REVUE AFRICAINE

VOLUME 67 ANNÉE 1926

JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN.

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1926

REVUE AFRICAINE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE



SOIXANTE-SEPTIÈME ANNÉE

Vol. 67



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

Liste des Membres de la Société

BUREAU

Président : M. PAYSANT, préfet honoraire.

Vice-présidents MM. Edmond DOUTTÉ, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
LUCIANI, délégué financier, Directeur honoraire du Gouvernement général de l'Algérie.

Secrétaire général : M. G. YVER, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

Secrétaire général adjoint : M. BEN CHENEB, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

Archiviste : M. Jean BÉVIA, architecte.

Trésorier : M. Jules CARBONEL, éditeur.

Trésorier-adjoint : M. Augustin BERQUE, administrateur de commune mixte, détaché au Gouvernement Général.

Membres MM. ALBERTINI, professeur à la Faculté des Lettres directeur du Service des Antiquités de l'Algérie
CARCOPINO, professeur à la Sorbonne.
ESQUER, archiviste du Gouvernement général.
MARÇAIS, professeur à la Faculté des Lettres, directeur du Musée des Antiquités.
Henri BASSET, directeur des Hautes Etudes Marocaines, Rabat.

Membre correspondant : M. DOUEL, contrôleur des dépenses engagées au Ministère de la Marine.

MEMBRES A VIE

Colonel Paul AZAN.

Edmond DOUTTÉ, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, secrétaire général de la Commission des Affaires Musulmanes au Ministère des Affaires Etrangères.

JOLEAUD, maître de conférences à la Faculté des Sciences de Paris.

Louis GENTIL, professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

PALLARY, instituteur à Ekmühl-Oran.

MEMBRES

ABD EL WAHAB, professeur à l'Ecole supérieure d'arabe, Tunis.

A. ABOUDOU, chez Jammadou, à Diégo-Suarez.

Mlle ABRIA, la Manouba (Tunisie).

ALAZARD, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

ALBERTINI, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

ARDAILLON, recteur de l'Académie d'Alger, villa Bellevue (Télemly).

Albert Ballu, inspecteur général des Monuments historiques de l'Algérie, 30, rue Blanche, Paris.

Barbedette. 9, boulevard Carnot, Alger.

Paul Basset, avocat à Alger, rue Dumont-d'Urville, 5.

H. Basset, directeur des Hautes Etudes Marocaines, Rabat.

Bel, directeur de la Médersa de Tlemcen.

Ben Cheneb, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, 4, rue Villebois-Mareuil, St-Eugène.

Béranger, 15, rue des Saints-Pères, Paris.

Béraud, chef de bureau à la Préfecture de Constantine.

Augustin Bernard, professeur à la Sorbonne.

Bernard, contrôleur général honoraire des Chemins de fer, Villa Montigny, au Ruisseau, près Kouba.

Berque, Augustin, administrateur de Commune mixte, détaché au Gouvernement Général.

Bévia, architecte, 16, rue Michelet, Alger.

Bibliothèque de l'École des Langues orientales vivantes.

Bibliothèque de l'Ecole Supérieure de Langue arabe a Rabat.

Bibliothèque générale du Protectorat, Rabat.

Bibliothèque municipale d'Alger.

Bibliothèque municipale de Tlemcen.

E. Bobériéther, professeur au Collège de Blida.

Boulifa, chargé de Conférences à la Faculté des Lettres d'Alger.

Bourgeois, avocat, Sedrata.

Henri Bourlon, chef de gare P. L. M., à la Mare d'Eau.

Bouzar, interprète judiciaire à Miliana.

J.-B. Bruno, négociant, 11, avenue Durando, Alger.

Brunot, chef de bureau à la direction de l'Enseignement à Rabat.

J. Carbonel, imprimeur-éditeur, 11, rue Livingstone, Alger.

J. Carcopino, professeur à la Sorbonne, 7, rue Garancière, Paris.

Dr Cassard, 35 *bis*, rue Es-Sadikia, Tunis.

Commandant Cauvet, à Birmandreïs (Alger).

Cazenave, professeur au Lycée d'Alger, 1, avenue de la Bouzaréa.

Cercle Algérien, Alger, 7, Place de la République.

Chambre de Commerce de Marseille.

Edouard Champion, libraire, 5, quai Malaquais, à Paris.

Charléty, recteur de l'Académie de Strasbourg.

Chevalier, Alexandre, représentant de commerce, Alger, boulevard de la République, 3.

Marcel Christofle, architecte du Gouvernement général à Alger Palais d'Hiver.

Collège Musulman de Fez.

Commune mixte de Géryville.

Cour, professeur à la chaire publique d'arabe à Constantine.

Général Crosson-Duplessis, Commandant Supérieur du Génie à Rabat

Crussard, médecin-major, 25, rue Nationale, Constantine.

Commune mixte d'Aïn-El-Ksar a El-Madher (Constantine).

Commune mixte des Maadi (Bordj-bou-Arréridj).

Commune mixte de Tébessa.

Darémont, chez Bérenger éditeurs, Paris.

Deny, professeur à l'École des langues orientales vivantes, Paris.

Commandant Deredinger, à Paris.

Desparmet, professeur au Lycée d'Alger, 14, rue Berthelot.

Destaing, professeur à l'Ecole des Langues orientales vivantes, 2, route de Choisy à L'Hay.

Martial Douel, inspecteur des Finances, contrôleur des dépenses, engagées du Ministère de la marine, Paris.

Dournon, directeur de la Médersa de Constantine.

Droit, administrateur à Canrobert.

L'abbé Dubosq, curé de Tipaza.

Ebert, conseiller de Gouvernement en retraite, Plateau de Guyotville.

Esquer, archiviste du Gouvernement Général, rue du Vieux Palais.

De Flotte de Roquevaire, chef du Service cartographique au Gouvernement Général.

Gardel, chef de bureau, affaires indigènes (annexe de Biskra),

Docteur Gasser, sénateur du département d'Oran.

Gaudefroy-Demombynes, professeur à l'Ecole des Langues orientales vivantes, à Paris.

Gauthier, commandant affaires indigènes militaires.

E.-F. Gautier, professeur de Géographie à la Faculté des Lettres d'Alger.

Glénat, conservateur du Musée des antiquités d'Alger.

Pierre Granchamp, chef de bureau à la Résidence Générale, Tunis.

Grellet, à Alger, 9, rue Edmond-Adam.

Gsell, professeur au Collège de France.

Alfred Hafner, libraire, 16, rue de Condé, à Paris.

Hannedouche, président du Syndicat d'initiative d'Alger, 3, rue Dumont d'Urville.

Houel, services municipaux à Safi (Maroc).

Howard E. C., Hôtel Beau-Séjour, Alger.

Docteur Hugues, à Alger, 68, rue Michelet.

Immarigeon, Pierre, directeur agrégé du collège d'Oudjda.

Jacquart, Villa Nopals, Télemly.

Ch.-A. Joly, délégué financier, maire de Guelma.

Ch. Jude, officier interprète à Ghardaïa.

André Julien, agrégé d'histoire, rue Jean-Jacques Rousseau, Malakoff.

Labouthière, sous-directeur des affaires indigènes au Gouvernement Général.

André Laguerre, directeur de la Société générale, 148, Télemly, Alger.

Ladreit de la Charrière, Jacques, 20, rue Vanneau, Paris.
Larnaude, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, 123, rue Michelet.
Larroque, directeur d'école à El-Hamma de Gabès.
Docteur Laurens, à Batna.
S. Lebar, à Alger, 23, rue Bab-Azoun.
Général Levé, Paris.
Levi-Provençal, professeur à l'Ecole supérieure d'arabe et de berbère à Rabat.
Mgr Leynaud, archevêque d'Alger.
Leschi, professeur au Lycée, villa Joly, Télemly.
Cl. Lorenzi, à Alger, 137, rue de Constantine.
Lucien Lotte, ingénieur en chef des C. F. R. A., Alger.
D. Luciani, directeur honoraire au Gouvernement Général, délégué financier, maire d'El-Biar.
Lycée d'Alger.
Maglione et Strini, libraires à Rome.
Mahdi Sadek, interprètre judiciaire, Taher.
G. Marçais, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, Musée des Antiquités.
W. Marçais, professeur à l'Ecole Supérieure d'arabe et de berbère, Tunis.
Gaston Marguet, administrateur de l'*Echo d'Alger*, 15, rue Maréchal-Soult.
Mak Schose Jackson & Cᵉ, 73, West Georges Street, Glascow Scotland.
Commandant Malingoud, directeur de l'Ecole d'interprétariat à Damas, Syrie.
P. Martino, Doyen de la Faculté des Lettres d'Alger, 131, rue Michelet.
Massé, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
E. Maury, directeur des Contributions diverses, H. C. adjoint au contrôleur des dépenses engagées du Gouvernement Général.
F. Maury, Directeur de l'Intérieur au Gouvernement général, Villa Léger, Chemin Yusuf, Alger.
G. Mercier, délégué financier, parc Gattlif, Alger-Mustapha.
Merlin, conservateur adjoint du musée du Louvre, à Paris.
Minet, contrôleur civil stagiaire, Résidence générale, Tunis.
Mirante, directeur des Affaires indigènes au Gouvernement Général.
Monchicourt, contrôleur civil à Tunis.
Ch. Montaland, architecte du Gouvernement général, 10, rue Michelet.
Morand, doyen de la Faculté de Droit d'Alger, 137, rue de Constantine.
Musée d'Oran.
Nessler, à Oran, boulevard de l'Industrie.
Madame Olivier, haouch el Bey, à Rouiba.

Oppetit, sous-préfet d'Orléansville.
Paysant, préfet honoraire, 6, rue Joinville, Alger.
Poullet, contrôleur civil, Gabès.
Pérès, professeur à l'École primaire supérieure de Maison-Carrée.
Edmond Perriquet, propriétaire à Alger, Villa de Bourgogne, Chemin Laperlier.
Philippar, directeur du Crédit Foncier d'Algérie, Paris.
Rattier, architecte à Paris.
Ravenet, ingénieur des Travaux publics de l'Etat, à Alger.
Résidence Générale du Maroc, direction de l'Enseignement.
Reygasse, administrateur de commune mixte, à Tébessa.
Ricome, négociant à Alger.
Robert, administrateur principal en retraite à Bordj-bou-Arréridj.
Ed. Rolland, avocat, 66, avenue Mers-Sultan, Casablanca.
Rouvier, professeur à la Médersa de Tlemcen.
Rozis, sous-directeur des Territoires du sud au Gouvernement Général de l'Algérie.
Sabatier, ancien président des délégations financières, Neuilly-sur-Seine.
François Sagot, juge suppléant au tribunal civil de Tunis.
Saint-Calbre, directeur de la Médersa d'Alger.
Jules Salenc, professeur au Lycée de Casablanca.
De Sambœuf, avocat à Alger, 11, rue de Constantine.
Section historique du Maroc, Paris.
Section sociologique des Affaires indigènes a Tanger.
Service cartographique du Gouvernement général.
Simoni, sous-chef de bureau à la Résidence générale de Tunis.
Société de géographie et d'archéologie d'Oran.
Société des Missionnaires d'Afrique, à Maison-Carrée.
Mˡˡᵉ Sonnois, licenciée d'histoire, à Alger, 36, avenue des Consulats.
Soualah, professeur au Lycée d'Alger, 6, chemin de la Solidarité.
Valat, Georges, professeur au Lycée d'Alger.
Valette, inspecteur des finances, contrôleur des dépenses engagées du Gouvernement général de l'Algérie.
Vallois, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux.
Viallat, président à la Cour d'Appel, 10, rue de la Merci, Montpellier.
Mˡˡᵉ Viot, institutrice au Beau-Fraisier (Alger).
A. Visbecq, directeur de l'école coloniale de Dellys.
Maurice Vonderheyden, professeur à la Médersa d'Alger.
S. A. le Prince Youssouf Kemal Pacha, Matarieh (Egypte).
Yver, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, 23, rue Michelet.

Assemblée Générale du 13 Décembre 1925

L'Assemblée Générale de la Société historique algérienne a eu lieu au Musée des Antiquités, le dimanche 13 décembre, à 10 heures, sous la présidence de M. Luciani, vice-président, remplaçant M. Paysant, président, retenu chez lui par une indisposition.

Après approbation des comptes du trésorier et du rapport du secrétaire général, une intéressante discussion s'est ouverte sur les mesures à prendre pour augmenter les ressources régulières de la Société et, aussi, pour la mieux faire connaître du public cultivé qui ne sait peut-être pas assez le but qu'elle poursuit et les travaux qu'elle publie. Depuis 1856, époque de sa fondation, la Société a rendu des services signalés aux études africaines, mais si elle a beaucoup fait, il lui reste encore plus à faire, pourvu toutefois qu'on lui en fournisse les moyens. Aussi bien serait-il déplorable de la voir restreindre son activité au moment où l'on se prépare à célébrer le centenaire de la prise d'Alger dont les conséquences ont été aussi considérables dans l'ordre scientifique que dans l'ordre politique.

Une première mesure s'impose, le relèvement de la cotisation. L'assemblée consultée à ce sujet décide à l'unanimité de porter, à partir du 1er janvier 1926, le taux de la cotisation de 12 à 20 francs. L'augmentation de ressources résultant de ce relèvement, permettra d'apporter immédiatement à la *Revue Africaine*, publiée par la Société, des modifications susceptibles de donner plus de

variété et de vie à ce périodique. Des chroniques spéciales (archéologie, histoire, orientalisme, littérature, etc). des bulletins donnant les nouvelles scientifiques relatives à l'Afrique du Nord (explorations, missions, découvertes, etc.) en feront un organe d'information, en même temps qu'un recueil d'articles originaux.

Sur la proposition de M. Esquer, l'Assemblée donne également à l'unanimité, mandat au bureau d'organiser une propagande active en faveur de la Société. On envisage notamment l'organisation d'excursions archéologiques réservées aux seuls sociétaires et dirigées par des spécialistes compétents. Cette innovation ne pourrait manquer d'avoir les plus heureux effets.

L'Assemblée invite également le Bureau à prendre les dispositions nécessaires pour la réunion à Alger en 1830 d'un Congrès international archéologique. Un congrès de ce genre devait avoir lieu à Alger en 1915 ; la guerre en a empêché la réalisation.

On procède ensuite au dépouillement du scrutin pour le renouvellement du Bureau. Sont élus, pour 2 ans : Président : M. Paysant. Vice-Présidents : MM. Albertini et Luciani. Secrétaire général : M. Yver. Secrétaire général adjoint : M. Ben Cheneb. Archiviste : M. Bevia. Trésorier : M. Carbonel. Trésorier-adjoint : M. Berque. Membres : MM. Carcopino, Esquer, G. Marçais, H. Basset, Alazard. Membre correspondant : M. M. Doüel.

A la demande de plusieurs sociétaires, M. Albertini donne quelques indications sur la découverte que la mission américaine Reygasse-de Prorok a faite au Hoggar et dont la presse a parlé récemment. Il aurait été heureux de montrer à la Société les objets découverts, mais ils ne sont pas encore parvenus à Alger. Il y a dans les interviews prises à M. de Prorok une part de fantaisie qu'il convient d'éliminer. D'ailleurs M. Gsell, dans le *Temps*, a remis les choses au point. Le tombeau d'Abaiena était signalé depuis longtemps comme le monument funéraire

le plus important du Hoggar. Motylinski l'a photographié et M. E. F. Gautier en parle dans son « Sahara Algérien ». Mais il n'avait jamais été fouillé. Il a donné, outre un squelette de femme, un mobilier plus riche que l'on ne s'y serait attendu, bracelets d'or et d'argent, colliers de pierres précieuses ou de pâte de verre, statuette de pierre. La tradition locale en faisait le tombeau de Tin Hinan, aïeule légendaire des Touareg. Tout ce qu'on peut dire pour le moment, c'est que ce monument est de type berbère et antérieur à l'islamisation du Touareg. Il est à peu près certain qu'il est postérieur à l'ère chrétienne.

LES CIRCONCELLIONS

ET

LEURS RAPPORTS AVEC L'ÉGLISE DONATISTE

D'APRÈS LE TEXTE D'OPTAT (1)

C'est au § 4 du livre III d'Optat que nous lisons pour la première fois le mot « Circoncellions ». Optat, évêque catholique de Milev, en Numidie, entreprit, vers la fin 366 ou au début de 367 (2), de répondre au pamphlet de Parmenianus, évêque donatiste de Carthage. Les six livres d'Optat ne sont qu'une longue défense de l'Eglise catholique. Dans le § 4 du livre III, il veut plus spécialement réfuter cette accusation de l'Eglise schismatique «... a nobis catholicis petitum militem esse dicitis ».

Tout le passage concourt à démontrer à Parmenianus que, s'il y a eu effectivement intervention des troupes contre les donatistes, c'est parce que les catholiques se trouvaient dans le cas de légitime défense : les premiers coups sont partis du camp donatiste.

En 347, l'empereur Constant envoya en Afrique deux personnages, Paulus et Macarius, pour faire un dénombrement des pauvres et tâcher de rétablir l'unité religieuse. Quand ils approchèrent de Bagaï, située au nord de l'Aurès, l'évêque donatiste de cette cité, un certain

---

(1) Edition d'Optat par Ziwsa. Vienne et Leipzig.

(2) Monceaux. *Histoire littéraire de l'Afrique Chrétienne* (v. p. 257).

Donat, adversaire de l'unité, résolut de tenir tête aux envoyés impériaux. Il envoya des hérauts dans les marchés et dans les environs de la ville, appelant les Circoncellions Agonistiques et les invitant à se réunir à un endroit qu'il indiquait : Depuis longtemps déjà, bien avant l'unité, les Circoncellions erraient dans le pays ; sous la conduite de leurs chefs, Axido et Fasir, ils terrorisaient les propriétaires et les créanciers ; en leur adressant des lettres de menaces, ils les amenaient à composer avec eux. Les chemins n'étaient pas sûrs ; un propriétaire ne pouvait s'aventurer en voiture sur les routes, sans risquer de voir surgir une bande de Circoncellions qui le faisaient descendre de son siège, mettaient son domestique à sa place et le forçaient à courir devant sa voiture, devenu esclave à son tour.

Avant 347, sur la requête d'évêques donatistes, les troupes du Comte d'Afrique, Taurinus, avaient fait une hécatombe de Circoncellions au locus Octavensis. Certains corps furent ensevelis dans les basiliques. C'est alors qu'un prêtre du locus Subbulensis, Clarus, reçut de son évêque l'ordre de ne pas donner aux Circoncellions, de sépulture dans la maison de Dieu.

Malgré la tuerie du locus Octavensis, le nombre des Circoncellions s'accrut par la suite. C'est parmi les Circoncellions que se recrutaient ceux qui se frappaient eux-mêmes ou se précipitaient du sommet des montagnes.

Donat de Bagaï opposa les Circoncellions aux ouvriers de l'unité. Ceux-ci, porteurs de trésors qu'ils avaient mission de distribuer aux pauvres, et craignant d'être dévalisés, se virent dans la nécessité de se faire protéger par les troupes du Comte Sylvester. Ils n'avaient pas l'idée d'attaquer, mais de se défendre en cas d'agression. Donat, qui avait rassemblé à Bagaï un grand nombre de Circoncellions, avait fait des réserves de vivres et transformé sa basilique en grenier public. Les « metatores », qui ordinairement sont chargés de préparer les camps à une troupe, partirent en avant et ne furent pas reçus avec les égards qu'on leur devait. Quelques soldats envoyés par Paulus et Macarius furent blessés. Leurs camarades, quand ils les virent revenir couverts de blessures, voulurent venger cet outrage et se précipitèrent sur les assaillants, malgré les efforts de leurs chefs, impuissants à les retenir.

Voilà donc les faits tels que les rapporte Optat. Pour lui, la culpabilité de ses adversaires est évidente : c'est parce que Donat de Bagaï avait pris une attitude agressive que Paulus et Macarius furent forcés de se faire protéger par les troupes du Comte Sylvester ; c'est parce que quelques-uns des soldats furent blessés par les satellites des Donatistes, que quelques Circoncellions furent tués : « Sub Paulo et Macario aliquos necatos ».

Ce texte étant la plus ancienne source d'informations sur les Circoncellions, est d'un très grand intérêt. Mais il ne peut être accepté que sous bénéfice d'inventaire, car, d'une part, le traité antidonatiste d'Optat est tendancieux ; d'autre part, ses sources d'informations sont sujettes à caution. Optat s'en rapporte à la tradition orale. Quand il n'a pas vu, il répète ce qu'il a entendu raconter : « Hoc nos nec vidimus quidem, sed vobiscum audivimus ». C'est probablement au moment où il entreprit de réfuter le pamphlet de Parmenianus qu'il se mit à rassembler les pièces de son dossier : témoignages écrits, témoignages oraux, tout pouvait servir sa thèse. Les événements de Bagaï, l'intervention des Circoncellions illustraient et rendaient plus vivante sa démonstration, en lui donnant une couleur de vérité.

Que Donat, les Circoncellions, Paulus et Macarius aient existé, nous n'en doutons pas. Il est même probable qu'il a dû se passer quelque événement grave à Bagaï, en 347, et dont on avait gardé le souvenir vers 367. Mais, si nous acceptons les faits comme vrais dans l'ensemble, nous sommes obligés de soumettre à une critique aussi serrée que possible, leur interprétation par Optat.

I

Les Circoncellions « ante unitatem »

Les quelques lignes qu'Optat a consacrées aux Circoncellions étant le point de départ de notre étude, il nous semble indispensable de les citer ici.

« Nam cum hujusmodi hominum genus ante unitatem per loca singula vagarentur, cum Axido et Fasir ab ipsis insanientibus sanctorum duces appellarentur, nulli licuit securum esse in possessionibus suis ; debitorum chirographa amiserant vires, nullus creditor illo tempore exigendi habuit libertatem, terrebantur omnes litteris eorum, qui se sanctorum duces fuisse jactabant, et si in obtemperando eorum jussionibus tardaretur, advolabat subito multitudo insana et praecedente terrore creditores periculis vallabantur, ut qui pro praestitis suis rogari meruerant ; metu mortis humiles inpellerentur in preces festinabat unusquisque debita etiam maxima perdere et lucrum conputabatur evasisse ab eorum injuriis, etiam itinera non poterant esse tutissima, quod domini de vehiculis suis excussi ante mancipia sua dominorum locis sedentia serviliter cucurrerunt. Illorum judicio et imperio inter dominos et servos condicio mutabatur.................. Ex ipso genere fuerant, qui sibi percussores sub cupiditate falsi martyrii in suam perniciem conducebant. Inde etiam illi, qui ex altorum montium cacuminibus viles animas projicientes se praecipites dabant ».

Donc, les Circoncellions sont des vagabonds qui errent dans le pays, sous la conduite de chefs, comme Axido et Fasir, opérant de préférence sur les marchés et les grands chemins. Ils s'attaquent aux propriétaires, aux créanciers, défendent l'esclave et le débiteur insolvable. De plus, ils recherchent le martyre en se frappant eux-mêmes et en

se jetant dans des précipices, et leurs chefs se disent « chefs des saints » duces sanctorum.

La lecture de ce texte soulève deux difficultés : pourquoi les Circoncellions « ante unitatem » qui se posent en redresseurs de torts, qui sont avides d'égalité sociale, ont-ils des chefs qui s'appellent « duces sanctorum » ? Pourquoi recherchent-ils le martyre ?

Les Circoncellions « ante unitatem » conduits par des «duces sanctorum » et candidats martyrs étaient-ils les champions d'un parti religieux ? Or, rien dans leurs actes n'indique une guerre religieuse. Ils ne s'attaquent pas aux catholiques, ne pillent pas les basiliques catholiques ; ils ne semblent pas être les auxiliaires du Donatisme et ils opèrent pour leur propre compte. La guerre qu'ils ont déclarée à la société paraît bien pure de toute préoccupation religieuse. Mais alors, pourquoi la mention « duces sanctorum », pourquoi la passion du martyre ?

La difficulté ne peut guère être levée qu'en supposant un anachronisme d'Optat ou de ses informateurs. Optat a fait des Circoncellions « ante unitatem », des auxiliaires du Donatisme, ce qu'ils étaient peut-être à l'époque où Optat écrivait son traité. Ou bien, c'est par manque d'esprit critique qu'Optat a transporté, dans le passé, la situation qu'il avait sous les yeux ; ou bien, son anachronisme est voulu. L'alliance avec les Circoncellions constituait une charge accablante pour les Donatistes. Optat, tout en la leur reprochant, a pu, à dessein, accuser les Donatistes d'avoir été les auteurs des Circoncellions. Si Optat ne le dit pas en termes formels, néanmoins, les deux mots « duces sanctorum », sans commentaire, suffisent à donner aux chefs des vagabonds des allures de chefs de l'église schismatique, car, l'Eglise de Donat s'est toujours vantée d'être l'Eglise des Purs, des Saints (sancti).

La difficulté soulevée par la mention du martyre, tombe aussi. Optat n'a pas distingué ou n'a pas voulu distinguer la recherche du suicide de la folie du martyre.

Or, le suicide des Circoncellions, constaté « ante unitatem », est devenu folie du martyre « post unitatem ». La révolte des Circoncellions ayant eu, selon toute probabilité, pour point de départ la misère, on s'explique que d'innombrables malheureux aient voulu trouver dans la mort, la fin de leurs maux. Mais à la longue, au contact des donatistes, les désespérés ont cru gagner l'au réole des martyrs, en quittant la vie. La mention du martyre fournissait à Optat un appui solide pour son argumentation. La question de la valeur du martyre était encore, au temps d'Optat, l'objet de longues discussions entre Catholiques et Donatistes. Saint Cyprien avait essayé de limiter le nombre des martyrs. Les Catholiques, se réclamant du grand évêque de Carthage, restaient dans la tradition orthodoxe en n'acceptant plus de martyrs depuis la fin des persécutions païennes. En faisant à l'Eglise donatiste, des Circoncellions morts, autant de martyrs, les évêques catholiques mettaient le droit de leur côté. et démontraient que l'Eglise de Donat n'était pas dans la tradition de Saint Cyprien, qu'elle se trouvait en dehors de l'Eglise universelle, qu'elle n'existait pas.

Optat ne se contente pas de dire que les Circoncellions recherchaient le martyre ; il qualifie ce martyre de faux : « sub cupiditate falsi martyrii ». Cette épithète rappelle les controverses religieuses où il était question de savoir dans quel cas le martyre était vrai, dans quel cas il était faux. C'est sous l'empire de ces débats religieux qu'Optat a écrit : « Sub cupiditate falsi martyrii ».

En tenant compte de toutes ces causes de déformations, le texte d'Optat sur les Circoncellions s'éclaircit. Il reste donc que les Circoncellions « ante unitatem » ont été des redresseurs de torts, qu'ils ont entrepris une guerre sociale, non religieuse, que jusqu'en 347, ils n'ont pas été des auxiliaires des Donatistes, et que, par suite, ce n'est qu'en faussant l'histoire qu'on peut faire porter aux Donatistes la responsabilité des méfaits des Circoncellions.

II

Rapports des Donatistes et des Circoncellions « ante unitatem »

D'après Optat, il y a eu en 347, à Bagaï, collaboration des Donatistes et des Circoncellions, et, c'est un évêque donatiste qui a appelé à lui les bandes des Circoncellions, pour les opposer aux ouvriers de l'unité, Paulus et Macarius.

Nous essayerons d'abord de déterminer les rapports des Donatistes et des Circoncellions avant 347 ; puis nous étudierons le rôle de Donat de Bagaï en 347.

Donat de Bagaï envoya des hérauts dans les marchés et les environs de la ville pour appeler les Circoncellions et les inviter à se réunir en un certain lieu. Alors, Optat ajoute cette réflexion : «...et eorum illo tempore concursus est flagitatus, quorum dementia paulo ante ab ipsis episcopis impie videbatur esse succensa ».

C'est donc bien en 347, au moment de la venue de Paulus et de Macarius, « illo tempore », que les Donatistes demandèrent le concours des Circoncellions. Cela ne fait aucun doute. Mais le reste de la phrase peut être interprété de deux façons.

En satisfaisant aux règles de la syntaxe, on traduit littéralement : «...et à ce moment fut demandé le concours de ceux-là dont peu de temps avant, la folie semblait être allumée, d'une manière impie, par ces mêmes évêques ». Mais la phrase ainsi comprise, n'a aucun sens. Car, si avant 347, les évêques donatistes avaient déjà excité la fureur des Circoncellions, on ne s'explique pas pourquoi Optat s'indigne de l'attitude de Donat de Bagaï. S'il prend le soin de la souligner pour ses adversaires, s'il la commente, c'est parce qu'elle est sans précédent. La pensée d'Optat pourrait donc se développer ainsi : « Donat, en 347, fit appel aux Circoncellions, et pourtant, peu de

temps encore avant, les évêques donatistes, eux-mêmes, n'approuvaient pas leurs violences ; la traduction suivante paraît rendre exactement la pensée d'Optat : «...et à ce moment fut demandé le concours de ceux-là dont peut de temps avant, la folie semblait à ces mêmes évêques, être allumée d'une façon impie ». Et l'on peut se demander s'il ne conviendrait pas de supprimer *ab* devant *ipsis*.

Les violences des Circoncellions étaient odieuses à tous, même aux évêques donatistes, puisqu'ils demandèrent l'intervention du Comte d'Afrique, Taurinus. Les évêques donatistes sont donc responsables du massacre des Circoncellions, au locus Octavensis.

Dans la lettre qu'ils adressèrent au Comte Taurinus, les évêques avaient pris soin de motiver leur appel : « hujus modi homines in ecclesia corrigi non posse ». Ils le priaient de remettre les révoltés à la raison par la force : « Mandaverunt, a supra dicto comite acciperent disciplinam ». Faut-il entendre par « in ecclesia », que les Circoncellions faisaient partie de l'église donatiste ? Dans ce cas les Circoncellions auraient été Donatistes, et alors on ne s'explique plus pourquoi, en 347, Donat les aurait en quelque sorte intégrés à son église. Il est plus plausible de comprendre que les Circoncellions ne pouvaient pas être ramenés à de meilleurs sentiments par l'Eglise, qu'elle fût donatiste ou catholique. Ce qui importait surtout, c'était d'arrêter leurs razzias. Or, comme les moyens évangéliques n'avaient pas réussi, il fallait en venir à la force. Ainsi s'expliquent la lettre des évêques donatistes, l'intervention des troupes et l'échauffourée du locus Octavensis.

On se mit alors à ensevelir dans les basiliques, les victimes du locus Octavensis. Clarus, prêtre du locus Subbulensis, reçut l'ordre de son évêque, de ne pas leur donner de sépulture dans la maison de Dieu. Cette défense particulière fut suivie d'une défense générale : « Unde proditum est mandatum fuisse fieri, quod factum est, quando nec sepultura in domo Dei exhiberi concessa est. » D'après M. Monceaux, cette défense générale émane d'un synode donatiste de Numidie interdisant d'ensevelir dans les Eglises, les Circoncellions tués dans les rencontres (1). Le texte d'Optat, à ce qu'il semble, ne permet pas d'être aussi affirmatif ; Optat ne dit pas à quelle église appartenaient Clarus et son évêque, ni de quels éléments se composait le synode. Il peut avoir été catholique ausi bien que donatiste. Ce qui est sûr, c'est que Clarus n'a pas, à l'égard des Circoncellions, les mêmes sentiments que les évêques. Il apparaît donc que le clergé des campagnes — qu'il fût donatiste ou catholique, c'est ce que nous ne pouvons déterminer étant donné le silence d'Optat — était, sinon complice des violences des Circoncellions, du moins, favorable au mouvement populaire, et que les évêques des deux partis entendaient ne pas voir les affaires religieuses se compliquer de questions sociales. Avant 347, les évêques donatistes semblent s'être accordés avec les évêques catholiques pour interdire au clergé rural, de donner aux Circoncellions un appui, même moral. L'attitude des chefs donatistes ne s'est pas démentie un instant, jusqu'à l'intervention de Donat de Bagaï.

Après la rencontre au locus Octavensis, les Circoncellions ne furent sans doute plus inquiétés car leur nombre s'accrut : « Eorum postea convaluerat multitudo ». Nous les retrouvons en 347 ; ils paraissent alors ouvertement mêlés aux affaires donatistes.

(1) Monceaux. *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne* IV, p. 491).

III

Les événements de 347 et le rôle de Donat de Bagaï

Voici comment Optat raconte les faits :

« Veniebant Paulus et Macarius, qui pauperes ubique dispungerent et ad unitatem singulos hortarentur ;et cum ad Bagaiensem civitatem proximarent, tunc alter Donatus, sicut supra diximus, ejusdem civitatis episcopus, impedimentum unitati et obicem venientibus supra memoratis obponere cupiens praecones per vicina loca et per omnes nundinas misit, Circoncelliones agosnisticos nuncupans, ad praedictum locum ut concurrerent invitavit » ...« Sic invenit Donatus Bagaiensis, unde contra Macarium furiosam conduceret turbam »...« Ecce ex quali numero sibi episcopus alter Donatus cohortes effecerat ! hoc metu deterriti illi, qui thesauros ferebant, quos pauperibus erogarent, invenerunt in tanta necessitate consilium,ut a Silvestro comite armatum militem postularent, non per quem alicui vim facerent, sed ut vim a Donato supra memorato episcopo dispositam prohiberent »..... « Habelant illic vocatorum infinitam turbam et annonam competentem constat fuisse praeparatam ; de basilica quasi publica fecerant horrea expectantes, ut venirent, in quos furorem suum exercere potuissent ».

Donc, suivant Optat, c'est l'évêque Donat, qui, désirant mettre des entraves à l'œuvre de paix, appela les Circoncellions à l'aide, s'en fit une armée, et se retrancha dans Bagaï. Par conséquent, la culpabilité des Donatistes est évidente.

Or, il est avéré que les chefs de l'Eglise schismatique d'Afrique, Donat le Grand, Parmenianus, l'adversaire d'Optat, n'ont eu aucun rapport compromettant avec les Circoncellions. L'Eglise donatiste de Rome n'en a pas eu davantage : elle a peut-être même ignoré l'existence et

le nom des Circoncellions. Par conséquent, s'il y a eu, comme le dit Optat, alliance des Circoncellions et des Donatistes, cette alliance n'a guère pu se faire qu'entre le « populaire » (1), la masse des fidèles et les rebelles. Parmi le populaire, il conviendrait sans doute de ranger quelques évêques, aussi grossiers, aussi ignorants que les gens du peuple, ayant été probablement recrutés parmi eux : tel le cruel Purpurius de Limata, tel Donat de Bagaï, Donc, l'action commune des Circoncellions et des Donatistes se serait limitée à quelques points seulement en Numidie, et même, à l'époque d'Optat, il n'y a guère qu'à Bagaï qu'on a vu Circoncellions et Donatistes agir de concert contre les Catholiques. Optat a rendu l'Eglise schismatique tout entière responsable des écarts de l'un de ses évêques.

Après lui, on a toujours admis et la collaboration des Donatistes et des Circoncellions à Bagaï, et l'attitude agressive de l'évêque Donat.

Loin de vouloir rejeter cette interprétation des événements de 347, on peut se demander s'il n'y en aurait pas une autre qu'on peut se permettre de proposer si l'on tient compte de la partialité d'Optat, interprétation qui semble plus conforme au caractère des Circoncellions et au caractère d'un évêque chrétien, fût-il donatiste.

Il y a eu, certainement, en 347, attaque des Catholiques par les Circoncellions. Mais, ceux-ci ont-ils été poussés par les Donatistes ?

Optat formule contre Donat de Bagaï des griefs assez précis : il en fait l'initiateur et l'animateur de la résistance. Donat a dû, sans doute, jouer un rôle, en 347. Mais est-ce bien celui que lui fait tenir Optat ? Ce sont les deux points que nous allons examiner successivement.

Paulus et Macarius avaient été investis par l'Empereur Constant d'une double mission :

1° faire le dénombrement des pauvres : « pauperes ubi-

(1) Mgr **Duchesne**. ***Histoire Ancienne de l'Eglise***, III chap. I.

que dispungerent » et leur distribuer des aumônes : « thesauros ferebant, quos pauperibus erogarent ».

2° tâcher de faire l'unité religieuse : « ad unitatem singulos hortarentur ».

Paulus et Macarius, devant Bagaï, se trouvèrent en présence de deux adversaires ; les Circoncellions, d'une part, l'évêque donatiste de la cité, d'autre part. Les Circoncellions virent dans les envoyés de Constant, les porteurs de trésors : « illi qui thesauros ferebant » ; pour Donat, Paulus et Macarius étaient les « operarii unitatis ».

En 347, les Circoncellions de Bagaï n'ont pas dû agir autrement que ceux d'Axido et de Fasir. En 347, comme au temps d'Axido et de Fasir, les routes n'étaient pas sûres : « itinera non poterant esse tutissima ». Embusqués sur les chemins, les Circoncellions attendaient le passage des voyageurs ; Paulus et Macarius, porteurs de trésors, étaient de bonne prise. Le bruit que les environs de Bagaï étaient infestés de brigands, parvint aux oreilles des envoyés de Constant, qui, n'osant pas affronter sans escorte la région troublée, demandèrent au comte d'Afrique, Silvester, le secours de ses troupes. En s'enfonçant dans le sud de la Numidie, Paulus et Macarius redoutaient la rencontre des Circoncellions et non des Donatistes. Car si les « operarii unitatis » n'avaient pas toujours été bien accueillis par les schismatiques, s'ils avaient dû subir la mauvaise humeur de leur chef, Donat de Carthage, jamais ils n'avaient été assaillis par une bande armée, jamais ils ne s'étaient trouvés dans la nécessité de se faire protéger par les troupes du Comte d'Afrique. Au début du § 4, Optat pose à ses adversaires cette question : « Quare in provincia proconsulari tunc nullus armatum militem vidit ? ». Et il ajoute que s'il n'en fut pas ainsi en Numidie, la faute en est aux Donatistes et en particulier à Donat de Bagaï : c'est ce que s'efforce de prouver l'évêque de Milev, dans tout le paragraphe. En réalité, si on vit des soldats en Numidie, c'est peut-être parce qu'il y avait des

Circoncellions, voleurs de grands chemins. Optat, luimême, donne le motif de l'intervention des troupes d'Afrique : « hoc metu deterriti illi, qui thesauros ferebant... invenerunt in tanta necessitate consilium, ut a Silvestro comite armatum postularent ». Il est fort probable, comme le dit Optat, que les envoyés de Constant n'avaient pas l'intention d'attaquer, mais seulement de se défendre : « non per quem alicui vim facerent ». La fin de la phrase : « sed ut vim a Donato supra memorato episcopo dispositam prohiberent », pourrait bien être de l'invention d'Optat qui veut appuyer, sur des faits précis, la culpabilité des Donatistes : Hac ratione factum est, ut miles videretur armatus ».

Il n'est pas utile de faire intervenir les Donatistes pour comprendre les événements de 347. Quelques cavaliers furent blessés par les Circoncellions, parce qu'ils s'étaient écartés du gros de la troupe, et non, parce qu'ils étaient envoyés par les artisans de l'Unité dont les noms servaient aux évêques schismatiques, à exciter les passions populaires : missi ab his, quorum nomina flabello invidiae ventilasti ». Les Circoncellions, tenus en respect par les soldats de comte Silvester, n'osèrent pas attaquer les porteurs de trésors. Il n'y eut que quelques éclaireurs blessés. C'est par mesure de représailles que les soldats n'épargnèrent pas les quelques Circoncellions tombés entre leurs mains : « Sub Paulo et Macario aliquos necatos ».

Ainsi, l'affaire de Bagaï serait loin d'avoir l'importance que lui prête Optat. Rien de plus commun en effet, dans l'Empire décadent du IVe siècle, que l'attaque d'un convoi par des brigands ; il ne semble donc pas impossible qu'en 347, les Circoncellions aient agi pour leur propre compte, indépendamment des Donatistes.

Selon Optat, la préméditation de l'évêque de Bagaï est évidente. Il appela les Circoncellions « combattants » (Agonisticos). Il transforma sa basilique en grenier public, comme pour se préparer à subir un siège : « et annonam competentem constat fuisse praeparatam ; de basi-

lica quasi publica fererant horrea ». Enfin, Donat prit peut-être la tête du mouvement : Sic invenit Donatus Bagaiensis unde contra Macarium furiosam conduceret turbam », si l'on donne à « conducere » le sens de « conduire ». Ou bien, Donat loua les bandes de Circoncellions, si « conducere » a le sens de « louer », comme dans la bonne latinité.

Si l'on ne peut nier la préméditation de Donat, peut-on davantage l'affirmer ? Nous n'avons pas de preuves suffisantes, le seul témoignage d'Optat étant sujet à caution.

Il se pourrait que « Agonisticos » fût, comme « duces sanctorum », un anachronisme d'Optat. Les Circoncellions, en attaquant, de leur propre chef, les porteurs de trésors, avaient, par le même coup et sans s'en douter, combattu les « operarii unitatis » et servi les intérêts de l'église schismatique. Alors seulement, peut-être, Donat aurait compris tout le parti que l'église donatiste pouvait tirer de pareils collaborateurs. En manière de reconnaissance, Donat aurait qualifié les Circoncellions d'« Agonisticos », de « Combattants ». L'alliance des Donatistes et des Circoncellions de Bagaï devrait donc se placer après la bagarre, et non avant, comme le veut Optat.

L'évêque de Milev reproche à Donat d'avoir fait d'abondantes réserves de vivres, et transformé sa basilique en grenier public. Pourquoi voir dans ces préparatifs, une mesure hostile aux catholiques ? L'attitude de Donat pourrait semble-t-il être commentée de tout autre façon.

L'évêque donatiste se trouvait, en 347, en face de deux sortes de difficultés :

1° Difficultés religieuses provoquées par l'arrivée des « Operarii unitatis ».

2° Difficultés économiques, amenées par l'état du pays. La misère était grande à Bagaï ; les populations des campagnes souffraient de la famine. Les Circoncellions de Bagaï devaient ressembler à ces bandes de Meskines, qu'on

a vues, il y a quelques années encore, parcourir l'Algérie. Leur présence était un danger. Donat l'aurait compris : les réserves de blé leur étaient sans doute destinées. Dans ce cas, la précaution avait dû être prise bien avant l'arrivée de Paulus et de Macarius. Donc, rien ne nous empêche d'admettre que Donat n'eut pas l'attitude hostile que lui a prêtée le polémiste catholique, et il n'est pas impossible que le « conducere turbam » soit une invention d'Optat.

Conclusion

De la discussion du texte d'Optat, quelques idées essentielles ressortent qui nous permettent de fixer aussi exactement que possible les rapports des Circoncellions et des Donatistes.

Jusqu'à l'affaire de Bagaï, en 347, les Circoncellions ont eu une existence distincte de celle des Donatistes. Produits de la misère et des inégalités sociales, ils sont restés indifférents aux querelles religieuses. De leur côté, les Donatistes ne se sont pas souciés de faire entrer les Circoncellions dans leur Eglise, et n'ont pas craint de les combattre.

En 347, les Circoncellions, en attaquant l'escorte de Paulus et de Macarius, porteurs de trésors, eurent pour les catholiques, toutes les apparences de Donatistes attaquant les ouvriers de l'unité. Quant à l'action personnelle de Donat de Bagaï, il est possible qu'elle n'ait pas pris la forme d'une campagne systématiquement organisée contre les catholiques ; il a, tout au plus, laissé faire les Circoncellions qui travaillaient dans le même sens que lui. D'une façon générale, il ne faut pas exagérer le rôle des évêques donatistes dans la révolte des Circoncellions. Il y a eu, dans certaines régions seulement, et parallèlement aux querelles religieuses, des révoltes agraires. Optat et les polémistes antidonatistes ont confondu les unes et les autres, par ignorance des faits, ou à dessein, dans l'intérêt de leur parti.

Mais il est vraisemblable qu'il y a eu, à certains moments, une sorte de collaboration entre les mécontents de l'ordre social et la plèbe donatiste, collaboration que les chefs furent forcé d'accepter. Seulement cette collaboration n'a dû être que passagère et le plus souvent fortuite. Les Circoncellions ont vécu leur histoire à côté des Donatistes. Etant données la pauvreté et la partialité de nos sources, nous ne pouvons pas songer à refaire cette histoire. Mais ce qui paraît sûr c'est que, les Circoncellions, dès l'origine, ayant rompu tout lien avec l'Empire, et ayant eu, en somme, une existence extra-légale, ont continué de vivre en dehors des cadres sociaux. A cette société, dans laquelle ils ne trouvaient plus place, ils ne devaient rien. C'est ainsi que les Circoncellions durent s'affranchir du paiement des impôts. Les Circoncellions ont gardé jusqu'à leur disparition, ce caractère de gens hors la loi. D'après Saint Augustin, les Donatistes comparaient les Circoncellions aux moines (1). Or le moine n'est pas soumis au cens. Cette assimilation des Circoncellions aux moines se retrouve dans Isidore de Séville (2). Le Circoncellion moine du VI[e] siècle est un vagabond, sans feu, ni lieu : il ne possède rien, n'est pas imposable et vit complètement en dehors de la société. C'est bien le même que celui de l'époque d'Axido et de Fasir, mais ses mœurs sont devenues moins brutales.

L'importance qu'on attribue aux Circoncellions dans les affaires religieuses, nous semble donc exagérée. La révolte des Circoncellions est un épisode de la décadence économique de l'Afrique et elle devrait avoir sa place dans une histoire économique de cette province, bien plus que dans son histoire religieuse.

Odette VANNIER.

(1) Ennar. in Psalm. 132. 3-6,

(2) Eccles off. 2, 16. 7

UNE ÉPOQUE D'ENTENTE CORDIALE

AVEC L'AMEL D'OUDJDA

1881-1885

LE SUCCESSEUR DE SI ALI GUIDER

Depuis la mise en vigueur du système des revendications par voie diplomatique, la situation avait été presque toujours tendue dans les confins algéro-marocains. Le principe du dessaisissement des autorités locales, en cas de conflit, n'était pas de nature à faciliter les rapports ; il permettait aux agents chérifiens d'éluder de parti pris les demandes du commandement français, celui-ci n'ayant plus la possibilité d'user de moyens de contrainte. La seule ressource consistait à inscrire au registre spécial, après avis donné à l'amel, toutes les revendications que celui-ci ne voulait pas ou ne pouvait pas trancher. Pour limiter les inconvénients d'une pareille procédure, qui reculait indéfiniment la solution des affaires, il eût fallu que les représentants du Sultan fissent preuve d'un sincère désir de collaboration ; or, la plupart de ces fonctionnaires s'étaient montrés très hostiles pendant la période de début. Si Ali Guider, le dernier d'entre eux, avait, en particulier, pris une attitude agressive et provoqué de fréquents incidents (1).

Après le rappel de Si Ali Guider, le Sultan se décida enfin à nommer un amel de sentiments pacifiques, au

(1) Voir : L. Voinot, Le début du système des revendications algériennes contre le Maroc ; in *Revue Africaine*, n[os] 320-321 des 3[e] et 4[e] trimestres 1924.

caractère sérieux et droit ; cet amel s'appelait Abdelmalek ben Ali es Saïdi, mais on le désignait d'habitude sous le nom de Si Abdelmalek. Ce personnage, qui possédait de réelles qualités morales, était par contre mal doué au point de vue physique ; un Français l'ayant approché a écrit de lui : « Sa chétive apparence, le timbre chevrottant de sa voix et son attitude peu militaire (il monte rarement à cheval, plus souvent à mulet) l'ont quelquefois privé de l'ascendant et de l'autorité si nécessaires à l'exercice du commandement ». Le nouveau fonctionnaire devait néanmoins nous apporter un utile concours.

Si Abdelmalek rejoignit son poste le 30 juin 1881 ; il venait de Tanger, où il était employé en qualité de secrétaire du gouverneur de la ville. Dès son arrivée, l'amel fit savoir qu'il irait, sous peu, saluer le général commandant la subdivision de Tlemcen. Il passa en effet à Marnia, le 13 juillet, avec une escorte de 25 cavaliers, et se rendit auprès du général Louis, auquel il présenta les excuses de son gouvernement, à propos de l'attitude incorrecte de Si Ali Guider envers les autorités françaises. Durant le séjour de Si Abdelmalek à Tlemcen, le général dut lui rappeler que nous attendions encore le versement d'une partie des indemnités accordées l'année précédente, par le Makhzen, à la suite de la mission de Mouley Ahmed ben El Arbi el Beghitis ; le fonctionnaire chérifien s'engagea à activer la liquidation de cette dette. L'amel revint à Marnia le 18 juillet ; il regagna Oudjda dans la matinée du lendemain. Si Abdelmalek avait produit chez nous une excellente impression ; il paraissait vouloir effacer le mauvais souvenir laissé par son prédécesseur. De son côté, ce personnage pouvait être satisfait de l'accueil reçu en Algérie (1).

---

(1) Pièces 1 et 3. — Canal, Les troubles de la frontière marocaine (mars-avril 1886), p. 5. Oran, 1886.

LES DISPOSITIONS CONCILIANTES ET LA COURTOISIE DE SI ABDELMALEK

Le règlement des litiges entre Algériens et Marocains

Aussitôt entré en fonctions, l'amel entreprit de mettre la paix dans les tribus soumises à son autorité ; c'était une tâche difficile et Si Abdelmalek commit la faute de manifester sa préférence pour un des soffs de la montagne des Beni-Snassen. Le fonctionnaire chérifien réussit pourtant à obtenir une obéissance suffisante de ses administrés ; les conflits armés devinrent plus rares. En collaborant loyalement avec nous, cet homme sage et prudent fit diminuer l'insécurité à la frontière. Il y eut bien, dans le courant de septembre 1881, une violation du territoire algérien, mais elle fut sans importance. El Hadj Zaïmi, le notable le plus influent des Beni Khaled, fraction des Beni Snassen, avait infligé une amende à ses contribules ; quelques tentes du douar Ibeneharen, qui refusaient d'en payer leur part, s'étaient réfugiées au Menaceb Kiss. Le 21 septembre, une trentaine de partisans d'El Hadj Zaïmi razzièrent ces tentes et pénétrèrent en Algérie, afin de s'emparer d'une centaine de moutons ou chèvres, appartenant aux Ibeneharen, et qui se trouvaient dans les jardins des Attia. Il n'y eut pas un seul coup de fusil et l'affaire n'entraîna aucune suite.

Quand l'amel était amené à discuter une décision de l'autorité française, il le faisait sans acrimonie, avec l'intention d'aboutir à une solution acceptable par les deux parties ; sa lettre du 11 novembre au commandant supérieur de Marnia constitue un témoignage de cet état d'esprit. On avait accordé à Si Abdelmalek l'extradition d'un Marocain résidant en Algérie et réclamé par le Sultan ; cet indigène devait être embarqué à Nemours à destination de Tanger. Au dernier moment, le général Louis

avisa l'amel que l'embarquement serait impossible, si personne ne garantissait le remboursement d'une dette de 86.100 francs contractée par le Marocain envers un négociant israélite d'Oran. Le fonctionnaire chérifien marqua son étonnement de n'avoir pas été prévenu plus tôt, de manière à lui permettre de réunir la somme exigée, au besoin en mettant en vente les propriétés de l'individu en cause. On ne saurait faire grief à Si Abdelmalek de cette protestation, formulée dans des termes très modérés ; un changement aussi subit le mettait en posture très délicate vis-à-vis de son maître, auquel il avait certainement rendu compte des dispositions arrêtées. L'amel proposa d'envoyer son ressortissant à Oudjda pour enquêter, en attendant une réponse du Sultan, au cas où le commandement français persisterait dans sa résolution. Cette demande ne présentait rien d'excessif, puisque le fonctionnaire chérifien envisageait les moyens de désintéresser le créancier, à condition qu'on donnât le temps nécessaire de mettre la question au point.

Les autorités d'Algérie étaient d'ailleurs obligées de reconnaître la bonne volonté et le désir de conciliation de Si Abdelmalek ; celui-ci étudiait nos diverses revendications avec soin et nous donnait toutes les satisfactions équitables. Cet agent du Makhzen consentit même à indemniser nos émissaires, qui avaient été victimes d'agressions au cours de leurs missions de renseignements dans l'amalat ; à la fin du mois de décembre, il envoya à Marnia une somme de 1.845 francs que l'on répartit entre les intéressés. Si Abdelmalek n'ignorait certainement pas la qualité de ces gens, aussi fallait-il qu'il fût on ne peut mieux disposé pour faire droit à notre réclamation.

Malgré la cordialité qui régnait dans les rapports des Français avec l'amel d'Oudjda, il se produisait parfois quelques froissements inévitables ; mais ce dernier n'était pas toujours responsable des malentendus ; ceux-ci avaient souvent pour cause l'étroitesse de nos règlements administratifs et l'existence de cloisons étanches entre les différents services. Quatre sujets marocains, de la tribu des Beni Hamlil, ayant été attaqués, au début de novembre, à Sidi Moussa El Anabri, sur le territoire de la commune mixte de Nédroma, Si Abdelmalek s'était adressé au commandant supérieur de Marnia, afin d'obtenir les réparations dues pour le meurtre d'un de ces hommes, la blessure d'un autre et le vol de leurs animaux et de leurs marchandises. L'officier français avait répondu chaque fois aux lettres de l'amel en alléguant son incompétence, parce que l'affaire intéressait le territoire civil et que les prévenus se trouvaient entre les mains de la justice.

Le fonctionnaire chérifien, mécontent de se voir ainsi éconduit, se plaignit au général commandant la subdivision de Tlemcen, dans le courant d'avril 1882, ce qui amena une protestation du commandement supérieur contre l'attitude inamicale de Si Abdelmalek, auquel il reprochait de manifester des tendances à la chicane. Les explications données par l'agent français à l'amel étaient exactes, mais on conçoit pourtant que celui-ci ne s'en soit pas contenté, car, en bonne logique, il devait se considérer comme lésé par cette conception de l'entente algéro-marocaine. Alors que l'amel rendait justice à nos administrés, sans rechercher si ceux-ci appartenaient au territoire civil ou au territoire militaire, il ne pouvait pas admettre qu'on lui opposât, en retour, des fins de non recevoir basées sur une pareille distinction, en ce qui concernait le lieu des délits ou des crimes. Pour pratiquer une politique d'étroite collaboration avec les autorités de l'amalat, il aurait été nécessaire de s'affranchir de certaines barrières administratives, afin de dissiper tous les doutes sur notre réelle bonne foi.

S'il entrait dans les intentions de l'amel d'aplanir les difficultés, il faut reconnaître que l'obligation de liquider la succession de son prédécesseur compliquait quelquefois sa tâche. C'est ainsi que le fonctionnaire chérifien

montra de l'embarras, à propos du paiement des dégâts commis en 1880 par les Beni Khaled, vers le Menaceb Kiss ; à cette occasion, son attitude parut équivoque. Au mois de novembre 1881, Si Abdelmalek avait commencé par demander au commandant supérieur l'arrestation de ceux des coupables campés chez nous, mais ses indicateurs ne s'étaient pas présentés à Marnia et il avait essayé de faire oublier l'affaire. Au début de 1882, quand le général commandant la subdivision rappela à l'amel, que nous ne perdions pas la question de vue, ce dernier prétendit qu'il avait été empêché de recueillir les fonds, parce que la plupart des Beni Khaled se trouvaient encore en Algérie, bien qu'il eût réclamé depuis longtemps leur expulsion. Ces allégations étaient inexactes. Les Marocains, venus chez nous pour labourer, avaient repassé la frontière à la fin des travaux de culture ; dans les derniers jours de février seulement, un groupe de cent cinquante à deux cents tentes s'était installé chez les Attia et les Msirdâ en vue de la moisson. Si Abdelmalek éprouvait sans doute de la résistance de la part de ses administrés, au sujet du règlement d'un incident déjà vieux ; il n'est donc pas étonnant, qu'il ait été tenté d'esquiver cette responsabilité. Afin d'ôter au fonctionnaire chérifien tout prétexte à de nouveaux retards, on renvoya les tentes au Maroc ; les Beni Khaled obéirent d'ailleurs sans protester. A la suite de cette intervention, Si Abdelmalek se hâta de verser l'indemnité de 7.450 francs due à nos gens.

En résumé, la présence de Si Abdelmalek à Oudjda avait transformé heureusement la situation à la frontière ; ses rares essais de tergiversation n'infirmaient pas le jugement favorable porté sur lui, après ses premiers mois de commandement. Au lieu de nous combattre comme les anciens amels, cet agent marocain était courtois et correct ; il s'attachait à maintenir la bonne harmonie entre l'Algérie et le Maroc. Dans le plus grand nombre des cas, Si Abdelmalek s'efforçait de nous être agréable et d'accueillir sans parti-pris les revendications algériennes ; il serait injuste de chercher des arrières-pensées dans ses moindres actions. En 1882, le commandant supérieur de Marnia a mal interprété quelques hésitations de ce personnage, qu'il semble n'avoir pas compris ; les événements ultérieurs devaient annuler ces préventions. Si l'on veut apprécier avec impartialité la conduite de Si Abdelmalek, il faut tenir compte de sa position particulière, en tant que représentant du Sultan, ainsi que des conditions spéciales du milieu dans lequel il était appelé à évoluer. Pendant l'année 1882, l'amel rendit aux autorités françaises dix déserteurs de la légion étrangère et il leur remit d'importantes sommes d'argent au titre des revendications ; cela suffit à prouver ses excellentes dispositions à l'égard des Français (1).

L'influence de l'insurrection de Bou Amama sur les relations algéro-marocaines

L'insurrection de Bou Amama, dans le sud-oranais, avait coïncidé avec l'installation de Si Abdelmalek à Oudjda ; cette circonstance imprévue pouvait créer des embarras au fonctionnaire chérifien, car les révoltés faisaient du Maroc leur base d'opérations et une partie des populations était toute disposée à prendre part aux coups de mains contre les Français. Si Slimane ben Kaddour, des Oulad Sidi Cheikh Cheraga, avait abandonné Meknès, où il se trouvait interné, pour rejoindre l'agitateur. Quoique le mouvement n'intéressât pas directement la région tellienne des confins, il était néanmoins susceptible d'y avoir des répercussions fâcheuses.

Le 17 novembre 1881, Si Slimane ben Kaddour fondit sur les Hamyane, auquels il razzia de nombreux trou-

(1) Pièces 2, 3, 4, 5 et 6. — L. Voinot, Oudjda et l'Amalat, Oran, 1912.

peaux ; on évalua les pertes à 429.745 francs. Suivant l'usage adopté, le gouvernement français adressa au Makhzen une demande de remboursement de cette somme. Le Sultan s'engagea à payer intégralement ; il envoya à l'amel l'ordre de donner de suite un acompte de 100.000 francs. L'organisation financière de nos voisins était trop rudimentaire, pour qu'un ordre de ce genre fût exécutable ; Si Abdelmalek eut beaucoup de peine à se procurer l'argent nécessaire. Les versements dans la caisse de Marnia commencèrent seulement au mois de juillet 1882 et se poursuivirent jusqu'en 1883. Le souverain chérifien ne songeait d'ailleurs pas à tenir sa promesse jusqu'au bout ; il présenta une contre-revendication de 1.800.000 francs représentant, d'après lui, le montant des dommages causés à ses sujets par nos colonnes du Sud. Après d'interminables pourparlers, nous dûmes renoncer, en 1886, à la perception du reliquat de notre créance et nous contenter des 100.000 francs de l'acompte.

Des deux côtés de la frontière, les populations suivaient avec attention les événements du Sud-oranais ; il circulait des bruits exagérés et les commentaires des Marocains étaient souvent malveillants. Nos voisins des Hauts-Plateaux, notamment, manifestaient des tendances hostiles ; ils servaient d'intermédiaires aux rebelles pour leur ravitaillement. Dans le but de s'opposer à ces manœuvres, les Français avaient déjà interdit l'accès des marchés d'Algérie aux Hamyane Djembâa, au début de l'insurrection. Cette tribu se livrait à des intrigues auprès du Makhzen ; elle nous soulevait des difficultés depuis plusieurs années. Après la razzia du 17 novembre, on acquit la preuve que certains Mehaïa y avaient participé ; l'hostilité des Marocains grandissait à mesure que la révolte prenait de l'extension. Comme l'amel avait été invité, par son gouvernement, à éloigner le plus possiible de la frontière les fauteurs de troubles, on s'entendit avec lui au sujet de la fermeture de nos marchés à toutes les tribus suspectes.

La mesure frappant les Hamyane Djembâa fut étendue aux Mehaïa, Angad, Beni bou Hamdoun, Beni Hamlil, Beni Yala, Sedjâa, Beni Mathar, Beni Guil, Oulad Djerir et Doui Meniâ. On fit respecter rigoureusement cette interdiction, en saisissant les caravanes qui franchissaient la limite au nord du Teniet es Sassi.

Malgré la surveillance exercée dans les confins, les Marocains se mirent à entreprendre des agressions contre nos ressortissants, au début de l'année 1882. Le 3 mars, une bande enleva 25 bœufs à Mazer, dans la montagne des Beni Snous. Quelques jours plus tard, des Beni Hamlil exécutèrent une razzia sur les Oulad Nehar. Le 18 avril, un parti de Beni Hamlil attaqua un groupe d'indigènes de la commune mixte de Nédroma, vers Sidi Djabeur ; les assaillants tuèrent deux hommes, en blessèrent un autre et prirent cinq mulets. Les Algériens victimes de cet attentat revenaient de la colonne d'Aïn-Sefra, où ils avaient servi comme convoyeurs ; ils s'étaient engagés par erreur en territoire marocain. Un incident encore plus grave se produisit au marché d'El Haïmer, vers Adjeroud, le 19 avril. Le bruit s'étant répandu que nos troupes avaient subi un sérieux échec sous les murs de Figuig, des Marocains annoncèrent l'arrivée des contingents de Si Slimane ben Kaddour, de manière à provoquer une panique sur le marché ; à la faveur du désordre, on pilla les marchandises et les animaux appartenant à nos gens, mais l'amel les fit ensuite restituer. Le 28 avril, des maraudeurs volèrent encore 36 bœufs à Taddert, chez les Oulad Nehar ; il y eut un berger tué et un blessé.

A la suite de l'attaque de la mission topographique du capitaine de Castries, au chott Tigri, une certaine effervescence se manifesta à la frontière, dans la première quinzaine du mois de mai. Des rassemblements ennemis s'étant formés au sud de Berguent, le cercle de Sebdou plaça des postes de garde à Mechamiche, Koudiet Debagh, Kheneg el Hada et au Teniet es Sassi ; on rassembla en

outre une petite colonne à Sidi Djilali. Dans le cercle de Marnia, on prit également des précautions pour couvrir les tribus ; les mesures adoptées remplirent leur but, d'autant plus que les populations marocaines, qui n'étaient pas atteintes par l'interdiction, craignaient de se voir refuser l'accès de nos marchés. En revanche, l'insécurité persista sur le territoire du cercle de Sebdou. Le 6 septembre, des Hamyane Djembâa dissidents s'avancèrent, en plein jour, jusqu'à El Gour et volèrent des chameaux ; le goum des Angad algériens poursuivit les bandits et tua l'un d'eux. En dépit du renforcement des postes et des patrouilles, il y eut une nouvelle agression. Des contumaces des Oulad Nehar, réfugiés au Maroc, réussirent à enlever 3 juments à Mazer, dans la nuit du 13 au 14 octobre.

Lorsqu'ils ne se livraient pas ouvertement à des actes hostiles, les Marocains parvenaient néanmoins à manifester leur sympathie aux insurgés. Les tribus, autorisées à venir sur les marchés algériens, abusaient souvent de la situation pour ravitailler les dissidents, auxquels elles cédaient des grains achetés sur notre territoire. Il était très difficile de prouver ces fraudes et de les réprimer, puisque les coupables se trouvaient hors d'atteinte, au moment où ils se dessaisissaient au profit de nos adversaires. Dans certains cas, on put arrêter quelques caravanes et faire des exemples salutaires, mais dont l'effet durait peu. Dans les derniers jours de décembre, un important convoi des Beni Guil vint s'approvisionner à Oudjda ; les céréales qu'il emporta paraissaient destinées à Si Slimane ben Kaddour. L'arrivée du convoi coïncida avec de nombreux achats effectués à Nemours par les tribus marocaines admises sur nos marchés. Quelques groupes d'acheteurs furent convaincus de fraude et on séquestra leurs animaux.

Vers la fin d'octobre, le Sultan avait, de son côté, prohibé la sortie des bêtes à cornes ; c'était sans doute une

réponse à la fermeture partielle des marchés d'Algérie. Quoi qu'il en soit, au mois de février 1883, l'amel fit saisir deux lots de bœufs exportés par des Algériens. Le premier lot était conduit par un homme des Djouidat, que Si Abdelmalek accusait d'avoir servi d'intermédiaire à un de ses administrés pour violer la défense du Souverain. Le fonctionnaire chérifien soutenait la régularité de la saisie pratiquée, d'après lui, à Tinialine, en territoire marocain, tandis que le commandant supérieur prétendait qu'elle avait eu lieu en Algérie, près du bois de Betoum, à quelques kilomètres de Marnia. Quant au deuxième lot, l'officier français contestait également le droit de prise, l'arrestation ayant été faite, disait-il, à Sidi-Mohammed el Ouacini, en territoire algérien. Mais l'amel affirmait qu'il n'en était pas ainsi et que les notables, chargés de l'exécution des ordres du Sultan, n'avaient aucun intérêt à le tromper. Tout en maintenant sa revendication, le commandant supérieur de Marnia reconnaissait que l'affaire était très délicate, car, aux yeux du Makhzen, nos gens avaient au moins commis une tentative de contrebande. Grâce à la bonne volonté de Si Abdelmalek, cet incident fut pourtant réglé à notre satisfaction ; au début d'avril, ce dernier nous adressa une somme de 1.400 francs, pour indemniser les indigènes dont les animaux avaient été vendus (1).

La visite de l'amel au gouverneur général et les échanges de bons procédés

Après une longue période d'agitation, le calme reparaissait dans le Sud, au commencement de 1883 ; fati-

---

(1) Pièces 6, 7, 8 et 9. — De la Martinière et Lacroix, Documents sur le Nord-Ouest africain, t. I, Alger, 1894. — Noël, Documents pour servir à l'histoire des Hamyane, in *Bulletin de la Société de Géographie d'Oran*, mars 1916. — Noël, Documents historiques sur les tribus de l'annexe d'El Aricha, in *Bulletin de la Société de Géographie d'Oran*, mars 1919.

gués d'une vie d'aventures, qui n'avait pas amené la réalisation de leurs espérances, les dissidents abandonnaient peu à peu les chefs de l'insurrection. Si Kaddour ben Hamza s'était retiré au Tafilalet ; Si Slimane ben Kaddour et Bou Amama avaient planté leurs tentes dans la vallée de la Saoura. L'accord n'existait plus entre ces rebelles, qui tiraient chacun de leur côté et se regardaient d'un œil méfiant.

A cette époque, le Gouverneur général de l'Algérie, M. Tirman, fit une tournée dans la région frontière ; comme il désirait voir l'amel, le commandant supérieur écrivit à celui-ci que le chef de la Colonie serait de passage à Marnia, le 23 avril, à son retour de Nemours. Si Abdelmalek répondit à cette invitation indirecte avec beaucoup d'empressement, en disant quelle était sa satisfaction de pouvoir offrir ses compliments au Gouverneur général. Au jour fixé, le fonctionnaire chérifien arriva à Marnia, vers huit heures du matin, en compagnie de son frère (un vieillard) et des caïds Abdelkader Bou Terfas, des Mezaouir (Angad), El Hadj Bou Bekeur, des Mehaïa, et Ali ou Rabah, des Beni Khaled (Beni Snassen). L'escorte comprenait une quarantaine de cavaliers en veste rouge et burnous blanc. A l'approche du cortège gubernatorial, les troupes de la garnison prirent les armes afin de rendre les honneurs ; l'amel se plaça à la droite avec sa suite. Au moment où le gouverneur faisait son entrée à Marnia, Si Abdelmalek mit pied à terre et s'avança vers lui pour le saluer à sa descente de voiture. L'entrevue des représentants des deux pays voisins fut très cordiale ; M. Tirman invita à déjeuner l'amel et les caïds marocains.

Aussitôt après les premières présentations, le gouverneur reçut ses hôtes chez le commandant supérieur. Si Abdelmalek appuya chaudement une requête d'El Hadj Bou Bekeur, qui sollicitait pour les Mehaïa la levée de l'interdiction de fréquenter les marchés d'Algérie. En raison du retour au calme, il devenait possible d'accorder cette satisfaction au fonctionnaire chérifien, aussi M. Tirman rapporta-t-il la mesure qui frappait les Mehaïa ; il étendit même cette faveur à toutes les tribus marocaines atteintes par la dite mesure. On convint que les Mehaïa détenus pour infraction à la défense en question seraient remis en liberté. El Hadj Bou Bekeur, enchanté du résultat obtenu, crut devoir protester de son dévouement. Sur l'initiative de deux de ses caïds, l'amel proposa alors de passer une convention, en vue de l'extradition réciproque des pertubateurs et des brigands ; le gouverneur en admit le principe et engagea son interlocuteur à lui soumettre un projet écrit. M. Tirman et Si Abdelmalek se séparèrent à une heure de l'après-midi, emportant tous les deux une excellente impression de cette rencontre. Afin de donner à l'amel un témoignage de son amitié, le gouverneur lui fit parvenir un cadeau, dans le courant du mois de mai.

Sur ces entrefaites, les Oulad Sidi Cheikh Cheraga se résignèrent à négocier leur soumission ; les pourparlers aboutirent et la majeure partie d'entre eux réintégra le territoire algérien. Si Kaddour ben Hamza demeura à l'écart, parce qu'il avait fait le serment de ne pas capituler, mais il accepta une forte pension que lui servit le gouvernement français ; le chef des Cheraga assurait ainsi sa tranquillité matérielle en même temps que le repos de sa conscience. Si Slimane ben Kaddour, le personnage le plus marquant des Oulad Sidi Cheikh Gheraba, poursuivit ses intrigues et remonta la vallée du Guir, pour aller ensuite chez les Oulad El Hadj de la Haute Moulouya. Quant à Bou Amama, abandonné de tous, il se réfugia en hâte à Figuig, au mois de juillet, par crainte d'un acte de traîtrise de Si Slimane ben Kaddour, qui parait avoir songé à le livrer aux Français. C'était la fin de l'insurrection ; Si Slimane ben Kaddour ne se trouvait plus en situation de nous créer de sérieuses diffi-

cultés. A partir de ce moment, de nombreuses tentes de dissidents se présentèrent à Marnia pour être rapatriées.

Les circonstances étaient propices au resserrement des relations entre l'Algérie et le Maroc. Si Abdelmalek, qui manifestait toujours les meilleures dispositions, s'efforça, ainsi que son entourage, de nous aider à faire la police du pays. Il existait alors dans la région d'Aïn-Temouchent un bandit dangereux, du nom de Mostefa ben Bahi, qui terrorisait les populations et dont on ne réussissait pas à s'emparer. Ce malfaiteur ayant commis un nouveau crime, dans le courant du mois d'août, on apprit qu'il s'était enfui vers l'Ouest, dans l'intention probable de gagner Oudjda. L'administrateur lança donc sur ses traces un des caïds de la commune mixte ; il eut soin d'accréditer ce chef indigène auprès des autorités militaires de la frontière. Le caïd, arrivé à Marnia le 25 août, y acquit la conviction que Mostefa ben Bahi se trouvait déjà à Oudjda, aussi prit-il la résolution d'aller le rechercher dans cette ville. L'état de nos rapports avec les autorités de l'amalat facilitait singulièrement cette entreprise ; le commandant supérieur remit une lettre d'introduction au caïd qui se rendit à Oudjda, le 27 août. Le Khalifa, frère de Si Abdelmalek, lequel était momentanément absent, se mit à l'entière disposition de notre agent ; il fit fouiller minutieusement, quoique sans résultat, les maisons de la ville et les jardins. Le caïd s'était trompé ; Mostefa ben Bahi ne passa à Marnia que dans la nuit du 28 au 29 août pour atteindre Oudjda dans la journée du 29. Grâce à un hasard inespéré, le bandit fut arrêté quelques heures après son entrée dans cette localité ; on le conduisit à la Kasba et, lorsque le caïd algérien eut établi son identité, le Khalifa de l'amel prescrivit de l'enchaîner et il l'envoya à Marnia sous bonne escorte. Dans cette occasion, les autorités marocaines nous avaient rendu service avec une bonne volonté remarquable ; le commandant supé-

rieur de Marnia estima, avec raison, qu'il convenait d'accorder des récompenses.

A quelque temps de là, le Makhzen devait d'ailleurs nous débarrasser de Si Slimane ben Kaddour. L'amel lança d'abord les Beni Guil contre ce personnage qui, ne se sentant plus en sûreté, fit des ouvertures aux Français ; comme ceux-ci exigeaient sa reddition sans conditions, il se retira chez les Beraber, dans la tribu des Aït Bouchaouen. Si Abbelmalek soudoya ces derniers, qui attaquèrent Si Slimane ben Kaddour et le mirent à mort ainsi que plusieurs des siens, dans le courant du mois d'octobre. Le fils de l'agitateur, grièvement atteint dans la bagarre, fut transporté à Oudjda où il ne tarda pas à mourir des suites de ses blessures. Cette exécution sommaire amena un grand soulagement dans la région frontière ; elle supprimait une cause d'alertes et liquidait la question des Oulad Sidi Cheikh. Le retour des dissidents continua, de façon normale, jusqu'au commencement de l'année 1884 (1).

La construction de la Kasba de Saïdia

Dans l'hiver de 1881-1882, à la suite des bruits répandus sur un projet de cession du rivage de Saïdia à l'Allemagne, l'autorité française avait fait élever à Adjeroud, sur les hauteurs de la rive droite du Kiss, une sorte de petit fortin servant de pied-à-terre aux officiers du bureau arabe de Marnia, pendant leurs tournées de surveillance dans la région. En 1887, on devait y adjoindre un casernement pour le peloton de spahis chargé de la police du marché d'El Haïmer. Pour la compréhension de ce qui va suivre, il y a lieu de remarquer que cet acte

(1) Pièces 9, 12, 13 et 19. — Documents sur le Nord-Ouest africain, loc. cit. — Documents historiques sur l'annexe d'El Aricha, loc. cit. — Oudjda et l'Amalat, loc. cit.

était contraire aux stipulations de l'article premier du traité de 1845. A une époque antérieure, nous avions déjà enfreint, en bâtissant la redoute de Sidi Zaher, la défense d'édifier des constructions à la frontière.

Sur un ordre du Sultan, l'amel se mit en mesure de construire une kasba à Saïdia, sur la rive gauche et vers l'embouchure du Kiss, a proximité du fortin d'Aljeroud. Dans les derniers jours du mois de mai 1883, vingt-quatre ouvriers venus d'Oudjda travaillaient à la confection de la chaux et rassemblaient les matériaux. Le commandant supérieur, très intrigué et un peu inquiet sur le but de cette entreprise, chercha à sonder le Khalifa de Si Abdelmalek, de passage à Marnia le 28 mai ; ce dernier répondit évasivement en ajoutant toutefois que, pour l'instant, l'ouvrage ne comporterait qu'un mur d'enceinte. L'explication ne satisfit pas l'officier français, qui s'efforça de pénétrer les vrais motifs de la décision subite de Mouley El Hassane.

Dès que les préparatifs furent achevés, l'amel se transporta à Saïdia, dans les premiers jours de juin ; il fixa le tracé, organisa les chantiers, et on commença immédiatement la construction de l'enceinte. Celle-ci avait la forme d'un carré bastionné de 125 mètres de côté ; son emplacement se trouvait à une centaine de mètres de la rivière. Les Marocains paraissaient très affairés et l'on disait que le Sultan avait prescrit de pousser rapidement les travaux ; en retournant à Oudjda, Si Abdelmalek laissa sur les lieux son fils et son frère, pendant un certain temps, afin de diriger et d'activer les ouvriers. Les tribus de la région durent verser une contribution en argent et fournir des corvées, ainsi que les animaux pour le transport. Malgré tout, on ne termina les murailles en pisé de la Kasba que dans le courant de l'année 1884.

Ostensiblement, l'établissement en voie de création à Saïdia avait un but commercial ; sur ce point, nos voisins ne faisaient plus aucun mystère. On racontait que le Souverain chérifien, en vue de remédier à l'état de misère dans lequel vivaient depuis quelques années les Beni Snassen, s'était avisé de créer sur la plage de l'embouchure du Kiss un comptoir approvisionné directement par la mer ; de la sorte, les montagnards auraient trouvé sur place les marchandises dont ils avaient besoin, sans être astreints aux longs déplacements nécessaires pour se les procurer en Algérie. L'enceinte devait abriter une garnison chargée de la protection du comptoir. Cette conclusion était enfantine ; il est douteux que Mouley el Hassane ait montré autant de sollicitude, envers des sujets aussi peu maniables que les Beni Snassen. Le Sultan désirait certainement détourner les Marocains des marchés algériens, mais c'était pour engager une lutte économique contre des concurrents, qui absorbaient une partie des ressources de l'amalat et détenaient, en fait, le monopole des transactions avec cette province. Le Souverain voyait d'un mauvais œil les nombreuses exportations de bétail ; il envisageait la possibilité d'établir un droit de sortie sur toutes les marchandises. Le Makhzen ouvrit d'ailleurs un marché à Saïdia, au mois de novembre 1883 ; cette tentative aboutit à un échec complet.

Quant aux raisons politiques ayant déterminé la construction de la kasba de Saïdia, on ne savait rien de précis. D'après certaines rumeurs, les Français craignaient que la décision du Sultan fût motivée par des intentions inamicales à leur égard ; on prêtait en effet à celui-ci le dessein de céder, ultérieurement, la station commerciale à l'Angleterre ou à l'Allemagne. Dans cette affaire, des agents étrangers ont peut-être conseillé le gouvernement chérifien, cela paraît même probable ; il ne faut pourtant pas rechercher de ce côté la cause principale de l'organisation d'un ouvrage défensif à Saïdia. La kasba constituait avant tout une réplique au bordj d'Adjeroud ; la

construction de celui-ci portant atteinte aux conventions, les Marocains avaient cru y discerner une menace (1).

LE DÉVELOPPEMENT DES LIENS D'AMITIÉ

La remise d'un sabre d'honneur a Si Abdelmalek

Malgré le léger sentiment de défiance inspiré aux Français par les travaux de Saïdia, la cordialité des rapports avec l'amel ne fut pas atteinte. Si Abdelmalek affirmait à chaque instant ses bonnes intentions ; il montrait un grand empressement à nous rendre service ou à faire droit à nos revendications. La tranquillité restait parfaite à la frontière et nos voisins ne commettaient pas d'actes d'hostilité. C'était presque l'âge d'or. Afin de reconnaître l'excellente attitude du fonctionnaire chérifien, l'autorité française résolut alors de lui donner publiquement un témoignage d'estime et de considération.

La cérémonie prévue devait avoir lieu à la frontière ; elle comportait la remise solennelle d'une arme d'honneur à Si Abdelmalek. On allait profiter de cette occasion pour récompenser les personnages marocains, auxquels nous étions redevables de l'arrestation du bandit Mostefa ben Bahi. Après réception des cadeaux offerts par le gouverneur général, le général Thomassin, commandant la division d'Oran, se rendit à Tlemcen le 22 janvier 1884 ; il fit achever les préparatifs et contrôla l'exécution de ses ordres. Dans le but de rehausser l'éclat de l'entrevue avec l'amel, le général avait convoqué un grand nombre de chefs indigènes, aussi lui parut-il équitable de mettre les frais de réception à la charge de l'Etat ; la nourriture d'un important rassemblement d'hommes et de chevaux aurait, en effet, constitué une lourde charge

(1) Pièces 10, 11, 13 et 19. — Documents sur le Nord-Ouest africain, loc. cit. — Oudjda et l'Amalat, loc. cit.

pour les tribus. C'était rompre avec des habitudes qui conduisaient, trop souvent, à imposer aux populations une partie des dépenses occasionnées par notre politique marocaine.

Dans la matinée du 25 janvier, le général Thomassin se transporta à Sidi Zaher, en compagnie du général commandant la subdivision de Tlemcen et du commandant supérieur du cercle de Marnia. Tous les caïds de ce cercle étaient présents, ainsi que les caïds de la zone tellienne et de la région nord des Hauts-Plateaux du cercle de Sebdou ; il y avait, en outre, un fort goum de cavaliers des tribus. De son côté, l'amel partit de bonne heure d'Oudjda, en emportant des tentes ; il était suivi de son frère le khalifa Si Abdelkerime, d'Ali ou Rabah, caïd des Beni Khaled (Beni Snassen) et des chioukh Mohammed ben Talha et Abdelkader Bou Terfas, des Angad ; son escorte comprenait une soixantaine de mokhazenis.

En arrivant à Sidi Zaher, vers dix heures, Si Abdelmalek reçut un accueil franchement cordial ; après l'échange des salutations et des compliments d'usage, le général Thomassin lui exprima les remerciements du Gouverneur général pour tous les services rendus, puis il lui remit un fort joli sabre enfermé dans un écrin. Ce sabre, de forme très courbe, avait un fourreau de velours ; les garnitures de la poignée et du fourreau étaient en or et la lame portait une inscription. Le général offrit ensuite au khalifa un sabre du même genre, mais à fourreau d'acier et à garnitures d'argent. Le cheikh Mohammed ben Talha, qui avait participé activement à la capture de Mostefa ben Bahi, eut, pour sa part, une superbe montre en or.

Au cours de l'entretien qui suivit, le général Thomassin traita avec l'amel les principales questions intéressant les deux pays ; il s'efforça, notamment, d'obtenir le concours de Si Abdelmalek pour mettre Bou Amama hors d'état de recommencer l'agitation. Après le déjeuner, la

réunion prit fin ; les assistants se séparèrent et chacun rentra chez soi. Cette journée de fête, pendant laquelle on avait échangé des marques de vive amitié, scellait l'entente de l'amel avec les autorités françaises ; elle était sans précédent dans l'histoire des relations algéro-marocaine (1).

L'entrevue du commandant supérieur de Marnia avec Mouley Arafa et l'Amel

Quelques mois après la cérémonie de Sidi Zaher, Mouley Arafa arriva à Oudjda, le 27 mai 1884 ; ce frère du Sultan était chargé de mission dans l'amalat et il avait, en particulier, à s'occuper de la réorganisation des Beni Snassen. En juillet, il se rendit à Figuig avec le fonctionnaire chérifien, sans doute afin d'examiner la situation de Bou Amama, contre lequel le gouvernement français désirait des garanties. Mouley Arafa fit également des sorties dans la région nord. Lorsque celui-ci fut amené à circuler au voisinage du cercle de Marnia, l'amel s'empressa de saisir l'occasion pour organiser une rencontre avec le commandant supérieur. Si Abdelmalek était trop heureux de pouvoir montrer, au frère du Sultan, l'estime dont il jouissait en Algérie ; il savait que Mouley Arafa le rapporterait au Souverain et c'était une bonne fortune d'avoir un témoin aussi qualifié. L'amel écrivit donc au capitaine Lavergne, en lui exposant que le délégué chérifien aurait du plaisir à le voir en un point quelconque. Il était de notre intérêt d'accueillir ces ouvertures. C'est pourquoi le commandement autorisa l'officier français à accepter l'invitation ; on prit rendez-vous pour le 12 août, à Sidi Bahlil.

Au jour fixé, le commandant supérieur sortit de Marnia et il parvint à Sidi Bahlil, à neuf heures du matin : il avait emmené avec lui les officiers du bureau arabe et environ 70 cavaliers, comprenant les chefs indigènes, un détachement de spahis et une vingtaine de goumiers. L'amel et les caïds des Mehaïa, Angad et Beni Snassen, escortés par 80 cavaliers, attendaient le capitaine Lavergne à la frontière. Quand les échanges de saluts furent terminés, les deux groupes se dirigèrent vers le camp du chérif, situé à deux ou trois kilomètres à l'Ouest, en territoire marocain. Mouley Arafa, suivi d'une centaine de cavaliers, se porta alors au devant des Français ; il leur souhaita la bienvenue et les amena dans le camp, où on leur avait préparé des tentes. Le frère du Sultan était un mulâtre de 25 à 30 ans, plutôt laid de visage, qui parlait trop vite et avec une prononciation défectueuse.

(1) Pièces 14, 15, 19 et 25.

Dès que le chérif eut regagné sa tente, le capitaine Lavergne alla lui rendre visite ; il présenta les officiers de son entourage et fit ensuite une courte allocution. Après avoir déclaré, suivant la coutume, combien il se trouvait charmé de l'honneur qui lui était échu, le commandant supérieur fit valoir les bienfaits de l'accord réalisé entre les agents des deux puissances, à l'avantage des populations des confins, qui vivaient désormais en sécurité et pouvaient commercer librement. Le capitaine Lavergne attribua tout le mérite de cet état de choses à Si Abdelmalek, qui facilitait l'action commune en entretenant avec l'autorité française des relations étroites et affectueuses. En réponse, Mouley Arafa adressa quelques paroles de remerciements ; il dit sa joie des résultats obtenus par l'amel, dont la conduite était conforme aux instructions et aux vœux du Sultan. Le chérif conclut par des souhaits de longue durée de la bonne harmonie régnant entre l'Algérie et le Maroc ; il ajouta que l'entrevue en cours était la meilleure preuve des dispositions amicales des deux gouvernements. L'amel, qui ne perdait pas son idée de vue, crut devoir insister sur l'excellence des rapports algéro-marocains. Le fonction-

naire chérifien se félicitait d'une rencontre, qui fortifiait sa position à l'égard de ses administrés.

Après cet entretien courtois, pendant lequel Mouley Arafa avait montré une certaine affabilité, le commandant supérieur quitta ce personnage. L'amel invita les officiers à déjeuner et traita largement les cavaliers de l'escorte. Si Abdelmalek paraissait satisfait d'être arrivé à ses fins ; selon son habitude, il fut très aimable. Le capitaine Lavergne prit ensuite congé du chérif, de l'amel et des caïds marocains ; il se sépara d'eux, avant midi, pour retourner à Marnia. Cette nouvelle manifestation contribuait au renforcement des liens d'amitié avec Si Abdelmalek.

Pendant les derniers mois du séjour de Mouley Arafa, la région frontière demeura dans une parfaite tranquillité, bien que le Makhzen se soit parfois trouvé dans l'obligation de rassembler des contingents et d'employer la force pour recueillir les impôts. Si Abdelmalek fut convoqué à Fez par le Sultan, au début de décembre ; il écrivit aussitôt au Commandant supérieur, afin de lui annoncer son prochain départ en compagnie de Mouley Arafa. Les deux personnages marocains se mirent en route le 11 décembre. Le Khalifa Si Abdelkerime assura l'expédition des affaires durant l'absence de son frère. Nos rapports avec l'amalat ne subirent de ce fait aucun changement ; Si Abdelkerime pratiqua la même politique d'entente que Si Abdelmalek. Au début de 1885, le Khalifa se trouva aux prises avec quelques difficultés, car les Beni Snassen recommencèrent à cette époque leurs querelles intestines ; ces montagnards consentirent pourtant à déposer les armes, en attendant l'arbitrage de Si Abdelmalek.

Du côté français, l'année 1885 apporta encore quelques changements à l'organisation administrative des territoires de commandement. Le cercle de Sebdou fut supprimé et on rattacha l'annexe d'El Aricha au cercle de

Marnia, à partir du 1er septembre ; cette annexe comprit les tribus du Kef, du Khemis, des Angad El Gour et des Oulad Nehar. Cette situation ne dura d'ailleurs que peu de temps. En 1886, l'annexe d'El Aricha céda les tribus du Kef et du Khemis au cercle de Marnia ; elle releva alors directement de la subdivision de Tlemcen, tout en continuant à faire partie du cercle de Marnia au point de vue budgétaire (1).

La mission de Si Abdelmalek a Paris

L'amel avait formé, depuis un certain temps, le projet de se faire envoyer en mission en France. Dans le courant de l'année 1884, sur autorisation du Sultan qui songeait à le charger d'une ambassade à Paris, Si Abdelmalek s'était adressé au général Gand, commandant la subdivision de Tlemcen, afin d'obtenir l'autorisation de gagner la capitale en passant par Alger ; le fonctionnaire chérifien désirait prendre contact avec le Gouvernement général, avant de se rendre auprès du gouvernement français. Les démarches entreprises pour donner satisfaction à l'amel ayant abouti, ce dernier s'était empressé d'en aviser Mouley el Hassane, lequel avait approuvé les dispositions prises par son représentant. Au moment du départ de Si Abdelmalek pour Fez, la nouvelle de ce voyage commençait déjà à se répandre de tous côtés ; lui-même en avait parlé au capitaine Lavergne, dans la lettre par laquelle il prenait congé de cet officier.

Au mois de février 1885, alors qu'il attendait son envoi en mission, l'amel se heurta tout à coup à une opposition imprévue, qui bouleversait son programme. Lors de l'acceptation de l'itinéraire par l'Algérie, on avait sans doute négligé de consulter le Ministre des Affaires

(1) Pièces 16, 17, 18, 19 et 23. — Documents sur les tribus de l'annexe d'El Aricha, loc. cit. — Oudjda et l'Amalat, loc. cit.

étrangères ; or le Maroc était dans les attributions de ce Ministère et les bureaux tenaient à leurs prérogatives. Le ministre de France à Tanger fit donc prévenir Si Abdelmalek, qu'il ne pouvait pas emprunter la voie d'Alger pour aller à Paris, ce détour étant contraire aux habitudes. La modification imposée à l'amel affligea ce personnage, qui craignait d'être considéré comme un imposteur, après avoir affirmé que l'entente était complète entre les deux gouvernements ; il se croyait déjà traité avec mépris par les fonctionnaires du Makhzen. Si Abdelmalek écrivit au général Gand, en le suppliant de faire remettre les choses au point ; il demandait l'envoi d'une pièce lui permettant de prouver sa bonne foi. L'amel avait probablement des ennemis ; après son départ d'Oudjda, le bruit s'était répandu qu'il allait être remplacé, aussi conçoit-on ses inquiétudes devant cette difficulté imprévue. L'affaire finit pourtant par s'arranger ; on trouva un compromis, qui tranquillisait Si Abdelmalek. Il fut entendu, que celui-ci passerait à Alger à son retour de Paris.

A quelque temps de là, M. Féraud, ministre de France succédant à M. Ordéga, se rendit à Fez pour présenter ses lettres de créance à la cour chérifienne ; il reçut dans cette ville de réels témoignages de sympathie et le Sultan lui fit un excellent accueil. A ce moment, la désignation de Si Abdelmalek comme ambassadeur extraordinaire était définitive ; il devait accompagner M. Féraud retournant à Tanger et, dans ce port, s'embarquer pour la France. L'amel annonça sans retard la bonne nouvelle à son frère. à Oudjda ; celui-ci la communiqua aussitôt au capitaine Lavergne. Le départ de Fez eut lieu le 20 mai. Au milieu du mois de juin, Si Abdelmalek se trouvait à Tanger muni de cadeaux de toute nature pour le Gouvernement de la République. Le Sultan offrait, en outre, un cheval sellé à M. Tirman, Gouverneur général de l'Algérie, ainsi

que des sabres d'honneur aux généraux Délebecque, commandant le 19ᵉ corps d'armée, Destrie, commandant la division d'Oran, et Gand, commandant la subdivision de Tlemcen.

De Tanger, Si Abdelmalek alla à Paris avec M. Féraud et il y resta une quinzaine de jours ; il fut très sensible aux égards qu'on lui manifesta pendant tout son voyage en France. L'amel se dirigea ensuite sur Alger, où il rendit visite au Gouverneur général, puis il rentra à Fez, dans le courant du mois d'août, afin de rendre compte à Mouley el Hassane des résultats de sa mission. Nous devions beaucoup à cet amel, qui avait su rompre avec la politique anti-française de la plupart de ses prédécesseurs ; en travaillant à l'établissement de relations confiantes et amicales à la frontière, il avait contribué à rapprocher le Maroc de la France. Après avoir annoncé, à plusieurs reprises, son retour imminent à Oudjda, Si Abdelmalek ne rejoignit son poste que le 21 janvier 1886 ; il était toujours animé des mêmes dispositions à notre égard et sa conduite avait l'entière approbation du souverain. Le calme paraissait donc assuré pour longtemps dans les confins algéro-marocains, mais une erreur de politique intérieure, commise par Si Abdelmalek, allait bientôt provoquer l'écroulement de son œuvre (1).

LIEUTENANT-COLONEL L. VOINOT.

---

(1) Pièces 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24. — Oudjda et l'Amalat, loc. cit.

Pièces justificatives

Abréviations : (A, G. G.) Archives du service des affaires indigènes du Gouvernement général de l'Algérie.
(A. D. O). Archives du service des affaires indigènes de la Division d'Oran.
(A. C. M.) Archives du service des affaires indigènes du Cercle de Marnia.

N° 1

Confirmation d'un télégramme du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 530. 1er juillet 1881.

Le nouvel Amel d'Oudjda est arrivé dans cette ville hier vers midi accompagné de quelques cavaliers, il se nomme Abd El Melik ben Ali (1), il vient de Tanger où il servait de khodja du Gouverneur marocain. Le nouvel Amel a fait connaître au Caïd Bou Hafs, qu'aussitôt qu'il se serait acquitté d'une mission dont l'a chargé le Sultan pour les populations sahariennes, c'est-à-dire dans une huitaine de jours, il s'empresserait d'aller vous présenter ses devoirs (2).

---

(1) Abdelmalek Ben Ali Es Saïdi a été ainsi noté à Marnia : « Sage, ferme, très conciliant, sut pendant longtemps maintenir la paix dans l'Amalat... »

(A. C. M.) Liste des Amels d'Oudjda. Minute.

(2) Cette visite a été faite au milieu du mois de juillet, ainsi que cela résulte de la correspondance ci-après du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia avec le Général commandant la Subdivision de Tlemcen.

« L'Amel est arrivé à midi. Il désire continuer son voyage « sur Tlemcen en partant à minuit. 25 Cavaliers marocains l'ac- « compagneront. Comme l'agha Si Hamed se trouve à Tlemcen, « je vous serais obligé de vouloir bien lui faire prescrire de leur « préparer une petite collation et quelques rafraichissements à sa « maison, à l'Oued Zitoun. »

(A. C. M.) Registre des Minutes. Confirmation d'un télégramme du 13 juillet 1881.

« L'Amel est arrivé hier soir vers huit heures est reparti pour « Oudjda ce matin à cinq heures avec l'escorte prescrite. »

(A. C. M.) Registre des Minutes. Confirmation d'un télégramme du 18 juillet 1881.

N° 2

Confirmation d'un télégramme du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 921. 11 novembre 1881.

L'Amel d'Oudjda, à qui j'ai transmis le contenu de votre télégramme d'hier, 4 h. 15 du soir, me répond ce qui suit :

« J'ai reçu votre lettre par laquelle vous me faites savoir que M. le Colonel Commandant la Subdivision de Tlemcen vous a télégraphié qu'il n'avait nullement l'intention de garder El Hadj Hammou mais que ce marocain étant débiteur d'une somme de 86.100 francs envers un négociant israélite d'Oran, il était impossible de l'embarquer si quelqu'un ne se portait pas garant de cette dette.

« Il nous est facile, M. le Commandant Supérieur, vu le rapprochement et les relations dans lesquelles nous vivons, de connaître aisément la vérité.

« En ce qui concerne cette affaire, le Sultan seul peut la trancher. Il est en état de payer une somme plus forte que la dette du prisonnier en question. Le Sultan m'avait ordonné d'arrêter El Hadj Hammou et de le lui envoyer. Je vous avais écrit pour vous demander l'autorisation de l'embarquer à Nemours pour Tanger. Cette autorisation m'avait été accordée à cause de l'amitié qui nous unit. Vous auriez dû m'avertir à temps afin de me permettre de faire mon possible pour acquitter cette dette même en faisant vendre les propriétés du débiteur. Je vous prie donc de vouloir bien m'envoyer le né El Hadj Hammou pour l'entendre, et afin que nos adoul statuent sur son affaire et que nous puissions, comme vous, nous rendre compte de l'affaire. Nous le garderons ici en prison et nous informerons le Sultan du fait, afin qu'il ordonne aux Caïds des Guélaya de faire payer aux frères du dit El Hadj Hammou la somme dont ce dernier est redevable. Dans le cas où ses parents refuseraient, on procèderait à la vente des biens du débiteur. Quand au prisonnier, il resterait en mon pouvoir jusqu'à ce qu'il se soit acquitté. Si cependant vous voulez l'envoyer à Tanger, l'affaire pour moi serait ainsi terminée. »

N° 3

Rapport annuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques

(Extrait)

(A. C. M. Original)

Année 1881

....

Le 30 juin, arrive à Oudjda le nouvel Amel, Si Abd El Malek Ould Ali. Le 13 juillet, il passe à Marnia pour se rendre à Tlemcen, à l'effet de présenter à M. le Général Louis, délégué à cet effet, les excuses du Gouvernement Chérifien au sujet de l'attitude peu correcte qu'avait eue Si Ali Guider. Cette démarche a produit un excellent effet sur les populations, des deux côtés de la frontière.

Ce nouveau fonctionnaire marocain n'a cessé de montrer, jusqu'à présent, les meilleures dispositions. Nos rapports avec lui ne laissent absolument rien à désirer. Il s'emploie activement à terminer le versement des indemnités qui nous sont dues par son Gouvernement et nous accorde toutes les satisfactions que nous lui demandons (1).

Les premières occupations de l'Amel Si Abd El Malek étaient d'assurer, au prix de n'importe quels sacrifices, la paix et la tranquillité dans les tribus relevant de son commandement, de même que sur la frontière (2).

....

Marnia, le 20 décembre 1881.

Le Commandant Supérieur,

Signature illisible.

---

(1) Toutes les affaires étaient réglées par Si Abdelmalek dans le plus large esprit d'équité. C'est ainsi que le Commandant Supérieur du Cercle de Marnia écrivait, notamment, au Général commandant la subdivision de Tlemcen, le 2 janvier 1882, sous le n° 4 :

« J'ai l'honneur de vous informer pour faire suite à mes télé-« grammes des 27 et 28 décembre derniers, n°s 1048 et 1051, que « les chioukhs marocains envoyés par l'Amel d'Oudjda pour opé-« rer le règlement des indemnités dues à nos émissaires victi-« mes d'agressions au Maroc, viennent d'acquitter intégralement « le montant des sommes que nous avons revendiquées. »

« J'ai remis au Cadhi de Marnia les 1.845 francs payés par les « chioukh marocains et je l'ai chargé d'en opérer la réparti-« tion entre les intéressés, conformément au détail contenu dans « ma lettre du 24 décembre dernier, n° 1044. »

(A. C. M.) Registre des Minutes.

(2) La correspondance de Marnia ne mentionne, pour la fin de l'année 1881, qu'un incident sans importance.

Quelques tentes de la fraction des Ibeneharen des Beni Khaled (Beni Snassen) refusant de payer leur part d'une amende infligée à leurs contribules par El Hadj Zaïmi, s'étaient réfugiées à Menaceb Kiss, à côté de la frontière. Le mercredi 21 septembre, une trentaine d'hommes, envoyés par El Hadj Zaïmi, vinrent razzier ces tentes et, au cours de la bagarre, pénétrèrent en territoire algérien pour s'emparer d'une centaine de moutons ou chèvres, que leurs propriétaires avaient poussés sur la rive droite du Kiss, dans les jardins des Attia ; cette incursion fut rapide et il n'y eut pas un coup de fusil tiré.

(A. C. M.) Registre des Minutes. Lettre n° 786 du 25 septembre 1881 du Commandant Supérieur de Marnia au Commandant de la Subdivision de Tlemcen.

N° 4

Lettre du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 200 — 22 mars 1882.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai assuré l'exécution des prescriptions contenues dans votre dépêche du 18 mars, n° 162, au sujet de tentes des Beni-Khaled, résidant en territoire algérien. Aussitôt après la réception de la dite dépêche, j'ai envoyé sur les lieux un officier du bureau arabe avec mission de faire repasser la frontière aux Beni Khaled s'il y en avait. Cet officier a en effet constaté dans les tribus des Athia et des M'Sirda la présence de 180 tentes des Beni Khaled. Ces marocains n'ont fait aucune difficulté pour rentrer dans leur pays d'origine.

Je dois toutefois attirer votre attention sur la conduite équivoque de l'Amel d'Oudjda en cette occasion. Ce fonctionnaire marocain vous a écrit le 9 mars 1882 que la plupart des Beni Khaled étaient campés sur notre territoire, et que par suite, il n'avait pu réunir la somme demandée. Il ajoute que s'étant précédemment adressé au Commandant Supérieur de Marnia, il n'avait pu obtenir de lui l'expulsion des marocains résidant dans nos tribus. Le 18 novembre Si Abdel Malek a écrit en effet à M. le Commandant de Breuille une lettre demandant non pas l'expulsion, mais l'arrestation des Beni Khaled qui avaient commis des dégâts au Kiss (1) et qui campaient chez

---

(1) Cette affaire datait de 1880. Il s'agit vraisemblablement des déprédations commises sur notre territoire par les Beni Drar, fraction des Beni Khaled, qui, refusant de reconnaître le caïd nommé par le Sultan, s'étaient réfugiés en Algérie. L'Amel Si Ali Guider les avait poursuivis jusqu'à Sidi Bou Djemane, le 22 août 1880, et la tribu algérienne des Achache avait dû s'opposer par la force à cette violation de frontière.

nous. Il annonçait l'arrivée de deux de ces [ses] administrés qui nous indiquerait [indiqueraient] les gens à arrêter. Les deux marocains annoncés ne se sont jamais présentés et l'Amel n'a plus reparlé de cette affaire, si bien qu'à plusieurs reprises, je lui aie [ai] rappelé que deux de ses caïds sur trois ne s'étaient pas encore libérés de leur dette. De plus il y a deux mois environ, aucune tente de la dite fraction marocaine ne se trouvait en deçà de la frontière, et rien n'empêchait le caïd El Hadj Mohammed Zaïmi de recouvrer les sommes qui nous sont dues.

Quant à la présence, dans nos tribus, des 160 (1) tentes que je viens de faire expulser, elle est facile à expliquer. En effet, suivant leur habitude, les marocains sont venus il y a trois mois labourer les terre [terres] qu'ils possèdent chez nous ; ils ont ensuite repassé la frontière. Depuis une quinzaine de jours, ils étaient revenus pour leurs récoltes. L'Amel a été assez habile pour profiter de cette circonstance, peut-être provoquée par lui, et a cherché à en tirer parti pour ne pas se libérer de sa dette envers nous. Bien que généralement ce fonctionnaire marocain se montre disposé à nous satisfaire, je trouve sa conduite en cette occasion entachée de mauvaise foi. Il s'est sans doute laissé persuader par le Caïd El Hadj Mohammed Zaïmi, que je crois capable d'avoir envoyé lui-même une partie de ses administrés au delà de la frontière afin de pouvoir ensuite se retrancher derrière leur absence pour éluder le paiement qu'il doit nous faire.

Quoi qu'il en soit, il ne reste plus actuellement de marocains en deçà de nos limites, et nos voisins n'auront plus aucun prétexte plausible pour retarder plus longtemps le versement de l'indemnité qui leur est réclamée. Je vous adresse ci-joint copie conforme de la lettre à laquelle j'ai fait allusion plus haut.

N° 5

Lettre du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 263 — 13 avril 1882.

J'ai l'honneur en réponse à votre dépêche du 4 avril courant au sujet d'une agression contre les gens des Beni Hamlil, et contenant copie d'une lettre de l'Amel d'Oudjda, de vous adresser les renseignemnts suivants :

Dans les premiers jours de novembre 1881, un parti de quatre

(1) Il est dit plus haut 180 tentes.

hommes des Beni Hamlil marocains fut attaqué à Sidi Moussa el Anebri, point situé sur le territoire civil de la commune mixte de Nedromah, dans la tribu de Zaouiet el Mira. L'un des Marocains fut tué, un autre blessé, et on leur enleva des animaux et diverses marchandises. L'attaque ayant eu lieu en territoire civil, je n'ai pas eu à m'en occuper et n'ai pas cru devoir vous rendre compte du fait, puisqu'il s'était passé en dehors de mon cercle.

....

L'Amel m'a en effet écrit à ce sujet et je lui ai répondu à deux reprises les 18 novembre et 27 décembre 1881 que l'affaire s'était passée en territoire civil, n'était pas de ma compétence et que d'ailleurs les prévenus étaient aux mains de la justice. L'Amel n'a donc pas à se plaindre de mon silence ; je saisirai cette occasion pour signaler à votre attention l'attitude équivoque que prend depuis quelque temps ce fonctionnaire marocain. Il commence à mettre dans ses réclamations une acrimonie souvent mêlée de mauvaise foi, comme par exemple dans le cas qui nous occupe. Il ne montre déjà plus des dispositions aussi conciliantes qu'à l'époque de son entrée en fonctions et fait preuve à notre égard d'une méfiance injurieuse.

N° 6

Rapport annuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques

(Extraits)

(A. C. M. Original)

Année 1882.

....

Nos populations n'ont témoigné qu'une curiosité naturelle pour les événements du Sud-Ouest de l'Algérie (1), bien que ceux-ci aient constamment donné lieu aux commentaires les plus exagérés, et souvent malveillants, de la part de nos voisins du Maroc.

....

Au mois d'avril, deux actes d'hostilité, dont l'un très grave, ont été commis par des Marocains au préjudice d'indigènes algériens.

Le 18 avril, une troupe de convoyeurs de la commune mixte de Nedromah, qui venaient de quitter, par suite de licenciement, la colonne d'Aïn-Sefra, étaient en route pour regagner leur pays d'origine. Ayant pris une fausse direction, ils s'étaient

(1) Il s'agit de l'insurrection de Bou Amama, qui avait éclaté en 1881 dans le Sud Oranais.

écartés de quelques kilomètres à peine, et avaient pénétré sur le territoire de la tribu marocaine des Beni Hamlil ; arrivés près de Sidi Djabeur, ils ont été inopinément attaqués par un parti d'indigènes de cette tribu qui leur tuèrent deux hommes, en blessèrent un troisième, et leur enlevèrent 5 mulets.

Le lendemain, un fait plus grave encore se produisait sur le marché d'El-Heïmer.

Après avoir fait courir dans l'assistance le bruit d'un échec qui aurait été éprouvé par nos colonnes sous les murs de Figuig, des fauteurs de désordres marocains ont déterminé sur le marché une panique générale, en annonçant l'irruption imminente des contingents de Si Sliman, et en ont profité pour piller les marchandises et les troupeaux amenés sur le marché par les indigènes de notre territoire.

Il convient de remarquer (ce qui caractérise la malveillance hostile des auteurs de cet acte de pillage) qu'on était alors au lendemain du succès obtenu sur l'Oued Fendi par la colonne d'Aïn-Sefra, et d'opérations toutes heureuses de nos colonnes du Sud-Ouest.

Grâce aux mesures de précaution prises pour préserver nos administrés, et sans doute aussi à la crainte éprouvée par les populations marocaines de se voir interdire l'accès de nos marchés, il ne s'est plus produit de leur part d'actes d'hostilité pendant le reste de l'année.

Toutefois, pour rester à l'état latent, les sentiments hostiles à notre égard des populations marocaines ne se sont pas moins fait sentir en mainte circonstance.

C'est ainsi qu'il est hors de doute que les tribus marocaines auxquelles nos marchés sont ouverts, ont fréquemment abusé de ces facilités pour approvisionner les dissidents, en venant sur notre territoire acheter les grains dont ceux-ci avaient besoin, et les leur livrant ensuite, hors de nos atteintes, sur le territoire marocain.

Le plus souvent, il a été impossible de se convaincre matériellement ces abus et de les réprimer. Cependant, dans plusieurs cas, la certitude ayant été acquise que des caravanes venues jusque sur notre territoire même appartenaient, bêtes et gens, aux tribus ennemies, auxquelles l'accès de nos marchés est interdit, des saisies ont pu être opérées et un juste châtiment infligé aux délinquants.

Malgré l'effet salutaire momentanément produit par ces mesures de rigueur, une caravane importante des Beni Guill est encore venue dans les derniers jours de décembre s'approvisionner à Oudjda même de grains qu'on a lieu de croire destinés à Si Sliman.

Avec la venue de cette caravane ont coïncidé d'importants achats de grains faits sur la place de Nemours par les tribus

marocaines de la frontière ; et dans les allées et venues de caravanes qui en sont résultées, il y a eu lieu de nouveau d'arrêter et séquestrer divers groupes provenant des tribus auxquelles l'accès de notre territoire est interdit.

Relations avec les autorités marocaines

Dans les relations de service presque journalières entretenues avec l'Amel d'Oudjda, l'attitude de ce fonctionnaire marocain n'a pas cessé pendant l'année écoulée, d'être courtoise et correcte dans la forme : elle s'inspire manifestement de cette règle de conduite de nous donner toutes les satisfactions strictement exigibles, afin d'éviter tout conflit et toute revendication diplomatique ou autre.

Quels que soient au fond les sentiments qui animent à notre égard l'autorité marocaine, les relations si tendues et si difficiles avec le précédent Amel, Si Ali Guider, ont pris avec l'Amel actuel toute l'apparence de relations de bon voisinage.

Les faits saillants dans nos rapports avec lui, ont été les suivants :

1° Au début de l'année, il a achevé de verser entre nos mains l'indemnité de 7.450 francs due aux victimes des dégâts commis en 1880 à Menaceb Kiss (1).

2° Pendant les mois d'avril et de mai, il a restitué les troupeaux qui avaient été pillés le 19 aout sur le marché d'El-Heïmer, par ses administrés, au préjudice des nôtres.

3° Au mois de juillet, il a commencé à verser entre nos mains l'indemnité allouée aux Hamyan Châfa, victimes de la rhazzia opérée le 17 novembre 1881, par Si Sliman et ses contingents (2).

Le montant total des versements effectués par l'Amel à ce titre, pendant l'année 1882, atteint la somme de 90.000 francs ; une somme de 10.000 francs reste encore à verser.

4° Pendant le cours de l'année écoulée, l'Amel a fait remettre entre nos mains 10 déserteurs de la Légion Etrangère, qui étaient passés sur le territoire marocain.

....

Marnia, le 31 décembre 1882.

Le Commandant Supérieur,
DONNIER.

---

(1) Vraisemblablement au mois d'août. Voir à ce sujet la note de la pièce n° 4.

(2) Cet incident de l'insurrection du Sud-Oranais n'intéressait pas directement la région nord des confins algéro-marocains.

N° 7

Rapport du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 172 — 23 mars 1883.

Vous m'avez notifié, le 18 mars courant, sous le n° 204, une dépêche de M. le Général Commandant la division d'Oran relative à une saisie exécutée sur notre territoire par des Marocains agissant comme agents de l'Amel d'Oudjda, et vous m'avez invité à vous adresser une copie conforme de la revendication que j'ai adressée au sujet de cette affaire au représentant du gouvernement marocain à Oudjda.

Me conformant à vos prescriptions, j'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, la copie demandée, texte arabe et texte français (pièce n° 1 et n° 1 bis).

Vous m'avez invité, en outre, à vous faire connaître en vertu de quelles dispositions l'exportation des bestiaux est interdite par les autorités marocaines. Je ne sais, à ce sujet, que ce qui m'a été écrit par l'Amel le 14 février dernier, dont j'ai également l'honneur de vous adresser copie (pièce n° 2). Il résulte de cette communication que l'exportation des bêtes à cornes du Maroc a été formellement interdite par le Sultan vers la fin d'octobre dernier.

....

Dans le cas particulier qui a motivé ma lettre du 20 février dernier n° 106, la question est toujours pendante avec l'Amel. A ma demande de revendication du 19 février, ce fonctionnaire marocain m'a répondu, le 21 du même mois (lettre ci-jointe pièce n° 3), que la saisie des 13 bœufs ne s'était pas faite près d'El-Bethim, c'est-à-dire à quelques kilomètres seulement de Marnia, mais bien sur le territoire marocain sur le point appelé Tenialin (1), et que ces animaux dont la propriété est d'ailleurs contestée au nommé Mohammed el Ouassini, des Djouidat (qui, d'après l'Amel, n'aurait été dans cette circonstance que le complice d'un homme des Mezaouir, pour transgresser les ordres du Sultan) avaient été vendus, et le prix de vente versé au Trésor.

En ce qui concerne l'autre saisie opérée au marabout de

(1) Lire Tinialine. On désigne sous ce nom deux mamelons qui se trouvent à proximité de la frontière, en face de Djorf el Baroud.

Sidi Mohammed el Ouassini, l'Amel d'Oudjda ajoutait qu'il n'en avait pas eu connaissance. J'ai protesté à la date du 22, en soutenant la légitimité de ma revendication, et l'Amel m'a encore répondu, à la date du 28 février dans l'ordre d'idées de sa première lettre, affirmant l'exactitude de ses renseignements, et disant que les gens qu'il a chargés de l'exécution des ordres du Sultan sont des notables qui n'ont aucun intérêt à exagérer leurs services, et qui lui inspirent la plus grande confiance.

Tel est, mon Général, l'état actuel de la question. Jè doute que nous obtenions satisfaction, car étant donné la notoriété de l'interdiction de l'exportation du bétail marocain, nos gens sont au moins coupables aux yeux de nos voisins, d'une tentative de contrebande dont l'amel voudrait leur faire supporter les conséquences, en s'appuyant sur les instructions du Sultan du Maroc.

N° 8

Lettre du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 199 — 5 avril 1883.

Pour faire suite à ma dépêche du 23 mars courant n° 172, relatif [relative] à une saisie de bœufs exécutée sur notre territoire par des Marocains agissant comme agents de l'Amel, j'ai l'honneur de vous rendre compte que celui-ci vient de m'envoyer une somme de 1.400 francs, montant : 1° de la valeur des bœufs saisis ; 2° de la somme de 150 francs volée à l'un des plaignants ; 3° des dommages et intérêts que vous aviez fixés.

Cette somme va être répartie entre les indigènes auxquels elle est destinée ; j'en ai accusé réception à l'Amel dans la forme habituelle.

N° 9

Lettre du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 231 — 23 avril 1883.

J'ai l'honneur de vous confirmer mon télégramme du 22 avril courant par lequel je vous ai rendu compte que M. le Gouverneur Général ayant exprimé le désir de voir l'Amel d'Oudjda,

j'avais écrit à ce fonctionnaire marocain pour l'informer du passage à Marnia de M. le Gouverneur Général à son retour de Nemours.

....

L'Amel m'a répondu dans la soirée une lettre empressée me remerciant de ma communication, et me disant que considérant comme une bonne fortune le passage à Marnia du Gouverneur Général, il s'empresserait de venir le saluer en compagnie des Caïds Abdelkader Bou Terfas des Mezaouir, El Hadj Bou Bekeur des Mehaya, et Ali Ben Rabah des Beni Khaled (fraction des Beni Drar) (1). Au reste, je vous communique ci-joint une copie de cette réponse.

Ainsi que vous l'a fait connaître mon télégramme de nuit, le Gouverneur Général informé de la venue de l'Amel me télégraphia qu'en raison de cette circonstance, il était nécessaire que les honneurs militaires lui fussent rendus comme à son premier passage, c'est-à-dire à son entrée et à sa sortie de Marnia,

Conformément aux indications de sa lettre, Si Abd el Malek Ben Ali Es Saidi arriva ici ce matin à 8 heures accompagné des trois caïds annoncés, ainsi que de son frère (un vieillard), de son khalifa, et d'une suite d'une quarantaine de cavaliers. Toutes les dispositions avaient été prises pour recevoir et héberger tout ce monde. L'Amel et les trois Caïds ont été engagés à déjeuner par M. le Gouverneur Général.

A l'heure de la prise d'armes, l'Amel se porta avec son goum à la droite des troupes, et mit pied à terre pour saluer le Gouverneur qui descendit lui-même de voiture. Le Gouverneur reçut ensuite chez moi les mêmes personnages, et s'entretint avec eux de diverses questions qu'ils lui présentèrent sous forme de vœux.

En voici le résumé :

Le Caïd des Mehaya, fortement appuyé par Si Abd El Malek ben Ali, sollicita de M. le Gouverneur la levée de l'interdit qui frappe sa tribu en ce qui concerne l'accès de nos marchés (2).

Après s'être renseigné au sujet de cette question, le Gouverneur déclara à l'Amel qu'en vue de cimenter les bonnes relations existant déjà entre les deux pays, il accueillait favorablement la demande qui lui était présentée touchant aux

(1) Ce sont les Beni Drar qui constituent une fraction des Beni Khaled et, s'il ne s'exprime pas nettement, c'est néanmoins ce que veut dire l'auteur de la lettre.

(2) En 1881, lors de la révolte de Bou Amama, on avait dû interdire l'accès des marchés algériens aux tribus marocaines qui ravitaillaient les insurgés.

Mehaya. Il fut vivement remercié par le Caïd intéressé qui protesta de ses bonnes intentions et de son amitié pour la France.

....

(Comme conséquence, il est convenu de relaxer les Mehaya détenus pour infraction à cette interdiction).

....

Sur l'initiative du Caïd El Hadj bou Bekeur qui fut lui-même le porte-voix d'Ali Ou Rabah, l'Amel proposa au Gouverneur une convention pour l'extradition réciproque des malfaiteurs ou des perturbateurs de l'un des deux pays réfugiés sur le territoire de l'autre. Le Gouverneur Général accueillant en principe cette proposition, engagea l'Amel à lui écrire à ce sujet, ajoutant que l'échange de leur correspondance tiendrait lieu ensuite de convention.

Telles sont les questions qui ont été traitées dans l'entrevue qui a eu lieu aujourd'hui.

La séparation a eu lieu à une heure de l'après-midi, après déjeuner, et le départ de l'Amel a suivi de quelques instants celui de M. le Gouverneur Général (1).

N° 10

Lettre du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 309 — 30 mai 1883.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'en exécution d'instructions qu'il aurait reçues de son Sultan, l'Amel d'Oudjda prend les dispositions nécessaires pour édifier un bordj à Adje-

(1) A son retour à Alger, M. Tirman fit remettre un cadeau à l'amel.

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai reçu de M. le « Chef de bataillon du 139e de ligne, arrivé à Marnia le 17 mai « courant, la caisse annoncée par votre dépêche du 15 du même « mois, n° 329, contenant un cadeau adressé par M. le Gouverneur « Général à l'Amel d'Oudjda. »

« J'ai également reçu la lettre de M. le Général commandant la « division annexée à la dépêche précitée, et je ferai parvenir le « tout à l'amel aussitôt que je serai informé de sa rentrée à « Oudjda... »

(A. C. M.) Registre des Minutes. Lettre n° 285 du 18 mai 1883 du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen.

roud, sur le territoire marocain, à proximité du rivage et de la frontière (1).

On travaille déjà à la confection de la chaux, et 24 ouvriers sont partis d'Oudjda pour commencer à rassembler les matériaux.

....

Jusqu'ici, il m'a été impossible de savoir l'importance et le but de la construction projetée. Le khalifa de l'Amel qui était ici, il y a deux jours, et que j'ai cherché à sonder à ce sujet, m'a répondu que le Sultan avait laissé ignorer à l'Amel l'objectif de ce bordj (ce qui est invraisemblable) et que la construction ne devait comporter, pour l'instant, qu'un mur d'enceinte.

....

N° 11

Lettre du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 328 — 10 juin 1883.

En confirmation de mon télégramme du 6 juin dernier, j'ai l'honneur de vous adresser ci-après le résumé des renseignements qui ont été recueillis, et des bruits qui circulent au sujet de la construction d'un bordj à Adjeroud, sur la rive gauche du Kiss.

On s'accorde en général à prêter à cette construction le but suivant :

L'Empereur du Maroc aurait été touché par la misère qui sévit depuis plusieurs années sur les Beni-Snassen ; voulant y remédier, il aurait décidé la création sur la plage d'Adjeroud, à proximité des Beni-Snassen, d'une station commerciale, qui serait alimentée par la mer, et dans laquelle ces tribus pourraient s'approvisionner sans déplacement, ce qui leur éviterait d'avoir à aller comme par le passé à Nemours et à Marnia pour faire leurs provisions.

Certains ajoutent toutefois que le souverain marocain voit d'un très mauvais œil la fréquentation de nos marchés par ses administrés, qu'il accable de ses malédictions ceux de ses sujets qui viennent vendre du bétail sur les marchés algériens ; c'est afin d'arrêter ce courant commercial, qui épuise les ressources des populations marocaines, qu'il aurait décidé

(1) Il s'agit de la construction de la kasba de Saïdia.

la création d'un centre d'approvisionnement à Adjeroud, et pour compléter l'effet de cette mesure, il se proposerait de frapper d'un droit de sortie les Marocains qui franchiraient la frontière pour venir commercer sur notre territoire.

Il y a plus ; certains indigènes d'un jugement éprouvé et qui d'habitude nous renseignent bien sur ce qui se passe au delà de la frontière, affirment que l'intention de l'Empereur du Maroc serait de céder ultérieurement à une nation européenne, la Prusse ou l'Angleterre, la station commerciale qu'il va créer sur la plage d'Adjeroud.

....

L'Amel d'Oudjda accompagné de plusieurs Caïds, s'est transporté le 2 juin au soir à Adjeroud pour déterminer l'emplacement de la kasba à construire.

....

Il ne s'agit, paraît-il, quant à présent, que de construire une enceinte fortifiée, à l'abri de laquelle la station commerciale s'installera sous la protection d'une garnison.

....

L'Amel d'Oudjda après avoir mis les travaux en train a quitté Adjeroud le 6 juin au soir, laissant sur place son fils et son frère pour diriger et activer la construction.

Toutes les tribus de la région concourent en argent et en nature à la construction de la kasbah d'Adjeroud : chacune fournit des moyens de transport et des corvées ; en outre, une cotisation en argent, volontaire disent les uns, imposée par le Sultan disent les autres, doit être payée à raison de 1.000 francs pour chaque tribu des Beni-Snassen, et à raison de 500 francs pour les Angad, les Mehaia, les tribus d'Oudjda, ainsi que les Kebdana et les Guelaia.

....

Dernier détail enfin : l'Empereur du Maroc aurait recommandé de pousser les travaux avec la plus grande activité, et aurait prescrit qu'ils fussent achevés pour l'époque prochaine où il viendrait visiter le nouvel établissement. De fait une activité inusitée a présidé aux préparatifs ainsi qu'aux débuts de la construction.

....

En résumé, de quelque mystère que restent enveloppées les intentions réelles de sa Majesté Chérifienne, il y a lieu de constater que le bruit public en deçà comme au delà de la frontière lui prête des intentions qui ne seraient rien moins qu'amicales et que favorables à notre égard.

....

N° 12

Lettre du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 495 1er septembre 1883.

Pour faire suite à mes télégrammes du 29 et du 30 août, nos 493 et 494, j'ai l'honneur de vous adresser ci-après la relation de l'arrestation, à Oudjda, du bandit Mostefa ben Bahi (1).

Ainsi que je vous l'ai indiqué par mon télégramme antérieur du 27 août, le Caïd Abdelkader Bou Guedra, des Douaïrs, s'était présenté à Marnia porteur d'un écrit signé de M. l'Administrateur d'Aïn-Temouchent, accréditant ce chef indigène auprès des autorités, en indiquant qu'il avait pour mission spéciale de rechercher Mostefa ben Bahi, Le Caïd Bou Guedra arrivé ici samedi soir, 25 août, y séjourna jusqu'à lundi.

Certaines indications qu'il avait recueillies durant ce laps de temps lui ayant fait croire que Mostefa ben Bahi se trouvait à Oudjda, il me fit part de son intention de se rendre de nuit dans cette ville et me demanda une escorte et une lettre de recommandation pour l'Amel. C'est cette demande qui a motivé mon télégramme précité en date du 27 août.

Le Caïd Ben Guedra, grâce à la lettre que j'avais écrite en votre nom, à son sujet, à l'Amel, reçut le meilleur accueil à Oudjda et trouva un concours très empressé de la part de Si Abdelkerim ben Ali, khelifa et frère de l'Amel, en ce moment absent d'Oudjda.

....

Dès l'arrivée du Caïd Ben Guedra à Oudjda, tout fut mis en œuvre pour atteindre le but cherché ; mais après une exploration continue qui dura un jour et demi et une nuit, après une visite minutieuse des maisons et même des jardins, on acquit la certitude que l'individu recherché ne se trouvait pas à Oudjda.

En effet, Mostefa ben Bahi n'était pas encore rendu dans cette localité et ce n'est qu'une circonstance toute fortuite, un hasard providentiel qui a permis qu'il y fût arrêté quelques heures plus tard. Arrivant d'Aïn-Temouchent où il venait de commettre un dernier crime, il avait passé la nuit du 28 au 29 à Marnia d'où il était sorti le mercredi au point du jour pour arriver à Oudjda vers midi.

....

(1) Ce brigand dangereux terrorisait la région d'Aïn-Temouchent et, malgré de nombreuses battues, on n'était jamais parvenu à s'en emparer.

Le bandit fut conduit à la kasbah où son identité fut établie par le Caïd Ben Guedra qui n'était pas encore parti d'Oudjda. Si Abdelkerim ben Ali lui fit mettre les fers aux pieds et l'envoya sous bonne garde à Marnia où il arriva vers 4 heures et demie du soir.

A l'occasion de cette arrestation, vous constaterez bien certainement, Mon Général, que le concours des autorités marocaines nous a été donné avec un louable empressement et vous estimerez sans doute que des récompenses importantes dont je vous ai annoncé les propositions par mon dernier télégramme, doivent être demandées à l'autorité supérieure pour reconnaître comme il convient le service qui a été rendu à la Société et à nous en particulier par l'arrestation d'un grand malfaiteur qui désolait toute une contrée.

....

N° 13

Rapport annuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques

(Extraits)

(A. C. M. Original)

Année 1883.

....

La situation politique des tribus du Cercle a été satisfaisante pendant l'année écoulée. L'état des esprits n'a rien laissé à désirer. Les relations avec l'Amel Si Abdel Malek ben Ali Es Saïdi, représentant du Gouvernement Marocain à Oudjda, ont été excellentes, et ce grand chef indigène a toujours répondu avec empressement et courtoisie et d'une façon généralement satisfaisante à toutes nos revendications.

Un nombre considérable de tentes de dissidents se sont présentées à Marnia, venant du Maroc, pour être rapatriées ; elles ont toutes été dirigées sur leurs Cercles respectifs.

....

Parmi les faits qui ont trait à la politique extérieure, mais qui intéressent le Cercle, il convient de citer :

1° le déplacement effectué par l'Amel d'Oudjda pour venir saluer à Marnia, le 23 avril dernier, M. le Gouverneur Général ;

2° la construction de la redoute marocaine d'Adjeroud, commencée au mois de juin. Cet ouvrage qui a la forme d'un carré de 125 mètres de côté s'élève au bord de la mer, à environ 100 mètres de notre territoire. On croit généralement que le Sultan veut y créer un centre d'approvisionnement à l'usage

des tribus marocaines voisines de cette région ; un petit marché y est ouvert depuis le mois de novembre dernier.

3° La disparition de l'agitateur Si Sliman ben Kaddour, Chef des Oulad Sidi Cheikh Gharaba, mis à mort, avec un parti des siens, au mois d'octobre, par les Beraber. Cette disparition a rétabli la sécurité sur notre frontière Ouest pour laquelle la présence ou le voisinage de Si Sliman ben Kaddour était une menace continuelle. La nouvelle de cette exécution sommaire a été accueillie avec la plus grande satisfaction par les tribus du Cercle, car les indigènes y ont vu surtout la fin de l'état d'alerte dans lequel ils vivaient depuis que le perturbateur avait reparu sur la scène.

Marnia, le 20 décembre 1883.

Le Commandant Supérieur,
ALLARD.

N° 14

Lettre du Général Commandant la Division d'Oran au Gouverneur Général de l'Algérie

(A. D. O.) Registres des Minutes

N° 523/1 — 20 janvier 1884.

J'ai l'honneur de vous accuser réception des deux sabres et de la montre que vous m'avez adressés pour l'Amel d'Oudjda, pour son frère le Khalifa et pour Mohammed ben Talha.

Je serai le 22 de ce mois à Tlemcen, l'entrevue que je dois avoir avec Si Abdelmalek aura lieu le 25 à Sidi Zaher. Je remettrai les cadeaux en votre nom, en exprimant à ceux à qui ils sont destinés et en particulier à l'Amel votre satisfaction pour son attitude, notamment lors de l'arrestation de Ben Bahi. Enfin je ne négligerai rien pour obtenir de Si Abdelmalek un concours efficace en vue de mener à bonne fin la question de Bouamama.

Signé : THOMASSIN.

N° 15

Lettre du Général Commandant la Division d'Oran au Gouverneur Général de l'Algérie

(A. D. O.) Registres des Minutes

N° 573/1 — 23 février 1884.

Lors de la dernière entrevue que j'ai eue avec l'Amel d'Oudjda, j'ai dû, pour rehausser l'éclat de la solennité dans laquelle j'ai remis à ce fonctionnaire marocain le cadeau que vous avez bien voulu lui faire parvenir, comme témoignage de satisfaction, convoquer les chefs indigènes des tribus frontières telliennes et demi-sahariennes du Cercle de Sebdou et ceux des tribus du Cercle de Marnia qui sont en relations constantes avec les populations Marocaines, ainsi qu'un certain nombre de Cavaliers.

L'Amel, de son côté, avait emmené une suite nombreuse

En raison du temps que ces gens avaient à passer pour venir au lieu de l'entrevue et de la durée de celle-ci, j'avais prescrit qu'un déjeuner fût offert à l'Amel et à sa suite, mais, d'un autre côté eu égard à la situation malheureuse des populations du Cercle de Marnia, je donnais des ordres pour qu'elle ne fût pas mise [qu'elles ne fussent pas mises] à contribution et pour que, dans cette circonstance, la nourriture des hommes et des chevaux fût assurée à la charge de l'Etat.

Les dépenses effectuées se montent à 1.038 francs.

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien me faire connaître sur quels fonds elles doivent être imputées.

Cette rencontre avec le Gouverneur marocain d'Oudjda me semble, par sa nature, avoir un caractère politique et en fait une question de relation de gouvernement.

Par suite, les frais qu'elle a occasionnés, ainsi que cela s'est pratiqué déjà, notamment lors des conférences ouvertes avec les envoyés marocains, me paraissent devoir être supportés par le budget de l'Etat, ou par les fonds spéciaux dont vous pouvez disposer.

Signé : THOMASSIN.

N° 16

Lettre du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(A. C. M.) Registre des Minutes

ù° 164 — 2 août 1884.

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, copie de la traduction d'une lettre de l'Amel d'Oudjda par laquelle il me fait connaître qu'il entreprend une excursion sur la frontière avec Mouley Arafa, frère du Sultan, et qu'il désire me rencontrer sur un point quelconque.

Je vous serai reconnaissant de vouloir bien m'adresser vos instructions à ce sujet.

N° 17

Confirmation d'un télégramme du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 180 13 août 1884.

J'ai l'honneur de vous confirmer mon télégramme d'hier ainsi conçu :

« Je rentre de Sidi Bahlil ; l'entrevue a été très courtoise et très cordiale de part et d'autre ; je vous enverrai détails demain. »

Je suis parti de Marnia hier à 5 heures du matin et j'étais à Sidi Bahlil (25 kilomètres de Marnia) à 9 heures.

J'avais avec moi (1) les officiers du bureau arabe, l'Agha, les Caïds des tribus frontières, 20 spahis d'escadron, ceux du bureau arabe, et 20 goumiers, soit au total 70 chevaux environ.

Près de Sidi Bahlil, et exactement à la frontière, m'attendaient l'Amel avec les Caïds des Mehaya, Angad et Beni Iznassen, qu'il me présenta, et 80 cavaliers. Nous nous dirigeâmes alors sur le camp du Chérif à 2 ou 3 kilomètres Ouest de la frontière, sur le territoire marocain. Le Chérif à cheval sortit à 200 mètres en avant de ses tentes, il avait avec lui une quarantaine de mokhazni, et 50 chevaux des Beni Drar.

Après les souhaits de bienvenue, nous entrâmes dans le camp marocain où des tentes avaient été dressées à notre intention.

Aussitôt le Chérif dans sa tente, je me rendis chez lui avec les personnes qui m'accompagnaient, les lui présentai, et lui dis à peu près ce qui suit :

« Commandant du Cercle de Marnia, je suis très heureux « d'avoir eu l'occasion de venir saluer, à son passage à la « frontière, le frère de l'Empereur du Maroc. Les relations que « l'Amel d'Oudjda entretient avec l'Autorité Française sont « excellentes et affectueuses, vous le savez déjà, mais je tiens « à vous en donner moi-même l'assurance ; aussi de ce bon « accord résulte-t-il que nos populations frontières vivent en « très bonne intelligence, commercent ensemble, et que la « sécurité est presque complète.

« Cette bonne harmonie qui existe le long de la frontière,

---

(1) Le Commandant Supérieur du Cercle de Marnia était à cette époque le Capitaine Lavergne.

« vous en êtes témoin, et vous pourrez en informer l'Empe- « reur votre frère. »

Moulay Arafa m'a répondu :

« Je remercie l'autorité française d'avoir bien voulu vous « autoriser à venir à cette entrevue, et je vous remercie d'être « venu. Je constate, d'après ce que vous me dites, l'excellent « accord qui existe entre l'autorité française et l'Amel, et je « vois que celui-ci se conforme ainsi aux intentions et aux « ordres de mon frère. Je suis heureux de la bonne harmonie « qui règne entre nos populations ; espérons qu'il en sera « longtemps ainsi.

« Cette entrevue que je désirais produira un excellent effet, « et elle montrera aux populations les bons termes dans les- « quels nous sommes et par suite ceux qu'entretiennent nos « Gouvernements. »

L'Amel a alors répété à peu près textuellement ce qui précède, en insistant beaucoup sur cette dernière phrase ; il m'a ensuite dit qu'il était particulièrement heureux de cette rencontre qui fortifie sa situation vis-à-vis de ses administrés.

Laissant ensuite le Chérif, l'Amel nous a offert à déjeuner, et une diffa magnifique a été servie au goum.

Je suis remonté à cheval à 11 h. 1/2, après avoir pris congé de Moulay Arafa, de l'Amel, et de tous les Caïds marocains, et à 3 h. 1/2 je rentrais à Marnia.

Moulay Arafa est un homme de 25 à 30 ans, plutôt laid que beau, teint 1/2 noir ; il parle très vite, sa parole est assez difficile à saisir ; il est très entouré et écouté.

....

Il n'a pas été question de rectification de frontière.

N° 18

Lettre du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 356 8 décembre 1884.

Je reçois à l'instant une lettre de l'Amel d'Oudjda m'annonçant officiellement qu'il part jeudi avec Moulay Arafa pour Fez, afin d'assister, dit-il, à la fête anniversaire du « Mouloud ». Si Abdel Malek dit que son séjour à Fez sera d'un mois environ, et qu'il ira ensuite à Paris, sans indiquer qu'il reviendra préalablement à Oudjda.

L'Amel a chargé son frère et Khalifa, Si Abd El Kerim, de le remplacer dans ses fonctions pendant son absence.

N° 19

Rapport annuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques

(Extraits)

(A. C. M. Original)

Année 1884.

....

Les relations avec l'Amel d'Oudjda n'ont cessé d'être excellentes, et ce fonctionnaire marocain a toujours répondu avec empressement à toutes nos demandes de revendications.

Les tribus marocaines voisines de la frontière n'ont commis aucun acte d'hostilité envers nous.

Au commencement de l'année, quelques tentes de dissidents, suivant le mouvement commencé en 1883, se sont présentées à la frontière pour être rapatriées. Elles ont toutes été dirigées sur leurs cercles respectifs.

....

Parmi les faits historiques ayant trait à la politique extérieure, et qui intéressent le Cercle, il convient de citer :

1° La construction de la redoute marocaine d'Adjeroud et les essais infructueux d'ouverture d'un marché sous les murs de cette forteresse.

2° Une entrevue qui a eu lieu le 25 janvier entre M. le Général Commandant la Division et l'Amel d'Oudjda, à Sidi Zaher, et dans laquelle celui-ci a reçu un sabre d'honneur en récompense de sa bonne attitude vis-à-vis du Gouvernement Français.

Il a été remis, dans la même entrevue, un autre sabre d'honneur au frère de l'Amel, et une montre en or à un Cheikh marocain, comme témoignage de satisfaction pour leur participation active dans l'arrestation, à Oudjda, du bandit Mostefa ben Bahi.

3° Le 27 mai, arrivée à Oudjda de Moulay Arafa, frère du Sultan du Maroc. Le 12 août, le Commandant Supérieur du Cercle, accompagné des Officiers des Affaires Indigènes, est allé saluer, près de Sidi Bahlil, sur la frontière, ce personnage qui était en route pour aller visiter la Casbah d'Adjeroud.

Vers la même époque, des rassemblements de contingents marocains furent signalés sur divers points de la ligne suivie par le cours de la Moulouya.

Ces contingents, qui paraissent n'avoir été réunis que dans le but de faire rentrer les impôts, furent quelquefois obligés d'employer la force pour briser la résistance que les contribuables marocains étaient disposés à leur opposer.

Mouley Arafa s'est remis en route pour Fez, le 11 décembre, en compagnie de l'Amel d'Oudjda qui serait envoyé prochainement à Paris, en mission, par l'Empereur du Maroc.

Marnia, le 20 décembre 1884.

Le Capitaine, chargé de l'expédition des Affaires,

GUENAUT.

N° 20

Lettre de l'amel d'Oudjda au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(A. G. G.) Copie de la traduction.

Le Caïd Si Abdelmalek ben Ali Es Saïdi, Amel d'Oudjda à M. le Général Gand, commandant la Subdivision de Tlemcen (1).

Après les compliments d'usage.

Je vous avais à une époque antérieure sur l'ordre de notre maître le Sultan (Que Dieu l'assiste !) prié de m'autoriser à me rendre dans votre capitale, en passant par Alger, afin de cimenter nos bonnes relations.

Vous m'avez répondu que vous avez demandé cette autorisation à votre Gouvernement, et qu'elle m'était accordée. Vous m'avez envoyé la permission que je sollicitais. Cela m'a causé la plus grande joie, vu que je m'attendais à vous rencontrer, renouveler avec vous nos relations de bonne amitié, et que je comptais voir le très-élevé Monsieur le Gouverneur Général de l'Algérie.

J'avais, en conséquence, avisé de la chose notre maître le Sultan, qui avait consenti et la nouvelle de mon voyage s'était répandue de tous côtés, de l'Est à l'Ouest. J'avais, en même temps, reçu l'ordre de Sa Majesté Chérifienne d'avoir à me rendre auprès d'elle, afin de prendre toutes les dispositions nécessaires à mon voyage, en passant par Alger.

Aujourd'hui, tout était prêt et j'allais partir, lorsque je reçus une lettre de votre Gouvernement émanant du représentant du Maghzen à Tanger, Si El Hadj Mohammed Terissi, m'informant que le représentant de M. Ordéga lui avait dit que mon voyage, en passant par Alger, était contraire à l'habitude ; M. Féraud, le nouveau Ministre qui vient d'arriver à Tanger, avait également dit que mon voyage, en passant par Alger, n'était pas accepté.

Il fut évident pour moi, en lisant cette lettre, que j'avais été considéré comme menteur, en disant que vous m'aviez

(1) Cette lettre doit avoir été écrite de Fez, où se trouvait alors Si Abdelmalek.

autorisé à passer par Alger, et m'aviez envoyé une permission à cet effet.

Ce permis reste, en conséquence, sans valeur entre mes mains, et la déconvenue est grande pour moi.

Je n'ai pas été traité de menteur en face, mais je vois, par l'attitude des fonctionnaires, grands et petits, que je suis considéré comme tel.

Je suis dans l'embarras, ma joie s'est changée en chagrin. Comment n'en serait-il pas ainsi, étant accusé d'un gros mensonge, par deux grands Gouvernements !

Je ne puis m'excuser, vis-à-vis du Maghzen, ni répondre, je ne puis que lui demander de patienter, afin de me permettre de vous écrire et de recevoir une réponse de vous.

En conséquence, si vous êtes toujours, vis-à-vis de moi, dans les mêmes dispositions que celles annoncées dans l'écrit que vous m'aviez donné (Que Dieu vous récompense par le bien !) informez-moi au plus vite, c'est-à-dire, écrivez-moi une lettre qui prouve bien à mon Gouvernement que je n'avais pas menti.

Rendez-moi la paix et la joie. Nous sommes toujours, etc...

6 djoumedi el-ouel 1302 (1).

Signé : Abd El Malek ben Ali es Saïdi.

Pour traduction conforme :

L'interprète militaire,

Signé : SCHOUSBOE.

Pour copie conforme :

A Tlemcen, le 28 février 1885.

Le Général Commt la Subdivision,

GAND.

N° 21

Lettre du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 614 — 26 mai 1885.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le Khalifa de l'Amel d'Oudjda vient de m'écrire pour m'informer que ce dernier a quitté Fez, mercredi dernier, en compagnie de M. Féraud qu'il accompagne jusqu'à Tanger.

Il s'embarquera ensuite dans cette ville, pour se rendre à Paris.

(1) 21 février 1885.

N° 22

Lettre du Ministre de France à Tanger au Gouverneur Général de l'Algérie

(A. G. G.) Original

18 juin 1885.

Monsieur le Gouverneur Général,

Je suis de retour de mon voyage à la Cour du Maroc. L'accueil qui m'a été fait par le Sultan à qui j'ai remis mes lettres de créance a été excellent. La population, les corporations religieuses qui s'étaient portées à notre rencontre ont donné à la mission française durant tout le temps de son séjour à Fez et à Mekinez des témoignages réels de sympathie. Afin d'accentuer encore davantage sa volonté manifeste d'avoir avec le Gouvernement de la République des relations de sincère amitié, le Sultan a décidé d'envoyer à Paris un Ambassadeur extraordinaire dont les sentiments de dévouement à notre égard sont bien connus. C'est Abd El Melek, l'Amel d'Oudjda. Il est arrivé à Tanger avec des chevaux, des armes et des cadeaux de toute nature pour le Gouvernement de la République. Parmi tous ces cadeaux figurent, un cheval sellé et bridé qui vous est destiné et un sabre d'honneur que S. M. le Sultan m'a chargé de faire parvenir au Commandant en Chef du 19e Corps. Les Généraux commandant les Division et Subdivision d'Oran et de Tlemcen, vont recevoir également un sabre chacun. Je charge mon fils, Eugène Féraud, sous-lieutenant au 2e Chasseurs d'Afrique, qui a fait partie de la mission militaire extraordinaire au Maroc, d'accompagner tous ces cadeaux à Oran et de les remettre à M. le Général Destrie (1) qui prendra les dispositions voulues pour vous faire parvenir votre cheval et le sabre pour le Général Délebecque (2).

A son retour de Paris Abd El Malek passera par l'Algérie pour rentrer au Maroc, je fais d'ailleurs tout ce voyage avec lui et j'aurai l'honneur de vous le présenter d'ici un mois et demi.

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur Général, les assurances de ma très haute considération et de mon dévouement.

FERAUD.

A M. Tirman, Gouverneur Général de l'Algérie.

(1) Commandant la division d'Oran.

(2) Commandant le 19e Corps d'Armée

N° 23

Rapport annuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques

(Extraits)

(A. C. M. Original)

Année 1885.

....

Les relations avec la partie du Maroc avoisinant la frontière (1) continuent à être bonnes. Pendant l'absence de l'Amel d'Oudjda, absence qui dure encore en ce moment, ce fonctionnaire marocain a été remplacé par son frère Si Abdelkerim ben Ali Es Saïdi, qui est en même temps son khalifat. Ce dernier a continué à entretenir avec nous les bons rapports existant déjà entre son frère et nous.

....

L'Amel d'Oudjda a été appelé à Fez par le Sultan du Maroc, dans le courant du mois de décembre 1884. Le bruit avait couru à cette époque que ce fonctionnaire marocain devait être remplacé ; il semble que ce bruit n'ait été qu'une supposition, car l'Amel, tout en conservant son commandement, a été chargé ensuite par son Souverain d'une Mission auprès de M. le Président de la République Française. L'Amel est rentré à Fez après s'être arrêté quelques jours à Alger. Il n'est pas encore rentré à Oudjda bien qu'il ait plusieurs fois annoncé son retour prochain.

Les Beni Snassen qui étaient en paix depuis deux ans environ, ont ravivé leurs anciennes dissensions intestines au commencement de l'année.

....

Fait à Marnia, le 20 décembre 1885.

Le Commandant Supérieur,
LAVERGNE.

N° 24

Lettre du Général Commandant la Division d'Oran au Gouverneur Général de l'Algérie

(A. G. G.) Original

N° 193 — 23 janvier 1886.

Monsieur le Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Amel Si Abdelmalek ben Ali Es Saïdi, est rentré à Oudjda hier 21 janvier.

(1) Le Cercle de Marnia était alors limitrophe du Maroc sur toute la partie de la frontière s'étendant de la mer au Teniet es Sassi.

Ce représentant du Gouvernement marocain a fait part de son retour au Commandant Supérieur de Marnia et lui a fait savoir qu'il revenait très satisfait du bon accueil qu'il a reçu en France et très heureux des bonnes dispositions de son souverain à son égard.

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur Général, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Général de Division Ct la Division,
DETRIE.

A Monsieur le Gouverneur Général à Alger.

N° 25

Récit de Si El Hachemi Ber Rokech, né à Oudjda, vers 1840

J'ai été secrétaire de l'Amel Si Abdelmalek. Le jour où les autorités françaises lui ont remis un sabre, je ne l'accompagnais pas ; je n'ai donc pas assisté à l'entrevue de Sidi Zaher. Si Abdelmalek a quitté Oudjda le matin de bonne heure emportant des tentes et des vivres. Il était escorté par des mokhazenis et emmenait avec lui les notables ci-après : Mohammed ben Talha et Bouterfas, Chioukh des Angad, Ali Ou Rabah, Caïd des Beni-Snassen ; la suite de l'Amel comprenait au total une soixantaine de cavaliers.

Si Abdelmalek a rencontré vers 10 heures, à Sidi Zaher, deux généraux et le Commandant Supérieur de Marnia, et s'est entretenu avec eux ; les assistants n'ont pas entendu la conversation. Les Généraux lui ont remis, dans un coffret, un sabre très courbe, en forme de yatagan, avec une poignée en or, un fourreau de velours portant des garnitures d'or ; une inscription arabe en lettres dorées était gravée sur la lame. Quelques jours après l'Amel a envoyé ce sabre au Sultan.

Le frère et khalifa de Si Abdelmalek a également reçu un sabre analogue, mais avec une poignée d'argent et un fourreau d'acier à garnitures d'argent. Quant au Cheikh Mohammed ben Talha, il lui a été offert une montre d'or, pour sa participation à l'arrestation à Oudjda du bandit algérien Ben Bahi.

L'Amel est rentré à Oudjda avec son escorte le même jour vers cinq heures du soir.

L'origine du nom français « d'Alger » traduisant « El Djezaïr »

Le nom arabe d'« El Djezaïr » a été transcrit — ou plus exactement déformé — de manières diverses par les peuples européens qui se sont trouvés en rapport avec ses habitants. Il peut être intéressant de rechercher quelle est l'origine de la forme adoptée par les Français, et si elle leur est vraiment particulière, comme on pourrait le croire facilement.

On sait que notre capitale africaine est aujourd'hui désignée sous les noms suivants : « Argel » par les Espagnols, « Algieri » par les Italiens, « Algiers » par les Anglais et les Hollandais, « Algier » par les Allemands, pour ne citer que ces peuples. Ceux du Nord sont entrés en relation avec la ville musulmane plus tardivement que les populations méditerranéennes ; celles-ci commerçaient en effet avec elle dès le douzième siècle, par l'intermédiaire des navigateurs Catalans, Pisans et Gênois. Il est à croire, à priori, que les traductions du nom d'« El Djezaïr » adoptées depuis longtemps par les Espagnols, les Français et les Italiens se sont imposées aux peuples septentrionaux qui les ont simplement accommodées à leurs modes particuliers de prononciation. Quant aux Méditerranéens, on est tout naturellement amené à rechercher leurs plus anciennes transcriptions dans les documents qui émanent de leurs marins, c'est-à-dire dans ces cartes dressées à la boussole que l'on nomme « portulans » (1).

(1) On a consulté sur ce point les ouvrages suivants : JOMARD. *Les monuments de la géographie.* Paris (sans date). — KONRAD KRETSCHNER. *Die Italienischen Portolane des Mittelalters. Heft 13.* Febr. 1909 der Veroffentlichungen des Instituts für Meereskunde u. des geographischen Instituts an der Universität Berlin herausgegeben von deren Direktor Albrecht Penk. Berlin. — CHARLES DE LA RONCIÈRE. *La découverte de l'Afrique au Moyen-Age.* Cartographes et explorateurs, tome II. Le périple du continent. Société royale de Géographie d'Egypte. Le Caire, 1925, ainsi que les documents anciens et les fac-similés de la Bibliothèque Nationale de Paris, département des cartes.

Les plus anciens documents cartographiques connus sur lesquels figure une transcription européenne d'« El Djezaïr » sont : un portulan du 13ᵉ siècle conservé à Gênes, l'Atlas de Tammar Luxoro (ou Luxoros) (1) et une carte Pisane de la Bibliothèque Nationale que l'on date entre les années 1275 et 1300 (2). Or, ils portent deux dénominations bien différentes : *Alguer* pour la première, *Algezira* pour la seconde. Il est trop clair que cette dernière forme est la simple reproduction qu'il faut prononcer à l'italienne (Aldjezira) du terme arabe qui signifie « l'île ». El Bekri, qui cite cependant le nom de *Djezaïr beni Mesguenna*, c'est-à-dire le pluriel, « les iles », ajoute immédiatement après : « L'île s'appelle Stofla » (3). Sans doute les navigateurs avaient-ils l'habitude de considérer le groupe des îlots dans leur ensemble ; aussi bien ne les intéressaient-ils que par l'abri que leur fournissait ce brise-lames naturel. Ainsi s'explique la dénomination de la carte Pisane. Quant à la forme *Alguer*, elle paraît être proprement Catalane.

Au 14ᵉ siècle, les Italiens continuent à désigner El Djezaïr par des noms qui se rapprochent de Djezira. L'Atlas gênois de Pietro Vesconte (1318) (4) porte sur la position d'Alger *Zizera* que l'on retrouve également dans celui de Pinelli (14ᵉ siècle) (5) et dans le Planisphère

(1) K. KRETSCHNER, ouvr. cité.

(2) Bib. Nation. Cartes. Ge B. 1118.

(3) EL-BEKRI, trad. de SLANE. Paris, 1859, p. 191.

(4) JOMARD, pl. IX. Bib. Nation. Ge DD. 687 et Ge DD 2913 (ce dernier est un recueil de fas-similés manuscrits du Portulan conservé à Vienne).

(5) K. KRETSCHNER, ouvr. cité.

gênois de Giovanni di Carignano (1320) (1). Sur la mappemonde des frères Pizzigani (1367) (2) on lit *Ziziera* et sur la carte vénitienne de Albertino da Virga (1409) (3), *Zizara.* Toutes ces formes sont évidemment parentes. Sur les portulans d'origine catalane ou majorquine, les transcriptions se rapprochent au contraire de la forme mentionnée précédemment, *Alguer.* Angelino Dulcert écrit sur sa carte, en 1339, *Aurger ;* or, il nous apprend lui-même par une inscription qu'elle a été dressée à Majorque (4). Mais la forme que les documents de cette provenance portent généralement, et que l'on y trouve dès le 14e siècle est celle d'*Alger*, que l'on prononçait d'ailleurs *Aldjère*, contraction de *Aldjezira.*

C'est le nom d'*Alger*, qui figure sur la célèbre carte Catalane dite de Charles V (1375), dont l'auteur était un juif de Majorque, Abraham Cresques, appartenant à une famille de cartographes (5). Plusieurs documents du 15e siècle reproduisent cette transcription : tel le portulan de Mecia de Viladeste (1413) dont l'auteur est d'ailleurs également un juif majorquin (6) ; telle aussi la carte de Gabriel de Vallseccha (1439), de même origine (7), *Alger* est écrit sur une carte du Musée de Berlin (1re moitié du 15e siècle) qui est apparemment catalane (8), comme sur celle de Gratiosus et Andreas Benincasa (1435) (9),

(1) Ch. de la Roncière, I, pl. IX.

(2) Jomard, pl. X.

(3) Bib. Nation. Ge D. 7900.

(4) Bib. Nation. Ge B. 696. « Hoc opus fecit Angelino Dulcert anno MCCCXXXVIIII de mense Augusti in civitate Majoricorum. »

(5) Bib. Nation. Ge CC. 745. Atlas Catalan de Charles V, fac-simile du manuscrit espagnol 30 de la même bibliothèque.

(6) Bib. Nation. Ge AA. 566.

(7) Ch. de la Roncière, I, pl. XII.

(8) K. Kretschner, ouv. cité.

(9) K. Kretschner, ouv. cité.

sur le Planisphère catalan de Jayme Bertran (1482) (1), sur la mappemonde de Juan de la Cosa (fin du 15e siècle) (2), et sur deux autres, de même provenance, conservées l'une à Naples, l'autre à Modène (3). Cete dénomination est aussi celle que porte une carte conservée à la Bibliothèque Nationale, et que M. de la Roncière croit avoir été exécutée, entre 1488 et 1492, sous la direction de Christophe Colomb (4). La mappemonde de Martin Behaïm, de la même époque, porte *Algir*, forme germanisée du même nom (5). On voit enfin reparaître *Alger* sur la mappemonde que dressa Sebastien Cabot, pilote-major de Charles-Quint, dans la première moitié du 16e siècle (6), Que la carte Colombine et celle-ci aient été sur ce point inspirées par des documents d'origine espagnole, il n'y a à cela rien d'étonnant. De l'énumération de tous ces textes, il ressort clairement que la transcription *Alger* (Aldjère) était d'un usage courant au 15e siècle parmi les géographes catalans, et assurément parmi les navigateurs. Ce sont vraisemblablement les cartographes juifs ou juifs convertis de Majorque qui ont contribué à la vulgariser et à la fixer.

Nous sommes ainsi amenés à croire que c'est par eux que cette forme a été transmise aux Français qui en ont simplement modifié légèrement la prononciation : Montpellier, Narbonne n'étaient-ils pas au 14e et au 15e siècles en relations constantes avec les ports catalans du continent et des îles ? En contact plus direct avec les Maures, il est

(1) Ch. de la Roncière, I, pl. XIX.

(2) Jomard, pl. XVI.

(3) Ch. de la Roncière, I, pl. XIII et pl. X.

(4) Ch. de la Roncière, II, pl. XXX *bis*, et L. Gallois. *Cartographie et géographie médiévales.* Une carte colombienne (*Ann. de Géographie*, 15 mai 1925).

(5) Jomard, pl. XV.

(6) Jomard, pl. XX.

naturel que les Catalans aient été nos devanciers en cette circonstance. C'est au 16e siècle seulement, alors que l'unité espagnole fut définitivement réalisée, que la forme castillane *Argel* triompha de la forme catalane ; remarquons d'ailleurs que phonétiquement, elle équivaut, par la mutation fréquente de l'r et de l'l à celle d'*Alger*.

Quant à la transcription italienne *Algieri* qui a succédé à *Zizera*, *Ziziera*, *Zizara*, on la trouve déjà, à peu de chose près, dans le portulan de Guglielmo Soleri (1), dressé vers 1380 par un juif majorquin converti qui, comme on le voit, a pris un nom de baptême italien et a italianisé son nom d'origine (2). *Algier* qu'on lit sur ce document, et qu'il faut sans doute prononcer à l'italienne *Aldjiér* est une simple accommodation de l'*Aldjère* catalan. *Algieri* figure sur un planisphère italien du 15e siècle de la Bibliothèque Vaticane (3), ainsi que sur le portulan de Magliabecchi, de la même époque (4).

Pour conclure, il semble résulter de cet examen des plus anciens documents cartographiques, que c'est au 16e siècle seulement que se sont individualisées et fixées pour les différents peuples européens les transcriptions diverses du nom arabe d'El Djezaïr. Les géographes et cartographes catalans, les Juifs majorquins tout particulièrement, ont eu certainement une influence considérable dans l'adoption de la forme-type, dont les autres, et notamment la française, paraissent bien être dérivées.

René Lespès.
Agrégé d'Histoire et Géographie.

---

(1) Bib. Nation. G. B. 1131.

(2) Le nom de Soler parait être celui de la petite ville mayorquine.

(3) Ch. de la Roncière, I, p. XV.

(4) K. Kretschner, ouv. cité.

CHRONIQUE

Centenaire de la prise d'Alger. — A l'occasion du centenaire de la prise d'Alger, le Gouvernement Général de l'Algérie a décidé de faire paraître une collection d'ouvrages d'ordre scientifique, géographique, archéologique et historique sur l'Algérie.

Une commission composée de personnalités appartenant à l'Université, aux Délégations financières, à l'Administration fut chargée d'élaborer le programme des publications à entreprendre. Elle a été unanime à penser qu'un événement aussi considérable que le centenaire de l'établissement des Français dans l'Afrique du Nord devait être marqué par une œuvre durable. Elle a donc écarté l'idée de brochures de circonstance et de propagande comme celles publiées à l'occasion des diverses expositions : universelle et coloniale, brochures dont l'utilité n'est pas contestée, mais dont l'intérêt survit peu en général à la manifestation qui en a été le prétexte. Elle a jugé au contraire qu'il convenait d'envisager une collection de volumes accessibles au grand public mais basés sur une documentation exacte et composés suivant les règles de la méthode scientifique qui répondraient à un double but : 1° *retracer l'œuvre accomplie en Algérie depuis* 1830 ; 2° *exposer l'état de nos connaissances sur le pays cent ans après la prise d'Alger.*

Les ouvrages prévus dont nous donnerons la liste complète dans le prochain numéro sont donc de deux sortes. D'abord des historiques qui retraceront le développement des efforts tentés et des résultats acquis au cours d'un siècle, aussi bien dans le domaine de la politique et des institutions que dans celui des recherches scientifiques. Ensuite des études d'ensemble sur des sujets d'ordre général (sciences, géographie, archéologie, histoire, etc...).

Cette collection sera la suite et le complément de l'*Exploration scientifique de l'Algérie*. Répandue dans le monde entier, elle ne montrera pas seulement quelle a été l'œuvre accomplie par la France dans un pays livré il y a un siècle à la barbarie ; elle prouvera aussi qu'il existe dans ce pays renouvelé des centres de travail intellectuel et elle contribuera à l'avancement de la science. A ce titre, sa diffusion sera d'une excellente propagande.

***

Par arrêté en date du 15 avril 1926, le Gouverneur Général de l'Algérie a décidé que le Comité institué par les arrêtés des 24 décembre 1923, 22 mai 1924 et 20 juin 1924 pour préparer le programme de la célébration en 1930 du centenaire

de la prise d'Alger, recevrait la dénomination de « *Comité du centenaire de la libération des Etats barbaresques et de l'incorporation de l'Algérie à la France* ».

LA REVUE DE L'ACADÉMIE ARABE. — Depuis sa fondation, l'Académie de Damas publie en arabe une revue appréciée par quiconque s'attache à l'étude du monde musulman. M. Mohammed Kurd-Ali, dans son dernier rapport, a consigné les résultats et les projets de l'assemblée qu'il préside.

L'Académie a l'intention de publier désormais alternativement un volume de ses conférences et une œuvre ancienne critiquement éditée : en effet la bibliothèque de l'Académie s'enrichit rapidement ; un de ses membres a rapporté d'Egypte, outre une collection de monnaies et de sceaux fatimides, un riche fonds d'ouvrages ; d'autre part, une collection de reproductions photographiques des manuscrits conservés dans les bibliothèques a été commencée par celles de manuscrits de la Bibliothèque Nationale de Paris et de la Bibliothèque de Leyde ; le catalogue des bibliothèques, des mosquées et médersas de Syrie est entrepris ; enfin, après avoir envoyé à l'Ecole du Louvre le conservateur de son musée, l'Académie se propose d'envoyer à l'Ecole des Chartes un jeune érudit syrien.

Il n'est pas inutile de signaler ici les articles relatifs à l'Occident musulman et à l'Orientalisme en Europe que la *Revue* a publiés.

1922. — Mohammed Kurd-Ali ; Le passé et le présent de l'Andalousie ; Maalouf ; Champollion et l'égyptologie.

1923. — Lopès, L'orientalisme en Portugal ; Raad, Mots abyssins en arabe ; Maalouf, Les bibliothèques arabes (série d'articles).

1924. — Guidi, Observations sur les mots abyssins ; Ben Cheneb, Notice sur René Basset (et quelques autres articles) ; Izzat Darviza, Les bibliothèques arabes ; R. P. Anastase, Additions aux dictionnaires arabes ; Maghribi, L'Incendie de la bibliothèque d'Alexandrie ; Karsikko, Contre la fausse idée que se font les Européens au sujet de la difficulté de la langue arabe.

1925. — Karvakibi, La Conquête de l'Egypte et ses récits ; Cl. Huart, Les études arabes en France.

Naturellement, la majeure partie des articles de la *Revue* se rapportent à la Syrie. Mais on y trouve en outre une précieuse bibliographie des ouvrages arabes importants, de remarquables études sur la philologie arabe et quelques œuvres inédites des grands écrivains du temps passé.

Bibliographie

[MO]HAMMED BEREKETULLAH. — *Le Khalifat* (Paris, Geuthner, 1924, [i]n-8°, 104 p.).

L'auteur, originaire de Bhôpal (Indes), a partagé une trentaine d'années de sa vie entre l'Angleterre, les Etats-Unis, le Japon et d'autres pays d'Europe et d'Asie : son opinion est donc *à priori* celle d'un homme capable de comparer sans parti pris diverses civilisations. En fait, il s'est efforcé de traiter la question du califat dans son ensemble, et non pas d'un seul des points de vue historique, politique ou religieux.

Son livre se divise en deux parties à peu près égales. La première décrit l'évolution historique du califat qui, tout d'abord pouvoir spirituel, finit par devenir le jouet du pouvoir temporel ; la seconde étudie le problème de la réorganisation du califat.

Voici le point de départ de l'ouvrage : « Moustapha Kemal et la Grande Assemblée nationale d'Angora ont-ils été poussés par des motifs équitables et des raisons valides, ou ont-ils eu simplement en vue l'amour du pouvoir... en chassant le khalife ? » Pur patriotisme, répond Bereketullah ; tout en reconnaissant que l'exil du calife fut une mesure de violence, il déclare que cette mesure fut nécessitée par l'état d'anxiété continuelle où les patriotes turcs ont vécu depuis 50 ans ; en un mot, « le geste accompli à notre époque... ressemble au geste du sultan Salahuddine (Saladin)... qui, en Egypte, enleva le khalifat à la maison de Fatimah... par des mesures plus draconiennes encore » (p. 13).

Les pages relatives à l'origine et à l'organisation primitive du califat ne contiennent rien de nouveau : l'auteur y montre sobrement comment Mahomet, tout d'abord exclusivement livré à la prière et à la prédication, dut, par suite de l'extension territoriale de l'Islam, ajouter à ces fonctions spirituelles des fonctions temporelles : justice, distributions d'argent, commandement des armées. Ce mode de gouvernement idéal, maintenu par les quatre premiers califes, se trouve brusquement compromis par Moawiya. Aux yeux de l'auteur, c'est Moawiya, fondateur de la dynastie omayyade, qui fait du califat un instrument propre à servir ses ambitions ; et cela par désir d'imiter le faste des empereurs byzantins — l'auteur (p. 52) va jusqu'à lui faire prendre Constantin pour modèle, ce qui n'est pas impossible, mais demeure au moins discutable —. On notera les tendances chiites des renseignements historiques contenus dans ce chapitre, notamment au sujet des démêlés de Moawiya et d'Ali (de même, p. 93).

Donc, pour Bereketullah, les Omayyades sont les grands coupables : dès le règne d'Othman, mis en possession des plus hauts postes, ils en profitèrent pour vicier l'organisation administrative

de l'Etat ; plus tard, lorsqu'Ali voulut ramener la société musulmane à l'état de simplicité primitive, ils le poursuivirent de leur haine, lui et ses descendants ; cette première guerre civile dans l'Islam fut un coup mortel porté au califat.

A cela, l'on peut répondre que, sans doute, Moawiya ne fut pas scrupuleux dans le choix des moyens ; mais Ali gâta sa cause par son irrésolution ; en outre, Ali avait-il vraiment l'intention de ramener l'Islam à sa simplicité première — ce qui le rapprocherait étrangement des Kharedjites ? — D'autre part, la doctrine de la succession califale était-elle alors vraiment stable ? et l'une des deux théories — hérédité dynastique à la manière persane, élection du calife par acclamation à la manière arabe — avait-elle déjà triomphé définitivement ?

Quoi qu'il en soit de ces compétitions, le calife, chef de la communauté musulmane, a pour premier devoir de la défendre au besoin ; il doit donc être indépendant avant tout. Or, dit Bereketullah, l'empire musulman tombant de jour en jour aux mains des non-musulmans, le calife se trouva réduit au dernier pays indépendant : la Turquie. Mais, depuis la guerre, cet empire s'est trouvé considérablement amoindri ; « la destruction de l'empire ottoman a, en réalité, entraîné l'abolition du califat ; la mesure prise par Moustapha Kemal et l'Assemblée nationale d'Angora n'est autre que la reconnaissance officielle d'un fait accompli. » Autrement dit, le califat, puissance temporelle, a vécu : il s'agit de le ressusciter en tant que puissance spirituelle. Comment ?

Tout d'abord, en ne choisissant pas comme calife un des princes qui règnent actuellement, ce qui serait retomber dans l'union néfaste du spirituel et du temporel. Le futur calife devrait être un chef exclusivement spirituel, chargé de contrôler le clergé musulman, d'organiser le pèlerinage, de prendre l'initiative des secours en cas de catastrophe ou de calamité ; il serait assisté d'un Conseil de délégués religieux des pays musulmans parmi lesquels serait choisi son successeur (c'est le Sacré Collège). L'auteur s'étend longuement sur le ministère de celui qu'il appelle tantôt « Sa Sainteté », tantôt « notre Père spirituel » ; il entrevoit même la création d'une sorte de séminaire de la propagation de la foi (aussi bien en pays infidèle qu'en terre d'islam), ainsi qu'une espèce de congrégation des missions. Attribuer à ces organisations des dénominations empruntées à l'église chrétienne n'est nullement travestir la pensée de l'auteur qui écrit (p. 89) : « Il n'y a aucun inconvénient à réorganiser le khalifat sur le modèle de la Papauté ». Il termine en souhaitant la disparition des diverses sectes musulmanes et l'établissement au Caire du califat régénéré.

Il faut louer la franchise et le libéralisme de Bereketullah : par exemple, il n'hésite pas à reconnaître (p. 85) que les souverains musulmans se sont parfois mal comportés à l'égard des nations

non-musulmanes, et (p. 88) que « les missions chrétiennes sont des modèles de dévouement religieux et de permanence » (ce qui semble en contradiction avec les affirmations de la p. 71).

Il semble qu'on puisse appliquer à cet ouvrage — et ce n'est pas un mince éloge — la célèbre formule : « C'est ici un livre de bonne foi. ».

Henri Massé.

S Biarnay. — *Notes d'ethnographie et de linguistique nord-africaines* (Paris, Leroux, 1924, in-8°, 272 p. ; publ. de l'Institut des Hautes Etudes marocaines, t. XII).

Les éditeurs de ces notes posthumes, MM. Brunot et Laoust, déclarent s'être bornés à les publier le plus simplement possible, sans les compléter ni les modifier. Ils ont laissé de côté plusieurs fragments trop incomplets pour être imprimés et ont groupé ces documents de façon à faciliter les recherches.

Du point de vue linguistique, un seul document, mais compact: un texte berbère mzabi, noté phonétiquement et suivi de sa traduction avec glossaire ; il s'agit de la culture des dattiers dans l'oasis de Berrian. « On se rend compte, en lisant les feuillets de Biarnay, qu'il se proposait d'étudier de près les rites agraires et, d'une façon générale, tout ce qui concerne l'agriculture indigène ». Cette préoccupation se retrouve dans une des plus importantes sections de la première partie du volume, formée de notes en français et de textes arabes fournis par des informateurs (textes traduits par les éditeurs). En voici les divisions : naissance, imposition du nom, circoncision ; mariage ; nourriture ; démonologie, magie, médecine ; mort ; fêtes et jeux ; pratiques agricoles et rites agraires ; hagiographie ; pluie ; chansons ; divers.

A part quelques documents recueillis à Ouargla, tous les autres proviennent du Nord marocain.

Ce volume fait déplorer davantage la mort prématurée de Biarnay à la mémoire de qui la *Revue Africaine* rendait naguère un juste hommage (1918, p. 494 sqq.).

Henri Massé.

G. Hardy et L. Brunot. — *L'enfant marocain*, essai d'ethnographie scolaire (Paris, Larose, 1925, in-8, 76 pages).

Cette étude, d'abord publiée dans le *Bulletin de l'Enseignement public du Maroc* (n° 63, janvier 1925), est basée sur les renseignements fournis par plusieurs membres de l'enseignement primaire. Les auteurs — dont l'un avait déjà étudié les jeux d'enfants à Fès (Archives berbères 1917-18) — déclarent dans leur préface qu'ils se proposent simplement d'éclairer les maîtres qui arrivent

de France ; ils se défendent d'avoir fait œuvre scientifique et ajoutent trop modestement : « Nous espérons bien que ceux à qui ce petit travail est destiné le trouveront bientôt insuffisant. »

En réalité, ces quelques pages sont riches en enseignements et en renseignements. L'enfant y est suivi depuis le jour de sa naissance jusqu'à celui de son entrée en apprentissage. Dans la quinzaine de pages consacrées à la première enfance, il convient de noter particulièrement les traductions de berceuses et une série de mots du langage enfantin. Deux chapitres étudient la vie matérielle de l'enfant (nourriture, vêtement, coiffure, logement, hygiène) et les jeux. Quatre autres chapitres, de tendances généralisatrices, permettent de se faire une opinion de l'enfant marocain.

« Est-il bon ? Est-il méchant ? », dirait Diderot. « Profondément différent des autres enfants », répondent les auteurs. A vrai dire, l'image qui se dégage de ces pages n'a rien d'idéal, mais rien non plus qui excite l'antipathie. Tout d'abord l'enfant marocain manque de caractère (ce qui est du reste fréquent chez les enfants) : « chez lui, tous les sentiments, bons ou mauvais, sont médiocres ». Pas de grands attachements ; pas de méchanceté caractérisée. Le seul sentiment dont l'éducateur puisse jouer semble la vanité. Pas d'initiative, mais ce qu'un des maîtres cités appelle « de l'application paresseuse » ; l'enfant travaille quand il y trouve intérêt, sinon il manque de persévérance et d'esprit de suite. Quant aux qualités intellectuelles, grand développement de la mémoire, résultant de la manière dont on étudie depuis des siècles et risquant souvent de neutraliser les autres opérations de l'esprit (voir notamment : l'école coranique, p. 65 sqq.).

On le voit, le portrait n'est pas flatté. En revanche, deux qualités appréciables : d'abord, si ces enfants ne sont guère capables de « coups de collier », ils montrent, pour la plupart, une résistance exceptionnelle à la fatigue et à la douleur (j'ai noté de même, chez quelques tirailleurs marocains, au cours de la guerre, une endurance à la douleur physique qui confinait à l'héroïsme) ; d'autre part, on trouve chez presque tous ces enfants ce qu'ils appellent *ridat el walidîn* : « désir d'agir de telle façon que les parents, morts ou vivants, soient heureux et fiers de leur progéniture... Il y a là quelque chose de sincère, de profond, de constant, qui ennoblit tout le reste — comme une oasis morale dans un désert d'égoïsme. »

Or, cet égoïsme, est-il inné chez l'enfant marocain ? Il semble résulter de la déplorable éducation reçue dans la famille. En général, la mère, ignorante et traitée en vassale, gâte outrageusement ses enfants ; quant au père, ou bien il ne réagit pas, ou bien il réagit inconsidérément et seulement par intermittences (voir notamment une scène amusante, p. 53-54). En un mot, nulle méthode : on passe de l'indulgence extrême au châtiment brutal, sans transition.

L'enfant cesse de l'être dès qu'il participe aux cérémonies religieuses, notamment dès qu'il peut jeûner. Mais auparavant, si l'enfant ne paraît pas aux fêtes musulmanes, il tient néanmoins une place d'honneur dans les fêtes païennes islamisées et surtout dans les rites magiques. « On pourrait expliquer par là bien des libertés et des égards dont jouit l'enfant marocain. » Cette étude de l'enfant considéré comme porteur de *baraka* vaudrait d'être entreprise et il convient d'espérer qu'un des auteurs la donnera quelque jour. Dès maintenant, il faut souhaiter pour l'Algérie l'analogue de ce petit livre attachant.

Henri Massé.

J. Ladreit de Lacharrière. — *Le rêve d'Abd el Kerim, esquisse d'histoire marocaine.* — Paris, J. Peyronnet, 1925, in-16.

Cet ouvrage d'un spécialiste des questions nord-africaines est à la fois un récit très au courant d'histoire marocaine et une étude de psychologie politique. L'auteur qui dispose d'une documentation abondante et variée tant français qu'étrangère et qui, par surcroît, connaît bien le Maroc pour y avoir vécu à plusieurs reprises, a écrit un compendium nourri et clair de la question rifaine avec ses complications et ses répercussions. Il a appliqué à ce sujet contemporain les règles de la méthode historique et il a eu le mérite, tout en l'étudiant en détail, de ne l'isoler ni de son cadre géograhique ni de l'histoire générale.

Il commence avec raison par situer l'affaire Abd el Kerim et par expliquer ce que l'on doit entendre par ce mot : Rif. Le sens en a été faussé suivant le besoin des polémiques et des intérêts jusqu'à signifier une nation, un état, alors qu'il s'agit d'une simple expression géographique, désignant la partie montagneuse du Maroc méditerranéen. Cette région est habitée par des tribus sans lien commun, en rivalité les unes avec les autres, certaines plus particulièrement fortes et belliqueuses en imposant à leurs voisins plus faibles. Ces tribus, dont l'assiette naturelle favorise l'indépendance n'ont jamais reconnu la souveraineté du sultan de Fez et ne paraissent avoir eu d'autre intérêt commun que la volonté de vivre aux dépens des tribus de la plaine.

Faire reconnaître une autorité unique à cette diversité de tribus sans cohésion soit en s'imposant à elles par la terreur, soit en surexcitant leur goût du pillage et leur âpreté au gain, c'est ce à quoi est parvenu Abd el Kerim. Fils d'un notable des Beni Ouriaghel, la tribu la plus puissante du Rif, en contact de bonne heure avec les Espagnols, il a pu fortifier ses qualités innées par l'expérience des méthodes européennes et la connaissance de la force et de la faiblesse d'une nation dont il devait être inévitablement l'allié ou l'ennemi. Comment il a constitué le bloc rifain,

comment il a été aidé moins par ses qualités propres que par les hésitations, les contradictions et les fautes de l'Espagne, on ne pourrait l'exposer ici qu'en citant textuellement les pages nourries de faits que M. de Lacharrière consacre à l'ascension d'Abd el Kerim.

Ce qui donne à celui-ci une place à part parmi les nombreux agitateurs qui, depuis Djilali er Rougui, se sont dressés contre les sultans du Maroc, c'est qu'il est un rogui très moderne. Les autres étaient mus par le fanatisme, l'ambition, par la haine de l'autorité, par le désir de se vendre au plus offrant ; Abd el Kerim est le rogui capitaliste, moins homme de poudre que financier.

Si le sous-sol rifain n'avait pas été réputé détenir des gisements riches et variés : fer, plomb, zinc, cuivre, etc..., il est vraisemblable que la carrière d'Abd el Kerim n'eût pas différé sensiblement de celle d'un Raisouli. Mais quoi ! les possibilités minières du pays avaient allumé tant de convoitises que, de marocaine l'affaire Abd el Kerim est devenue internationale ; sur elle ont misé des spéculateurs en matière de mines d'un peu tous les pays. Que le Rif tombât sous la dépendance d'un Etat européen, c'était la perspective d'une réglementation vraisemblablement restrictive des concessions. Leur intérêt était donc qu'Abd el Kerim devînt le seul maître du pays convoité ; avec lui il serait plus facile de s'entendre au mieux de leurs intérêts. Jouant des vocables à la mode et de l'ignorance des nations européennes en matière de questions nord-africaines, ils lancèrent l'idée du Rif indépendant, de la nation rifaine revendiquant le droit de disposer d'elle-même, avec naturellement à sa tête un Abd el Kerim promu grand général, grand politique, grand ami de la civilisation et du progrès.

En 1924 seulement les hommes d'affaires ont trouvé des alliés dans le parti communiste français. Jusque là, en effet, celui-ci avait négligé Abd el Kerim ; il fallut « que le repli décidé par le général Primo de Rivera exposât le pseudo-libérateur à entrer en contact avec les troupes françaises », car, patriotes à leur façon, nos communistes n'exploitent les situations qu'au moment où elles leur apparaissent sous un aspect bien nettement français, *mutatis mutandis*. La répugnance qu'ils éprouvaient pour le rifain, sans doute à cause de ses goûts et de ses relations avec un millionnaire espagnol, céda au prédominant souci de poignarder la France ».

Poursuivant la destruction de la société actuelle, l'intérêt des communistes est de profiter de toutes les crises qui surgissent, de les compliquer, d'attaquer le point vulnérable de l'organisme politique et social. L'affaire Abd el Kerim survenant au milieu des conflits qui dressent le monde islamique contre l'occident leur parut propice pour ébranler la puissance coloniale de la France. Dans un chapitre particulièrement documenté et vivant, l'auteur a montré quelle a été la tactique du parti : « L'attaque s'est-elle brisée contre la valeur de nos soldats, des contingents ont-ils été bousculés ; Abd el Kerim a-t-il besoin de reprendre haleine ? Vite se déclenche l'offensive métropolitaine pour la paix ; interpellations, meetings, exagération des pertes, falsification des télégrammes, visites de délégations auprès du Président du Conseil, grèves, toute une mise en scène réglée comme un ballet ».

Le soin de ne pas excéder les limites d'un simple compte rendu nous a obligé à insister sur quelques-unes seulement des questions étudiées dans le livre de M. de Lacharrière. Nous ne pouvons que faire ressortir sommairement l'intérêt des chapitres qui ont trait à l'intervention au Maroc des puissances européennes : Angleterre, Italie, Espagne, Allemagne, cette dernière y voyant le moyen de couper les jarrets de la France, aux accords franco-espagnols. Un seul regret ; nous aurions aimé que l'auteur nous montrât plus fortement comment l'attitude des ministères français en 1924-1925 fut conditionnée par la politique intérieure ; l'affaire du Rif a été, en effet, une preuve nouvelle de l'influence que la situation parlementaire et les questions électorales ont eue, depuis 1827, sur la politique nord-africaine de la France.

Complété par trois cartes et vingt et une illustrations, la plupart ingénieusement choisies parmi les caricatures étrangères et par une bibliographie qui, pour être sommaire, montre que l'auteur connaît les sources capitales de son sujet, ce livre se recommande à tous ceux qui veulent être renseignés sur cette question marocaine si mal connue en France encore qu'elle soit étroitement liée à son histoire.

G. Esquer.

R Lespès. — *Alger*. Esquisse de géographie urbaine. Introduction au plan d'agrandissement et d'embellissement de la ville d'Alger. — Alger, Jules Carbonel, 1925, in-8°, 230 pp., 5 plans, 6 graphiques.

Présenté comme une simple esquisse et, pour cette raison débarrassé de tout appareil documentaire, l'ouvrage de M. Lespès n'a cependant rien d'une brochure officielle ou d'une improvisation de circonstance. C'est une étude méthodique, fruit de recherches approfondies dont les résultats ont été interprétés avec un sens critique des plus affinés, et, pour tout dire, la première monographie véritablement scientifique de la capitale de l'Afrique du Nord.

Le sujet, d'ailleurs, offrait à l'auteur une excellente occasion d'exercer ses facultés d'analyse. Le développement d'Alger tient, en effet, à des causes diverses, naturelles ou humaines dont il

importait de démêler la complexité et de déterminer l'importance respective. La position, le site, le climat ne suffisent pas à expliquer les progrès de l'agglomération algéroise ; les circonstances historiques, politiques, économiques y ont contribué pour une part au moins aussi considérable.

Sans doute, par sa position aux confins de la zone occidentale et de la région orientale du Maghreb moyen, non loin de l'intersection des deux axes structuraux du pays, la région algéroise offrait des possibilités d'avenir à une ville bâtie dans ces parages, mais ces avantages ne pouvaient prendre toute leur valeur que le jour où une puissance européenne se serait assuré la domination effective et totale de l'arrière-pays, en aurait exploité les ressources et aurait relié par des voies de communication l'intérieur au littoral. De même, s'il est indiscutable qu'Alger, à mi-chemin entre les ports de l'Europe occidentale et l'Egypte occupe sur les voies maritimes une situation favorable, les bénéfices que pouvait lui procurer cette situation demeurèrent en puissance tant que le percement du canal de Suez n'eut pas de nouveau fait passer la route des Indes par la Méditerranée.

L'examen du « site » suggère des observations analogues. Alger est une « acropole » au pied de laquelle une ligne d'écueils abrite un mouillage. L'une et l'autre sont assez exigüs. Mais l'existence d'une bande de terrain plan ou peu incliné entre la mer et les collines permet l'édification d'une agglomération importante au Sud et au Sud-Est, tandis que la profondeur de la baie se prête à l'établissement d'un port accessible aux navires de fort tonnage. L'extension de la ville et du port s'est produite dans cette direction lorsque les conditions nouvelles résultant de la domination française ont fait sentir la nécessité de briser et d'élargir le cadre ancien.

Cette subordination des données géographiques aux contingences historiques apparait déjà dans les chapitres consacrés à l'Alger d'avant 1830. L'Icosium antique et l'El Djezaïr berbère demeurèrent d'assez misérables bourgades. L'Alger turc fit, au contraire, figure de capitale. Kheireddin et ses successeurs en choisissant cette localité comme siège de leur gouvernement et, surtout, comme base de leurs opérations maritimes lui imprimèrent un essor considérable. Mais la fortune d'Alger est liée à celle de la piraterie et subit les mêmes vicissitudes. Ni l'industrie locale, encore qu'elle fût assez active, ni le commerce extérieur qui resta toujours insignifiant, ne pouvaient remplacer pour les habitants les profits de la course. La prospérité d'Alger atteint son apogée à l'époque où la piraterie fut le plus florissante, c'est-à-dire, dans la première moitié du XVIIe siècle et décline ensuite sans arrêt. La population tombe de 100.000 habitants vers 1650, à 50.000 à la fin du XVIIIe siècle, à 20.000 en 1830. Alger est alors une ville sinon ruinée, du moins déchue. Elle a conservé, toutefois, le caractère que lui ont donné les Turcs, soucieux avant tout d'assurer la défense de la place contre une attaque maritime. En quelques pages volontairement dépouillées de pittoresque mais remplies de détails contrôlés et significatifs, l'auteur donne une idée très nette de l'état dans lequel les Français trouvèrent Alger au moment où ils en prirent possession.

L'occupation française marque le début d'une véritable renaissance qui se traduit par l'accroissement de la population et l'extension de la ville. De 30.000 en 1830, le nombre des habitants passe à 195.655 en 1921. L'accélération, toutefois, ne se produit pas selon un mouvement uniforme. On constate des fléchissements (1854, 1856, 1858-61), une période de stagnation (1861-1872), puis une augmentation ininterrompue à partir de 1873. Ce phénomène est en rapport étroit avec l'histoire même de la colonie. La période de 1830-1871 est celle de la conquête et des expériences d'ordre administratif ou économique ; la période suivante celle des réalisations. Le développement d'Alger, tout comme la mise en valeur de l'Algérie, est un fait récent, presque contemporain.

L'Alger d'aujourd'hui est une ville cosmopolite. Aux éléments anciens existant déjà à l'époque turque se sont superposés des éléments nouveaux, Français, Européens venus surtout des régions méditerranéennes et même indigènes. Quelle est la proportion de ces divers éléments, quel est leur habitat, autant de questions que l'étude de la population ne peut manquer de suggérer mais que les variations des méthodes de recensement rendent assez malaisées à résoudre. Du chaos des statistiques M. Lespès a cependant réussi à dégager des observations intéressantes et neuves. Alors que, dans les grandes cités le centre tend à se dépeupler, la ville turque n'a pas été désertée. La population de la Kasbah s'est même accrue, grâce à l'affluence des Kabyles qui sont venus s'y installer à côté des Arabes. Les nouveaux quartiers du Nord sont maintenant occupés en partie par les Israélites qui avaient tout d'abord abandonné pour la Kasbah la ville basse où ils étaient cantonnés à l'époque turque. Les Espagnols, dont l'immigration ne semble pas se ralentir, se sont fixés de préférence dans le faubourg Bab-el-Oued ; ils disputent aux Italiens le quartier de la Marine et essaiment aussi au Sud-Est dans le quartier de Belcourt où l'existence d'établissements industriels attire la main-d'œuvre européenne et indigène. Quant aux Français (d'origine ou naturalisés) ils représentent aujourd'hui 59 % de la population totale. Abandonnant le centre, ils ont peuplé les espaces compris entre l'ancienne enceinte turque et le Champ de Manœuvres (quartiers d'Isly, de l'Agha et surtout de Mustapha) dont la progression dépasse de beaucoup celle d'Alger pris dans son ensemble. L'élément le plus aisé et aussi le plus cultivé de la population tend donc à se grouper de plus en plus dans les régions Sud et Sud-Est, déplaçant dans cette direction le centre de gravité de la ville.

L'extension de la superficie habitée a, sans doute suivi la progression du chiffre des citadins, mais cette considération seule ne suffirait pas à en expliquer les modalités. Il faut aussi tenir compte du fait que, l'on n'envisagea pas dès le début la création d'une ville européenne, à côté de la ville indigène, et que, pendant longtemps, les préoccupations militaires l'emportèrent sur toutes les autres. On se cantonna, au début, dans la ville turque où l'autorité militaire et les administrations civiles se réservèrent les meilleurs emplacements. Les particuliers s'accommodèrent tant bien que mal, de ce qu'on voulut bien leur laisser. La substitution de l'occupation étendue à l'occupation restreinte et l'effort colonisateur de Bugeaud ouvrirent toutefois des perspectives d'avenir et déterminèrent un afflux notable d'immigrants. La construction d'une nouvelle enceinte (à partir de 1841) mit à la disposition des bâtisseurs des espaces assez étendus ; au delà de l'enceinte, des faubourgs commencèrent à se former. La majeure partie des habitants s'entassa pourtant dans la ville basse. On y édifia à la hâte des immeubles à l'européenne et l'on transforma les maisons mauresques. La crise que traversa l'Algérie en 1845-46, aggravée par les excès de la spéculation, arrêta net cet essor.

Au cours des 34 années suivantes (1846-1880), la ville proprement dite ne se développa guère, malgré la création d'un quartier nouveau, au Sud de l'ancienne enceinte turque (quartier d'Isly). Elle fut toutefois dotée de monuments, tels que le théâtre. Le boulevard de l'Impératrice (aujourd'hui boulevard de la République) régularisa le front de mer ; des percées rectilignes (rue de la Lyre, rue Randon) éventrèrent la ville indigène sans profit, d'ailleurs, pour l'esthétique et l'hygiène. Les faubourgs, en revanche, grandissent : Bab-el-Oued renferme en 1880, 6.000 individus ; Mustapha devient une ville de 12.000 habitants. Pour Alger comme pour l'Algérie, le second empire est l'époque des projets grandioses. Vigouroux et Caillat, Mac-Carthy, Frédéric Chasseriau, songent à créer de toutes pièces une ville européenne entre les collines et la baie de l'Agha. Les événements de 1870 ne permirent pas de mettre ces plans à exécution.

La période 1880-86 est capitale dans l'histoire de la colonie. La vigne se révèle comme la richesse fondamentale du pays. L'achèvement du réseau ferré d'intérêt général et la construction de voies secondaires facilitent l'écoulement des produits agricoles. Les vins fournissent un élément de trafic de plus en plus important ; la pratique du charbonnage et de la relâche donne au port une activité jusqu'alors inconnue. Toutes ces causes déterminent une augmentation notable de la population (78.783 en 1881, 122.891 en 1896). Cette augmentation profite, il est vrai, surtout aux faubourgs. La ville étouffe dans son enceinte, tandis que les régions voisines, au Nord et au Sud, rattachées au centre par des moyens de communication réguliers offrent aux construc-

teurs des espaces libres. L'extension urbaine n'est rendue possible que par le déclassement des fortifications. Agitée durant de longues années cette question reçoit une solution en 1896 par la suppression partielle de l'enceinte et la mise en vente d'une portion du domaine militaire. Les mêmes préoccupations suggèrent des plans de transformation, qui, s'ils n'aboutissent pas, témoignent au moins, par les discussions qu'ils suscitent, de l'importance attachée par l'opinion aux questions de cet ordre.

Aussi bien le mouvement d'expansion qui s'était dessiné dans les dernières années du XIXe siècle s'est-il poursuivi dans le premier quart du XXe. La guerre a pu le contrarier et le ralentir, elle ne l'a pas arrêté de même qu'elle n'a interrompu le développement économique de l'Algérie. Les plans publiés et commentés par M. Lespès mettent en évidence les résultats acquis. L'agglomération algéroise s'allonge aujourd'hui sur 12 kilomètres en bordure du littoral — de Saint-Eugène, à Hussein-Dey ; 7 quartiers nouveaux escaladent les pentes, couvrent les ravins, enfoncent quatre pointes triangulaires vers l'intérieur. Les difficultés opposées par la topographie ont été surmontées à force de hardiesse ou d'ingéniosité.

Au progrès de la ville correspondent les progrès du port, auquel l'auteur consacre un chapitre abondamment documenté. L'extension d'Alger, la mise en valeur des régions voisines, la prospérité de l'agriculture, l'ouverture d'exploitations minières, ont donné à l'activité maritime une intensité d'année en année plus grande. Cette activité même a réagi sur la vie industrielle (encore que la grande industrie soit à peu près inexistante) et commerciale de la cité, provoquant l'afflux des hommes et des capitaux. Les moments décisifs dans l'histoire du port coïncident, d'ailleurs, avec les moments décisifs de l'évolution urbaine. Le port marchand de 1840, devenu insuffisant est complété par la construction de l'arrière-port de l'Agha (1892-1912). A cette date l'augmentation du trafic détermine l'adoption d'un nouveau projet d'extension vers le Sud. Retardée par la guerre et commencée seulement en 1923, l'exécution des travaux prévus, mettra le port d'Alger en état de remplir les fonctions multiples de port de passagers, de port d'importation pour les produits manufacturés, la houille, le pétrole, de port d'exportation pour les denrées agricoles (vins, primeurs, bétail) et les minerais, et même de port de pêche.

L'aménagement d'une ville telle qu'Alger, en raison même des conditions qui en ont déterminé le développement, a soulevé dans le passé et soulève pour l'avenir de nombreux problèmes dont la solution s'impose à l'attention des « urbanistes » : adductions d'eau, égoûts, marchés, circulation rendue particulièrement malaisée par la topographie de l'agglomération algéroise, constructions scolaires indispensables pour assurer la diffusion de l'enseignement français et hâter l'assimilation de l'élément étranger ;

mesures propres à attirer ou à retenir les touristes et les hiverneurs. L'auteur n'a eu garde de négliger ces questions ; il les a mises au point avec sobriété mais aussi avec ce souci de la précision et de l'enchaînement des faits qui demeurent l'une des caractéristiques de son ouvrage.

Sur divers points l' « esquisse » de M. Lespès pourra sans doute être complétée. L'auteur, du reste, annonce l'intention de publier prochainement sur le même sujet, un ouvrage plus étendu, muni de toutes les références désirables. Nous ne pensons pas, toutefois, qu'il soit conduit à modifier les conclusions de la présente étude : « L'histoire de l'Algérie française, écrit-il, se résume bien dans celle de sa capitale. Elle synthétise les résultats de notre occupation dans les formes diverses de son activité et dans le trafic de son port. Sa population, par les éléments qui la composent, condense dans une harmonieuse répartition des restes de l'ancien peuplement les apports indigènes et européens du nouveau. Le développement de la ville s'est effectué par les mêmes étapes que celui de la colonie entière. Les mêmes poussées qui l'ont accéléré ont eu des effets analogues sur sa croissance tantôt ralentie, tantôt précipitée. » Ces quelques lignes résument le livre de M. Lespès et lui donnent toute sa signification. Les historiens aussi bien que les géographes auront grand profit à le lire et à s'en pénétrer.

Georges YVER.

Al-Ghâdir, ou le Sexe-Dieu, roman syrien, par JEHAN CENDRIEUX. — Librairie Fasquelle.

Ce livre étrange et passionnant, et qui se trouve être de toute actualité, fait pénétrer dans les temples, débordant de mystère et de volupté, de sectes encore ignorées de l'énigmatique Syrie.

Nos Sœurs Musulmanes, scènes de la vie du désert par Mme Henriette CÉLARIÉ. — Paris. Hachette (1 vol. in-16, broché, 9 francs).

Parmi les nombreux ouvrages qu'on a déjà publiés sur l'Algérie, très peu nous font pénétrer dans la vie intime des Arabes.

Mme Henriette Célarié a eu le rare privilège d'être reçue, en amie, pendant tout un hiver, par quelques-uns des grands chefs de l'Extrême-Sud algérien.

Tantôt aux confins du désert, chez le bachagha de Laghouat, tantôt sous la tente, en plein Sahara ou dans la splendeur du Souf, chez l'agha d'El-Oued, il lui a été donné d'observer les coutumes de ses hôtes.

Ceux qui ont lu *Un mois en Corse, Un mois en Algérie et en Tunisie*, et *Un mois au Maroc* connaissent le talent de Mme Célarié ; ils ont goûté ses récits alertes écrits d'une plume « toujours bien éveillée ».

Dans *Nos Sœurs Musulmanes*, ils retrouveront ces mêmes qualités. Il s'y ajoutera, pour eux, l'attrait de connaître des coutumes qui, à la plupart de nous, demeurent encore mystérieuses.

L'Art Marocain, par Georges VIDALENC (Collection « Art et Esthétique). — Paris, Alcan (in-8°, 16 pl., 12 francs).

Ce n'est pas un traité d'archéologie réservé aux seuls érudits, mais une vue d'ensemble qui permettra aux uns de se familiariser avec les divers aspects d'un art très différent du nôtre et qui facilitera aux autres des études ultérieures plus complètes, des recherches plus poussées.

C'est une introduction à l'étude des monuments du Maroc eux-mêmes, à la lecture de traités plus compacts et plus complets qui s'efforceront de résoudre les problèmes de l'art de l'Islam, de ses origines et de son influence.

Le livre s'adresse à tous ceux qui s'intéressent aux questions d'art et d'esthétique, aux esprits curieux qui aiment à connaître les civilisations lointaines, aux touristes qui songent à entreprendre le voyage au pays du Moghreb, à tous ceux aussi qui ne peuvent songer à visiter l'Afrique du Nord, mais qui ne veulent cependant pas ignorer ce qu'il y a de savoureux et d'original dans l'art marocain.

Revue des Périodiques

Aegyptus. — 1922. — Patroni : Encore sur les prétendus Libyens blonds. — Bartoccini : Quels étaient les caractères somatiques des Libyens de l'antiquité ? — Romanelli : Dix ans d'exploration archéologique en Tripolitaine.

American Journal of Philology. — 1923. — Fox : Note sur les *tabellae defixionum* de Johns Hopkins.

Analecta Bollandiana. — 1923. — Delehaye : Les actes de saint Marcel le centurion (martyr de Tanger).

Anthropologie (L'). — XXXV (1925). — Siret : Notes paléolithiques marocaines.

Antike (Die). — I (1925). — Noack : Découvertes archéologiques en Tripolitaine.

Aréthuse. — I (1924). — Babelon : Alexandre ou l'Afrique ? Etude d'iconographie d'après les médailles et les pierres gravées.

Art and Archaeology. — XV. — Zammit : L'archéologie des îles maltaises.

Association française pour l'avancement des sciences. — 1923. — Debruge : L'industrie aurignacienne nord-africaine et la race aurignacienne de Mechta-el-Arbi.

Atene e Roma. — XV. — Byron de Prorok : Les fouilles de Carthage en 1921-1922.

Atti della pontificia Accademia Romana di archeologia. Memorie. — I (1924): — Dessau : Question posée aux connaisseurs de la poésie latine du moyen âge (sur une inscription de Timgad).

Bilychnis (Rome). — 1923. — Pincherle : Un sermon donatiste attribué à saint Optat de Miler.

Boletin de la Real Academia de la Historia. — LXXVIII et LXXIX (1921). — Bonsor : Tartessos. — Blazquez : Les côtes du Maroc dans l'antiquité

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques. — *Procès-verbaux, novembre-décembre* 1924. — Poinssot et Lantier : Découvertes à Bir Hanachi, Sousse, Medeina, Henchir es Senam. — Cagnat : Renseignements recueillis par les brigades topographiques de Tunisie (1922—24). — Saumagne : Le plan primitif de la colonie romaine de Carthage. — Delattre : Inscriptions de Carthage et du Dyr-el-Kef. — Poinssot et Lantier : Cimetière romain du Kef ; inscriptions de Teboursouk et de Thala. — Poinssot : Fouilles du comte de Prorok à Carthage ; graffiti de Carthage, Gigthis et Zarzis. — Merlin : Plombs byzantins et marques céramiques, communiqués par M. Icard. — Delattre : Inscriptions chrétiennes de Carthage. — Chatelain : Inscriptions de Volubilis. — *Procès-verbaux, janvier-juin* 1925. — Poinssot et Lantier : Fouilles de Dougga en 1924 (thermes). — Icard : Fragment de stèle punique, et plombs byzantins, de Carthage. — Delattre : Inscriptions de Carthage (cinq notes). — Poinssot et Lantier : Fouilles de Thuburbo Majus en 1924 (maisons, monnaies). — Dussaud : Graffites de Gigthis. — Poinssot et Lantier : Découvertes à Carthage (sarcophage chrétien), Tarf ech Chena (inscription), La Galite (tombeau). — Saumagne : Fouilles à Carthage (bains). — Poinssot : Inscriptions du Kef. — Audollent : *Tabellae defixionum* de Carthage. — De Bouärd : Graffiti de Carthage. — Albertini : Inscriptions de Proconsulaire et de Numidie. — Saumagne : Coupe du sous-sol de Carthage. — Poinssot et Lantier : Eglise et caveau funéraire de Dougga. — Icard : Plombs et pastilles de terre cuite de Carthage. — Poinssot et Lantier : Statuette de terre cuite du Bardo ; inscriptions de Henchir el Akrouabi. — Albertini : Inscriptions de Maurétanie ; renseignements sur les travaux du service des antiquités de l'Algérie. — Cagnat : Inscription sur mosaïque, de Lecourbe (Algérie). — Vassel : Fragments de stèles de Carthage. — Blanchet : Plombs de Carthage. — Merlin : Statue provenant de Bizerte, dans la vente Lehmann.

Bulletin de la Société française des fouilles archéologiques. — 1924. — Marçais : Recherches d'archéologie musulmane en Tunisie.

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires. — 1924. — Poinssot et Lantier : Deux stèles puniques de Mrira (environs de Tunis). — Constans : Inscriptions de Volubilis. — Zeiller : Inscriptions de Constantine relatives aux Pactumeii. — Merlin et Poinssot : Plaque de bronze byzantine, de Tabarka. — Lantier : Tête de Dionysos découverte à Tunis.

Bulletin trimestriel de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran. — XLV (1925), 1er *et* 2e *trimestre*. — Gallet : Liaison aérienne Oran-Afrique occidentale française. — Azan : Le commandant de la Moricière lors du désastre de la Macta. — Doumergue : Historique du musée d'Oran (1882-1898). — Laforgue : Considérations sur la fin du néolithique au Sahara. — Fabre : Note complémentaire au sujet de l'un des milliaires d'Aouzalel ; inscription de Lalla-Maghrnia. — Cazenave : Pierre Navarro, conquérant de Vélez, Oran, Bougie, Tripoli. — Azan et Abou Bekr Abdesselam Ben Choaib : Une consultation juridique d'Abd el Kader. — Arambourg, Doumergue : Notes zoologiques. — Poinssot et Demaeght : Instructions pour la recherche des antiquités (déjà imprimées dans le *Bulletin* en 1882).

Byzantinisch-neugriechische Jahrbucher. — 1921. — Stuhlfauth : Daniel sur un peigne algérien et sur un tissu de Berlin.

Classical Review. — 1923. — Rose : Hérodote et Westermarck.

Classical Weekly. — XI et XVI. — Fraser, Knapp, Horn, Shewan : articles sur Tite-Live, XXI, 37 (passage des Alpes par Hannibal : l'éclatement des roches).

Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-

lettres. — *Juin-décembre* 1924. — Poinssot et Lantier : Quatre préfets du prétoire contemporains de Constantin (inscription d'Aïn-Tebernok, Tunisie). — Albertini : Une inscription de Djemila. — Carton : Fouilles à Bulla Regia en 1924. — Huart : Rapport sur quelques monuments arabes et byzantins provenant de Syrie. — Delattre : Nouvelle découverte d'une *area* chrétienne, à Carthage. — *Janvier-août* 1925. — *Cumont* : Les fouilles de Tripolitaine. — Chabot : Fouilles du « sanctuaire de Tanit » à Carthage.

Etudes. — CLXVI. — D'Alès : Le catholicisme de saint Augustin — CLXXII. — Lebreton : Saint Cyprien. — CLXXV. — Jalabert : Une cité de tombes : les catacombes chrétiennes de Sousse.

Hermes. — 1923. — Bickel : Protogamia ; sur le montanisme et le donatisme en Afrique.

Journal des Savants. — *Novembre-décembre* 1924. — Huart : Les Mamelouks en Syrie.

Journal of Hellenic Studies. — 1922. — Baynes : Note sur *l'Histoire du Bas Empire* de M. Bury (sur les Vandales en Afrique).

Journal of Roman Studies. — 1924. — Howard : Note sur l'occupation d'Hippo Regius par les Vandales.

Mémoires de l'Académie des Inscriptions. — XLIII (1924). — Monceaux : Le manichéen Faustus de Miler.

Mémoires de l'Académie des Inscriptions (savants étrangers à l'Académie). — XIII (1925). — Rouland-Mareschal : Le *limes* de Tingitane au sud de *Sala colonia*.

Mnemosyne. — 1922. — Van Wageningen : Inscription de Tipasa.

Monuments Piot. — XXVII (1924). — Poinssot et Lantier : Les mosaïques de la maison d'Ariadne à Carthage.

Nachrichten der Gesellschaft der Wissenschaften zu Goettingen. — 1924 (publié en 1925). — Thiersch : Rapport sur le congrès archéologique de Tripolitaine.

Nature (La). — *Mars* 1925. — Prévost et Mayet : L'oasis du Kawar et la préhistoire du Sahara oriental.

Neophilologus. — VIII. — De Groot : Le rythme de Commodien.

Notizie degli Scavi. — 1923. — Taramelli : Fouilles de Sardaigne (tombe punique, à Neoncli).

Nuovo Bollettino di Archeologia cristiana. — 1918-19. — Romanelli : Monuments chrétiens du Musée de Tripoli.

Philological Quarterly. — 1923. — Cook : Hadrien l'Africain (moine du VIIe siècle) en Italie et en Angleterre.

Pro Alesia. — 1922. — Toutain : Un Eduen au Maroc sous l'empire romain.

Rassegna Italiana del Mediterraneo. — 1925. — Rapex : La Tripolitaine d'aujourd'hui.

Rendiconti della Reale Accademia dei Lincei. — 1922. — Tamassia : Un commentaire historique de la constitution *omnem rei publicae* sur la police des écoles (St Augustin, *Conf.*, III, 3). — Castellano : Topographie de la bataille de Cannes. — 1924. — Beguinot : Le traitement des consonnes B, V, F en berbère. — Romanelli : Sur le nom des deux Leptis africaines.

Revue Archéologique. — 1923, 1. — Bruston : Encore une amulette (de Carthage) expliquée par l'hébreu. — Carton : La Carthage punique d'après les récentes découvertes. — Carton : Comment sauver Carthage (reproduit de l'*Echo de Paris*). — 1923, 2. — S. Reinach : Architectes et archéologues (sur la conduite des fouilles en France et dans l'Afrique du Nord). — Blanchet : Remarques sur une inscription gnostique ou magique (de Tunisie) — 1924, 1. — Piganiol : Note sur l'inscription de l'arc de triomphe de Volubilis. — 1924, 2. — Merlin : Note sur une pierre talismanique du Musée du Bardo. — Vassel : Les enseignements du sanctuaire punique de Carthage. — Carcopino : Sur l'extension de la domination romaine dans le Sahara de Numidie. — 1925, 1. — Lévi-Provençal : Sur la prétendue existence d'une traduction arabe de l'œuvre de Tite-Live au Maroc.

Revue Bénédictine. — 1923. — Capelle : Optat et Maximin. — De Bruyne : Deux sermons africains du Ve/VIe siècle.

Revue de l'Histoire des Religions. — LXXXVIII. — Malinjoud : La fête de 'Achoura chez les Chiites de Damas. — XC. — Bel : Un discours de D. Miguel Asin Palacios à la Real Academia de la Historia. — XCI. — Vassel : Le taureau sur les stèles de Carthage. — L. Gauthier : El-Hallâdj et le panthéisme.

Revue des Deux-Mondes. — *Octobre* 1924. — Cagnat : La véritable Carthage.

Revue des Questions coloniales et maritimes. — 1925. — Fidel : La Tripolitaine en paix.

Revue des Sciences religieuses. — II (1922). — Wilmart : Un sermon de saint Optat pour la fête de Noël.

Revue du Touring-Club de France. — *Janvier* 1925. — Carton : Carthage pittoresque.

Revue méridionale. — 1924. — Saint-Jours : L'Atlantide de Solon et de Platon n'est qu'un mythe.

Revue Tunisienne. — Nos 162-164 (*décembre* 1924-*octobre* 1925). — Gandolphe : Lettres sur l'histoire politique de la Tunisie de 1728 à 1740. — Coignet : L'hydraulique agricole à l'époque romaine. — Vassel et Icard : Les inscriptions votives du temple de Tanit à Carthage. — Niel : Une nappe lacustre en voie de disparition : le lac Tchad. — Laforgue : Saint Cyprien et sa correspondance.

Ricerche religiose (Rome). — I (1925). — Pincherle : L'ecclésiologie dans la controverse donatiste. — Donini : L'édit d'Agrippinus.

Rivista della Tripolitania. — I (1924-25), nos 3-6. — Mme Veccia Vaglieri : Voyage d'un pèlerin à travers la Libye au XVIIIe siècle. — Carton : Les antiques cités de l'Afrique du Nord. — Trotter : Observations botaniques en Tripolitaine. — Vinassa de Regny : L'exploration électrodynamique des terrains arides. — Monod : L'élevage du bétail au Maroc. — Romanelli : Premières études et recherches sur les travaux hydrauliques de Leptis Magna et sur l'approvisionnement de la ville en eau. — Rossi : Poésie populaire de la Tripolitaine (chants historiques). — Mangini : La plaine de Merg, première région du Djebel Cyrénaïque ouverte à la colonisation italienne. — Tucci : La zootechnie en Tripolitaine. — Bartoccini : Les fouilles récentes de Sabratha et de Leptis. — Cagnat : Les Romains dans l'Afrique du Nord. — Trotter : Coup d'œil sur ce que nous savons de la flore des déserts. — Eredia : Quelques aspects nouveaux du climat de la Tripolitaine. — Prince Lanza di Scalea : Discours prononcé à l'ouverture du Congrès archéologique de Tripoli. — Paribeni : Trionfale romanità Africana. — Nallino : A propos du « Voyage d'un pèlerin à travers la Libye au XVIIIe siècle ». — Leone : Les dunes mobiles de la Tripolitaine et les résultats obtenus par le travail de reboisement. — Monod : Castration du mouton dans l'Afrique du Nord. — Le Congrès archéologique de Tripoli. — II (1925-26), nos 1-2. — Aurigemma : Pierres milliaires de Tripolitaine. — Colin Sayyidi Ahmad Zarruq, un saint marocain enterré en Tripolitaine. — Niccoli : Les salines de Bu-Kammasch et l'utilisation de l'énergie solaire pour la solution d'un grand problème chimicotechnique. — Tucci : Alimentation du bétail en Libye. — Bartoccini : L'enceinte de Justinien à Leptis Magna. — Cagnat : Les Romains dans l'Afrique du Nord (*suite*). — Rossi : Poésie populaire de la Tripolitaine (suite). — *Cortese* : Plantes médicinales, aromatiques, à essences et à parfums, de la Tripolitaine

Sudan Notes and Records. — VII. — Newbold : Gravures rupestres dans le désert libyque.

Syria. — V (1924). — Flury : Une formule épigraphique de la céramique archaïque de l'Islam. — VI (1925). — Carcopino : Le *limes* de Numidie et sa garde syrienne, d'après des inscriptions recemment découvertes.

Terre d'Afrique illustrée. — *Juillet* 1924. — Vallet : Après quatorze siècles, des thermes romains sont retrouvés (à Fedj-M'zala). — *Janvier* 1925. — A. Robert : Les grottes préhistoriques de Bou-Zabaouine et Dekhlet-Zitouna.

LXIV. — Nos 327-328 — 3e et 4e Trimestres 1926

Du nombre TROIS chez les Arabes

Ayant constaté que le nombre TROIS jouait un rôle assez marqué chez les Arabes, tant païens que musulmans, il m'a semblé utile de recueillir les cas les plus notoires dans lesquels on le rencontre. Déjà, Abū Manṣūr aṯ-Ṯa'ālibī de Nīsābūr, mort en 429/1038, lui avait consacré un chapitre dans son ouvrage intitulé : *Bard al akbād fil-a'dād* (Constantinople, 1301, chap. II, pp. 113-125). Le célèbre polygraphe as-Soyūṭī a réuni un certain nombre de ḥadīṯ comportant le nombre trois dans son recueil dressé par ordre alphabétique : *al-Ǧāmi'aṣ-ṣaġīr fī aḥādīṯ al-Bašīr an-naḏīr* (Caire, 1330, pp. 134-141). A ces deux principales sources, j'ai ajouté un certain nombre de cas relevés au cours de mes lectures.

La Bibliothèque nationale d'Alger possède sous le n° 856_3 un ouvrage traitant du nombre trois chez les mystiques dont je ne veux pas m'occuper aujourd'hui. Il a pour titre : *Mafātīḥ al-ġoyūb wa ta'mīr al-qolūb fī taṯlīṯ al-maḥbūb*, et pour auteur : Moḥammed Ḥiǧāzi al-Ġizi al-Ḫalwātī, mort vers 1003/1594.

LANGUE

La plupart des racines sont de TROIS lettres.

Les voyelles sont au nombre de TROIS : *a*, *i*, *o*.

Les lettres faibles, les lettres de prolongation sont au nombre de TROIS : *alif*, *wāw*, *yā*.

Il y a TROIS nombres : singulier, duel, pluriel.

Les parties du discours sont au nombre de TROIS : nom, verbe, particule.

Il y a TROIS cas : nominatif, accusatif, génitif ou cas indirect.

Le verbe a TROIS modes : parfait, imparfait (ou futur), impératif.

L'imparfait a TROIS temps : indicatif, subjonctif, apocope.

Le verbe concave est appelé aussi verbe *possesseur* de TROIS lettres parce qu'il n'en a que trois à toutes les personnes du parfait.

Le nombre TROIS constitue le pluriel le plus petit.

Les particules comprennent TROIS groupes : celles qui régissent le nom, celles qui régissent le verbe, et celles qui régissent le nom et le verbe.

La rhétorique se divise en TROIS parties : *Ma'ānī* (invention), *bayān* (exposition), *badī'* (figures).

DROIT

Avant d'accomplir la prière, il est recommandé de faire TROIS fois de suite l'ablution obligatoire.

La répudiation par TROIS entraîne une séparation de corps irrévocable.

Les causes du droit d'héritage sont au nombre de TROIS : mariage, patronage et parenté.

Les empêchements au droit de succession sont de TROIS sortes : esclavage, homicide, différence de religion.

CORAN (1)

Celui qui se contente d'accomplir la visite des *lieux saints* et remet le pèlerinage à une autre époque, fera une offrande ; s'il n'en a pas les moyens, TROIS jours de jeûne en seront une expiation pendant le pèlerinage même, et sept après le retour : dix jours en tout. (II, 192).

(1) Traduction de Kazimirski.

Les femmes répudiées laisseront écouler le temps de TROIS menstrues avant de se remarier. (II, 228).

Pendant TROIS jours tu ne parleras aux hommes que par des signes. (III, 36).

Ne vous suffit-il pas que Dieu vous secoure de TROIS mille anges descendus du ciel ? (III, 120).

Croyez donc en Dieu et à ses apôtres, et ne dites point : Il y a TRINITÉ. (IV, 169).

Infidèle est celui qui dit : Dieu est un troisième de la TRINITÉ. (V, 77).

Celui qui sera hors d'état de satisfaire à cette peine jeûnera TROIS jours. (V, 91)

Il revient aussi à ces TROIS d'entre eux qui étaient restés. (IX, 119).

Sālih leur dit alors : Attendez TROIS jours dans vos maisons. (XI, 68).

On disputera leur nombre. Tel dira : Ils étaient TROIS, leur chien était le quatrième. (XVIII, 21).

Ces jeunes gens demeurèrenl dans leur caverne TROIS cents ans, plus neuf. (XVIII, 24).

Tu ne parleras pas aux hommes pendant TROIS nuits, quoique bien portant. (XIX, 11).

O croyants ! que vos esclaves, ainsi que les enfants qui n'ont point atteint l'âge de puberté, avant d'entrer chez vous, vous en demandent la permission, et ce TROIS fois par jour : avant la prière de l'aurore, *puis* lorsque vous quittez vos habits à midi, et après la prière du soir ; ces TROIS moments doivent être respectés par décence. (XXIV, 57).

Gloire à Dieu, créateur des cieux et de la terre, celui qui emploie pour messagers les Anges à deux, TROIS et quatre paires d'ailes. (XXXV, 1).

Il vous crée dans les entrailles de vos mères, en vous

faisant passer d'une forme à une autre, dans les ténèbres d'une TRIPLE enveloppe (goutte de sperme, grumeau de sang, morceau de chair ; entrailles, estomac, délivre). (XXXIX, 8).

Que vous semble d'al-Lāt et d'al-'Ozzā ? Et de cette autre, Manāt, la TROISIÈME idole ? (LIII, 19, 20).

Lorsque vous, hommes, serez partagés en TROIS troupes. (LVI, 7).

Il n'est point d'entretien secret entre TROIS individus qu'Il (Dieu) ne soit le quatrième. (LVIII, 8).

Quant aux femmes qui n'espèrent plus d'avoir leurs règles, quoi que vous n'en soyez pas sûrs, le terme est de TROIS mois. (LXV, 4).

Allez sous l'ombre qui fourche en TROIS colonnes. (LXXVIII, 30).

Nous en envoyâmes d'abord deux, et ils furent traités d'imposteurs ; nous les appuyâmes par un TROISIÈME, et tous TROIS dirent *aux habitants de cette ville* : Nous sommes envoyés vers vous. (XXXVI, 13.)

HADIT

Dieu protègera et fera entrer au Paradis celui qui a TROIS choses : douceur envers le faible, pitié envers les parents et bienfaisance envers l'esclave.

Dieu le placera sous sa protection, lui accordera sa miséricorde et le fera entrer dans son Paradis, celui qui possède TROIS choses : celui qui, ayant reçu un bienfait, remercie ; celui qui, étant vainqueur, pardonne ; celui qui, étant en colère, se calme.

Est saint, celui qui possède TROIS choses : accepter son sort, supporter avec patience ce qui est défendu par Dieu, se mettre en colère pour la cause de Dieu, puissant et grand.

Dieu, Très-Haut, lui demandera superficiellement compte ; Il le fera entrer dans le Paradis par un effet de sa grâce, celui qui détient TROIS choses : donner à celui qui lui avait refusé, pardonner à celui qui avait été injuste envers lui, lier amitié avec celui qui a rompu avec lui.

Est à l'abri de l'avarice envers soi celui qui possède TROIS choses : celui qui s'acquitte de la dîme légale, celui qui héberge un hôte, celui qui fait don dans le malheur.

Dieu ne pardonne pas à TROIS hommes : celui qui meurt en polythéiste, celui qui est sorcier et suit les magiciens dans leur voie, celui qui a de la haine envers son frère.

TROIS se retourneront contre qui les possède : l'injustice, la ruse et la violation d'un engagement.

Mérite la récompense et parfait sa foi celui qui a TROIS choses : un caractère grâce auquel il vit avec ses semblables, une crainte de Dieu qui l'éloigne de ce qui est défendu par Dieu, une clémence qui le met à l'abri de l'ignorance de l'ignorant.

Celui qui possède TROIS choses et même l'une d'elles pourra épouser [dans le Paradis] les houris qu'il voudra : Un homme qui, ayant reçu un dépôt, le restitue par crainte de Dieu, puissant et grand ; un homme qui laisse tranquille celui qui a voulu le tuer ; un homme qui récite après chaque prière onze fois la *sūra* CXII.

Celui qui s'acquitte de TROIS choses est mon véritable ami et celui qui ne les accomplit pas est mon véritable ennemi : la prière, le jeûne et [l'ablution après] la souillure majeure.

TROIS choses font commettre un péché capital : lever l'étendard à propos de ce qui n'est pas juste, être ingrat envers ses parents, marcher avec un injuste pour l'aider.

TROIS choses rendent capable de jeûner : manger avant

de boire, prendre le repas de l'aube du jour, faire la sieste.

Celui qui fait TROIS choses par confiance en Dieu, accomplit une bonne œuvre, et Dieu doit l'aider et le bénir : travailler à mettre en liberté un esclave, se marier, vivifier une terre morte.

Celui qui possède TROIS choses possède ce qu'a possédé la famille de David : l'équité dans la colère et dans la satisfaction, le juste milieu dans le dénuement et dans la richesse, la crainte de Dieu secrètement et ouvertement.

TROIS sont les caractéristiques de la foi : celui que, lorsqu'il est en colère, sa colère ne fait pas entrer dans ce qui est arbitraire ; celui que, lorsqu'il est satis fait, sa satisfaction ne fait pas sortir de ce qui est juste ; celui qui, lorsqu'il est puissant, ne s'empare pas de ce qui ne lui appartient pas.

TROIS font partie du *maïsir* « jeu de hasard au moyen de flèches » : jeu où l'on joue de l'argent, jeu aux dés, appel des pigeons en sifflant (?).

TROIS font partie des principes de la foi : 1° s'abstenir de nuire à celui qui dit : « il n'y a de divinité que Dieu », ne pas l'accuser d'être infidèle pour un péché et ne pas l'exclure de l'Islâm pour un acte ; 2° faire la guerre aux infidèles, guerre rendue obligatoire depuis le jour où [,moi Prophète,] j'ai reçu ma mission de Dieu jusqu'au moment où le dernier homme de mon peuple combattra l'Antéchrist, guerre qui n'abolira ni la tyrannie du tyran ni la justice du juste ; 3° croire à la prédestination.

TROIS caractérisent l'absence d'humanité : uriner debout, essuyer son front avant de terminer la prière, souffler en se prosternant.

TROIS qui, bien qu'ils soient le fait des préislamiques, sont conservés par les musulmans : demander la pluie aux étoiles, attaquer une généalogie, pleurer sur un mort.

TROIS font partie de l'incrédulité en Dieu : déchirer ses vêtements [à l'occasion d'un décès], pleurer sur un mort, attaquer une généalogie.

TROIS font partie des délices de ce monde, quoiqu'il n'en existe pas ici-bas : un véhicule souple, une femme vertueuse, une demeure spacieuse.

TROIS font partie des trésors de la bienveillance : cacher son aumône, céler son malheur, ne pas faire connaître sa plainte.

TROIS font partie de la bienveillance : cacher les douleurs, les malheurs et les calamités : qui les divulgue ne montre pas de patience.

TROIS font partie de la foi : subvenir dans le dénuement à l'entretien des siens, offrir le salut au savant, faire justice de soi-même.

TROIS font partie de la perfection de la prière : accomplir l'ablution selon toutes les règles, redresser le rang [des fidèles avant de commencer la prière], imiter l'*imân*.

TROIS font partie des caractéristiques de l'apôtre : hâter la rupture du jeûne, retarder le repas d'avant l'aurore, placer la main droite sur la main gauche dans la prière.

TROIS sont des calamités : 1° Un chef qui, lorsque tu fais bien, ne te loue pas, et qui, lorsque tu fais mal ne te pardonne pas ; 2° un voisin qui, s'il voit une bonne action l'enterre, et s'il voit une mauvaise action la divulgue ; 3° une femme qui, si tu es présent te nuit, et qui, si tu es absent te trompe.

TROIS sont à craindre pour mon peuple : demander la pluie aux étoiles, souffrir l'injustice d'un roi, ne pas croire à la prédestination.

TROIS pour lesquels je jurerai que Dieu, Très-Haut, ne

mettra pas au même rang : celui qui a une part dans l'Islâm et celui qui n'en a pas ; et les parts de l'Islâm sont au nombre de TROIS : la prière, le jeûne et la dîme légale.

TROIS quand ils apparaîtront et alors la foi ne servira de rien à un homme qui n'a pas cru auparavant en Dieu, ou s'il n'a pas acquis aucun bien dans sa foi : le lever du soleil à l'occident, l'Antéchrist et la bête qui paraîtra à la venue de l'Antéchrist et portera le bâton de Moïse et le sceau de Salomon.

TROIS guérissent si dans quelque chose il y avait guérison : une incision de ventouse, une gorgée de miel, une cautérisation qui atteint un mal ; et moi, je déteste la cautérisation et je ne l'aime pas.

TROIS pour lesquels je jurerai : Un bien ne diminue pas par suite d'une aumône : faites l'aumône ; un homme ne pardonne pas une injustice dont il a été l'objet sans que Dieu, Très-Haut, ne lui donne pour elle une puissance : pardonnez et Dieu vous donnera davantage de puissance ; un homme n'ouvre pas pour lui la porte de la mendicité ni ne demande aux gens sans que Dieu, Très-Haut, ne lui ouvre une porte de pauvreté.

De TROIS, le sérieux est sérieux et la plaisanterie est sérieuse : le mariage, la répudiation et la reprise [de la femme répudiée].

TROIS que Dieu, Très-Haut, doit exaucer : l'invocation de celui qui jeûne jusqu'à ce qu'il rompe son jeûne, celle de l'opprimé jusqu'à ce qu'il soit délivré, celle du voyageur jusqu'à ce qu'il soit de retour.

TROIS invocations sont exaucées : celle du jeûneur, celle de l'opprimé et celle du voyageur.

TROIS invocations sont exaucées à ne point en douter : celle de l'opprimé, celle du père en faveur de son fils, [celle du voyageur].

TROIS invocations sont exaucées à ne point en douter : celle du voyageur, celle du père contre son fils, celle de l'opprimé.

TROIS invocations ne sont pas refusées : celle du père pour son fils, celle du jeûneur, celle du voyageur.

TROIS sont un devoir pour chaque musulman : se laver complètement le vendredi, se nettoyer les dents avec un cure-dents, se parfumer.

TROIS sont un devoir pour chaque musulman : visiter le malade, assister à l'enterrement, souhaiter du bien à celui qui éternue quand il dit : Dieu soit loué !

TROIS sont les caractéristiques de la félicité du musulman ici-bas : le voisin vertueux, la demeure spacieuse, le véhicule facile.

TROIS qualités qui font que, si l'une d'elles n'existe pas chez l'homme, le chien est meilleur que lui : Une continence qui l'éloigne de tout ce que Dieu a défendu, une clémence avec laquelle il ramène l'ignorant de son ignorance, un bon caractère grâce auquel il vit avec les gens.

TROIS moments pendant lesquels un musulman n'invoque pas Dieu sans être exaucé tant qu'il ne demandera pas ou une rupture avec un parent ou un péché : Quand le muezzin fait l'appel à la prière jusqu'à ce qu'il se taise, quand deux armées se rencontrent jusqu'à ce que Dieu décide entre elles, quand la pluie tombe jusqu'à ce qu'elle cesse.

TROIS renferment la bénédiction : Vendre à terme, prêter de l'argent moyennant partage des bénéfices, mélanger du blé avec de l'orge pour la maison et non pour la vente.

TROIS renferment la guérison sauf pour le poison : le séné, le rob (var, cumin, miel), — le 3e n'est pas mentionné.

TROIS sont attachés à mon peuple : le soupçon, l'envie

et le mauvais augure ; quand tu soupçonnes n'assure pas ; quand tu envies n'outrepasse pas [ce qui est permis] ; et quand tu tires un mauvais augure va de l'avant.

Trois ne cesseront pas d'exister dans mon peuple : se prévaloir des origines, pleurer sur les morts, croire que la pluie tombe suivant le lever des astres.

Trois dont, si les gens savaient ce qu'ils renferment, ils ne prendraient qu'une portion par désir de ce qu'ils contiennent en fait de bien et de bénédiction : Appeler à la prière, devancer l'heure de la prière pour l'accomplir en commun, faire la prière au premier rang.

Trois choses dans lesquelles aucune concession n'existe pour personne : Etre pieux envers ses père et mère, musulmans ou infidèles ; tenir ses engagements envers musulmans ou infidèles ; restituer un dépôt à un musulman ou à un infidèle.

Trois sont suspendus au Trône [de Dieu] : 1° les liens du sang qui disent : mon Dieu, pour Toi nous ne serons pas rompus ; 2° la fidélité qui dit : mon Dieu, par Toi je ne serai pas trahie ; 3° le bienfait qui dit : mon Dieu, par Toi je ne serai pas renié.

Trois sont salutaires : Craindre Dieu, Très-Haut, en secret et en public ; être juste dans la satisfaction et dans la colère ; tenir le juste milieu dans la pauvreté et dans la richesse.

Trois sont dangereuses : Une passion qui est suivie, une avarice qui est obéie, une haute opinion de soi-même.

Trois indiquent que celui qui les possède est un hypocrite, même s'il jeûne, prie, fait le pèlerinage de la Mekke et accomplit la visite des lieux saints des environs de la Mekke, et même encore s'il dit qu'il est musulman : Celui qui, lorsqu'il parle ment, celui qui lorsqu'il fait une promesse ne la tient pas, celui à qui l'on s'est confié et qui trahit.

Trois sont dangereuses, trois sont salutaires, trois sont absolutoires, trois sont des degrés. Les dangereuses sont : Une avarice qui est obéie, une passion qui est suivie, une haute opinion de soi-même. Les salutaires sont : Etre équitable dans la colère et dans la satisfaction, tenir le juste milieu dans la pauvreté et dans la richesse, craindre Dieu secrètement et ouvertement ; les absolutoires sont : Attendre la prière après [l'accomplissement de] la prière, parfaire l'ablution rituelle dans les fraîches matinées, porter ses pas vers les assemblées ; les degrés sont : donner à manger, saluer publiquement, prier la nuit pendant que les gens dorment.

Trois font partie de la foi : La pudeur, la continence et l'incapacité de la langue (= élocution difficile) et non l'incapacité de la connaissance et de la science...

Trois font partie de l'hypocrisie : le dévergondage, l'indécence et l'avarice...

Jeûner trois jours de chaque mois avec le mois de Ramaḍân constitue le jeûne perpétuel.

Trois sont pour moi [, Prophète,] obligatoires et pour vous [, fidèles,] surérogatoires :

Le *witr* (prière à nombre impair de *rak'a* (génuflexions faites après la prière de la fin du crépuscule du soir), les deux *rak'a* de *doḥā* (quand le soleil après son lever, est à la hauteur d'une lance au-dessus de l'horizon), et les deux *rak'a* de l'aube.

Trois ne comportent pas de prestation de serment : Point de serment entre fils et père, ni entre la femme et son mari, ni entre l'esclave et son maître.

Trois comportent la malédiction de celui qui est mentionné : Maudit celui qui maudit ses père et mère, maudit

celui qui égorge pour une autre divinité que Dieu, maudit celui qui change les limites (les bornes) de [son] terrain.

Trois me sont douteux : Je ne sais si 'Ozaïr était prophète, si Tobba' a été maudit, si la peine légale est expiatoire.

Ne retardez pas trois : La prière quand son moment arrive ; l'enterrement quand il se présente ; la veuve quand elle trouve un mari de sa condition.

Trois ne sauraient être refusés : Les coussins, la pommade et le lait.

Trois ne permettent pas qu'on en jouisse : La répudiation, le mariage et l'affranchissement.

Il n'est permis à personne de faire trois choses : Un homme qui, dirigeant la prière d'un groupe [de fidèles], fait une invocation particulière à soi-même, à leur exclusion, car il les trahit ; un homme qui regarde le fond d'une demeure avant d'en demander l'autorisation, et, s'il le fait, il pénètre ; un homme qui veut faire la prière, alors qu'il a une forte envie d'uriner, avant de s'épancher.

L'homme ne rendra pas compte pour trois choses : l'ombre d'une hutte sous laquelle il s'abrite ; un morceau de pain qui lui sert à maintenir son corps ; un vêtement avec lequel il cache sa nudité.

Trois ne rompent pas le jeûne du jeûneur : La scarification, le vomissement et la pollution [diurne].

Il n'est pas rendu visite à celui qui a trois choses : Celui qui a la chassie, celui qui a mal aux dents, celui qui a des furoncles.

Cf. aussi Al-Ḥūt *Asna l-maṭālib*, p. 88.

Trois ne sauraient être refusés : L'eau, l'herbe et le feu.

Trois augmentent la puissance de la vue : S'enduire les

paupières avec du collyre d'antimoine, regarder la verdure et contempler un beau visage.

Trois font entrer au Paradis sans compte à rendre : Un homme qui lave ses vêtements, n'en ayant pas d'autres ; un homme sur le feu duquel deux marmites ne sont pas posées ; un homme qui demande une boisson et à qui [, en lui présentant deux,] on ne lui dit pas laquelle il veut.

Au moyen de trois, l'homme obtient les faveurs d'ici-bas et de l'autre monde : supporter avec patience le malheur, se résigner à la fatalité, invoquer Dieu dans la richesse.

Trois te purifient l'affection de ton frère : Le saluer quand tu le rencontres, lui faire une place pour s'asseoir, l'appeler par le nom qu'il préfère le plus.

L'heure dernière arrivera quand tu verras trois choses : 1° La destruction de ce qui est habité (ou cultivé) ; la reconstruction de ce qui est en ruine ; 2° le bienfait [considéré] comme un acte blâmable, et vice-versa ; 3° l'homme se frottant contre la fidélité *(āmāna)* comme se frotte le chameau contre l'arbre.

Dieu rivalise de gloire avec les Anges par trois voix : Appeler à la prière, attester que Dieu est grand pour l'amour de Dieu, élever la voix en disant, lors du pèlerinage de la Mekke : Dieu me voici !

Le feu [de l'Enfer] ne touchera pas trois yeux : Un œil crevé dans la voie de Dieu, un œil ayant veillé (ou surveillé) dans la voie de Dieu, un œil ayant pleuré par crainte de Dieu.

[Moi, le Prophète], je suis l'adversaire de trois individus, le jour du jugement dernier — et je vaincs celui dont je suis l'adversaire — : Un homme qui, ayant reçu un objet en me faisant intervenir, trahit ; un homme qui

vend un homme libre et mange son prix ; un homme qui, ayant pris un ouvrier à gage ne le paie pas, quand il lui réclame son salaire.

Trois seront sous le Trône divin le jour du jugement dernier : Le Coran, qui a un sens externe et un sens interne et qui disputera contre les hommes ; les liens de parenté qui diront : Unis ceux qui nous ont unis et romps ceux qui nous ont rompus ; la fidélité.

Trois sont du devoir de Dieu : Aider le combattant dans la voie de Dieu, l'affranchi contractuel qui veut s'acquitter, celui qui contracte mariage en vue de la chasteté.

Trois seront sur des monts de musc le jour du jugement dernier et enviés par les premiers et derniers hommes : Un homme qui s'acquitte de son devoir envers Dieu et envers ses esclaves, un homme qui dirige la prière d'hommes qui ne sont pas satisfaits, un homme qui fait l'appel aux cinq prières du jour et de la nuit.

Trois seront sur des monts de musc le jour du jugement dernier ; la frayeur ne les effraiera pas et ils ne seront pas effrayés : Un homme qui, ayant appris le Coran, s'en occupe pour chercher la face de Dieu et ce qu'Il a ; un homme qui, faisant l'appel chaque jour et chaque nuit aux cinq prières, cherche la face de Dieu et ce qu'Il a ; un esclave que l'esclavage d'ici-bas n'empêche pas d'obéir à Dieu.

Trois seront placés à l'ombre de Dieu, grand et puissant, le jour où il n'y aura d'ombre que la sienne : Un homme qui, partout où il se dirige, sait que Dieu, Très-Haut, est avec lui ; un homme qui, appelé par une femme pour la posséder, l'abandonne par crainte de Dieu ; un homme qui aime pour la grandeur de Dieu.

Trois seront placés sous l'ombre du Trône divin le

jour du jugement dernier, jour où il n'y aura d'autre ombre que la sienne : Celui qui fait du bien aux siens et dont Dieu augmentera le bien et reculera le terme de sa vie ; une femme dont le mari meurt en lui laissant des orphelins en bas âge et qui dit : « Je ne me remarie pas, je reste avec mes enfants jusqu'à ce qu'ils meurent ou que Dieu les rende riches (ou que Dieu fasse qu'ils arrivent à se passer de moi) » ; Un homme qui, en faisant un repas, y invite un hôte, fait bien les dépenses, y appelle l'orphelin et le pauvre et leur donne à manger pour l'amour de Dieu, Puissant et Grand.

Trois sont sous la garantie de Dieu, Puissant et Grand : un homme qui sort [de chez lui] pour se rendre à l'une des mosquées de Dieu, Puissant et Grand ; un homme qui sort pour aller combattre dans la voie de Dieu ; un homme qui sort pour accomplir le pèlerinage de la Mekke.

Dieu défend le Paradis à trois : Celui qui persiste à boire le vin ; celui qui est ingrat envers ses parents ; celui qui fait l'entremetteur et maintient la turpitude dans sa famille.

Trois sont sous la garantie de Dieu : Un homme, sorti pour aller combattre dans la voie de Dieu, est sous la garantie de Dieu jusqu'à ce qu'Il le fasse mourir et le fasse entrer dans le Paradis, ou le fasse retourner chez lui accompagné de récompense ou de butin ; un homme, parti pour la mosquée, est sous la garantie de Dieu jusqu'à ce qu'Il le fasse mourir et le fasse entrer dans le Paradis, ou qu'Il le fasse retourner chez lui accompagné de récompense ; un homme qui, rentrant dans sa maison en saluant, est sous la garantie de Dieu.

Trois n'ont pas de compte à rendre au sujet de ce qu'ils mangent quand c'est licite : Celui qui jeûne ; le

jeûneur qui fait le repas d'avant l'aurore; celui qui s'équipe (ou qui équipe un homme) pour la guerre sainte, dans la voie de Dieu, Puissant et Grand

Celui qui possède TROIS choses parfait sa foi : Un homme qui ne craint pas dans Dieu le blâme d'un censeur; un homme qui ne fait rien pour être vu seulement (= qui agit uniquement pour ne pas être vu) ; un homme qui, en présence de deux choses dont l'une est pour ici-bas et l'autre pour l'autre monde, préfère celle de l'autre monde à celle d'ici-bas.

Celui qui dit TROIS choses, entre dans le Paradis : Celui qui accepte Allah pour Maître (*rabb*), l'Islâm pour religion et Moḥammed pour prophète. La quatrième a un mérite aussi étendu que la distance qui sépare le ciel de la terre : la guerre sainte dans la voie de Dieu, Puissant et Grand.

TROIS font partie de la félicité et TROIS font partie du malheur : Appartiennent à la félicité la femme vertueuse qui lorsque tu la vois te plaît et par laquelle lorsque tu t'absentes tu es en sûreté contre sa personne et contre ta fortune ; la monture qui est commode et te fait atteindre tes compagnons ; la maison qui est spacieuse et qui possède beaucoup de servitudes. Appartiennent au malheur : la femme qui lorsque tu la vois te fait mal et porte sa langue contre toi et par laquelle quand tu t'absentes tu n'es pas en sûreté contre elle-même et contre ta fortune; la monture qui marche à pas lents et qui, lorsque tu la frappes, te fatigue et quand tu la laisses ne te fait pas atteindre tes compagnons; la maison qui est étroite et n'a pas de servitudes.

TROIS sont le fait des temps préislamiques : Se vanter de ses mérites; attaquer les généalogies; pleurer sur les morts.

TROIS dénotent un caractère noble et généreux : Pardonner à celui qui t'a lésé; donner à celui qui ne t'a pas donné; faire du bien à celui qui a refusé de t'en faire.

[Il y a] TROIS endroits dans lesquels l'invocation d'un homme est toujours exaucée : Un homme qui, se trouvant dans un désert où personne ne le voit sauf Dieu, se lève et fait sa prière; un homme, qui étant avec un groupe alors que le groupe fuit et l'abandonne, persévère [dans le combat]; un homme qui se lève à la fin de la nuit pour prier.

TROIS hommes : Un homme qui, possédant dix *dīnār*, fait l'aumône d'un *dīnār* ; un homme qui, possédant dix onces, fait l'aumône d'une once ; un homme qui, possédant cent onces, fait l'aumône de dix onces : reçoivent une égale récompense ; chacun a fait l'aumône du dixième de sa fortune.

TROIS parleront avec Dieu le jour du jugement dernier : Un homme qui n'a jamais marché hypocritement entre deux [individus] ; un homme qui n'a jamais parlé pour commettre un adultère ; un homme qui n'a jamais mêlé à son bien [une chose obtenue par] l'usure.

Il n'est pas défendu d'attaquer la réputation de TROIS individus : Celui qui se livre au libertinage à la vue de tout le monde ; le monarque injuste ; le novateur en religion.

TROIS dont la prière ne dépasse pas leurs oreilles : L'esclave qui s'est enfui jusqu'à ce qu'il retourne ; une femme qui laisse passer la nuit alors que son mari est en colère contre elle ; un imâm qui dirige la prière d'un groupe qui le déteste.

TROIS dont la prière ne s'élève pas d'un empan audessus de leurs têtes : Un homme qui dirige la prière d'un

groupe qui le déteste ; une femme qui laisse passer la nuit alors que son mari est en colère contre elle ; deux frères ayant rompu réciproquement toutes relations.

TROIS dont l'invocation est exaucée : Le chef d'une communauté juste ; le jeûneur au moment où il rompt le jeûne ; l'invocation de l'opprimé que Dieu, Très-Haut, élève au-dessus des nuages ; les portes du ciel s'ouvrent pour elle ; et le Seigneur, dont le nom est béni et exalté, dira : Je jure, par ma puissance, de le rendre vainqueur de ses ennemis même après un certain temps.

N'interroge pas au sujet de TROIS : Un homme qui s'est séparé de la communauté, qui a désobéi à son chef et est mort en état de désobéissance ; un (ou une) esclave qui s'est enfui de chez son maître et qui meurt ; une femme dont le mari s'est absenté après lui avoir laissé des provisions suffisantes ici-bas, et qui se pare (après lui) pendant son absence. N'interroge pas sur leur compte.

N'interroge pas au sujet de TROIS : Un homme qui dispute son *(izār)* « voile » à Dieu ; un homme qui dispute son « manteau » à Dieu, — car son manteau est l'orgueil, et son voile est la puissance — ; un homme qui doute de l'existence *(amr)* de Dieu et qui désespère de la clémence de Dieu.

Les Anges n'approchent pas de TROIS ; la charogne de l'infidèle ; celui qui se parfume avec un parfum où domine le safran (ou celui qui s'oint avec de la pommade de safran) ; celui qui est en état d'impureté légale par suite d'émission de sperme — à moins qu'il ne lui semble bon de manger ou de dormir -- alors il procédera au lavage en vue de la prière.

Les Anges n'approchent pas de TROIS : Celui qui est ivre ; celui qui s'oint avec de la pommade de safran ; celle

qui a ses menstrues, ainsi que celui qui est en état d'impureté légale par suite d'émission de sperme.

Les Anges n'approchent pas de TROIS : la charogne de l'infidèle ; celui qui s'oint avec une pommade de safran ; celui qui est en état d'impureté légale par suite d'émission de sperme, à moins qu'il ne procède au lavage de son corps.

Ton Seigneur, Puissant et Grand, ne répondra pas à [l'appel de] TROIS : Un homme qui s'installe dans une demeure en ruines ; un homme qui fait halte sur un chemin fréquenté ; un homme qui, ayant lâché sa monture, se met à demander à Dieu de la lui arrêter.

TROIS ne seront pas dérobés au feu [de l'Enfer] : Celui qui rappelle et reproche un bienfait ; celui qui s'adonne au vin ; celui qui est ingrat envers son père.

TROIS n'entreront pas au Paradis : Celui qui s'adonne au vin ; celui qui rompt les liens de parenté ; celui qui croit à la magie. Celui qui meurt alors qu'il est adonné au vin, Dieu l'abreuvera du fleuve d'al-Ġûṭa, fleuve qui coule des *rima* des prostituées et dont l'odeur nuit aux habitants de l'Enfer.

TROIS n'entreront pas au Paradis : l'entremetteur de sa femme ; la femme qui s'habille en homme ; l'ivrogne.

Dieu ne refuse pas d'exaucer l'invocation de TROIS : Celui qui loue beaucoup Dieu [en mentionnant son nom] ; l'opprimé ; le chef juste d'une communauté.

TROIS ne sentiront pas le parfum du Paradis : Un homme qui s'attribue un père qui n'est pas le sien ; un homme qui fait un mensonge à l'encontre du Prophète ; un homme qui ment à l'encontre de ses [propres] yeux.

Il n'y a qu'un hypocrite qui dédaigne TROIS : Celui qui vieillit dans l'Islâm ; le savant ; le chef juste d'une communauté.

Il n'y a qu'un hypocrite dont l'hypocrisie est évidente qui méprise TROIS : Celui qui vieillit dans l'Islâm ; le chef juste d'une communauté ; celui qui apprend à faire du bien.

Il y en a TROIS de qui Dieu n'acceptera ni pénitence ni rançon : Celui qui est ingrat ; celui qui rappelle et reproche un bienfait ; celui qui ne croit pas à la prédestination.

Il y en a TROIS de qui Dieu, Très-Ḥaut, n'acceptera pas de prière : L'homme qui dirige la prière d'un groupe qui le déteste ; l'homme qui ne fait la prière qu'en mourant ; un homme qui prend comme esclave un esclave déjà rendu libre.

Il y en a TROIS de qui Dieu n'accepte pas de prière et de qui aucune bonne œuvre ne s'élèvera au ciel : l'esclave qui fuit jusqu'à ce qu'il retourne chez ses maîtres ; la femme contre qui son mari est en colère jusqu'à ce qu'il soit satisfait ; l'homme ivre jusqu'à ce qu'il se dégrise.

Il y en a TROIS à qui Dieu n'adressera pas la parole le jour du jugement dernier, qu'Il ne regardera pas, qu'Il ne purifiera pas, et qui recevront un châtiment douloureux : Celui qui laisse traîner son *(izār)* voile (ce qui est un signe de vanité) ; celui qui rappelle et reproche un bienfait et qui, lorsqu'il donne une chose, ne manque pas de la rappeler et de la reprocher ; celui qui débite sa marchandise au moyen de faux serments.

Il y en a TROIS à qui Dieu ne parlera pas le jour du jugement dernier, qu'Il ne purifiera pas, qu'Il ne verra pas, et qui subiront un châtiment douloureux : un vieillard adultère ; un monarque menteur ; un indigent orgueilleux.

Il y en a TROIS que Dieu ne verra pas le jour du jugement dernier : L'ingrat envers ses père et mère ; la femme qui se comporte comme un homme et qui ressemble aux hommes ; l'entremetteur de sa femme. — TROIS n'entreront pas au Paradis : Celui qui est ingrat envers ses père et mère ; celui qui s'adonne au vin ; celui qui rappelle et reproche ce qu'il donne.

Il y en a TROIS que Dieu ne regardera pas le jour du jugement dernier ; Celui qui rappelle et reproche un bienfait ; celui qui laisse traîner son *(izār)* voile par orgueil ; celui qui s'adonne au vin.

Il y en a TROIS que Dieu ne verra pas le jour du jugement dernier, qu'Il ne purifiera pas, et qui recevront un châtiment douloureux : Un grison adultère ; un indigent orgueilleux ; un homme qui, considérant Dieu comme une marchandise, ne vend et n'achète qu'en jurant par Dieu.

Il y en a TROIS que Dieu ne verra pas demain : Un vieillard adultère ; un homme qui, considérant les serments comme une marchandise, jure dans le vrai et dans le faux ; un indigent orgueilleux qui marche avec fierté.

Il y en a TROIS que Dieu ne regardera pas le jour du jugement dernier : Un homme libre qui vend un homme libre ; un homme libre qui se vend ; un homme qui annule le salaire d'un ouvrier (salarié) quand la sueur s'est desséchée (c'est-à-dire quand le travail est déjà fait).

Il y en a TROIS avec lesquels aucune action n'est utile : Attribuer des associés à Dieu ; être ingrat envers ses père et mère ; fuir [d'une armée] en marche contre l'ennemi.

TROIS converseront en paix à l'ombre du Trône divin, pendant que les gens seront en train de rendre compte de leurs actions : Un homme qui n'encourt aucun blâme vis-à-vis de Dieu ; un homme qui ne tend pas la main pour s'emparer de ce qui ne lui est pas permis ; un homme qui ne jette pas son regard sur ce que Dieu lui a défendu.

Il y en a TROIS que Dieu aime et TROIS qu'Il hait : Quant aux TROIS qu'il aime ce sont : 1° Un homme qui, se rendant auprès des gens à qui il demande au nom de Dieu et non pas au nom de la parenté existant entre eux et voit refuser sa demande, alors un homme [parmi eux] se retire derrière eux et lui fait un don que Dieu et celui qui le donne seuls connaissent ; 2° des gens qui marchent toute la nuit jusqu'au moment où le sommeil est le plus agréable pour eux et posent leurs têtes, alors l'un d'eux se lève, loue Dieu et récite ses versets ; 3° un homme qui, se trouvant dans un corps de troupes qui rencontrent l'ennemi et étant mis en déroute, avance sa poitrine jusqu'à ce qu'il soit tué ou qu'il soit secouru [par Dieu]. Quant aux TROIS que Dieu hait, ce sont : le vieillard adultère ; l'indigent orgueilleux et le riche oppresseur.

Il y en a TROIS que Dieu aime et TROIS qu'Il déteste : 1° L'homme qui, au milieu d'un groupe, rencontre les ennemis, leur offre sa poitrine jusqu'à ce qu'il soit tué ou que [lui et] ses compagnons soient secourus [par Dieu] ; 2° les gens qui voyagent et voient leur voyage nocturne se prolonger à tel point qu'ils veulent toucher le sol et s'arrêtent, alors l'un d'eux s'écarte et prie jusqu'au moment où ils les réveille pour repartir ; 3° l'homme qui, ayant un voisin qui lui nuit, souffre ses ennuis jusqu'à ce qu'ils soient séparés par la mort ou par le voyage. Ceux que Dieu déteste sont : le commerçant jureur, l'indigent orgueilleux, et l'avare qui rappelle et reproche un bienfait.

Il y en a TROIS que Dieu, Puissant et Grand, aime : Un homme qui se lève la nuit pour réciter le livre de Dieu ; un homme qui fait une aumône avec sa main droite et la cache à sa main gauche ; un homme qui, se trouvant dans un gros de troupes et ses compagnons étant mis en déroute, fait face à l'ennemi.

Il y en a TROIS que Dieu, Puissant et Grand, aime : Hâter la rupture du jeûne, retarder le repas d'avant l'aurore [pendant le mois de jeûne], frapper une main avec l'autre à la prière.

Il y en a TROIS qui invoquent Dieu, Puissant et Grand, mais leur invocation n'est pas exaucée : Un homme qui, ayant une femme de méchant caractère, ne la répudie pas ; un homme qui, étant créancier d'un autre, ne témoigne pas contre lui ; un homme qui confie son bien à un insensé ; car Dieu, Très-Haut, a dit : « Ne confiez pas vos biens aux insensés » (Cor. IV, 4).

Il y en a TROIS à qui Dieu sourit : L'homme qui se lève dans la nuit pour prier ; les gens qui se mettent en rangs pour prier ; les gens quand ils se mettent en rangs pour combattre.

Il y en a TROIS que Dieu placera sous son ombre le jour où il n'y a d'autre ombre que la sienne : le commerçant loyal ; le chef équitable d'une communauté ; le berger qui garde son troupeau en plein soleil pendant la journée.

TROIS ne seront pas perdus au règlement de compte [, le jour du jugement dernier] : Un généreux, un brave et un savant (1).

HADIT DE DIVERSES SOURCES

La guérison [d'un malade] se trouve en TROIS : Une gorgée de miel, une incision pour une ventouse, une pointe de feu ; et encore je défends à mon peuple la cautérisation.

Boḫārī, *Ṣaḥīḥ* (Caire 1309), IV, 6.

Jeûne pendant TROIS jours, ou bien fait l'aumône de TROIS *ṣāʿ* à six personnes, ou bien fais des sacrifices que tu peux faire.

(1) Soyūṭī, *al-Ǧāmīʿ aṣ-ṣaġīr*, pp. 134-141.

Le même, I, 204, in finae.

Le mauvais augure est seulement dans TROIS : le cheval, la femme et la maison.

Le même, I, 90.

TROIS ont droit à une récompense double : Un homme des gens des Ecritures qui croit en son prophète et en Moḥammed ; l'esclave qui s'acquitte de ses devoirs envers Dieu, Très-Haut, et envers ses maîtres ; et un homme qui, possédant une esclave, lui donne une bonne éducation, et, après l'avoir affranchie, l'épouse : celui-ci a droit à une double récompense.

Le même, I, 19 ; Soyūṭī, *Ǧāmi'*, 141.

TROIS donnent la douceur de la foi à celui qui les possède : Que Dieu et son Prophète soient aimés par lui plus que tout autre ; qu'il aime son prochain qui ne l'aime que pour l'amour de Dieu ; qu'il abhorre de retourner à l'incrédulité comme il abhorre d'être jeté dans le feu.

Le même, I, 7.

Il y en a TROIS que Dieu ne daignera pas voir le jour du jugement dernier, qu'Il ne purifiera pas, et qui seront l'objet d'un châtiment douloureux : Un homme qui, ayant en cours de route un reste d'eau, le refuse au voyageur ; un homme qui, reconnaissant un Imâm, ne le reconnaît que pour les biens de ce monde, s'il lui en donne il en est satisfait et s'il lui en refuse il s'irrite contre lui ; et un homme qui, ayant étalé sa marchandise après le *'aṣr* (heure médiale entre midi et le coucher du soleil), dit : « Je jure par Dieu, en dehors de qui il n'y en a point d'autre, qu'on m'en a offert tant et tant », et qu'un homme le croie.

Le même, II, 34 ; Soyūṭī, *Ǧāmi'*, 140.

Il y en a TROIS à qui Dieu n'adressera pas la parole le jour du jugement dernier, et qu'Il ne daignera pas voir :

Un homme qui jure qu'on lui a offert pour sa marchandise plus qu'on ne lui en a offert, et par suite ment ; un homme qui jure par un faux serment après le *'aṣr* afin de s'emparer des biens d'un autre homme musulman ; un homme qui refuse un restant d'eau. Dieu dira à celui-ci : Aujourd'hui, je te refuse mon superflu (= ma grâce) comme tu as refusé le superflu de ce que tes mains n'ont point fait.

Le même, II, 35 ; Soyūṭī, *Ǧāmi'*, 140.

Les chevaux sont pour TROIS : pour un homme une récompense, pour un homme un voile, et pour un homme un péché. Quant à l'homme pour lequel ils constituent une récompense, c'est celui qui les attache pour la cause de Dieu ; il leur allonge la corde qui les retient dans une prairie ou dans un pré ; tout ce qu'ils mangent, étant attachés à leur corde, de la prairie ou du pré, constitue pour lui une bonne œuvre ; même s'ils rompaient leur corde et qu'ils fissent une ou deux courses, leurs crottins, constitueraient pour lui une bonne œuvre ; même s'ils passaient près d'une rivière et qu'ils buvassent, bien qu'il ne voulût pas les abreuver, cela est pour lui une bonne œuvre.

Un homme qui les attache dans un but d'opulence ou par crainte ou par continence, et qui n'oublie pas les droits que Dieu a sur eux, ils sont aussi pour lui un voile.

Un homme qui les attache par vanité, par ostentation, ou pour nuire à l'Islâm, ils sont pour lui un péché.

Le même, II, 183.

TROIS (nuits) jours à passer à la Mekke sont permis au pèlerin étranger après les tournées d'adieu.

Le même, II, 217.

Salmân dit au Prophète : Je t'interroge au sujet de TROIS choses qu'un prophète seul sait : 1° Quel est le pre-

mier des signes de l'heure dernière ? Quel est le premier aliment que mangent les habitants du Paradis ? Pourquoi l'enfant ressemble tantôt à son père et tantôt à sa mère?...

Le même, II, 218.

Les gens comprennent TROIS groupes : Savant, étudiant et ignorant.

Monāwī, *Kanz al-ḥaqāiq fī ḥadīṯ Ḫayr al-ḫalāiq*, Caire 1305, p. 128.

Les gens forment TROIS groupes : Homme qui parle à tort et à travers, homme qui fait du butin et homme qui se tait.

Le même, 129 ; *Lisān*, I, 465.

Dieu met à l'abri du feu de l'Enfer celui qui (enterre) perd TROIS enfants.

Le même, p. 116.

La visite à un malade n'est obligatoire que tous les TROIS jours.

Le même, 139.

TROIS font partie des jardins du Paradis : la Mekke, Médine et Jérusalem.

Le même, 50.

TROIS périssent sans un règlement de compte : le généreux, le brave et le savant.

TROIS pierres suffisent pour se nettoyer après avoir fait ses besoins.

Le même, 50.

TROIS font hériter la dureté de cœur : l'amour de la nourriture, du sommeil et du repos.

TROIS que j'ai maudits : Le prince injuste, le libertin et le novateur.

Le même, 50.

TROIS ne rompent pas le jeûne de celui qui jeûne : Le vomissement, la saignée et la pollution [diurne].

Le même, 50.

La prière est exaucée pour TROIS : Le père, le voyageur et l'opprimé.

Le même, 50.

TROIS n'entreront pas dans le Paradis : L'entremetteur de son épouse, la femme qui s'habille en homme, et l'ivrogne (Var. l'ingrat envers ses père et mère).

Le même, 50.

TROIS appartiennent à la magie : L'incantation, l'enchantement et les amulettes.

Le même, 50.

TROIS ne sauraient être défendus : L'eau, le pâturage et le feu.

Le même, 50.

Il n'est pas permis de jouer avec TROIS [choses] : La répudiation, l'affranchissement de l'esclave, et le mariage.

Le même, 50.

Les Houris du Paradis témoignent un vif désir à l'égard de TROIS : 'Alī ben Abū Ṭālib, 'Ammār ben Yāsir et Salmān al-Fārisī.

Le même, 50.

Répéter une TROISIÈME fois l'ablution rituelle est un signe de noblesse, mais la répéter une *quatrième* fois est l'indice du gaspillage.

Le même, 20.

TROIS séduisent : Une belle poésie, un beau visage et une belle voix.

Le même, 50.

TROIS ajoutent de la clarté aux yeux : La vue de la verdure, de l'eau et d'un beau visage.

Soyūṭī, *Ǧāmi'*, 138 ; al-Ḥūt, *Asna l-maṭālib*, Beyrout 1319, p. 81 ; Qawaqǧī, *al-Lo'lo' al-marṣū'*, Caire s. d. p. 32.

On ne se fie pas à TROIS : la fortune, le monarque et la femme.

Qawaqğī, *al-Lo'lo'*, 32.

Dieu a envoyé [à l'homme] TROIS choses bénies : Le mouton, le dattier et le feu.

Al-Monāwī, *Kanz*, 24.

Il n'est pas permis au croyant (Var. au musulman) de cesser ses relations avec son frère pendant plus de TROIS jours.

Monāwī, *Kanz*, p. 148.

TROIS voyages vous sont obligatoires : Le pèlerinage à la Mekke, la visite sacrée (*'omra*) et la guerre sainte.

Lisān, II, 204 ; Kazimirski, *Dict. ar. fr.*, II, 877.

Le mensonge n'est utile que dans TROIS [circonstances] : dans la guerre, dans la réconciliation de personnes et dans la conversation entre mari et femme.

Lisān, II, 204.

Celui qui dit TROIS vers est poète.

Sakkākī, *Miftāḥ*, Caire, 1318, p. 318.

A propos de ḥadīṯ, il y a des ouvrages appelés *ṯolāṯiyāt* dans lesquels on a recueilli des *ḥadīṯ* ; celui qui les a recueillis n'est séparé du Prophète que par TROIS *rāwī* (transmetteur) : Ainsi les *ṯolāṯiyāt* de Boḫārī, d'ad-Dārimī, d'Abū Isḥāq an-Nāğī et de 'Abd ben Ḥomayd al Kissī. Cf. Ḥ-Ḫ, *Kašf aḏ-ḏonūn*, Constantinople, 1311, I, 355.

Il y a TROIS sortes de *ḥadīṯ* : Le parfait, le bon et le faible.

Bard al-akbâd fî l-A'dâd

LA CONSOLATION DES CŒURS DANS LES NOMBRES

PAR

Abū Manṣūr aṯ-Ṯa'ālibī de Nisābūr

CHAPITRE SECOND : Du nombre TROIS.

SECTION I. — *Des récits rapportés d'après le Prophète (que Dieu le bénisse et lui accorde le salut !)*

Les signes caractéristiques de l'hypocrite sont au nombre de TROIS : Quand il (rapporte) parle il ment ; quand il promet il manque à sa parole ; quand on se fie à lui (ou quand on lui confie quelque chose) il trahit.

Ayez pitié de TROIS [hommes] : Un chef abaissé, un riche appauvri, un savant au milieu des ignorants.

Quelqu'un a mis ces paroles en vers :

« Je suis l'un des TROIS individus qui ont droit d'être l'objet de la pitié, à cause des événements du temps :

« Un riche devenu pauvre, un savant considéré comme ignorant, un chef humilié par le sort. »

TROIS choses délivrent du danger et TROIS autres font périr : Les premières sont : la crainte de Dieu secrètement et publiquement ; l'équité que l'on soit content ou mécontent, et faire rendre justice à autrui de soi-même.

Les secondes sont : Une avarice obéie, une passion suivie, être infatué de soi-même.

La foi comprend TROIS [conditions] : Une décision (*'aqd*) avec le cœur, une prononciation avec la langue, une action (*'amal*) avec les membres du corps.

Obayd Allah ben ʿAbd Allah ben Ṭāhir en a versifié le sens :

« Ton éloge est lié à la foi : il dispose de ma pensée secrète et publique ;

« Une décision du cœur, une bouche parlante, l'action de mes membres et de mes éléments constitutifs *(arkân)*. »

Il y a TROIS choses auxquelles on n'échappe pas : La supposition, l'envie et le mauvais augure. Quand tu supposes n'affirme pas, quand tu envies n'opprime pas, quand tu es en présence d'un mauvais augure va de l'avant et ne te détourne pas. (Cf. en outre Monāwī, *Kanz* ; voir plus haut, p. 114) ; Ibn Dorayd, *al-Moǧtanā*, Ḥaydarābād, 1345, p. 24.

Si le mauvais augure existait dans une chose, il serait dans la maison, la monture et la femme. (Cf. Boḫārī, *Ṣaḥīḥ*, I, 90). — Un savant a dit : Quant à la maison, c'est la méchanceté de ses voisins ; quant à la monture et à la femme, c'est leurs méchants caractères.

Les montures ne sont sellées que pour TROIS mosquées : Le Masǧid al-Ḥarām (à la Mekke), ma mosquée celle-ci (à Médine), et la mosquée la plus éloignée (le temple de Jérusalem). (Ce *ḥadīṯ* est rapporté aussi par Boḫārī, *Ṣaḥīḥ*, I, 135 ; Moslim, *Ṣaḥīḥ*, I, 535).

Dieu approuve en vous TROIS choses et réprouve TROIS autres : Il approuve que vous l'adoriez et que vous ne lui associiez rien, que vous vous attachiez à sa corde, et que vous donniez de bons avis à ceux qui sont chargés d'administrer vos affaires. Il réprouve en vous les « on dit » — les cancans —, la dissipation de la fortune, la fréquence de la demande (ou de l'interrogation).

Il y a TROIS moments dans lesquels la prière est exaucée : Au moment de la récitation du Coran, de l'appel à la prière et de la chute des gouttes [de pluie].

TROIS choses de votre monde me sont chères : les femmes, les parfums, et mon plaisir est dans la prière.

Un de ses Compagnons rapporte que le Prophète leur a défendu de faire la prière pendant TROIS moments, et d'y procéder à l'enterrement de leurs morts : Quand le soleil se lève jusqu'à ce qu'il soit bien haut, quand il est près de se coucher et au milieu du jour.

On dit que Salmân étant tombé malade, le Prophète alla le voir et lui dit : Que Dieu dissipe ton mal jusqu'au terme de ta vie. N'as-tu pas dans ta maladie TROIS qualités *(ḫiṣāl)* : Dieu s'est souvenu de toi, Il t'a pardonné tes péchés, Il a exaucé tes invocations, car la prière du malade est exaucée.

SECTION II. — *Récits rapportés des Compagnons, de leurs successeurs et des savants qui sont venus après eux.*

Abū Bakr le véridique. — Il y a TROIS choses qui sont contre celui qui les possède : L'injustice, la perfidie et la fourberie. Dieu a dit : « L'injustice que vous commettez retournera seulement contre vous » (Cor. X, 24). « Celui qui violera le serment le violera à son détriment » (Cor. XLVIII, 10). « L'inique fraude ne tombera que sur ceux qui s'en servent » (Cor. XXXV, 41).

ʿOmar ben al-Ḫaṭṭāb. — Il y a TROIS choses que Dieu garantit et dans lesquelles il n'y a pas de fausse promesse : « Dieu ne laisse point périr la récompense de ceux qui font le bien ». (Coran IX, 121). « Dieu ne mène pas à bonne fin les machinations des traîtres. » (Cor. XII, 52). « Dieu ne fait pas réussir les actions des méchants » (Cor. X, 81).

ʿOṯmān ben ʿAffān. — Les meilleurs actes sont au nombre de TROIS : Craindre Dieu en secret et en public ; juger avec équité, que l'on soit en colère ou non ; être modéré dans la richesse et dans la pauvreté.

Alī ben Abū Ṭālib. — J'aime TROIS choses de votre

monde ici-bas : Traiter généreusement l'hôte, jeûner en été ; donner des coups de sabre dans la voie de Dieu.

al-'Abbās ben 'Abd al-Moṭṭalib. — « Mon fils, dit-il à 'Abd Allah, je vois que le Commandeur des croyants — il voulait dire 'Omar ben al-Ḫaṭṭāb —, t'a préféré à plusieurs Compagnons ; retiens de moi TROIS choses : Ne lui divulgue jamais un secret, ne médis de personne devant lui, qu'il n'apprenne jamais un message de ta part.

'Abd Allah ben al-'Abbās. — Il convient à l'homme qu'il ne vienne à manquer d'aucune des TROIS [choses suivantes] :

Se munir de provisions pour la vie future, ou de vivres pour vivre ici-bas ou pour y jouir de ce qui n'est pas illicite.

'Abd Allah ben 'Omar. — La science dépend de TROIS choses : Un livre, un usage établi et dire « je ne sais pas ».

On rapporte, d'après lui, que son père a dit : « Parmi les malheurs il y a les TROIS [suivants] : 1° Un voisin qui, s'il voit une bonne action, la cache ; s'il voit une mauvaise action la divulgue ; 2° Une femme qui, si tu es présent, t'accepte, et si tu t'en éloignes, tu te méfies d'elle ; 8 Un monarque qui, si tu fais bien ne te remercie pas et si tu fais mal te tue. (Cf. en outre, Soyūṭī, *Ǧāmi'*, p. 135).

Anas ben Mālik. — Sans TROIS choses, l'homme ne baisserait jamais la tête devant quoi que ce soit : la stérilité, la maladie et la mort, qui avec les deux autres bondit souvent.

Abu d-Dardā'. — Quelle méchante aide contre les actes de piété qu'un ventre avide, un cœur qui répond favorablement à tout, et qu'une érection violente !

al-Aḥnaf ben Qays. — Les qualités d'un chef sont au nombre de TROIS : Une porte sans rideau, une table sans réserve, un don avant d'entendre la demande.

Al-Ḥasan al-Baṣrī. — « Comment te trouves-tu ce matin, lui demande-t-on, ô Abû Sa'īd ? — Nous sommes exposés, répondit-il, à recevoir TROIS flèches : Une flèche d'épreuve, une flèche de malheur (mort d'un proche), une flèche de mort.

Quelqu'un a mis cela en vers et a dit :

L'homme est, dans sa vie, le point de mire pour la flèche de l'épreuve, pour la flèche du malheur et pour celle du destin.

« Si celle-ci le manque, celle-là lui succède rapidement et la mort est son extrême but, duquel il ne revient pas. »

Raǧā' ben Ḥayāt. — Considère les hommes comme père, fils et frère ; puis sois pieux envers ton père, fais du bien à ton frère et aie pitié de ton fils.

Az-Zohrī. — Les meilleurs biens que laisse en héritage un croyant sont au nombre de TROIS : Un enfant qui perpétue son souvenir, un excellent usage qui lui survivra, une aumône qui court et dont les gens profitent et par suite ils invoqueront Dieu en sa faveur.

Moḥammed ben al-Ḥanafiya. — La perfection réside en TROIS choses : s'instruire dans la religion, déterminer la juste mesure dans la vie, avoir la patience dans les malheurs.

Makḥūl aš-Šāmī. — Retenez de moi TROIS choses : Celui qui rend propres ses vêtements voit diminuer ses soucis ; celui dont l'odeur est bonne voit sa raison accroître ; celui dont les amis sincères deviennent nombreux voit sa force augmenter.

Sofyān ben 'Oyayna. — Les biens [que Dieu dispense aux hommes] sont au nombre de TROIS : Un bien connu, un bien partagé, et un bien garanti : Celui qui est connu est celui que mentionne la parole de Dieu : « Il n'y a pas de chose dont les trésors n'existent chez nous et

nous ne les faisons descendre que dans une proportion connue (déterminée). (Cor. XV, 21). Celui qui est partgé est indiqué par Dieu : « C'est nous qui leur distribuons leur subsistance dans ce monde ». (Cor. XLIII, 31) Le bien garanti est mentionné dans le verset suivant : « Le ciel a de la nourriture pour vous ; il renferme ce qui vous a été promis ». (Cor. LI, 22). Je jure par le Maître du ciel et de la terre que cela est vrai.

Ğa'far aṣ-Ṣādiq. — L'aumône n'est parfaite qu'à TROIS conditions : En la faisant vite, en l'amoindrissant et en la cachant. Car, losque tu la fais vite tu la rends plus profitable à celui qui la reçoit ; quand tu l'amoindris tu l'agrandis (= il est préférable de faire plusieurs petites aumônes que d'en faire une seule grande) ; et quand tu la caches tu la fais voir.

'Abd Allah ben al-Mobārak. — Les gens sont riches ou pauvres ou entre les deux. Les riches sont des ivrognes sauf ceux que Dieu préserve par la perspective de la fin ; les pauvres sont des morts sauf ceux que Dieu fait vivre par la puissance du contentement ; et la plus grande partie du bien est chez ceux qui ne sont ni riches ni pauvres.

Sofyān aṯ-Ṯawrī. — Il y a TROIS choses en lesquelles il n'y a pas de distinction entre le bienfaiteur et le scélérat : la parenté, l'obligation (engagement) et la fidélité (*amāna*).

Al-Awzāī' demanda d'être dispensé de porter le noir (couleur des vêtements des Abbassides) et dit : Il y a TROIS propriétés (= causes) : Le pèlerin à la Mekke ne peut en le portant accomplir les actes du pèlerinage ; un mort ne saurait y être enveloppé ; une nouvelle mariée ne s'y fait pas voir à son nouveau mari.

Abū Yûsūf, le Cadi.— Celui qui recherche les « *raretés* »

dans le *ḥadīṯ* ment, celui qui recherche la fortune à l'aide de l'alchimie fait faillite ; et celui qui cherche à approfondir l'étude de la théologie scolastique devient athée (*zindīq*).

Moḥammed ben Idrīs aš-Šāfi'ī. — Occupez-vous de la connaissance du droit divin pour votre religion (= foi), de la médecine pour votre corps et de la grammaire pour votre langue.

Abū 'Abd Allah ben Abū Hafs al-Boḫārī. — Tenez aux TROIS *ṭā* : La voie (ṭariq) de la droite, la recherche (ṭalab) de la science et l'obéissance (ṭā'a) au prince.

Abū Bakr al-Ism'āīlī al-Ğorğānī. — Sābûr (ville à l'ouest et à 25 parasanges de Šīrāz, en Perse) ne manque pas de TROIS choses : Isnād haut (cf. Marçais, *Le Taqrīb*, p. 11), un visage beau et des fruits agréables.

SECTION III. — *Bons mots et mots spirituels des rois, des princes, des seigneurs et des grands.*

Mo'āwiya ben Abū Sofyān. — Il disait : Je ne crains pour ma royauté que TROIS hommes : al-Ḥasan ben 'Alī 'Abd Allah ben 'Omar et 'Abd Allah ben az-Zobayr. « Et pourquoi ne les tues-tu pas, lui dit-on ? — Et sur qui régnerai-je alors, répondit-il ? »

'Abd al-Malik ben Marwān. — Les meilleurs d'entre les hommes sont au nombre de TROIS : Celui qui pardonne bien qu'il ait la force (= le pouvoir) [de châtier] ; celui qui se montre modeste bien qu'il occupe un rang élevé ; celui qui est juste malgré la force [qu'il rencontre].

Zyād ben Abīh. Bien heureux celui qui possède une petite maison qui l'abrite, un voisin qui (lui suffit) le défend, et une servante qui lui donne satisfaction, et que nous ne connaissons pas afin de ne pas lui nuire.

'Obayd Allah ben Ziyād. — Retiens de moi, dit-il à

l'un de ceux qui lui tenaient compagnie, TROIS choses : Ne multiplie pas les visites que tu me fais, car je te trouverai ennuyeux ; ne néglige pas mes visites, car je t'oublierai ; ne fais pas beaucoup de requêtes pour autrui, car tu verras le refus de ce qui t'en concerne.

Solaymān ben ʻAbd al-Malik. — « Abū Ḫālid, dit-il à Yazīd ben al-Mohallab, je déteste en toi TROIS choses. — Et qu'elles sont-elles ? lui demanda-t-il, ô Commandeur des croyants. — Ton parfum se voit [sur ton corps], tandis que celui des autres hommes, sa couleur ne se voit pas sur leurs corps, l'odeur seule est constatée ; tes bottines sont blanches et il convient que leur couleur soit différente de celle de tes vêtements ; tu touches souvent ta barbe ». Yazīd changea de parfum et de bottines, mais n'abandonna pas l'habitude de toucher sa barbe. « Je n'ai pas vu, disait-il, d'homme doué de raison qui, lorsqu'il est assailli par une affaire, n'ait confiance en sa barbe (= n'ait demandé assistance à sa barbe) ».

Hišām ben ʻAbd al-Malik. — « Il y en a TROIS, disait-il, dont l'homme noble ne doit pas s'offusquer en les soignant soi-même : son père, son hôte et son cheval ».

Maslama ben ʻAbd al-Malik. — La vie comporte TROIS choses : la spaciosité de la demeure, le grand nombre des domestiques et l'entente avec la famille.

ʻArābat al-Awsî. — « Par quoi, lui demanda Moʻāwiya, es-tu chef de ta tribu ? — Par TROIS choses, Commandeur des croyants, lui répondit-il. — Et quelles sont-elles ? — Je suis indulgent envers leur ignorant, généreux envers leur indigent, je m'applique à leurs affaires. — Quel excellent poète est aš-Šammāḫ ! Comme il a été sincère quand il dit de toi :

« Tu as vu ʻArābat al-Awsî s'élever vers les bonnes actions, n'ayant pas son pareil.

« Quand un étendard est levé pour une gloire, ʻArābat le saisit avec la main droite (ou avec force). »

Ḫālid ben ʻAbd Allah al-Qasrī. — « Quand je suis, disait-il à son chambellan, à ce mien siège, n'empêche personne de me voir, car le gouverneur se dérobe aux regards pour TROIS raisons : Une difficulté de parole qui lui fait abhorrer d'adresser la parole et de répondre ; ou bien une avarice qui lui donne de la répugnance à être sollicité, ou bien encore une suspicion qu'il craint que l'on s'en aperçoive.

al-Ḥaǧǧāǧ ben Yūsof. — Ayant nommé un de ses affranchis gouverneur d'Ispahan, il lui dit : « Je te nomme gouverneur d'une ville dont l'herbe est du safran, les pierres sont du collyre, les mouches sont des abeilles ».

Pareilles paroles sont celles dites par ʻObayd Allah ben Solaymān au sujet de Nehāwend : Sa terre est du safran, son ciel des fruits, ses jardins des rayons de miel ;

Et celles encore qui ont été prononcées par ʻAmr ben al-Layṯ à propos de Nīsābūr : Ses pierres sont des turquoises, sa terre est de la confiture sèche, son herbe est de la groseille. (Corriger *dībās* en *rībās*).

al-Manṣūr. — Les monarques accordent leur pardon sauf dans TROIS cas : Parler mal du roi, divulger son secret, s'opposer au passage des femmes.

ar-Rašīd. — « Retenez de moi, dit-il, TROIS choses : le voisinage est une parenté, le contentement est une parenté, l'amitié est une parenté ».

Aḥmed ben Sālim. — La douceur de ce monde est en TROIS choses : Cultiver la société des amis, boire du vin, s'entretenir des belles lettres.

ʻOmāra ben Ḥamza. — TROIS choses dissipent les tristesses : Le cours des jours, la rencontre des hommes généreux, et boire du vin.

Yaḥyâ ben Ḫālid al-Barmakî. — Trois choses indiquent l'intelligence de ceux qui les font : la missive, le présent et le message.

Il disait encore : Il y a trois choses dont j'ai entendu parler et que je n'ai pas vu : la pierre philosophale, le griffon et la générosité.

Parmi ses paroles, il y a les suivantes : Trois taches ne sont pas déshonorantes sur les vêtements de trois hommes : le noir sur les vêtements des secrétaires, la trace des armes sur les vêtements des cavaliers, la fiente des oiseaux (de proie) sur les vêtements des agriculteurs.

al-Ma'mūn. — Les frères sont divisés en trois classes : Une classe est comme les aliments, on ne peut s'en passer ; une classe est comme le remède, on en a besoin de temps à autre ; et une classe est comme la maladie, on n'en a jamais besoin.

Il disait encore : Les sciences sont au nombre de trois : La médecine pour ton corps, la connaissance du droit divin pour ta religion et les belles-lettres pour ta vie.

al-Mo'allā ben Ayyūb. — Que les jeunes précèdent les vieux dans trois (lieux) cas : Quand ils marchent pendant la nuit, ou qu'ils trouvent un torrent, ou qu'ils affrontent des hommes à cheval.

'Abd Allah ben Ṭāhir. — Il est convenable au monarque de ne pas entreprendre trois choses : L'injustice, car c'est de lui qu'on attend l'équité ; l'avarice, car c'est de lui qu'on attend la générosité ; la précipitation, car c'est chez lui qu'on cherche la douceur.

Aḥmed ben Sahl al-Marūdī (al-Marrūḏī ?). — Les hommes sont au nombre de trois : Celui qui devance les autres et arrive premier ; celui qui rattrape celui qui le précède ; et celui qui efface les traces [de ceux qui l'ont précédé]. Celui qui arrive premier est premier par ses

mérites ; celui qui rattrape celui qui l'a précédé est celui qui le rattrape par son père dans sa noblesse ; celui qui fait disparaître [les traces de ceux qui l'ont précédé] est celui qui fait disparaître la noblesse de ses pères et de ses ancêtres.

al-Ḥasan ben 'Alī al-Marūdī (al-Marrūḏī). — Trois choses ne manquent pas d'avoir trois autres : Un corps ne manque pas de maladies, un cœur d'occupations et une intendance (*Katḫodâ'iya*) de désordre.

Ma'mūn ben Ma'mūn Ḫowārizm Šâh. — Je l'ai entendu dire : « Ma préoccupation est un livre dans lequel je regarde, un ami vers qui je regarde, et un homme noble pour qui je regarde [s'il n'y a pas un service à lui rendre].

Section IV. — *Des traits d'esprits des sages, des littérateurs et des élégants.*

Ğāwîdān ḫired. — Trois choses sont réparées par trois autres : La jeunesse à l'aide de la teinture, la santé à l'aide des remèdes, et la fortune à l'aide de (l'alchimie) la pierre philosophale.

Bozorgmihr. — Quel est l'homme qui mérite le plus qu'on se garde de lui ? lui dit-on. — Il y en a trois, répondit-il : L'ennemi ignorant, l'ami infidèle et le gouverneur traître.

'Abd Allah ben al-Moqaffa'. — L'arrivée de la Fortune n'est pas plus importante que de se mouvoir, de demander conseil et d'être modeste ; de même que la fuite de la Fortune n'est pas plus importante que la paresse, l'absolutisme et l'orgueil.

Il a dit aussi : Il y a trois personnes qu'on ne doit pas dédaigner : Le gouverneur (du roi) nommé par le roi, le savant et l'ami ; car celui qui ne fait pas cas du gouverneur du roi voit disparaître sa fortune ; celui qui méprise

le savant voit disparaître sa vie future, et celui qui ravale l'ami voit disparaître son honnenr.

Et aussi : Apprenez TROIS qualités de cinq [animaux] : L'éducation des grues, l'avarice et la mise en réserve des vivres de la souris et de la fourmi, le réveil matinal du corbeau et du coq.

Et aussi : Il y a TROIS [hommes] qui, s'ils entreprennent hardiment TROIS choses, sans en posséder TROIS autres, et s'ils voient ce qu'ils n'aiment pas, n'ont qu'à s'en prendre qu'à eux-mêmes : Celui qui intente un procès sans avoir de preuves et est condamné ; celui qui lutte corps à corps sans posséder de force et est jeté à terre ; celui qui fait la guerre sans avoir ni équipements ni munitions et est mis en fuite.

Ḫālid ben Ṣafwān. — TROIS choses contre lesquelles il n'y a aucun (stratagème) moyen : Une pauvreté qu'accompagne une paresse, une querelle (dispute, procès) dans laquelle entre (l'envie) l'ambition, une maladie à laquelle se joint une décrépitude.

al-'Attābī (Koltūm ben 'Amr). — TROIS choses agréables qu'on n'obtient qu'à l'aide de TROIS choses désagréables : la puissance ne s'obtient qu'avec l'humiliation, les belles-lettres qu'avec la fatigue, le désir du cœur qu'en (dépensant de l'argent) faisant des présents.

Il a dit aussi : Il y a TROIS choses dont on ne peut réparer le défaut : La faiblesse d'esprit chez les princes, l'inimitié chez les proches, l'envie mutuelle chez les égaux.

TROIS ne sont connus qu'en présence de TROIS autres : Le clément en présence de la colère, le brave en présence du combat, l'ami sincère lorsqu'on a besoin de lui.

Sahl ben Hārūn. — Il y TROIS hommes qui sont comptés parmi les fous si même ils sont doués de raison : Celui qui est ivre, celui qui est en colère, celui qui est jaloux de sa

femme ; — un autre auteur ajoute un quatrième : Celui qui est en érection. (Cf. en outre Tīğānī. *Toḥfa*, Caire, 1301, p. 172).

Ibn 'Ā'iša. — TROIS personnes sont excusées d'avoir mauvais caractère : le jeûneur, le malade et le voyageur.

al-Qorašī. — TROIS choses font veiller : Une gouttière dans le logis, le rongement des souris, le gémissement du malade.

'Alī ben 'Obayda. — Etant tombé malade, al-Ğāḥiḏ alla le voir et lui demanda ce qu'il désirait [manger] : Les yeux des inquisiteurs, les langues des calomniateurs et les foies des envieux.

Ibrāhīm ben al-'Abbās aṣ-Ṣūlī. — Extrait d'une lettre qu'il a écrite au sujet d'un des rebelles dont les corps ont été exposés pour servir de leçon : Dieu a divisé son ennemi en TROIS : Une âme qui a été pressée d'aller à la demeure du châtiment de Dieu, un corps exposé à la vue des amis de Dieu, une tête envoyée à la résidence du lieutenant de Dieu (= le Calife).

al-Mobarrad. — Il y a TROIS hommes qu'on juge avoir du mérite et un caractère mâle, avant de les connaître : Un homme qui parle arabe en Perse, un homme dont tu sens le parfum, un homme que tu vois monté sur un cheval de race.

Il disait encore : La galanterie de l'homme n'est complète que s'il récite le Coran d'après la rescension d'Abū 'Amr, s'il s'adonne à l'étude de la jurisprudence d'après la doctrine d'aš-Šāfi'ī, et s'il apprend les poésies d' bn al-Mo'tazz.

Baššār ben Bord. — Quelles délices de ce bas-monde te sont les plus souhaitables? lui demanda-t-on. Il répondit : « Aliment amer, boisson amère et vases salis d'ordures ».

Abu l-Qāsim al-Iskāfī. — « Je me suis rendu maître de

l'éloquence à l'aide de TROIS [ouvrages] : Le Coran, les livres d'al-Ǧāḥiḍ et les poésies d'al-Bohtorī.

SECTION V. — *Bons mots des médecins se rapportant au nombre de* TROIS.

'Alī ben Razīn. — Evite TROIS et applique-toi à quatre, et tu n'auras pas besoin du médecin : Evite la poussière, la fumée et la puanteur ; et attache-toi aux aliments gras, aux (mets sucrés) sucreries, au bain et aux parfums avec modération.

Ibn Mandūyé al-Iṣbahānī — Je me demande comment celui qui est modéré dans le pain de froment, qui mange de la viande de chameau, qui boit du vin de raisin, tombe malade ou plutôt meurt.

Ibn Zakariyyā ar-Rāzī. — Les poisons des aliments sont au nombre de TROIS : Manger du rôti à l'étouffée, boire du lait corrompu, manger du poisson qui sent mauvais.

Abu l-Ḥasan aḍ-Ḍaymarī. — Les plus subtiles remèdes (= ceux qui produisent un effet agréable ?) sont au nombre de TROIS : Le jus de grenade, le jus de la chicorée et celui de la myrrhe ; et les aliments les plus nutritifs sont : la viande grillée (= la grillade), les œufs, le bouillon de ragoût au vinaigre, rafraîchi et duquel on a enlevé la graisse avec une passoire ; et le vin unit la subtilité de ceux-là à l'efficacité de ceux-ci.

Abū Zakariyyā' an-Nīsābūrī. — TROIS petites maladies sont une protection contre TROIS autres grandes : Le rhume de cerveau contre la pleurésie, l'ophtalmie contre la cécité, les (abcès) furoncles contre la peste.

Ibn Baks al-Baġdādī. — On ne rend pas visite à ceux qui sont affectés de TROIS maladies : L'ophtalmie, car celui qui en est atteint ne voit pas ceux qui viennent lui faire

visite, le mal aux dents, car il est rapidement conjuré, les furoncl es car ils se cicatrisent rapidement.

SECTION VI. — *Divers traits d'esprit anonymes se rapportant au nombre* TROIS.

TROIS réjouissent la vue : La femme qui s'accorde [avec son mari], l'enfant poli, et le frère bien affectueux.

TROIS troublent la vie : Un méchant voisin, un enfant ingrat, une femme infidèle.

On ne peut se passer de TROIS : La sécurité, la santé et la prospérité.

Il n'y a point de repos, pour ceux qui ont TROIS, qu'en s'en séparant : la dent gâtée, l'aliment corrompu dans l'estomac, et la femme rebelle.

TROIS ne sont pas attendus de TROIS : la fidélité de la femme, le respect du libertin, le bon conseil de l'ennemi.

On se réjouit de TROIS : Un bon temps, un prince juste, un ami sincère.

Il y en a TROIS qui sont ce que laissent les pères de mieux en héritage à leurs enfants : L'éloge bon (= la bonne renommée), la bonne éducation et les (frères) amis sûrs.

TROIS font partie des armes de Satan contre l'homme : La peur, la lasciveté et la gourmandise.

TROIS empêchent l'homme d'arriver aux grandeurs : Court dessein, peu d'ingéniosité, faiblesse de discernement.

TROIS sont parmi les meilleurs pour l'homme : Une intelligence avec laquelle il vit, une fortune avec laquelle il se rend aimable aux gens, des (frères) amis qui lui indiqueront la bonne voie.

TROIS font partie des traits caractéristiques des igno-

rants: Se mettre en colère à propos de rien, donner quand il ne faut pas, ne pas distinguer entre l'ami et l'ennemi.

Trois font naître l'affection: La bonne éducation, la modestie et la (religion) foi.

On ne se trouve pas loin de son pays natal avec trois: s'abstenir de faire du mal, être bien élevé, s'éloigner de ce qui inspire des soupçons.

Trois font acquérir la haine: L'orgueil, l'injustice et l'avarice.

Il y en a trois dont l'issue est dangereuse: Accabler d'ennui le monarque, boire une potion sans maladie, charger dans le combat sans en avoir l'occasion.

Le sage est reconnu par trois choses: Quand il s'occupe de ses affaires, quand il est maître de sa langue, quand il ménage ses contemporains.

Il y en a trois avec lesquels la bonne direction ne fait pas défaut: Consulter un conseiller sincère et loyal, ménager l'envieux, manifester de l'amitié aux gens.

Trois sont les indices de l'homme malheureux: la dureté de cœur, la (solidification) dureté de l'œil, le long espoir.

Le meilleur monarque est celui qui possède trois [qualités]: la bonté, la justice et la générosité.

Il y en a trois avec lesquels on souhaite la mort: Une misère extrême, un ennemi vainqueur, une faute déshonorante.

Trois renforcent les liens d'amitié: Se rendre visite (entre hommes), se réunir autour des tables, connaître pour l'homme les domestiques et l'entourage de son (frère) ami.

Dans l'isolement, il y a trois avantages: Respecter l'honneur de soi-même, cacher sa propre misère, supprimer la récompense dans les obligations.

Trois choses dépassent les justes limites; Invitation à un repas de la part d'un avare, amour de la part d'un homme chaste, colère de la part d'un homme clément.

Les amitiés naissent de trois choses: L'école, le voyage et la prison.

Section VII. — *Traits d'esprit sérieux ou plaisants.*

Aḥmed ben aṭ-Ṭayib as-Saraḫsī. — Les délices de ce monde sont au nombre de trois, et sont charnels: Manger de la chair, monter sur de la chair, et introduire de la chair dans la chair.

al-Qayḍ ben Abū Ṣāliḥ. — Parmi les délices il y en a trois: Frotter le galeux, manger de la viande séchée et dure, médire des importuns.

Isḥāq ben Ibrāhīm al-Mawṣilī. — Avoir de la douceur est chose louable sauf dans trois [cas]: manger des melons, des grenades et *coire mas cum femina.*

al-Ḥasan ben Sahl. — Dans le riz il y a trois qualités: Il rassasie l'affamé, il affame celui qui est rassasié, et prolonge la vie, parce qu'il fait voir de bons rêves; celui qui les voit ressemble à celui qui ne dort pas et celui qui ne dort pas est comme si sa vie était prolongée puisque le sommeil est frère de la mort.

Abū 'Amr ben al-'Alā'. — Les femmes de Ṭabaristān se distinguent par trois particularités: la beauté de l'œil, la bonté de l'haleine et la minceur de la taille.

La beauté de l'œil est due à ce que leurs regards tombent chaque jour sur la verdure; la bonté de l'haleine, c'est qu'elles mangent beaucoup d'ail; la taille mince, c'est qu'elles se nourrissent toujours de pain de riz.

Abu l-Ḥāriṯ Ǧommayn. — « Quels sont les plus agréables bruits? lui demanda-t-on. » — Il répondit: Le bruit

de la friture, le glouglou de la bouteille et le frôlement du lacet des pantalons.

Ahmed ben Solaymān. — La plus agréable voix est celle de l'être aimé, puis celle du rossignol quand les cordes d'un instrument de musique sont à l'unisson, ensuite la voix de celui qui annonce une bonne nouvelle.

Ibn Abu l-Ḥawārī, — Il ne convient pas que la maison de ceux qui gouvernent manque de TROIS voix : la voix de la balance, la voix de la foi, et la voix des luths.

Abū 'Abd Allah al-Ǧammāz. — Il y a TROIS bonnes choses : *Futuare in balneum, mingere in pelluvium confodere rimam feminae.*

'Abbāda l'effeminé. — Le calife al-Motawakkil lui demanda de dire, sans réfléchir TROIS choses opposées l'une à l'autre. Il répondit rapidement : Liquifié (vin ?), serrure, les gens de 'Ād.

Ibn Ḥamdūn lui dit : Combien je désire savoir quelle utilité il y a dans les efféminés ! — Il y a TROIS choses utiles, répondit-il. — Et quelles sont-elles ? — Quand ils tendent des pièges vous riez, quand ils chantent vous éprouvez de la joie, quand ils dorment vous chevauchez.

Ibrāhīm ben al-'Abbās. — On dirait que (le fils de mon frère) mon neveu a été créé de TROIS choses : De la neige, du petit lait et de la m. : il est froid, âcre et puant.

Abu l-Ḥasan ben al-Forāt. — TROIS choses indiquent l'intelligence de l'homme : Affectionner les melons, les figues et les aubergines ; la réduction de ces TROIS est en rapport direct avec la réduction de sa raison (ce qui sera diminué de ces trois est en rapport direct avec ce qui sera diminué de son intelligence).

Ibn Dorayd. — Ayant parlé devant des lieux agréables de ce bas monde, il dit : « Ceux-là sont les lieux agréables pour les yeux ; mais où sont ceux qui sont agréables

pour les esprits ? — Et quels sont-ils ? Les livres d'al-Ǧāḥiḏ, les vers des modernes, les anecdotes d'Abu l-'Aynā'.

Abu d-Dardā' al-Kalwaḏānī. — Le monde tourne sur TROIS « ronds » : le *dirhem*, le *dīnār* et le pain.

SECTION VIII. — *Traits d'esprit sur les noms propres.*

al-Ǧāḥiḏ a dit : — Il y a TROIS noms qui ne conviennent pas à ceux qui les portent, sauf chez les rois et les (seigneurs) descendants du Prophète. Ne voyez-vous donc pas Bahrām fils de Bahrām fils de Bahrām chez les Perses, al-Ḥāriṯ fils d'al-Ḥāriṯ fils d'al-Ḥāriṯ chez les rois de Ġassān, al-Ḥasan fils d'al-Ḥasan fils d'al-Ḥasan chez les descendants du Prophète ?

Il y a TROIS cousins vivant à la même époque, s'appelant chacun 'Alī et chacun d'eux jurisconsulte, savant, plein de piété, apte à être chef de la communauté.

Ce sont, dit al-Ǧāḥiḏ : 'Alī ben 'Abd Allah ben 'Abbās ben 'Abd al-Moṭṭalib, 'Alī ben al-Ḥosayn et Alī ben Abū Ṭālib dont les TROIS enfants sont cousins et chacun d'eux s'appelle Moḥammed, est jurisconsulte, savant, homme pieux et apte à être chef de la communauté : Moḥammed ben 'Alī ben 'Abd Allah ben 'Abbās ben 'Abd al-Moṭṭalib, Moḥammed ben 'Alī ben al-Ḥosayn ben 'Alī ben Abū Ṭālib ben 'Abd al-Moṭṭalib, Moḥammed ben 'Abd Allah ben Ǧa'far ben Abū Ṭālib [ben 'Abd al-Moṭṭalib]. C'est la coïncidence la plus extraordinaire qui puisse arriver dans l'univers et survenir au cours des temps. C'est un mérite que personne ne partage avec eux.

Marwān ben Moḥammed disait : « Nous trouvons dans nos livres qu'un *'Ayn* fils d'un *'Ayn* fils d'un *'Ayn* tuera un *Mīm* fils d'un *Mīm* fils d'un *Mīm*. Je crois que c'est 'Abd Allah ben 'Omar ben 'Abd al-Azīz qui sera mon meur-

trier, car je suis Marwān fils de Moḥammed fils de Marwān. Ayant appris cela, ‘Abd Allah ben ‘Alī ben ‘Abd Allah ben ‘Abbās dit : « Abū ‘Abd al-Malik [,Marwān ben Moḥammed,] se trompe ; j'ai bien plus de *‘Ayn* que lui ; car je suis : ‘Abd Allah ben ‘Alī ben ‘Abd Allah ben ‘Abbās ben ‘Abd al-Mottalib ben Hišām dont le véritable nom est ‘Amr ». Et c'est lui qui le tua.

Section IX. — *Poésies convenant à ce chapitre.*

O gens de Babel ! je ne vous juge indignes que de trois choses dans votre vie :

L'eau de l'Euphrate, la douceur des nuits fraîches, et l'audition des deux magnifiques chanteuses d'Ibn Hilāl.

‘Omar ben Abū Rabī'a (voir aussi *Dīwān* p. 459).

La vie ici-bas n'est que vin, bonne chère et éphèbe.
Si cela te manque tu peux lui dire adieu.

Abū Nowās al-Ḥasan ben Hāni'.
(Ces deux vers manquent dans son *Dīwān*).

De trois choses je suis satisfait de deux, et ma colère est contre la troisième. Les deux sont : (Le froid du désespoir) la tranquillité causée par le désespoir, ou bien la douceur du présent reçu. Mais combien est insupportable et détestable (m. à m. : vile) pour moi une promesse.

Ibn ar-Rūmī (pas dans le *Dīwān*).

Chaque père d'une fille quand elle devient grande a trois gendres lorsqu'on en parle : Un mari qui a des égards pour elle, un logis qui la garde, et un tombeau qui la cache ; le meilleur d'entre eux est le tombeau.

‘Abd Allah ben Tāhir.

Trois choses sont parmi les meilleures choses de la vie : Un vin vieux, un ami qui n'est pas dénonciateur.

Et un être jeune et svelte comme un rameau quand il se plie et que l'on approche au badinage et au lit.

al-Mošaṭṭab al-Bayhaqī.

Quand j'ai vu que les gens, sauf un petit nombre d'entre eux, ont composé des éloges dont les meilleurs étaient ce qu'il y a de plus mauvais,

J'ai répandu des éloges dont le parfum a embaumé l'atmosphère : les éloges d'un homme franc sont de l'ambre triple (*nadd moṯallaṯ*),

J'ai composé des airs de musique pour ton éloge, airs dont l'harmonie ne peut être atteinte par la première, la seconde et la *troisième* corde d'un luth.

Abu l-Fatḥ al-Bostī (pas dans son *Dīwān*).

Les gens ont préparé pour le froid une armée [de jarres] de vin et moi je suis allé parmi eux, à sa rencontre avec des armées :

Trois feux : Un feu de vin, un feu d'ardentes passions et un feu de combustibles.

Abū Bakr al-Ḫowārizmī (vers attribués à Ibn Lankak par ‘Abbāsī, *Ma‘āhid*, I, 76).

Quand tu jouis de la pitance, de la santé et de la sécurité,
Et que tu deviens (le frère de la tristesse) triste, puisse la tristesse ne te quitter jamais.

Manṣûr al-faqīh.

Juin, juillet et août sont trois mois de supplice.
Si on y ajoute le mois de jeûne (c. à d. si on jeûne pendant ces trois mois) nous devenons [semblables à] des lingots qui fondent dans leurs creusets.

Ibn Lankak al-Baṣrī.

Combien je voudrais savoir quelle est ton intention, alors que ton éloignement a nui à mon corps.

Et lequel des TROIS est le plus vrai ? Est-ce ton grain de beauté ? Est-ce le duvet qui couvre tes joues ? Est-ce ton cœur?

Abu l'Abbās aḍ-Ḍabbī.

J'atteste que l'émir Naṣr est servi par la pluie bienfaisante et par les nuages.

Le sol du chemin a été arrosé afin qu'il ne l'incommode pas dans le cortège.

Puissent TROIS choses ne pas lui faire défaut : La puissance, la royauté et la jeunesse !

Abu l-Ḥasan al-Morādī

Je vois près du mur d'une maison tourner TROIS choses de droite à gauche : l'écuelle, la coupe et l'encens.

as-Sariy al-Mawṣilī.

Puissent être toujours dans toi TROIS choses, ô maison ! La prospérité, les hôtes et le dīnār.

Anonyme.

Il y a TROIS choses dont la meilleure est la plus vieille : le vin (texte : vinaigre), le dīnār et l'ami sincère.

'Omar ben 'Alī al-Moṭṭawwi'ī.

J'ai été éprouvé par TROIS choses qui sont devenues par le feu de mon cœur semblables aux [TROIS] pierres qui soutiennent la marmite :

Des dettes qui m'ont brisé le dos, une injustice de la part des voisins qui a fait blanchir ma chevelure longue et noire,

Le manque du nécessaire ; et quelle est la vie de celui qui est éprouvé par le manque du nécessaire ?

Abū Manṣūr aṯ-Ṯa'ālibī, l'auteur du livre.

Fin.

TROIS aveugles de suite : 'Abd Allah ben al-'Abbās, son père al-'Abbās ben 'Abd al-Moṭṭalib, et son aïeul 'Abd al-Moṭṭalib ben Hāšim. C'est à raison de cette circonstance que le calife Mo'āwiya dit à 'Abd Allah ben al-'Abbās : — Vous, les descendants de Hāšim, vous êtes atteints par la perte de vos yeux. — Et vous les descendants d'Omayya, répondit 'Abd Allah ben al-'Abbās, vous êtes atteints par la perte de (la vue intérieure) l'intelligence.

TROIS cadis de suite : Bilāl ben Abū Borda était cadi de de Baṣra, son père Abū Borda ben Abū Mūsā était cadi d'al-Kūfa, et son aïeul Abū Mūsā al-Aš'arī était cadi sous le califat d'Omar ben al-Ḫaṭṭāb.

Il en est de même de Siwār ben 'Abd Allah ben Qodāma ben 'Anaza ben Ka'b de la tribu des Banu l-'Anbar, qui, cadi d'Abū Ǧa'far al-Manṣūr à Baṣra pendant dix-sept ans, fut chargé de la prière pendant deux fois à Baṣra et mourut gouverneur de cette ville ; son fils 'Abd Allah ben Siwār et son petit-fils Siwār ben 'Abd Allah remplirent chacun ces fonctions.

TROIS noms de suite : le cadi Abu l-Baḫtarī s'appelle Wahb fils de Wahb fils de Wahb.

Parmi les descendants de 'Alī ben Abū Ṭālib, il y a Ḥasan ben Ḥasan ben Ḥasan.

TROIS seigneurs de suite : Al-Mohallab ben Abū Ṣofra, son fils Yazīd et son petit-fils Moḥallad qui, étant encore enfant, fut déclaré seigneur.

Ḫāriǧa ben Ḥiṣn fut seigneur d'al-Kūfa, son père Ḥiṣn ben Ḥoḏayfa fut seigneur des Banū Asad et des Ġaṭafân, son aïeul Ḥoḏayfa ben Badr fut appelé le maître (*rabb*) de Ma'add.

Ceux qui ont TROIS *Konya* (surnoms) sont : 'Oṯmān ben 'Affān : Abū 'Abd Allah, 'Abū 'Amr, Abū Laylā ;

'Abd Allah ben az-Zobayr : Abū Bakr, Abū Ḥabib, Abū 'Abder-Raḥmān ;

Qāṭarī ben al-Foǵā'a : Abū Moḥammed, Abū Na'āma, Abū Ḥanḍala.

Ibn Qotayba, *Kitāb al Ma'ārif*, Caire 1300, pp. 196, 197, 200.

Nous nous arrêtâmes [dans l'Aḏerbeyǧān] à la condition que le séjour fût de TROIS jours ; mais la province nous plut à tel point que nous y séjournâmes pendant un mois.

Badī' az-Zamān al-Hamadānī, *Maqāmāt*, Beyrouth, 1889, p. 4.

TROIS sont brûlantes : La séparation des amis, la pauvreté après la richesse, l'humiliation après la puissance.

TROIS sont rajeunissants : Fréquenter des vertueux, épouser des vierges, monter des [chevaux] pur sang.

TROIS font vieillir : Apprendre des questions (= des cas d'espèces), fréquenter des (vicieux) méchants, épouser des veuves.

TROIS indiquent l'intelligence de ceux qui les envoient : Le messager, la lettre, le présent.

TROIS sont dangereux : L'audace envers le monarque, l'absorption du poison pour l'éprouver, la confiance dans le traître.

TROIS réunissent des qualités mâles : Donner sans demande, accomplir sans engagement, être libéral dans le dénûment.

Quand les TROIS choses suivantes manquent à un homme, vends-le même pour une poignée de cendre : Le cœur sain, la sincérité, la dissimulation des secrets dans le cœur.

Abū Madyan al-Fāsī, *Toḥfat al-arīb wa nozhat al-ḥabīb*, Fâs 1320 pp. 19 et s., et p. 85.

TROIS perdent celui qui les possède : Avarice, passion, orgueil.

La foi religieuse comprend TROIS tiers : Pudeur, raison, générosité.

al-Yūsī, *al-Moḥāḍarāt*, Fâs 1319, p. 219.

POÈTES ANTÉISLAMIQUES ET ISLAMIQUES

Le plus mauvais des TROIS, ô Omm 'Amr, n'est pas ton camarade à qui tu ne verses pas à boire le matin.

'Amr ben Kolṯūm, *Mo'allaqa*, v. 6.

[Notre fortune comprend] TROIS tiers : Prix de nos chevaux, prix de notre nourriture, prix que nous versons pour le meurtre [que nous commettons].

'Amr ben Kolṯūm. *Dīwān*, Beyrouth 1922, p. 41

N'étaient TROIS choses qui sont de la vie de l'homme, par ton bonheur ! je ne m'inquiéterais pas quand [étant malade,] mes visiteurs se lèvent.

Ce sont : Que je devance celles qui me blâment en buvant un vin rouge qui, toutes les fois qu'on le mélange, écume.

Que je charge, quand celui qui est poursuivi appelle au secours, sur un cheval aux jambes arquées, semblable au loup d'al-Ǵaḍā que tu as troublé dans sa course vers l'abreuvoir.

Que j'abrège le jour nuageux, et l'ombre des nuages est admirable, avec une belle fille sous une tente soutenue par des pieux.

Ṭarafa, *Mo'allaqa*, vers 56-59.

Le droit est décidé par TROIS : Serment, arbitrage ou évidence.

Voilà pour vous les points décisifs de tout droit : Tous TROIS sont pour vous un remède.

Zohayr ben Abū Solmā. *Dīwān* (éd. Ahlwardt) pièce I, v. 40, 41.

Il est supérieur à des gens, il est comblé d'éloges par ce qu'ils n'ont pu obtenir, bien qu'ils se soient efforcés et qu'ils aient été nobles :

Par la conduite des guerriers, par l'alliance à des rois, par la patience dans des combats où s'ils y avaient été ils auraient éprouvé la lassitude.

Zohayr, *Dīwān*, XVII, 32, 33.

[Il y a] TROIS onagres femelles semblables à des arcs faits avec le bois appelé *sarā'* et un onagre mâle dont les lèvres sont devenues vertes par l'herbe (recouverte par l'herbe) épaisse qu'il avait mangée.

Zohayr, *Dīwān*, XV, 15.

[Il n'y a plus] que TROIS [pierres] semblables à des pigeons [noirs], qui n'ont pas changé, un tas de cendre couvert de poussières, sur lequel une année est passée, dont la couleur s'est changée, et qui s'était agglutinée.

Zohayr, *Dīwān*, III, 3.

Il y en a TROIS où la patience est précieuse et que la raison de celui qui est doué d'intelligence oublie par préoccupation : Sortir par force d'un pays que l'on aime, se séparer de ses frères, perdre un ami.

Zohayr, manque dans le *Dīwān*

Il [le cheval] prit TROIS [antilopes] semblables à des coquillages du Yémen (blancs striés de noir) d'un collier

de femme et il n'avait pas uriné après la course et n'avait pas sué.

Imro' l-Qays, apud Zamaḫšarī, *Asās*, II, 78, s. v. *ṭlq*

Il [le cheval] atteignit [dans une seule course] TROIS, deux et quatre [antilopes] et abandonna une autre avec une lance cassée.

Imro' l-Qays, *Dīwān*, XXXV, 20.

Et peut-il jouir du bonheur celui dont le plus récent moment de délices est de trente mois sur TROIS années ?

Imro' l-Qays, *Dīwān*, LII, 3.

[En m'appuyant] sur les deux mains tantôt et [tantôt] sur le bâton, je me dresse debout péniblement sur ces TROIS.

'Amr ben Qami'a, apud Abū Ḥātim as-Siǧistānī, *Kitāb al-Mo'ammarīn*, Caire 1323, p. 90.

On dit qu'al-Mostawǧir ben Rabī'a ben Ka'b a vécu TROIS CENT TRENTE-TROIS ans, c'est ce qu'il déclare dans le vers suivant :

J'ai éprouvé du dégoût pour la vie et pour sa longueur ; j'ai vécu des centaines d'années : Une centaine qu'ont poussée vers moi deux autres ; et j'ai vécu plusieurs années et nombre de mois.

Abū Ḥātim as-Siǧistānī, *Kitāb al-Mo'ammarīn*, p. 9.

TROIS cents [ans] se sont écoulés entièrement et me voici espérant le passage de la quatrième [centaine].

Ibn Ǧoma'a ad-Dawsī, apud Abū Ḥātim as-Siǧistānī, *Kitāb al-Mo'ammarīn*, p. 22.

Je plaçai sur elle (sa chamelle) son bât ; puis, alerte elle se mit tantôt à s'écarter du chemin tantôt à le suivre

Pendant TROIS jours et un mois ; ensuite elle devint

maigre et fatiguée par le voyage, semblable à un sabre resté dans le fourreau.

al-A'šā, apud *Poètes ar-chrét.*, p. 382; *Lisān*, III, 316.

Les TROIS rouges ont détruit ma fortune, et j'en ai été avide anciennement : La viande, le vin vieux, et je m'oignais avec du safran et je ne cesse pas d'en être passionné.

al-A'-šā, apud *Lisān*, V, 286.

Il y a seulement entre toi et nous, sache-le, un trajet de sept nuits pour le diligent qui relaie :

TROIS [nuits] d'aš-Šarāt jusqu'à Ḥalla pour les chevaux, en s'efforçant, et pour les chameaux :

TROIS [nuits], ils arrivent à Taymā' doucement ; et TROIS [nuits], ils descendent dans la vallée d'al-A'ġāb.

Ḥātin Ṭay', *Dīwān*, Leipzig 1897, XXV, 3, 4, 5.

J'ai à votre place, des compagnons : 1° Un loup endurci à la course ; 2° un léopard au poil ras ; 3° une hyène à l'épaisse crinière.

[Je possède aussi] TROIS compagnons : Un cœur intrépide, un glaive étincelant, un arc aussi long que robuste.

aš-Šanfārâ, *Lāmiya*, 5, 11, apud de Sacy, *Chrest.*, II, 338.

[Un vin qui, étant resté] TROIS ans et un mois sacré, brille comme l'œil du coq combattant.

'Adiy ben Zayd apud *Lisān*, XI, 137.

Je me suis absenté pendant deux jours de 'Okāḍ, tous les deux, et s'il y avait eu un TROISIÈME jour je me serais absenté [encore].

Dorayd ben aṣ-Ṣimma, apud al-Ḫalīl ben Ahmed, *Kitāb al-'Ayn*, p. 107 ; *Lisān*, IX, 327.

Nous avons donné à choisir à Šotayr entre TROIS choses, et les TROIS n'étaient pas bonnes pour lui.

Šam'ala, apud Ibn 'Abd Rabbih, *al-'Iqd*, III, 67.

Ma chamelle, après avoir reposé pendant TROIS nuits, en a passé une à Ḏu l-Maǧāz pour observer le campement dispersé.

Nābiġa Ḏobyānī, *Dīwān*, XXIII, 17.

Elle passa TROIS nuits et TROIS jours et il aurait été odieux qu'elle eût pris des précautions et qu'elle eût mangé.

Nābiġa Ga'dī, apud *Lisān* XI, 115.

J'ai joui de la société des gens que j'ai (fait périr) vu mourir et j'ai vu disparaître après des gens d'autres gens :

TROIS générations que j'ai vu périr et Dieu était celui à qui j'ai demandé de me donner une génération en échange d'une autre.

Nābiġa Ǧa'dī, apud *Lisān* VII, 314; Zamaḫšarī, *Asās*, I, 25, *Šarḥ Šawāhid al Moġnī*, p. 209.

J'ai parcouru les pays, à cause de sa condition et ai cherché un rendez-vous avec elle, ai craint son époux et ai éprouvé des frémissements pour la voir

Pendant TROIS ans, et quand ils furent écoulés, ma jeunesse était passée et sa jeunesse était arrivée à son développement parfait.

Abū Ḏo'ayb, apud *Lisān*, V, 304.

Pendant TROIS nuits et quand le nuage sans eau se changea et que les petits nuages s'y réunirent en laissant tomber des gouttes de pluie.

Abū Ḏo'ayb, apud *Lisān* XIII, 426.

[Je composerai] une poésie odieuse qui, lorsqu'elle sera prête, ressemblera à la TROISIÈME des pierres qui servent de soutien à la marmite.

Ḫofāf ben Nadba apud *Lisān* XVIII, 123.

La lâcheté n'était pas leur fait ; mais nous les avons lapidés avec la troisième des pierres qui soutiennent la marmite.

'Amr, apud Zamaḫšarî, *Asās*, II, 60.

Il [le lion] chercha une occasion contre eux jusqu'à ce qu'il en eût choisi trois : Nahîk, celui qui descend souvent dans les défilés et Ja'far.

Abū Zobayd, apud Zamaḫšaī, *Asâs* I, 438.

Elle [la chamelle] devint si maigre que les sangles tressées se rencontrèrent avec les trois courroies de la sous-ventrière, alors qu'auparavant elles ne se rencontraient pas.

al-Momazziq al-'Abdī, apud Zamaḫšarī, *Asās*, I, 97.

On dirait lorsqu'il [le chameau] s'élançait derrière elles, un onagre menant devant lui trois femelles, parmi les onagres au corps allongé.

Ḏu r-Romma apud *Lisān*, XVIII, 183.

Il n'en est resté [du campement] et pour toujours que trois [pierres penchées et noires.

Ḏu r-Romma in Geyer, *Altarabische Diiamben*, Leipzig 1908, XXIII, 5.

Trois personnes et trois chamelles ! Certes le temps s'est montré injuste envers ma famille.

al-Ḥoṭay'a, *Dīwān*, Caire 1323, p. 120.

Nos tribus sont sept et vous êtes trois, et les sept sont meilleures et plus nombreuses que les trois.

al-Qattāl al-Kilābī, apud Sibawayhi, II, 175.

La chamelle [dont il venait de couper le jarret d'une patte avant de l'égorger] passa la journée sur trois pattes, alors qu'elle en avait eu quatre.

al-Ḫansā', *Dīwān*, p. 162.

La chamelle ayant un jarret coupé passa la journée à marcher sur trois pattes ; et j'en ai laissé une autre couverte de sang.

'Amra fille de Mirdâs et d'al-Ḫansā', apud *Lisān* VIII, 84, X, 181.

Va dire aux Banū Foqaym que trois de leurs nez saignent.

al-Fararzdaq, *Dīwān*, éd. Boucher, p. 117 du texte.

Il m'arrivait parfois de passer la nuit à marcher vers un lieu solitaire avec des femmes blanches comme des statues d'ivoire :

Trois et deux qui font cinq et une sixième qui penche vers les baisers.

al-Fararzdaq, *Dīwān*, éd. Hell, n° 391.

Ce vin fut cacheté avec de l'argile pendant trois ans, conservant son argile, jusqu'à ce qu'un 'Ibâdite l'eût acheté pour un *dīnar*.

al-Aḫṭal, apud *Lisān* XV, 432.

Trois choses font périr les humains et poussent celui qui est sain vers la maladie :

Continuité de vin, continuité de coït, introduction d'aliments après d'autres aliments.

al-Imām aš-Šāfi'ī, *Dīwān*, Caire 1329, p. 34.

Je frappai la chamelle âgée d'un coup de sabre et ne lui laissai que trois [pattes] et le moignon [de la quatrième patte].

Ibn Moqbil, apud Zamaḫšarī, *Asās*, I, 162.

Il y avait trois colombes qui leur étaient pareilles, mais qui n'avaient pas pris leur vol avec les pigeons.

Abū Ḥayya, apud al-Ǧāḥiḍ, *Kitāb al-Ḥayawān*, Caire 1324, III, 73.

Il leur fit don de TROIS [chamelles] semblables à des montagnes ; et pourtant leur jugement est d'un poids bien plus grand.

Marwān ben Abū Ḥafṣa, apud *Mağmū'at al-Ma'ānī*, p. 45.

Il n'y a pas dans TROIS [cents] *dirhem* de quoi équiper un guerrier, pas plus que dans TROIS [cents *dirhem*] il y a d'avantage pour un pauvre.

Iyās ben Ḥosayn, apud Zamaḫšārī, *Asās*, II, 195.

Des Arabes au nombre de TROIS mille et un escadron de deux mille non-Arabes des Banu l-Faddām.

Bokayr le sourd des Banu l-Hāriṯ ben 'Abbād, apud *Lisān*, X, 351.

Je tire avec lui [l'arc], fait d'une seule branche et ayant TROIS coudées et un doigt.

Ḥomayd al-Arqaṭ, apud Sībawayhī, II. 308 ; *Lisān*, IX. 147 ; al-Mortaḍā, *Amālī*, II, 25 ; az-Zarhūnī, *Rawḍa*, Fâs 1321, II, 57.

Je raconte au sujet de belles qui se sont entretenues une fois, tel le récit fait par un homme qui a manié et éprouvé les choses,

TROIS belles semblables à des antilopes du désert, qui se sont emparées du cœur d'un amoureux torturé.

al-Aṣmaī', apud al-Itlīdī, *I'lām an-nās*, Caire 1303, p. 52.

TROIS personnes, deux jeunes filles dont les attraits commencent à se développer et une autre déjà nubile, m'ont servi de bouclier contre les ennemis dont je redoutais l'attaque.

'Omar ben Abū Rabī'ā, *Dīwān*, Caire 1330, page 189 ; de Sacy, *Gram.*, 2ᵉ éd. II, 328.

Comporte-toi envers le prisonnier d'une de ces TROIS [manières] ; comprends-les, puis rends-moi réponse :

Tue-le d'une manière qui soit rapide et lui procure du repos ; ne sois pas envers lui semblable à un fouet avec lequel on châtie. Ou bien tue-le pour te venger ; car (âme pour âme) la peine du talion est une décision qui est exposée avec détails dans le Livre. (Cor. V. 49).

Ou bien vis avec lui dans une union qui le laisse en paix ; car la plus méchante union est une union mensongère.

Le même, p. 75.

[Tu as placé] TROIS pierres, et tu as tracé un trait sur le chemin d'al-Ġawr, dans un endroit élevé.

Le même, p. 164.

Elle est sortie, la tête baissée, entre TROIS [femmes] semblables à des statues de marbre blanc, et marchant comme une gazelle blanche.

Le même, p. 21.

Mais une fièvre qui m'a terrassé pendant TROIS [jours] entiers ; puis elle s'est maintenue tous les deux jours.

Le même, p. 79.

Quand il [l'amoureux] appelle TROIS colombes posées [sur un arbre], elles lui rendent la tristesse, puisqu'il excite leur roucoulement.

Le même, p. 225.

N'es-tu pas, pendant tout un mois moins TROIS jours, resté séparé de moi et loin de moi.

Le même, p. 238.

[Je n'oublierai jamais] le rendez-vous des TROIS femmes près des tentes, jusqu'à ce que l'aurore eut brillé.

Le même, p. 247.

[Je me suis rappelé] la marche de TROIS [femmes] vers un visiteur : Elles étaient sorties pour faire une visite à un amoureux.

Le même, p. 297.

Voici TROIS [femmes] pareilles à des statues en ivoire : Une jeune fille aux seins naissants, une femme d'une quarantaine d'années, et au milieu une figure pareille au soleil quand il brille au matin.

Le même, p. 355.

J'ai compté cinq mois [bien] calculés, puis TROIS mois sans faire d'erreur : Voilà huit mois, qui commencent et qui finissent, pendant lesquels j'ai enduré les souffrances d'un amoureux.

Le même, p. 499.

Elle apparut entre TROIS [jeunes filles] pareilles à des antilopes se dirigeant vers le monticule.

Le même, p. 520.

J'ai reçu le messager de TROIS jeunes filles aux seins déjà formés et d'une quatrième dont la beauté était parfaite.

Le même, apud az-Zağğāğī, *Amālī*, Caire 1324, p. 56.

Les TROIS amies se sont rendues maîtresses de mes rêves, et ont occupé tous les coins de mon cœur.

Comment se fait-il que le monde entier m'obéisse et que je leur obéisse bien qu'elles soient dans la désobéissance ? Cela n'est dû qu'au pouvoir de l'amour et c'est par lui qu'elles arrivent à un pouvoir plus puissant que le mien.

Hārūn ar-Rašīd, apud Tiğānī, *Toḥfat al-'Arūs*, Caire, p. 193.

Donne-moi à boire, je t'en supplie par Dieu, ô 'Amr, TROIS verres et puis TROIS verres.

Abū Nowās, *Moğūn*, p. 63.

Elle [l'amante] laisse tomber TROIS tresses de sa chevelure pendant une nuit, et [m'] a montré alors quatre nuits : Puis, plaçant son visage faisant face à la lune du ciel, elle me montre alors deux lunes au même instant.

al-Motanabbī, *Dīwan*, Comment. d'al-'Okbarī, Caire 1308, II, 400.

Les deux plus gravement malades du monde entier sont : Mon corps et des yeux fascinateurs et noirs.

Ceux qui brillent de tout leur éclat sont au nombre de TROIS : Le soleil, la lune qui resplendit et Ğa'far.

Ibn Hāni', *Dīwān*, Beyrout 1886, p. 87.

TROIS [fleurs] ne se sont rencontrées que pour un pareil à toi, et pour l'homme bien élevé et intelligent :

Des roses dans un bouquet de narcisses et de jasmin ; et toutes ces fleurs sont exotiques (ou bien : rares).

Le même, p. 25.

On dirait que le tonnerre, les nuages déversant leurs ondes, et l'éclair brillant au ciel, étaient TROIS [hommes] fuyant devant leur ennemi qui s'élançait à leur poursuite : Celui-ci lève son glaive, celui-là pleure et cet autre crie de peur.

Ibn Qalāqis, *Dīwān*, Caire 1323, p. 28.

A propos du quatrième minaret d'une ville qui s'écroule.

TROIS minarets ont augmenté en beauté et le quatrième, par suite du mauvais œil, est agenouillé.

Ces beautés n'ont pas diminué ; c'est seulement pour que ceux qui en feront la description puissent jurer par la répudiation triple [et dire qu'il n'a pas son pareil].

Ibn Nobāta, *Dīwān*, Caire 1323, p. 85.

TROIS choses qui font l'admiration de tout le monde sont homogènes dans celui que j'aime :

L'œil est un trait, le sourcil est un arc et la voix est le son du luth.

Le même, p. 250.

Trois qui n'ont pas de quatrième et sur lesquels se fie la générosité :

La pluie bienfaisante et la mer que tu renforceras en leur adjoignant le prince victorieux Dāwūd [al-Malik an-Nāṣir].

Ibn Maṭrūḥ, *Dīwān,* Constantinople 1298, p. 182.

Il aima les grandeurs et se guida sur trois [choses] qui lui donnent satisfaction dans ses « allers et retours » :

Son glaive qui répand le sang à flots, son étendard victorieux, son intelligence droite.

Le même, p. 186.

Chaque homme d'entre nous a trois âmes ; l'une s'opposant à l'autre dans le but :

Une âme qui lui procure des désirs, une âme qui lui adresse des reproches, et la troisième qui le dirige vers le droit chemin.

Abu l-Fatḥ al-Bostī, *Dīwān*, Beyrout 1294, p. 22.

Les particularités de celui à qui tu demandes conseil sont au nombre de trois, assure-toi l'existence d'elles toutes :

Une amitié sincère, une intelligence parfaite, une connaissance de ton état dans la réalité.

Le même, apud ʿAbbāsī, *Maʿāhid,* Caire 1316, II, 74.

Trois illuminent le monde par leur éclat : Le soleil au matin, Abū Isḥāq et la lune.

Moḥammed ben Wohayb, apud Abbāsī, *Maʿāhid,* I, 74.

[Il y en a] trois qui, toutes les fois qu'elles se rencontrent chez l'homme le livrent à la mort :

L'humilité due à l'expatriation, la pauvreté et la passion toutes l'y conduisent vivement.

Abū Mohammed al-Yāfī, apud ʿAbbāsī, *Maʿāhid,* I, 75.

[Il y en a] trois qui, lorsqu'elles en accompagnent trois résistent au traitement des [médecins] nomades et citadins : Une inimitié accompagnée d'envie, une pauvreté jointe à une paresse, une maladie conjuguée avec une vieillesse.

as-Sirāǧ al-Warrāq, apud ʿAbbāsī, *Maʿāhid,* I, 75.

Tu peux parler de la générosité de trois ; la mer, le roi auguste (al-Malik al-Moʿaḏḏam) et la pluie.

Šams al-Ḫilāfa, apud ʿAbbāsī, *Maʿāhid,* I, 75.

D'un médecin malchanceux.

Son pauvre malade, à cause de sa mauvaise chance, est dans une mer de périls qui n'a point de bords :

Trois pénètrent chez lui à la fois : Son visage [du médecin], la bière et le laveur de morts

Ǧirǧis, apud ʿAbbāsī. *Maʿāhid,* I, 76

Il y en a trois dont le manque est grave : Le pain, la viande et l'orge.

Abū Bakr al-Balḫī, apud ʿAbbāsī, *Maʿāhid,* I. 76.

Trois choses bien connues enlèvent à l'œil ce qui le ternit : l'eau, la verdure, le visage gracieux.

Abu l-Ḥasan al-ʿAlawī, apud ʿAbbāsī, *Maʿāhid,* I, 76

Il y en a trois dont on ignore la valeur : La sécurité, la santé et les vivres.

Ǧānim al-Mālaqī, apud ʿAbbāsī, *Maʿāhid,* I, 76.

Un feu de vin, un feu de joues et un feu qui brûle dans les entrailles de l'amoureux.

Je ne fais pas attention, tant que dure en moi cet été, à l'hiver et aux pluies et comment ils se comportent.

as-Ṣamawbarī, apud 'Abbāsī, *Ma'āhid*, I, 76.

Parfois [je m'adonne à] une [boisson[jaune comme le *dīnār* et fille de TROIS choses : Vent frais, rivières, (temps écoulé) long temps.

Abū Bakr al-Ḫowārizmī, apud 'Abbāsī, *Ma'āhid*, I, 131.

Souvent un cul-de-jatte a marché [après avoir bu] de notre vin ; et un aveugle, à qui nous avons donné à boire TROIS coupes, a recouvré la vue.

al-Oqayšir, apud 'Abbāsī, *Ma'āhid* II, 83.

Rappelez-vous le respect dû aux 'Ātika de notre lignée, ô enfants de Hāšim ben 'Abd Manāf.

Nous vous avons donné naissance à TROIS femmes qui ont mêlé les nobles aux nobles.

Ašğa' as-Solamī, apud 'Abbāsī, *Ma'āhid*, II, 136.

Tu as donné à Marwān [ben Abū Ḥafṣa] les trente mille [*dirhem*] qui lui ont fait descendre les boucles d'oreilles.

A Abu l-Baṣīr [les vingt mille *dirhem*] ; et tu m'as donné seulement avec eux TROIS mille [*dirhem*].

Le même, apud 'Abbāsī, *Ma'āhid*, II, 136.

Celui qui teint ses cheveux blancs tous les TROIS jours, l'avant-garde [de la canitie] le déshonore.

Celui qui contracte une habitude qui ne lui est pas naturelle revient à son naturel.

Košāğim, *Dīwān*, Beyrouth 1314, p. 123.

Après s'être amusées avec leurs cordes, et après m'avoir réveillé un peu avant le lever de l'aurore.

Elles touchèrent les TROIS cordes du luth dont elles

allièrent le son à celui du tambour de basque, et elles me réjouirent.

Elles se mirent à accorder leurs cordes, elles m'ont réconforté, puis elles m'ont chanté.

Le même, *Dīwān*, p. 175.

Sa main droite joint le chant à sa main gauche sur un tricorde (= luth) dont les côtés sont symétriques.

Le même, *Dīwān*, p. 186.

Je ne l'ai vue que pendant TROIS jours à Minâ (près de la Mekke), au temps où elle était encore vierge et où elle avait des cheveux qui lui descendaient sur la nuque,

Qays ben al-Ḫatīm, *Dīwān*, éd. Kowalski, Leipzig 1914. IV, 4.

Dis à celui qui porte le même nom que le tuteur testamentaire (= 'Alī ben Abū Ṭālib) :

O toi qui es le second de la pluie et le TROISIÈME des deux printemps (*rabī'*).

Le vers se rapporte à Sayf ad-Dawla al-Ḥamdānī, prince d'Alep, dont le nom est 'Alī. Sa générosité peut remplacer une pluie abondante, pendant les années de sécheresse. Les deux *rabī'* sont, d'après certains auteurs, le printemps et l'automne, et d'après d'autres, l'hiver et le printemps.

al-Wa'wā' ad-Dimišqī. *Dīwān*, éd. Kratchkovsky, Petrograd 1914, VIII, 10.

On dirait que la Couronne (les étoiles β, δ, π de la constellation du Scorpion) dans le voile de la nuit était [semblable à] TROIS étoiles placées au-dessus d'un collier de huit étoiles (= les étoiles de la queue du Scorpion).

Le même, CCLXXXIII, 13.

VERS ANONYMES

Tu as conçu pendant TROIS [ans] et tu as accouché de six [filles] : Une mère qui retient promptement et un père qui engendre rapidement.

Un poète de Banū Asad, apud Maydānī, *Proverbes*, Caire 1310, II, 52 ; *Lisān* VIII, 41.

L'esclave, celui dont le père est noble et la mère non, celui dont le père est un affranchi et la mère est arabe, lequel des TROIS sollicites-tu ?

Lisān, XVII, 323.

Est-ce que les TROIS pierres qui formaient le soutien de leur marmite, et ces lieux inhabités, me rendront le salut et dissiperont mon aveuglement.

de Sacy, *Gram.*, 2e, II, 333.

Quand mon commensal me donne à boire une seconde fois, puis il me donne encore à boire TROIS coupes pétillantes.

al-Ḫalīl ben Aḥmed, *Kitāb* al-'*Ayn*, p. 29.

Mes bienfaits vous ont fait profiter de TROIS choses : Ma main, ma langue et le cœur caché [aux regards].

Zamaḫšarī, *Kaššāf*, I, 6.

Toutes les TROIS [femmes ou brebis], je les ai tuées de propos délibéré ; que Dieu confonde la quatrième qui reviendrait.

Sībawayhi, I, 44.

Quant il (le serpent) plie ses anneaux en TROIS et qu'il constitue TROIS plis après avoir été un [seul] pli.

Lisān, VII, 182.

Souvent, TROIS entre deux (il s'agit de l'arc et de

l'archer) avec lesquels est envoyé un [trait] aveugle qui trompe le perspicace.

Lisān, XIX, 320.

Une chamelle d'un vieillard craignant Dieu : elle est traite dans TROIS vases.

Lisān, XVI, 30.

J'ai tiré avec la *mère du vinaigre* (le vin) sur le fond de son cœur ; il ne s'en releva pas pendant TROIS nuits.

Ibn Sīda, *Moḫaṣṣaṣ*, XI, 79

Le visage, les dents et l'œil de TROIS qu'on appelle : *Mahât*, sont d'une éclatante beauté (c. à d. le soleil, le cristal et l'antilope à robe blanche).

Zamaḫšarī, *Asās*. II, 408.

[Ce cheval] est habitué à avoir les pieds alignés et touchant légèrement le sol ; il ne cesse d'être parmi les chevaux qui reposent sur TROIS pieds et de paraître avoir un pied cassé.

Lisān, XVII, 115.

Dans notre maison il y en a TROIS qui doivent mettre au monde un petit ; nous espérons qu'elles *accoucheront* toutes :

Ma voisine, puis ma chatte et ensuite ma chèvre. Quand elles auront accouché elles seront pour nous le printemps.

Ma voisine pour nous donner du *ḫabīṣ* (mets fait de dattes, de crême et d'amidon) ; la chatte pour les souris [car, pour allaiter ses petits, elle sera obligée d'en manger beaucoup] ; et ma chèvre quand nous désirerons du *maǧī'* (dattes pétries dans du lait).

Lisān, X, 210 ; Zamḫšarī, *Asās*, II, 268 ; al-'Abbāsī, *Ma'āhid*, I, 75.

Interroge [la tribu de] Morād au sujet de TROIS jeunes gens et au sujet de la plaie cicatrisée et causée par le lait chauffé.

Lisān, VII, 147.

On dit que son mardi (3e jour de la semaine) était abondance et festin ; pourtant tous ses jours sont un jour de mardi.

al Mortaḍā, *Amālī*, II, 29.

Tu es devenu pareil au Pharaon [de la Bible], ô Faḍl ben Marwān ! réfléchis donc ; avant toi il y eut al-Faḍl, al-Fadl et al-Fadl :

Trois princes qui sont morts et que les chaînes la captivité et le meurtre ont fait périr.

al-Faḫrī (éd. Ahlwardt), p. 278.

Alors Baġdād est enveloppée de ténèbres, et ce qui est capable d'effacer l'éclat de TROIS lunes dissipe pour nous à la Mekke l'obscurité.

de Sacy, *Gram.* 2e éd., II, 242.

Trente chefs ou bien tu ajoutes TROIS; mille hommes, portant des casques, se placent en face de nous contre un brave.

Zamaḫšarī, *Asās*, I, 309

N'étaient TROIS choses qui sont la vie entière : l'eau, le sommeil et Omm ʻAmr.

El-ʻAbbāsī, *Maʻāhid*, Caire 1316, I, 75.

Il y a envers l'ami TROIS qualités que je considère comme pareilles au jeûne et aux prières :

Lui venir en aide dans sa détresse, lui pardonner toute faute commise, et cesser de divulguer les secrets confiés dans les lieux retirés.

Le même, I, 76.

De TROIS, l'assemblée a été agréable : Les roses, les pommes et les narcisses.

Le même, I, 76.

La vie a été rendue agréable par TROIS : Ton visage, le jardin et le vin.

Le même, I. 76.

TROIS choses, à l'exclusion de tout autres, suffisent : Les choses désirées, la sécurité et la santé.

Le même, I, 76.

TROIS n'admettent pas de copartageants : Le peigne, la femme et le cure-dents.

Le même, I, 76.

TROIS choses chassent de mon cœur la tristesse : L'eau, la verdure et le beau visage.

Le même, I, 76.

TROIS choses sont à faire circuler de droite à gauche : La tasse, la coupe et l'encens.

Le même, I, 76.

[Lorsqu'il y a] deux personnes, la commensalité est pénible pour elles ; mais lorsqu'il y en a TROIS, la société devient agréable.

J'ai voué des sentiments purs à TROIS [personnes] pareilles aux étoiles des Gémeaux.

TROIS personnes se sont réunies pour moi dans TROIS vœux que j'avais faits, et tu as été la quatrième personne le mardi [troisième jour de la semaine].

Il n'y a rien de bon chez les commensaux s'ils ne sont pas égaux et pareils aux TROIS pierres qui soutiennent la marmite.

Košāġim, *Adab an-nodamā'*, Alexandrie, 1328, p. 26.

La générosité, l'ogre et le Phénix en troisième lieu sont des noms de choses qui n'ont pas été créées et qui n'ont pas existé.

Ibn Hišām, *Šarḥ Bānat So'ād*, Leipzig 1871, p. 76 ; R. Basset, *Bânat So'ād*, Alger 1910, p. 103.

Lorsque j'ai éprouvé les hommes de l'époque et que je n'ai pas trouvé à choisir un ami fidèle dans l'adversité,
J'ai su avec certitude que l'impossible était dans TROIS choses : l'ogre, le Phénix et l'ami fidèle.

Bāǧūrī, *Šarḥ Bānat So'ād* (en marge d'Ibn Hisām, *Bānat So'ād*, Caire 1307, p. 32 ; R. Basset, *Bānat So'ād*, p. 103 ; Kazimirski, *Dict ar.-fr.*, I, 607, cite le second hémisticle.

PROVERBES EN ARABE PARLÉ

Celui qui a deux métiers est un menteur et celui qui en a TROIS est un voleur.

Snouck Hurgronje, *Mekkanische Sprichworter u. Redensarten*, Haag, 1886, n° 23.

Quand TROIS personnes s'unissent contre une ville, elles la ruinent.

Burckhardt, *Arabic Proverbs*, London 1875, n° 173.

TROIS choses font périr : avarice, orgueil et passion.

TROIS nécessitent l'affection : la religion, la modestie et la générosité.

TROIS prolongent la vie : la maison spacieuse, l'épouse obéissante et la jument rapide.

Bešâra, *as-Safīnat ad-dā'ira fi l-amṯāl as-sā'ira*, Beyrout s. d., p. 38.

TROIS nécessitent TROIS autres : la maison spacieuse doit être solide, l'épouse obéissante doit être très belle, la jument rapide doit être obéissante.

— Na'ūm Šaqīr, *Amṯāl al-'awāmm fī Miṣr was-Sūdān waš-Šām*, Caire 1894, p. 20.

TROIS sont une « tente » d'humiliation : la femme même si elle est faible, les dettes même d'un *dirhem*, la demande même d'indication du chemin.

Le même, p. 75.

TROIS n'ont pas besoin de TROIS autres : la mort de la maladie, le bonheur de l'habileté, l'amour de la beauté.

Le même, p. 75.

TROIS rendent le corps malade : une promesse longue, le ménagement du malade, la société de l'ennuyeux.

Le même, p. 76,

TROIS sont au Caire pour la tranquillité et la joie : la crue suffisante, le cortège du roi et le cortège nuptial quand il circule le jour.

Le même, p. 76.

En TROIS choses, il y a cécité et maux : les fèves cuites à l'eau, le fromage ancien (mašš : fromage tiré du babeurre et du lait caillé), et le vent d'ar-Ramīla le jour qu'il se lève.

Le même, p. 76

La TROISIÈME est incertaine.

TROIS choses diminuent TROIS autres : la cuiller diminue la marmite, le boisseau diminue le tas de céréales. le bavardage diminue la dignité.

TROIS choses rehaussent TROIS autres : le *mast* (sorte de bas en maroquin), rehausse la *rīḥiya* (sorte de chausson en maroquin); le cavalier rehausse la monture ; la brume rehausse le col de la montagne.

Trois choses ne veulent pas trois autres : la mule ne veut pas la parturition, la mer ne veut pas d'augmentation, le Chrétien ne veut pas prononcer l'acte de foi des musulmans.

Trois enfants et leur mère ! il n'y a qu'un cocu qui puisse les réunir.

Dans ce monde il y a trois choses auxquelles il ne faut jamais se fier : la fortune, les femmes et les chevaux.

Dans ce monde il y a trois choses qui dissipent la tristesse : les femmes, les chevaux et les livres.

Trois choses font blanchir la tête de l'homme : Voyager la nuit sans compagnons, avoir son *mezoued* sans provisions de route, perdre son frère germain.

L'hospitalité recommandée par le Prophète est de trois jours.

Mes *Proverbes ar. de l'Algérie et du Maghreb*, Paris 1905, n[os] 536, 538-544, 2602.

Enfin un poète moderne a dit :

Trois sont joie et divertissement : les chevaux, les filles et les coupes de vin.

Ben Cheneb.

LES

RÈGLEMENTS DES COLLÈGES DE MUSICIENS

DE LA LÉGION IIIE AUGUSTE

Les fouilles du camp de Lambèse ont mis à jour deux inscriptions qui nous font connaître les statuts des collèges de musiciens de la légion IIIme Auguste.

Ces textes, dont les fac-simile ci-joints nous donnent une transcription aussi exacte que possible, ont déjà été publiés et commentés (1), mais il s'en faut que la critique ait éclairci toutes leurs obscurités. M. Carcopino a bien voulu nous charger de présenter, dans cette note, les explications qu'on peut proposer touchant quelques-unes des difficultés soulevées par la lecture et l'interprétation de ces documents.

Ces inscriptions qui datent de la même époque, le règne de Septime Sévère, et qui intéressent deux catégories analogues de *principales* — *tubicines* et *cornicines* — sont conçues dans la même forme : un préambule, qui

(1) L'inscription des *cornicines*, trouvée dans les fouilles de L. Renier, est aujourd'hui au Louvre. Edition dans le C. I. L. VIII, 2557 ; cf., *ibid.*, 18.050. Edition avec commentaire dans R. Cagnat. *L'Armée romaine d'Afrique*, 2[e] éd., Paris, 1912, p. 395-396.

L'inscription des *tubicines*, trouvée en deux fragments, devrait être et ne se retrouve pas, au musée de Lambèse, mais il en existe, au Louvre, un moulage fait sur estampage. Edition du premier fragment, par J. Carcopino, dans le *Bulletin archéologique* du Comité des travaux historiques, 1905, n° 16, p. 232-233. Edition du texte complet dans l'*Année épigraphique* de 1907, n° 184. Edition avec commentaire, par R. Cagnat, *Klio*, VII, 1907, p. 183-187, et *Armée romaine d'Afrique*, 2[e] éd., Paris, 1912, p. 396-397.

Un commentaire des inscriptions de Lambèse, relatives à des collèges militaires, se trouve dans R. Cagnat, *Armée romaine d'Afrique*, 2[e] éd., Paris, 1912, p. 399-408, qui renvoie à de nombreux travaux antérieurs.

appelle la protection divine sur les Augustes, la liste des membres du collège, enfin le règlement de l'association : nos deux textes sont inséparables, ils doivent être expliqués l'un par l'autre.

Formule dédicatoire, date des deux inscriptions.

L'intitulé de l'inscription des *cornicines* citait à côté de Septime Sévère, de M. Antonin et de L. Septimius Geta, — Plautilla, « *Antonini Aug(usti) nostri conjux* » dont le nom a été martelé. Le texte avait donc été rédigé après 202, date du mariage de Plautilla et avant 205, date de sa répudiation. D'ailleurs le document porte une date précise : *lex facta XI kal. sept* [*Plautiano*] *et Geta cos.* : le 22 août 202 (1).

C'est avant 211, évidemment, que la *schola des tubicines* a été consacrée *pro incolumitate Auggg.nnn.*

Comme la formule de dédicace n'honore pas Plautilla, nous pouvons supposer que la loi des *tubicines* est antérieure à 202 ou postérieure à 205 : modèle ou copie du règlement des *cornicines*.

Il est possible, certes, que des deux collèges, le premier à se constituer ait été celui des *principales* les plus élevés en grade, les *tubicines* (2), qui auraient donné à leurs inférieurs l'exemple de se syndiquer; et c'est l'opinion qu'avançait M. Cagnat dans son article de *Klio*.

Au contraire, M. Dessau (*Inscriptiones latinae selectae*, n° 9096), considère la loi des *tubicines* comme postérieure à celle des *cornicines*.

En dernier lieu, M. Cagnat se borne à affirmer (*Ar-*

(1) Les noms qui suivent cette date, Geminius (il en est en effet impossible de lire, comme le *Corpus*, Ceninis ou Gentilis), Antoninus, Filinus, Marcus, sont peut-être ceux des témoins des rédaction et promulgation de la loi.

(2) A. von Domaszewski, *Die Rangordung des römischen Heeres*. (*Bonner Jahrbücher* de 1908, p. 44), d'après C. I. L., III, 7449 et C. I. L., VIII, 2564.

mée romaine d'Afrique, 2[e] éd., p. 396), que les deux textes sont de la même époque.

Il semble cependant qu'il y ait des présomptions en faveur de l'antériorité de la loi des joueurs de cor.

En effet, tandis que les *cornicines* énumèrent pêle-mêle les articles de leur règlement, les *tubicines* ordonnent avec logique des statuts rédigés dans un style plus lapidaire (1). Loin de constituer un progrès, l'affichage des *cornicines* marquerait donc un recul.

Des deux textes de loi, c'est celui des *tubicines* qui est le mieux rédigé; il représente le progrès et doit être, semble-t-il, tenu pour postérieur à celui des *cornicines*, pour cette raison.

A vrai dire, à elles seules, ces divergences dans la forme des statuts des deux associations ne nous forcent pas à croire que les *tubicines* ont copié les *cornicines*. Leur règlement ne représente peut-être pas un second état de rédaction, mais l'utilisation différente d'une source commune.

Mais, même si nous supposions que la loi des *tubicines* ne dépend pas de celle des *cornicines*, nous aurions des raisons de croire qu'elle a cependant été élaborée après 203.

En 218, en effet, deux de nos trompettes, Julius Datus (l. 21, col. 2) et Pompeus Datus (l. 22, col. 2) élèvent avec leurs camarades, « *regressi de expeditione felicissima orientali* » une base en l'honneur d'Elagabal (C. I. L., VIII, 2564). Si le règlement des joueurs de *tuba* est antérieur à 203, Julius Datus et Pompeus Datus sont restés plus de quinze ans *tubicines* et malgré la *felicissima*

(1) Loi des *tubicines* : *scamnarium*, droit d'entrée; *anularium* (retraite); promotion ordinaire dans la légion ; promotion extraordinaire hors de la légion. L'ordre des clauses dans la loi des *cornicines* est moins rationnel : *scamnarium*, promotion hors de la légion; *anularium*, promotion dans la légion, mort rétrogradation.
L'expression *per* [*or*]*d*(*inem*) qu'emploient les *tubicines* est plus rapide que l'*amplio*(*re*) *grad*(*u*) des *cornicines*.

expeditio orientalis ils n'obtiennent pas la promotion sans doute bien désirée. Pour lent que soit l'avancement dans la légion romaine, la carrière de nos *principales* paraîtra particulièrement lente. Si au contraire nous supposons que les statuts des *tubicines* datent environ de 211 et qu'à cette date Julius Datus et Pompeus Datus, comme leur mention à la fin de la liste des membres du collège peut le faire croire, venaient seulement d'être promus trompettes, nous nous étonnerons moins de les retrouver au même grade sous le règne d'Elagabal.

Pour conclure, nous proposons de dater la loi des *tubicines* des dernières années du règne de Septime Sévère.

Liste des membres du collège.

La liste des membres du collège comprend, pour les *cornicines* trente-six noms, trente-cinq, si l'on fait abstraction de l'*optio*, et pour les *tubicines* trente-neuf — et, moins l'*optio*, *trente-huit* (1) noms.

Nous sommes en droit (2) de supposer que le nombre des *cornicines* était en rapport avec celui des *signa*, et des *signa* manipulaires. Pour les cohortes II à X, il y a vingt-sept enseignes manipulaires; il y aurait vingt-sept *cornicines*. La première cohorte aurait pour ses cinq

(1) Trente-huit et non trente-sept comme le dit par inadvertance M. von Domaszewski, *Die Rangordnung...*, p. 44.

(2) Végèce, II, 22 : quotiens movenda sunt signa, cornicines canunt.

Les reliefs de la colonne Trajane nous montrent presque toujours le *cornicen* à côté du *signifir*. Cf. v. Domaszewski, *Die Fahnen des röm. Heeres*, p. 7, Abhandlungen d. arch. epigr., Seminars d. Universität Wien, 1885.

Pour des représentations de *cornicines* et de *tubicines* consulter l'éd. de la *Colonne Trajane*, par Fröhner, planches 32, 36, 66, 83, 132, 135, 138, 139, 158, et le livre intitulé *Das Monument von Adamklissi, Tropaeum Traiani*, unter mitwirküng von Otto Beundorf und George Niemann herausgegeben von Gr. G. Tocilesco, Wien, 1895. — *métope* 11, fig. 59 et *métope* 41, fig. 89.

centuries doubles qui équivalent numériquement à cinq manipules, cinq enseignes, soit cinq *cornicines*.

Si nous admettons qu'il y a un joueur de cor pour chacune des trois turmes de cavalerie, nous obtiendrons le chiffre de trente-cinq *cornicines* au total (1).

Quant aux *tubicines*, en plus des trente-cinq qui se répartissent dans la légion suivant le même principe que les *cornicines*, cinq dans la cohorte I, vingt-sept dans les cohortes II à X, trois dans les turmes de cavalerie, il est vraisemblable qu'il y en a trois à attribuer aux trois principaux officiers de la légion, savoir le *legatus legionis*, le *praefectus equitum*, chefs de l'état major et la *praefectus castrorum* (2) qui commande les exercices et les corvées auxquels nous savons qu'appelait la *tuba* (3). Nous obtenons donc, comme il le faut, le chiffre total de trente-huit *tubicines*.

Statuts des collèges.

Nous énumérerons les différentes clauses du règlement des deux collèges dans l'ordre amorcé par la loi des *tubicines*, car c'est le plus rationel (4).

(1) Hypothèse de M. von Domaszewski, *Die Rangordnung...*, p. 44. M. Cagnat l'adopte (*Klio*, l. c.).

(2) R. Cagnat, *Klio*, 1907, p. 186 : « on ne voit pas bien les raisons qui expliquent le nombre de 38 pour les joueurs de *tuba*, mais le fait n'est pas douteux » cf. *ibid.*, note 3, une explication, qui a le mérite d'être simple, mais qui est aussi conjecturale ; « le plus simple serait peut-être de supposer que sur les 6 noms entassés à la fin de la 2e colonne, 3 ne figuraient pas sur la liste primitive et sont destinés à combler des vides survenus dans le groupe des tubicines à 35 ». Dans ce cas, en effet, il nous semble que ce ne serait pas logiquement 6 noms qui devraient se trouver entassés, mais 3.

(3) A Lambèse, à l'époque où nous nous plaçons, rien ne prouve que le *praefectus castrorum* se confonde avec le legatus legionis. Il semble que le *praefectus castrorum* existe en dehors du chef de la légion et ne soit autre que *le princeps legionis*, officier important.

(4) Végèce, II, 22 : Ergo quotiens ad aliquod opus exituri sunt soli milites, tubicines canunt. — Tac. *Histoires*, II, 29.

(5) Cf. ci-dessus, note 4. Pour simplifier, nous appelons texte A celui de la loi des *tubicines* et texte B celui de la loi des *cornicines*.

Première clause. — Les textes A et B sont semblables.

Scamnari n(omine) dabunt col(legae) qui fac(ti) fuer-(unt) ✳ DCCL : droit d'entrée, 750 deniers.

Deuxième clause. — A) *An]ular (i)* (1) *n(omine) in]stituim(us) ve[tran(is) m]issione accep(ta) in sin[gul(os)* ✳ *D.*

B) *item vetranis anulari nom(ine)* ✳ *D :* retraite 500 deniers.

La clause est claire et n'appelle pas de remarque particulière. On peut seulement faire remarquer que le mot étrange « *stituim* » qu'on lit dans le texte des *tubicines*, est tout simplement la mutilation de *instituim(us)* (2). Cette anomalie doit s'expliquer comme s'expliquerait dans un manuscrit une faute de copiste Le même groupe de lettres « *in* » terminait, sur le modèle donné au graveur — ou au moins pour la dictée intérieure (3), l'ensemble *anulari n* et commençait le mot *instituim.* Le lapicide s'est embrouillé et n'a écrit qu'une fois la syllabe qu'il devait répéter : c'est une haplographie, faute bien souvent dénoncée par les éditeurs (4).

Troisième clause. — A) *vel si qui de co[l(legis)* pr]*ofec-(erit) per... d ac[cip(iet* ✳ *D).*

---

(1) Somme d'argent que reçoivent les soldats en quittant le service; elle doit leur permettre de soutenir dignement leur condition de vétérans; les vétérans ont le droit de porter un anneau d'or (hypothèse de M. Besnier dans *Les scholae de sous-officiers dans le camp romain de Lambèse, Mélanges de l'Ecole de Rome*, XIX, 1899, p. 209).

(2) Il semble que M. Cagnat qui, d'abord (*Klio*, 1907, p. 187) avait pris *stituim* pour une abréviation altérée de « *statuimus* », se soit rangé ultérieurement à cette manière de voir (*Armée romaine d'Afrique*, 2[e] éd., Paris 1912), p. 396: développement de l'inscription des *tubicines.*

(3) Pour la dictée intérieure seulement, car le moulage du Louvre ne donne pas ANVLARIN (Cagnat, *Klio*, l. c.), mais *ANVLAR N.* R et N sont très lisibles et bien séparés.

(4) Havet, *Manuel de critique verbale appliquée aux textes latins*, Paris, 1911, paragraphes 436, 441, 442, 690.

B) *item si qui ex coll(egis) amplio* (1) *grad(u) prof(ecerit) accipiet* ✳ *D :* avancement, 500 deniers.

Pour combler la lacune du texte A, M. Cagnat proposait (2) *si qui profecerit per[gra]d(um)* : « si quelqu'un avance en grade ».

L'expression a le mérite de rappeler le tour *amplio(re) grad(u)* employé dans les statuts des *cornicines.*

Malheureusement, il semble qu'avant le D, il soit impossible de restituer trois lettres. Il n'y a de place que pour deux, au plus. On préférera donc à *per gradum*, la formule *per [or]d(inem)* dont la restitution n'exige que deux lettres (3); et dont le sens, plus précis, indique une promotion « ordinaire », normale, à l'intérieur de la légion.

Quatrième clause. — A) lignes 7 et 8.

B) lignes 2 et 3. Nous reviendrons sur ce paragraphe qui est le plus difficile à interpréter.

Cinquième clause. — B) seulement.

Si qui obitum naturae red(diderit) accip(iet) her(es) ips(e) sive proc(urator) ✳ D : mort, 500 deniers à remettre à l'héritier.

Sixième clause. — B) seulement. *item quod abom(inamur) si q(ui) locu(m) amis(erit) accip(iet)* ✳ CCL : dégradation, 250 deniers.

Septième et dernière clause du règlement. — B) seulement. *eistm qui arc(a) solut(i) sunt et si quis de tironib(us) ab hac die satis arcae fecerit accipiet quitquit debet.*

eistm est très probablement mis pour *eis tamen; debet* peut être l'abréviation de *debetur*, ou la 3[e] personne du singulier actif, soit dans un emploi impersonnel, soit avec un sujet sous-entendu : *arca*

---

(1) *Sic.*

(2) R. Cagnat, *Klio* l. c.

(3) Restitution de M. Carcopino.

Les *tirones* (élèves) qui ne font vraiment pas partie du collège, puisque leurs noms ne figurent pas sur la liste des membres, sont admis à déposer dans la caisse du collège, véritable coffre-fort de banque, une somme qu'ils retireront sans intérêts en quittant l'association, pour quelque raison que ce soit.

Revenons sur la clause IV du règlement, la plus difficile à déchiffrer et à expliquer. Nous devons partir d'une lecture assurée. Voici celle que nous adoptons.

A. lignes 7 et 8.	B. lignes 2 et 3
M·SI·Q·DE COL·TR	SI·QV·D·COL·TRA·PRO·CVM
M·PERS ACC·VIAT·P CC	PERS·ACC·VIAT·PRO·M·✱ CC·EQ·A·R·D

On remarquera que, pour le texte B nous avons préféré à la leçon du *Corpus* celle de M. Cagnat. Là où (3e ligne) le *Corpus* lit P R, M. Cagnat lit, avec raison, P E R, l'E et le R étant liés. « Partout ailleurs le jambage droit du R se termine brusquement en bas; ici « il est orné d'un appendice recourbé L qui indique le « bas de l'E » (1).

La comparaison du texte B avec le texte A confirme l'exactitude de cette lecture, malheureusement ignorée de toutes les tentatives de restitution.

C'est sur le texte B surtout, moins mutilé, que devra porter notre effort d'explication.

Si les abréviations énigmatiques *pers* ou *pres*, *eq a r d*, nous empêchent de saisir d'emblée le sens complet de la clause, nous apercevons cependant le sens général : il est question d'un voyage *tramare* et d'un *viaticum* que verse à cette occasion la caisse collégiale.

Cela, naturellement, tous les commentateurs l'ont re-

(1) Cagnat, *Klio*, l. c., p. 187, note 7.

connu. Nous sommes d'accord avec eux; mais maintenant qu'il s'agit de préciser le sens du paragraphe, nous nous écartons des interprétations jusqu'ici proposées.

La restitution présentée par M Cohn (1) est fantaisiste et n'offre aucun sens : qu'on en juge :

si qui(s) d(e) col(legio) tram(are) pro(fiscicetur) cum p(lebis) r(eipublicae) s(it) acc(ipiet) viat(icum) pro m(ense) ✱ CC e(t) q(uaestor) a(rcae) r(eipublicae) D.

L'explication de L. Renier (2), elle, mérite la discussion. La voici :

cum pro(fecturi) s(int) acc(ipient) viat(orium) pro mari ✱ CC eq(ue) a(bsentia) r(egressi) D.

Le sens obtenu n'est pas très satisfaisant. Renier suppose l'isolement temporaire *tramare* d'un *cornicen*. Notons que le membre de phrase *si qui de collegio profecerit*, indique au contraire le départ sans esprit de retour du gradé, qui avance hors de la légion.

Mais, même si l'on acceptait la possibilité de l'évocation pour les *cornicines*, on ne comprendrait pas comment le collège aurait pu, dans ce cas, accorder à ses membres un *viaticum* atteignant presque la valeur de leur *scamnarium*, dépassant de beaucoup leur retraite, alors que, de retour, *absentia regressi*, ces *cornicines* auraient continué à faire partie du collège.

Ce sont là les principales objections, qu'on peut faire à L. Renier. Mais il en est de détail : le mot *profiscici* (lecture *pr* au lieu de *per*) est rarement employé dans ces inscriptions de collèges militaires à Lambèse; on trouve plutôt *procedere* ou *proficere* (3) : partir, avancer.

(1) Cohn, *Zum röm. Vereinsrecht*, p. 129.

(2) L. Renier, *Inscriptions d'Algérie*, n° 70.
Y. Henzen, *Inscriptiones selectae*, 7420, a vv.

(3) *Officiales* du *Tabularium* (*Année épigraphique*, 1898, n° 108).
Officiales du *praefectus*. (*Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1899, p. 58).
Tubicines (*Klio*, 1907, l. c.).

Viatorium est bizarre. Par contre, le développement de PR M en *pro mari* semble à retenir : c'est logique et c'est très simple.

L'interprétation du *Corpus* qu'adoptent MM. Dessau, Waltzing, v. Domaszewski, et, avec de fortes restrictions, M. Cagnat (1), pêche cependant par bien des points. Elle se présente ainsi :

si qui d(e) col(legis) tram(are) pro(ficiscetur) cum pr(omotus) sit accip(iet) viat(icum) pro(cessus) m(iles) denarios CC eq(ues) a(utem) [*] *D.*

Ce développement est injustifiable.

D'abord, le style de la clause nous choque, il n'a rien de lapidaire, il est redondant. En deux lignes, l'idée de partir, d'avancer n'est pas exprimée moins de trois fois:

proficiscetur, cum promotus sit, processus miles. La conjonction adversative ***autem*** est là pour opposer à *eques, miles.* On attendrait *pedes*, puisqu'*autem* ne joue pas son rôle de trait d'union entre deux expressions symétriques, on ne peut s'empêcher de trouver qu'il eût été plus naturel de supprimer ce mot que de l'exprimer, en l'abrégeant aussi brutalement : *a*=*a(utem)*.

Mais, arrivons aux objections essentielles.

D'une part, la méthode du *Corpus* n'est pas irréprochable; la lecture est mauvaise à la ligne 3. Nous l'avons déjà dit, mais il y a plus grave : il y a le « coup de pouce ». A la ligne 3 du règlement le *Corpus* a supprimé le sigle R, qui le gênait, pour y substituer l'indication des deniers, *, qui lui allait mieux.

D'autre part, le sens obtenu est un non-sens. Les ins-

(1) Dessau, *Inscriptiones latinae selectae*, n° 2354.
Waltzing, *Associations professionnelles*, III, p. 379.
v. Domaszewski, *Die Rangordnung...*, p. 230.
Cagnat, l'*Armée romaine d'Afrique*, 2e éd., Paris 1912, p. 396. Cf. p. 402, note 2.

criptions de Lambèse nous apprennent que, lorsqu'on quitte le collège pour cause d'avancement, on touche une somme supérieure à la retraite normale. C'est ainsi que l'*optio* (1) *proficiscens ad spem suam confirmandam* reçoit 8.000 sesterces, soit 2.000 sesterces de plus que le vétéran; et le trompette, qui se retire du collège, parce qu'il est promu, toucherait, s'il est cavalier, 500 *, c'est-à-dire pas plus que le retraité; et s'il est fantassin, 200 * moins que le rétrogradé !

M. Cagnat (2) n'admet pas cette invraisemblance. Sans attaquer de front l'interprétation de Mommsen, il la mine ; et sans éclat, mais avec fermeté, il nous suggère cependant de la clause l'explication qu'exige le bon sens. « Peut-on admettre que le fantassin, appelé « dans un autre corps d'armée et obligé de traverser la « mer pour s'y rendre touchât 200 * comme frais de dé- « placement, en plus, évidemment, de la part qui lui « est due à son départ du collège, ce qui lui ferait 700 * « à percevoir, tandis que le cavalier en toucherait 500 + « 500 = 1.000, supplément destiné sans doute au trans- « port de son cheval ? ».

Cette hypothèse serait plus raisonnable : il est naturel que l'indemnité de déplacement s'ajoute à la retraite dans le cas de sortie du collège pour raison d'avancement. Mais elle se heurte à l'invraisemblance du paiement d'une somme aussi élevée que l'*anularium* augmenté du *viaticum*. En effet, les inscriptions des collèges militaires du camp de Lambèse semblent toutes être les actes constitutifs de ces sociétés de prévoyance et de secours mutuel; aussi le *scamnarium* dépasse-t-il assez largement la somme qu'on touche en sortant du collège (3) : la différence

(1) C. I. L., VIII, 2554.

(2) R. Cagnat, *L'Armée romaine d'Afrique*, 2e éd., Paris 1912, p. 402, note 2.

(3) Ceci est très net pour le règlement des *officiales* du *tabularium legionis*, *Année épigraphique*, 1898, n° 108.

entre le *scamnarium* et l'*anularium* représente la part contributive des membres à la fondation du collège; on peut donc s'étonner de la coexistence d'un *scamnarium* de 750 * avec une retraite, qui monte avec le *viaticum* à 1.000 * D'autre part, et nous citerons M. Cagnat, qui le dit fort bien (1), « de deux choses l'une, ou bien le che- « val était la propriété de l'Etat, ou bien il appartenait « au soldat; dans le premier cas, il est vraisemblable « que, si l'Etat ne se chargeait pas du transport de « l'animal, le cavalier était démonté à son départ d'Afri- « que, pour être remonté, lors de son arrivée dans un « autre corps; dans le second cas, n'était-il pas beau- « coup plus simple et plus avantageux pour le soldat de « vendre son cheval au départ plutôt que le transporter « avec lui, souvent à des distances considérables? »

Tout à l'heure on nous invitait à croire qu'en cas de promotion *tramare*, à l'*anularium* s'ajoutait un *viaticum*. Maintenant on nous propose de rejeter la différence de traitement que Mommsen supposait entre le fantassin et le cavalier. On accorderait donc au trompette promu hors de son corps 200 deniers à titre de *viaticum*, plus 500 deniers représentant son *anularium*. Nous en sommes convaincus et cette stipulation se cache sous les lettres *eq a r. D.*

Eq correspond tout simplement à *eque = et ex.* Entre les lettres *a* et *r*. il ne semble pas qu'il y ait de point (2). On ne saurait assimiler aux points triangulaires très nets que présente partout ailleurs l'inscription, la ligne oblique et peu profonde qui part à droite de l'A et traverse la panse du R. Nous avons affaire seulement à une éraflure de la pierre, due sans doute à l'instrument du graveur, mais sûrement tout accidentelle. *A* et *r* ne sont donc pas deux sigles, mais une abréviation :

(1) Cagnat, *L'Armée romaine d'Afrique*. 2e éd., Paris 1912, p. 402, note 2.

(2) Observation de M. Carcopino.

c'est le début du mot *arca eq(ue) arca)* D (1) : 500 deniers pris dans la caisse du collège, c'est ce que touchera le *cornicen* en plus des 200 deniers de frais de déplacement.

Nous avons à donner maintenant l'explication de *cum pers. Cum* peut être la conjonction *cum*, comme l'ont supposé tous les commentateurs, mais ce peut être aussi la préposition qu'on construit avec l'ablatif d'accompagnement, *pers* serait donc le début d'un substantif.

Le plus grand nombre de possibilités est pour que nous ayons affaire à un substantif composé d'une racine verbale et d'un préfixe *per* ou même *prae*, car, d'une part, dans le texte B *p. e. r.* sont liés et peuvent représenter *per* aussi bien que *pre*, — d'autre part, la faute *per* pour *prae* est constante dans les inscriptions et les manuscrits (2).

Nous avons donc le droit de chercher un substantif formé sur un radical verbal et commençant par *pers* ou par *praes*. Nous ne pourrons guère trouver et retenir que les mots *perscriptio*, *praescriptio*, *praescriptum* qui, précisément, s'échangent très souvent (3).

Une *praescriptio* ou un *praescriptum* c'est, en général, une prescription, une règle, une disposition légale et, en

(1) Restitution de M. Carcopino.
L'abréviation *ar* pour *arca* est attestée. Dessau. *Inscriptiones Selectae*, 8239 : Si q.· hanc ar, vender aut emere ant exaciscla. ver etc... ; cf. *C. I. L.*, V. 979 : si quis hanc arcam sive hoc moniment (um) vendere aut emere... volet...

(2) Déplacement du R ; cf. Dessau, III, *Indices*, p. 831, renvoi aux Inscriptions n° 3230 *a*) (interpetratio), 5164 (prancatium), 8750, (pristinarius), 9373, (scorfularum).
E pour A E ; cf. Dessau, III, *Indices*, p. 812, renvoi aux Inscriptions n° 3568 (precepisti), 5478 (precepit), 829 (precepet), 7112 (precepto).

(3) Forcellini *Lexicon*, article *perscriptio* « Cic. 5, *Ad Famil.* 2. « Jam illud senatus consultum quod eo die factum est, ea perscriptione est ut... » Alii leg. praescriptione. Facile enim in mss prae et per confunduntur. Cf. l'article *praescriptum*, « part. de praescribo adjectivorum more etiam adhibitum et in antiquis Mss. et editis libris saepe cum prescriptum permutatum. »

particulier, c'est une instruction délivrée par l'autorité militaire. Il faut moins rapprocher le mot des *rescripta* impériaux que des textes de Tite Live et de César où il est employé avec cette signification spéciale (1).

Le *praescriptum* nous semble désigner la nomination dans un corps étranger à l'Afrique, provoquée par une décision compétente au commandement en chef, c'est-à-dire émanée de l'autorité impériale et expédiée des bureaux de Rome au légat de Lambèse.

Par la formule *tramare cum praescripto proficere*, c'est la promotion hors de la légion, c'est-à-dire extraordinaire qui s'oppose à la promotion dans la légion ou ordinaire *per ordinem proficere*.

Mais il se pourrait qu'il fût nécessaire de rattacher *cum praescripto* au verbe principal *accipiet*. Ce complément ferait alors allusion à la circonstance qui accompagne la remise du *viaticum* au *cornicen* promu : la rature, l'annulation du compte *viaticum* (2): sur le montant des versements effectués par l'autorité militaire d'office sur la solde du *principalis*, 200 deniers seulement seront remis au membre sortant. Le surplus, s'il existe, reste acquis à l'association.

Nous avons maintenant le sens complet du paragraphe: *Si qui d*(*e*) *col*(*legis*) *tram*(*are*) *pro*(*fecerit*) *cum pr*[*a*[*es.* (*cripto*) *acc*(*ipiet*) *viat*(*icum*) *pro m*(*ari*) *denarios C C eq*(*ue*) *ar*(*ca*) *D*. « Quand un membre du collège recevra

(1) Livre X, 22 : Postridie ad praescriptum consulis... comitia habita.

Caes, B. C., III, 51 : Aliae sunt legati partes atque imperatoris : alter omnia agere ad praescriptum, alter libere ad summam rerum consulere debet.

(2) Pour ce sens de *perscriptum*, *perscriptio*, cf. Priscien, *De Figuris numerorum*, p. 9 (Keil, tome III, p. 407, 408) : as nummus est libralis, per I perscriptam notatur +, dupondius nummus est bilibris, per duas II, perscriptas II, sestertius nummus duarum semissis librarum per duas II et S, ex qua incipit, semis perscriptas HS..... denarius quoque decem librarum nummus per ×, perscriptam notatur •

PRO FELICITATE ET INCO·
LVMITATEM SAECVLI DO·
MINORVM NN AVGG O·
L SEP·SEVERI PII PERTINACIS·
AVG ET M AVRELI ANTONINI
AVG PART BRIT GERM
MAX·AVG·ET·IVLIAE AVG·
MATRI AVG N ET CASTR
ET SENATVS ET PATRIAE
ANTONINI AVG NOSTRI INVICT

COR LEG III AVG PV

L CLODIVS SECVNDVS OPT·	M ALLIVS FELIX
C IVLIVS FELIX	ANTONIVS MAXIMVS
Q VIBIVS FELIX	C POPILLIVS FELIX
C· IVLIVS STERCEIVS	SEXTILIVS DATVS
... VS ROGAT	C VALERIVS OPTATVS
C· IVL AFRICANVS	C VALERIVS GV...
C IVLIVS LVCIANVS	C IVLIVS SEPTIMIVS
VALERIVS APOLLIN	IVLIVS SATVRNINVS
L ANTONIVS MAXIMV	GARGILIVS MASCVLVS
Q APRONIVS CRESCEN	Q IVLIVS SATVRNINVS
NONIVS FAVSTINVS	SITTIVS CRESCENTI
T· FLAVIVS FLORVS	TADIVS SATVRNINVS
C· IVLIVS MARTIALIS	CAECILIVS SECVND
AEMILIVS SATVRNIN	VETERIVS SECVND
M HORTENSIVS PRIMVS	AEMILIVS DEXTER
C· IVLIVS DONATVS	C IVLIVS PAVLINVS
M· IVLIVS DONATVS	C· MALLIVS IANVARIVS
T CLADIVS CATVLLINVS	IVLIVS SIGILLIANVS

SCAMNARI N DABVNT·COL QVI FAC FVER
✱ DCCL· SI QV· D COL TRAM PRO CVM
PRS· ACC· VAT·PRO·M·✱ CC EQ AR·D
ITEM VITRANIS ANVLARIVM NOM ✱ D
ITEM SI QVI EX COLL AMPLIQ GRAD PROF ACCIP ✱ D
ITEM SI QVI OBITVM NATVRAE REDACC HER IPS SIVE PRO ✱ D
ITEM QVOD ABOMSI Q LOCV SVN AMIS ACCIPIT E ✱ CCL
EIS TM QVI ARC SOLVT SVNT ET SI QVI DE TIRONIB AB HAC DIE SATIS
ARCAE FEC ACCIPIET QVIT QVIT DEBET LEX FACT XI KAL SEP
I' ET G... A ICOS CE A...S ANTONINVS FILIVS MARCVS

de l'avancement hors d'Afrique par promotion spéciale (*cum praescripto*) il recevra sur le compte des frais de déplacement 200 deniers; indépendamment des 500 deniers qu'il touchera à la caisse collégiale. »

Nous sommes donc amenés à proposer des deux textes en discussion la lecture et la traduction suivantes :

I. — LOI DES CORNICINES

1° *Dédicace.*

Pro felicitate et incolumitatem (*sic*) saeculi Dominorum nn[n] Augg[g] L. Sep(timii) Severi Pii Pertinacis Aug(usti) et M. Aureli Antonini Aug(usti) [et L. Septimi Getae Caes(aris)] et Iuliae Aug(ustae) matri[s] Aug[g] et castr(orum) [et Fulviae Plautillae Aug(ustae)] Antonini Aug(usti) nostri [conjugis].

2° *Liste des membres du collège.*

Cor(nicines) leg(ionis) III Aug(ustae) P(iae) V(indicis). Suivent 36 noms.

3° *Statuts.*

Art. 1. — Scamnari n(omine) dabunt col(legae) qui fac(ti) fuer(unt) denarios DCCL.

Art. 2. — Si qui d(e) col(legis) tram(are) pro(fecerit) cum pr[a]es(cripto) acc(ipiet) viat(icum) pro m(ari) denarios C C eq(ue) ar(ca) D.

Art. 3. — item vitranis anularium nom(ine) denarios D.

Art. 4. — item si qui e coll(egis) amplio(re) grad(u) prof(ecerit) accip(iet) denarios D.

Art. 3. — item vetranis anularium nom(ine) denarios D. piet) her(es) ips(e) sive proc(urator) denarios D.

Art. 6. — item quod abom(inamur) si q(ui) locu(m) su[u]m amis(erit) accipiet denarios CCL.

OFELICITAT·ET INCOLVM ITA
CVLI DOMIN·NNN AGGG
PTIMI SEVERI PII PERTINAG
M AVREL ANTON AG
AR·BRIGER MAX AVGG
VLIAE AG MAT AG N CAS
VB LEG III AG·P·V·QN SVB

NTONIVS PROCVLO OP Q GRANIVS CRISPINVS
IVS FELIX PR Q ABIVS DONAT
M·ILIVS CRESCEN CA IIVS FAVSTVS
AVIVS FELIX POSI IVS VRBANVS
NNA PRISCVS CA NNI
CCIVS FORTVN LGEMI
LLIVS ROGATVS M VALERI
LIVS MESSIANVS Q SVLPICIV
LAVIVS IVLIANVS RVTILIVS
ILIVS PRIMVS C VEREIVS
NO CIVS SALLVST C SECVNDIVS
EP VS CASTVS L CASSIVS FOR
VS SPERATVS FLAVIVS ROGAT
NILIVS SATVRN IVLIVS DATVS
LIVS FORTVNAT POMPEVS DAT
LIVS VENVSTVS GELLIVS ROSINVS TIVSC
LIVS VICTOR Q DOMITIVS VALENS VILIVS
NTISTIVS SVCESSVS AVRELIVS BASSVS AVRELIVS D

AMNARI N DABVN
GAE·QFAC· FVER ✳D
IVIAR· N·STITVIM V
ISSION·ACCIP·IN SI
DVEL·SI QVI DE CO
OFEC· PER D A
M SI QVI D COL·R
MPERS ·ACCVIAT P

Art. 7. — eis t[a]m[en] qui arc(a) solut(i) sunt et si qui de tironib(us) ab hac die satis arcae fec(erit) accipiet quitquit debet lex fact(a) XI kal. sept. [Plautiano] II et [Geta] II co(n)s(ulibus).

II. — LOI DES TUBICINES

1° *Dédicace.*

[Pr]o felicitat(e) et incolumitat[e sae]culi Domin(orum) nn[n] Augg[g] [L. Se]ptimi Severi Pii Pertin(acis) Aug(usti) [et] M. Aurel(i) Anton(ini) Aug(usti) [et L. Septimi Getae Caes(aris)] Augg[g] [et] Iuliae Aug(ustae) matr(is) Aug[g] cas[tr(orum)q(ue)].

2° *Liste des membres du collège.*

[t]ub(icines) leg(ionis) III Aug(ustae) P(iae) V(indicis) q(uorum) n(omina) sub[s(cripta sunt)]. Suivent 39 noms.

3° *Statuts.*

Art. 1. — [sc]amnari n(omine) dabun[t coll]egae q(ui) fac(ti) fuer(unt) denarios D[CCL].

Art. 2. — [a]nular(i) n(omine) [in]stituim(us) ve[tran(is m]ission(e) accep(ta) in si[ngul(os denarios] D.

Art. 3. — Vel si qui de co[l(legis) p]rofec(erit) per [or]d(inem) ac[cip(iet) denarios D].

Art. 4. — [ite]m si qui d(e) col(legis) tr[am(are) prof(ecerit cu]m pers(cripto) acc(ipiet) viat(icum) p[ro mari)...]

I. — LOI DES JOUEURS DE COR

1° *Dédicace.* — Pour la félicité et le salut de nos souverains augustes, L. Septimius Severus Pius Pertinax, Auguste, M. Aurelius Antoninus, Auguste, L. Septimius Geta, César, Julia Augusta mère des deux Augustes, mère des

camps, et Fulvia Plautilla Augusta, femme de notre Auguste, Antoninus.

2° *Liste des membres du collège.* — Les joueurs de cor de la légion III[e] Auguste, Pieuse et Vengeresse. Suivent 36 noms.

3° *Statuts.*

Art. 1[er]. — Le droit de banc (ou d'entrée) que verseront les nouveaux membres est de 750 deniers.

Art. 2. — En cas de départ du collège pour cause d'avancement hors d'Afrique, par promotion spéciale, le sociétaire recevra sur le compte des frais de déplacement 200 deniers, indépendamment des 500 deniers qu'il touchera à la caisse (collégiale).

Art. 3. — Les vétérans recevront 500 deniers à titre de retraite.

Art. 4. — En cas de départ du collège pour cause de promotion, le sociétaire touchera 500 deniers.

Art. 6. — En cas de dégradation — ce qu'aux Dieux ne plaise — le sociétaire recevra 250 deniers.

Art. 7. — Ces dispositions ne s'appliquent toutefois qu'aux membres libérés vis-à-vis de la caisse. Les élèves qui se sont acquittés de leurs obligations vis-à-vis de la caisse, recevront leur dû.

II. — LOI DES JOUEURS DE TUBA

1° *Dédicace.*

Pour la félicité et le salut de nos souverains augustes, L. Septimius Severus Pius Pertinax, Auguste, M. Aurelius Antoninus, Auguste, L. Septimius Geta, César, nos Augustes, et Julia Augusta, mère de nos deux Augustes et des camps.

2° *Liste des membres du collège.* — Les joueurs de *tuba* de la légion III[e] Auguste, Pieuse et Vengeresse, dont les noms sont écrits ci-dessous. Suivent 39 noms.

3° *Statuts.*

Art. 1[er]. — Le droit de banc (ou d'entrée) que verseront les nouveaux membres est de 750 deniers.

Art. 2. — La retraite pour les vétérans libérés a été fixée à 500 deniers.

Art. 3. — En cas de départ du collège pour cause de promotion ordinaire, le sociétaire recevra 500 deniers.

Art. 4. — En cas de départ du collège pour cause d'avancement hors d'Afrique par promotion spéciale, le sociétaire retirera deux cents deniers sur le compte « déplacements »... etc.

Malgré leur brièveté, les incertitudes de leur lecture, ces deux règlements précisent l'idée que nous devons nous faire de ces associations au caractère complexe qu'étaient les collèges militaires.

Bien que leur organisation en procède, ce ne sont pas des collèges funéraires. Pour le règlement, le décès (1) n'est, comme la mise à la retraite, la promotion ou la dégradation, ni plus ni moins qu'une façon de sortir du collège et la somme que versera l'association en cas de mort du membre, n'est nullement destinée à couvrir les frais de sépulture : elle est purement et simplement remise à l'héritier.

Les collèges sont bien plutôt des sociétés de récréation, des cercles fondés grâce à la fraction de son capital que le membre abandonne à la communauté.

D'autre part, les collèges militaires sont, pour les gradés, ce que sont, pour les simples soldats, les caisses légionnaires : des banques (2).

---

(1) La plupart des collèges n'envisagent même pas ce cas.

(2) Sur les caisses légionnaires : B. P. Grenfell, A. S. Hunt et D. Hogarth : *Fayûm towns and their Papiri Egypt Exploration Fund graeco roman branch*, 1900, papyrus 105, p. 252 sqq., et J. Nicole et Ch. Morel, *Archives militaires du 1[er] Siècle*, Genève, 1900, 1901.

Le légionnaire ne touche pas son prêt, qui, ainsi que la moitié des *donativa*, est versé d'office à la caisse de la cohorte, après que l'administration militaire a opéré les retenues correspondant aux frais d'équipement et de nourriture.

Cet argent reste en banque sans porter intérêt et figure dans la comptabilité sous trois chefs : les *deposita*, dépôts volontaires sur lesquels les déposants peuvent opérer des retraits, les *seposita*, dépôts obligatoires auxquels les déposants ne peuvent toucher qu'en quittant la légion, enfin les *viatica*, destinés à couvrir les frais de déplacement (1) et provenant d'une retenue obligatoire faite sur les premiers quadrimestres de solde des déposants, et intermédiaires entre les deux catégories précédentes de dépôts, puisque les déposants peuvent y opérer des retraits, mais dans un cas seulement, celui de leurs déplacements, et proportionnellement aux frais qui en résultent.

L'organisation de la caisse des *principales* que sont les *tubicines* et les *cornicines* n'est pas très différente de celle des légionnaires.

Le *scamnarium*, somme élevée qui correspond à une année de solde, et qui est versée une fois pour toutes comme droit de « banc » (*scamnum*) ou d'entrée, y représente les *seposita*.

Comme le simple soldat, le *tubicen*, le *cornicen*, ne peuvent rentrer dans une partie de leurs fonds sous le nom d'*anularium* qu'en quittant l'association, soit par retraite, soit par promotion, soit par décès (2).

---

(1) *Papyrus du Fayoum*, 105, colonne III, lignes 27, 28, 29, 30 (p. 256); à la fin de la liste de compte il y a un total divisé en trois parties : summa depositorum, summa sepositorum, summa viaticorum. La lumière sur ce point, comme sur tant d'autres a été faite par le livre de Jean Lesquier : *L'Armée romaine d'Egypte*, Le Caire, 1918, p. 258 et sqq.

(2) La caisse légionnaire non plus ne paye pas le *funeraticium*. Végèce, II, 20 : Denique decem folles, hoc est decem sacci, per cohortes singulas ponebantur, in quibus haec ratio condebatur — addebatur etiam saccus undecimus in quem tota legio particulam aliquam conferebat, sepulturae scilicet causa.

Le surplus est acquis à l'association qui l'emploie dans l'intérêt social.

Mais la société dispose en outre des cotisations des élèves, « *tirones* », à qui elle les restitue dans le cas où leurs liens avec le collège se trouveraient rompus, et des retenues affectées au payement éventuel des *viatica*, soit que ces retenues proviennent des sociétaires, soit qu'elles aient été prélevées dans la marge ouverte entre le *scamnarium* et l'*anularium*.

Rien n'indique que la société ait admis des *deposita* proprement dits de la part de ses membres, mais rien non plus n'exclut cette hypothèse.

Quoiqu'il en soit d'ailleurs, les fonds répartis entre ces trois chapitres, *seposita, viatica, deposita*, sont, comme dans le *saccus* de la légion, des biens oisifs. L'*arca* du collège est moins une banque qu'un coffre-fort où l'argent déposé ne fructifie pas.

Ainsi se complète, à notre avis, la ressemblance entre les caisses d'associations militaires et les caisses officielles de la légion. Nos deux textes, en éclairant le fonctionnement des unes, nous aide, par voie de conséquence, à saisir le mécanisme des autres, et l'on ne saurait trop insister sur leur importance historique.

Henri Batiffol, Madeleine Isaac,
Licenciés ès-lettres,
Etudiants à la Faculté des Lettres
de l'Université de Paris.

LES FOUILLES EN TRIPOLITAINE (1)

Après l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, explorés successivement à mesure de leur occupation et de leur recolonisation par nos Services archéologiques, voici la Tripolitaine qui entre à son tour dans la période des recherches, des fouilles raisonnées et des découvertes sensationnelles. S'étant enfin décidés, un peu sous la pression des événements, beaucoup pour répondre à des nécessités économiques et à des préoccupations d'ordre politique, à s'apercevoir qu'ils possédaient dans l'ancienne Afrique romaine une part qui attendait, comme jadis les nôtres, sa mise en valeur, nos voisins Italiens se sont, il y a peu d'années encore, mis à la besogne, et, doublant les premières étapes de la colonisation dans des régions d'aspect désertique sur lesquelles flottait le souvenir d'une très ancienne prospérité qu'il s'agissait pour eux de ressusciter, en même temps qu'ils s'attelaient résolument à une besogne de mise en valeur qui, tout de suite, répondit à leur attente, ils s'avisèrent de demander à la vieille terre Libyque le secret de sa fécondité d'autrefois : un Service des Antiquités fort bien outillé et non moins bien dirigé commença une campagne de recherches qui se révélèrent d'une fécondité et d'un intérêt grandissants. En deux ou trois ans, s'attaquant simultanément aux trois villes antiques de la Tripolitaine, ils annoncèrent et réalisèrent des découvertes capitales, aussi riches de réalité que d'espérances, et purent bientôt, avec une légitime fierté, songer

(1) Voir l'article publié sous ce titre par M. René Cagnat, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et membre de la Société historique algérienne, dans *la Revue des Deux Mondes* du 15 août 1926.

à convier les étrangers à venir prendre avec la Tripolitaine antique, si peu connue et si mystérieuse jusqu'alors, un premier contact qui fut mémorable. Le congrès, ou *Convegno* de 1925, auquel le comte Volpi, alors Gouverneur de la Tripolitaine, convoqua les spécialistes des deux mondes, suscita en effet l'étonnement et l'admiration de tous les invités de l'Italie.

C'est au lendemain de ce Congrès, et sous l'impression de la révélation qu'il a apportée au monde savant, que l'éminent Secrétaire perpétuel de notre Académie des Inscriptions, l'archéologue pour lequel les monuments de l'Afrique du Nord française n'ont pas de secrets, a cru devoir présenter au public les éclatantes découvertes italiennes dans un article de la *Revue des Deux-Mondes* qui a eu un grand retentissement, dont il serait par suite regrettable que les lecteurs de la *Revue Africaine* n'eussent pas directement connaissance, et dont, faute d'une publication qui nous est malheureusement impossible, je crois devoir analyser à leur intention les parties principales.

M. Cagnat résume d'abord en quelques pages l'histoire ancienne de cette partie de l'Empire romain d'Afrique qui tira son nom des *trois villes* antiques dont elle constituait le territoire, *Oea*, la Tripoli actuelle, *Sabrata* et *Leptis magna*.

Il montre, après les tribus primitives dont Hérodote le premier nous a transmis les noms et les légendes, Nasamons, Psylles, Maces, Lotophages, Caramantes, l'effort de la civilisation phénicienne sur les rives des Syrtes, la fondation des Comptoirs qui tentèrent ensuite Carthage; Rome à son tour ne tarde pas à étendre son influence sur ces régions où elle respecte d'abord les roitelets Numides qui gouvernaient tant bien que mal ces populations difficiles, puis prend sous sa protection les cités plus ou moins tyrannisées par ces potentats barbares; et, sous Auguste, enfin, la Tripolitaine est incorporée à la Province d'Afrique. Dès lors, elle n'a plus d'existence ni

d'histoire propres. Elle vit en paix intérieure, et sa prospérité demeure anonyme. Mais elle n'est pas sans activité intellectuelle; et M. Cagnat évoque à son sujet la curieuse figure de notre Apulée, fils de Madaure, et du procès quelque peu scandaleux que lui valurent à Tripoli son visage avenant et sa petite fortune, à la suite d'un mariage d'ailleurs heureux qu'il dut défendre lui-même devant le Proconsul en une « *Apologie* » dont nous avons gardé le texte. Puis c'est à Leptis Magna, la naissance de celui qui devait régner sur l'Empire romain sous le nom de Septime Sévère et combler sa ville natale et sa province de bienfaits dont les preuves surgissent aujourd'hui de la terre tripolitaine : période de prospérité d'ailleurs brève : le pays, peu à peu désorganisé en même temps que le reste de l'empire en décomposition, subit le joug des Vandales, retrouve avec Justinien « un semblant de paix et de bonheur », et retombe à la barbarie avec l'invasion arabe.

Après, c'est le Moyen-Age, où se succèdent, dans ces territoires dévastés, les Espagnols de Charles-Quint, les Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, les pirates barbaresques, avec lesquels Louis XIV en particulier eut de cruels démêlés qui aboutirent, après trois bombardements de Tripoli, à des traités plus ou moins respectés, mais qui permirent tout de même au Grand Roi de satisfaire son goût pour les « antiques » aux dépens des ruines romaines de la région, livrées au pillage des Caïds et à la passion du Grand Roi, à laquelle ses consuls étaient principalement chargés de pourvoir. Cela d'ailleurs n'allait pas sans difficultés, — dont l'article de M. Cagnat nous fait un récit très vivant, — ni rapports, — qui constituent aujourd'hui les seuls documents, fort exacts d'ailleurs dans l'ensemble, que nous possédions sur l'état de la Tripolitaine à cette époque et presqu'à nos jours.

Car, lorsque plus tard s'éveilla la curiosité archéologique qui marqua le début du XXe siècle, on savait peu de chose sur les ressources antiques de la Tripolitaine. Le

pays était jalousement fermé aux chrétiens par les musulmans, et les routes de l'intérieur n'étaient rien moins que sûres. Tout au plus pouvait-on, et non sans risques, parcourir directement la route des caravanes vers Ghadamès, mais sans se risquer à des détours trop périlleux. L'aventure fut cependant tentée avec succès, entre 1903 et 1907, par un officier français en mission officielle, M. de Mathuisieulx, qui put alors parcourir un peu librement ces régions mal connues, et prendre vue sur son passé antique et ses ressources archéologiques. Sa conclusion, M. Cagnat la rapporte textuellement :

« Du coup d'œil d'ensemble que nous venons de jeter « sur les vestiges des civilisations antérieures en Tripoli- « taine, il résulte que sur une étendue égale à la moitié « de la France, une réelle prospérité a régné au bord du « haut plateau, dans les ouadis et sur les collines du Tar- « houna, pendant les cinq premiers siècles de notre ère; « les établissements agricoles y étaient d'une rare ri- « chesse. Quant au littoral, il a été, grâce aux Phéniciens « et aux Romains, très animé, durant dix siècles, par le « trafic transsaharien. »

Passant ensuite à la description proprement dite des villes mortes tripolitaines, telles qu'elles apparurent aux invités du *Convegno* de Tripoli, l'auteur de l'article nous montre d'abord la capitale, *Oea*, aujourd'hui Tripoli, enterrée sous les constructions turques, d'ailleurs si souvent bombardée, attaquée et pillée au cours des siècles, qu'elle n'offre plus aux visiteurs qu'un seul monument antique, l'arc de triomphe de Marc Aurèle, aujourd'hui dégagé enfin du sol et des bâtisses qui l'ont très longtemps masqué aux regards, et montrant de riches sculptures : « Marc « Aurèle en Apollon sur son char attelé de griffons, et « Minerve sur un bige traîné par des sphinx ».

Sabrata, sa voisine, est, au contraire, ensevelie sous un épais linceul de sable et de terre. Il ne reste rien de son port, qui était cependant florissant, et embarquait

surtout les blés pour Rome. Mais, tout artificiel, les flots ont eu vite raison de son abandon.

La ville offre aux visiteurs les vestiges importants d'un vaste amphithéâtre, grand comme les deux tiers du Colisée de Rome. « Une inscription nous apprend que, pour « l'inaugurer, un riche citoyen, dont le père avait amené « l'eau à ses frais jusque dans la ville et l'avait gratifiée « de douze fontaines ornées de statues, offrit à ses conci- « toyens des jeux de gladiateurs qui durèrent cinq jours « entiers. En échange de cette largesse, le peuple lui fit « élever une statue qui le représentait dans un char à « quatre chevaux. » Ce goût des jeux sanglants du cirque se retrouve dans toutes les villes du vieil Empire romain.

C'est à *Leptis magna*, patrie de Septime Sévère et capitale de la région, que les fouilles italiennes ont donné les plus beaux résultats, et c'est sur les découvertes faites par les Italiens dans cette ville que M. Cagnat insiste le plus. L'empereur tripolitain avait vu, mieux que personne, le rôle que devait jouer sa ville natale comme port d'exportation africaine et ville de liaison méditerranéenne entre deux continents. Il lui assura la sécurité des communications avec l'intérieur, et la prospérité des transactions avec l'extérieur.

Le port, dont les vestiges ont subsisté, fut donc agrandi et outillé; une digue le protégea, le cours d'eau qui s'y jetait fut dévié; les quais existent encore avec leurs magasins, leurs amarrages et leur phare. Et tout autour, le long du rivage, la ville s'étend sur huit cents hectares, « per- « due dans les dunes éclatantes de blancheur qui ont re- « couvert tous les édifices jusqu'à une hauteur de dix mè- « tres » : admirable champ de ruines où les archéologues italiens n'avaient qu'à prendre.

Aussi leur moisson est-elle dès maintenant superbe : un arc de triomphe à Septime Sévère, orné d'un triomphe de l'Empereur et de ses deux fils Caracalla et Geta, « des images de divinités, des victoires, des trophées :

« morceaux de sculptures d'un art assez médiocre, mais « tout de même fort instructifs ». Une voie, de l'arc de triomphe, conduit aux Thermes « un des monuments « les plus imposants par leur masse ». Antérieurs au IIe siècle, comme le prouvent des briques marquées, ils furent agrandis par Septime Sévère qui en fit un splendide édifice : « la voûte de la pièce centrale était soute- « nue par huit colonnes énormes de cipolin, hautes de « plus de huit mètres; tout autour de la salle, dans des « niches séparées par des colonnes de granit noir, étaient « disposées des statues de marbre grec, qui gisaient en- « core sur le sol, et régnaient des bancs de pierre por- « tant des inscriptions latines et puniques datées par « les noms des magistrats locaux ». Les dépendances et les divers services de ce bel établissement n'étaient pas moins confortables. Et l'on ne peut qu'admirer, en particulier, la beauté des statues qui ont été ainsi retrouvées presque intactes dans le lit de sable qui les a si longtemps protégées, certaines même avec les peintures d'or, d'argent et de rouge qui les rehaussaient. « Il faudrait « citer en détail ces quelques trente images de dieux ou » de héros, Esculape, Hermès, Vénus, Diane, Isis, Mar- « syas, Diadumène, venues de Grèce ou de Cyrénaïque, « dont la perfection, exceptionnelle en Afrique, rappelle « les beaux morceaux de sculpture que le roi Juba de « Maurétanie, ce fin amoureux de l'art grec, avait réu- « nis dans sa capitale, Césarée, aujourd'hui Cherchell, « en Algérie. »

D'autres recherches se poursuivent actuellement, non loin de là, sur un ensemble encore confus de vastes et majestueuses ruines, où l'on crut d'abord voir le grand palais de Septime Sévère mentionné par Procope, mais qui semble n'être qu'un Forum, avec une Basilique à 3 nefs et 3 absides, d'un détail d'ornementation étonnamment riche. Plus loin, de l'autre côté de la rivière qui coupait la ville en deux, la découverte d'un cirque, parmi beaucoup d'autres ruines, fait bien augurer de l'avenir de ces curieuses et fructueuses fouilles.

M. Cagnat conclut ce magistral exposé d'une série de découvertes qui somme toute ouvrent un chapitre nouveau à l'histoire et à l'archéologie de l'Afrique du Nord, chapitre qui promet des découvertes et des révélations riches en enseignements artistiques, monumentaux et historiques, en louant les savants italiens de s'être « mis « si ardemment à l'œuvre dans leur nouvelle possession. « L'exploration historique de l'Afrique du Nord que « nous poursuivons depuis bientôt cent ans, ajoute-t-il, « restait imparfaite au Sud-Est; il est devenu possible de « la compléter. D'ici quelques années, si l'œuvre se « poursuit comme elle a débuté, elle sera bien près d'être « achevée. »

Et, nous serons particulièrement heureux de le constater avec lui, « une fois de plus, la fraternité latine aura « produit de beaux fruits ».

Martial Douël.

Bibliographie

Paul Monceaux. — *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe*, tome VI : *Littérature donatiste au temps de Saint Augustin*, et tome VII : *Saint Augustin et le donatisme*. — Paris, Leroux, 1922 et 1923, 409 et 295 p., in-8°.

La *Revue Africaine* a rendu compte en 1920 (p. 340-342) du tome V du grand ouvrage de M. Monceaux : ce volume était consacré aux premiers écrivains donatistes, et à leur adversaire Optat. M. Monceaux depuis, a publié, avec une belle régularité, les tomes VI et VII, où il étudie, en fonction de donatisme, la génération qui a suivi celle d'Optat.

Cette génération est celle de saint Augustin. Et non seulement l'évêque d'Hippone domine de beaucoup, par le génie, tous ses contemporains, mais ses œuvres sont la source à peu près unique dont nous disposions pour la connaissance du donatisme à cette époque et de la lutte entre catholiques et donatistes.

Les deux volumes de M. Monceaux sont donc, en réalité, deux études sur la partie anti-donatiste de l'œuvre de saint Augustin, études symétriques et complémentaires, faites de deux points de vue opposés. Le tome VI tire des traités, des lettres et des sermons de saint Augustin tous les renseignements qu'ils contiennent sur l'activité politique et littéraire des donatistes ; le tome VII utilise les mêmes textes pour retracer l'activité des catholiques et surtout de leur illustre *leader*.

Il y a d'intéressantes figures parmi les donatistes : Petilianus de Constantine, l'homme de talent du parti, dont il fut moralement le chef à la conférence décisive de 411, en raison de la médiocrité du primat donatiste Primianus ; Emeritus de Césarée ; l'intransigeant Gaudentius de Timgad. M. Monceaux a pu reconstituer quelques ouvrages donatistes (il les a donnés en appendice dès son tome V) à l'aide du *Contra litteras Petiliani* et du *Contra Gaudentium* de saint *Augustin*, à l'aide aussi du *Contra Fulgentium* qui figure parmi les œuvres de saint Augustin, qui n'est pas de lui, mais qui a dû être écrit près de lui et sous son influence.

M. Monceaux est en général assez sévère pour les donatistes ; leurs arguments lui paraissent faibles, leur politique souvent maladroite ou déloyale, leur littérature « monotone et presque monochrome ». N'oublions pas que nous ne les voyons qu'à travers les plaidoyers de leurs adversaires, et que les pouvoirs publics ont toujours été contre eux. Ils valaient probablement mieux que nos sources ne nous portent à le croire. Mais la raison de saint Augustin est la raison du plus fort.

L'œuvre anti-donatiste de saint Augustin est très variée. La correspondance (une cinquantaine de lettres, le cinquième environ de sa correspondance totale) est particulièrement vivante, et M. Monceaux

en tire des pages intéressantes sur saint Augustin et ses amis. Le tome VII se termine par une étude sur saint Augustin polémiste qui est minutieuse et impartiale : M. Monceaux ne dissimule pas ce qu'il y a de grave dans le recours au pouvoir temporel contre l'hérésie ; saint Augustin, qui s'y refusait d'abord, en est devenu ensuite résolument partisan, et la doctrine du *compelle intrare* remonte à lui.

Il est inutile de dire que les discussions de M. Monceaux sont conduites avec une méthode impeccable. On peut signaler entre autres, dans le tome VI (p. 249 et suiv.), l'étude sur les différentes recensions du *Liber genealogus* (M. Monceaux retranche Hilarianus de la liste des auteurs africains) ; dans le tome VII, les recherches (résumées en appendice par trois tableaux) sur la chronologie des œuvres anti-donatistes de saint Augustin.

Nous attendons maintenant les volumes où les autres faces de la vie et de l'œuvre de saint Augustin seront présentées.

Eug. Albertini.

Paul Monceaux. — *Histoire de la littérature latine chrétienne*. — Paris, Payot, 1924, 176 p., in-16.

L'auteur de l'*Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne* était tout désigné pour écrire un ouvrage d'ensemble sur la littérature chrétienne de langue latine, où les Africains tiennent tant de place. Celui qu'il a donné dans la collection Payot ne fait pas double emploi avec l'*Histoire de la littérature latine chrétienne* que M. de Labriolle a publiée en 1920 (Paris, Les Belles Lettres), en 741 pages in-8° : le gros manuel de M. de Labriolle est une introduction à l'étude détaillée des textes ; le petit livre de M. Monceaux est une vue générale qui permettra à tous, spécialistes ou non spécialistes, de situer les œuvres dans le cadre de l'histoire, et de se représenter les lignes principales d'un mouvement intellectuel auquel nous devons beaucoup de documents intéressants, et quelques grands écrivains.

M. Monceaux adopte une division en trois périodes : avant la paix de l'Eglise, — le siècle d'Augustin, — au milieu des Barbares. Il va des premiers auteurs chrétiens qui ont écrit en latin (après quelques pages préliminaires sur les œuvres écrites en grec à Rome au 1er siècle, au IIe et au commencement du IIIe jusqu'à Grégoire le Grand : ce sont quatre siècles, du IIIe au VIe, dont il résume la production.

A l'intérieur de chaque période, le classement est géographique : Rome et l'Italie, Gaule, pays danubiens, Afrique, Espagne (celle-ci n'apparaît qu'à partir de la seconde période ; l'Illyricum, au contraire, ne figure plus dans la troisième). Ainsi l'apport de chaque province et la physionomie propre de chaque littérature régionale sont mis en lumière, sans que l'évolution historique cesse d'être sentie. Peut-être seulement aurait-il été bon de donner un plus grand nombre de dates précises (en particulier pour la troisième période).

Que l'âge qui est l'apogée de cette littérature, celui où ont écrit saint Ambroise, saint Jérôme, saint Hilaire, Sulpice Sévère, Orose et Prudence, puisse être appelé « le siècle d'Augustin », cela suffit à indiquer que nulle part mieux qu'en Afrique on n'a su adapter les ressources ed l'art antique à l'expression des pensers et des sentiments nouveaux. C'est une des notions qui se dégagent de l'exposé substantiel où M. Monceaux, condensant son expérience des textes chrétiens, en définit nettement la portée et en juge la valeur littéraire avec un goût sûr.

Eug. ALBERTINI.

Paul MONCEAUX. — *Saint Martin, récits de Sulpice Sévère mis en français avec une introduction*, Paris, Payot, 1926, 292 p. in-16.

M. Monceaux donne une traduction à la fois fidèle et agréable à lire des œuvres de Sulpice Sévère relatives à saint Martin : la *vie de saint Martin*, les trois *lettres* qui la complètent, le passage de la *Chronique* sur l'affaire du priscillianisme, les *Dialogues* sur les miracles du Saint. Tout le monde pourra ainsi se familiariser avec des documents qui sont de grande importance pour la connaissance du christianisme français : les récits de Sulpice Sévère sur l'apôtre de la Gaule Celtique ont eu, dès l'apparition, beaucoup de succès, et ont été très lus pendant tout le moyen âge ; il en existe de nombreux manuscrits ; les artistes y ont souvent cherché des sujets.

Dans une introduction d'une centaine de pages, M. Monceaux retrace la vie et l'œuvre de saint Martin, puis résume l'histoire du culte dont il a été et est encore l'objet. Il rappelle les doutes exprimés par Babut sur la valeur du témoignage de Sulpice Sévère, et prend résolument parti contre le scepticisme de Babut. Sulpice Sévère, qui est extrêmement homme de lettres (sa fausse modestie est assez agaçante), se souvient des enseignements reçus chez le rhéteur : une biographie n'est pas un ouvrage historique ; elle appartient à un genre littéraire bien défini, l'« éloge », dont la règle est que tous les thèmes possibles doivent être utilisés en l'honneur du personnage dont on raconte les mérites, qu'il faut faire flèche de tout bois, et que, pour un parégyrique, on a le droit de ne pas être scrupuleux sur le choix des matériaux. M. Monceaux a raison d'indiquer cela, qui, en un sens, justifie Sulpice Sévère. Il n'en reste pas moins (comme le note M. de Labriolle dans son *Histoire de la littérature latine chrétienne*) que nous sommes assez embarrassés pour distinguer, à travers cette source hagiographique, le saint Martin réel.

Du moins, la *Chronique*, qui, elle, n'est pas de l'hagiographie, établit un fait historique qui est tout à la gloire de saint Martin, sa protestation courageuse — et inefficace — contre les manœuvres qui livrèrent les priscillianistes au bras séculier.

Pour l'histoire du christianisme africain, il faut noter particulièrement le passage des *Dialogues* où Sulpice Sévère nous apprend que sa *Vie de saint Martin* était lue par tout le monde à Carthage (p. 211), et celui où il exprime (p. 284) le vœu que les Carthaginois fassent dans leur dévotion une place à saint Martin à côté et aux dépens de saint Cyprien : il y a là une curieuse combinaison de patriotisme gaulois, et de réclame pour le lancement d'un nouveau livre.

Eug. ALBERTINI.

Stéphane GSELL. — *Promenades archéologiques aux environs d'Alger*. — Paris, Les Belles Lettres, 1926, 168 p., in-8°.

M. Gsell avait publié en1896 (Alger, Jourdan) un *Guide archéologique des environs d'Alger*, en 189 pages petit in-16. Il y décrivait les antiquités de Cherchel et de Tipasa, et le Tombeau de la Chrétienne. C'est une refonte complète de cet ancien travail que M. Gsell donne aujourd'hui dans la collection « le Monde romain », patronnée par l'Association Guillaume Budé. Les trente années passées dans l'intervalle ont amené bien des découvertes qui rendaient nécessaire une mise au point.

Pour Cherchel, on trouvera dans les *Promenades* une histoire résumée, depuis la fondation du comptoir phénicien jusqu'à nos jours ; une visite détaillée (trente pages) du musée ; une description des ruines, notamment du théâtre qui n'avait pas été fouillé en 1896. La seconde partie, qui traite de Tipasa, comprend de même une histoire et une description : aux monuments que M. Gsell avait étudiés, et en partie découverts lui-même (voir sa monographie de Tipasa dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* de l'Ecole de Rome, 1894), les fouilles de ces dernières années ont ajouté le temple du parc Trémaux, et le bel ensemble déblayé sur les colline du phare : basilique judiciaire, forum, Capitole, vaste maison. Les vingt pages finales sont consacrées au Tombeau de la Chrétienne. En 1896, M. Gsell admettait comme vraisemblable que ce tombeau fût celui de Juba II. Il écarte maintenan (« non sans regret », dit-il) cette hypothèse. Il est aujourd'hui à peu près démontré que le Medracen, près de Batna, n'est pas, comme on pouvait le supposer il y a trente ans, le tombeau de Masinissa : c'est le mausolée du Kroub qui date des dernières années de Masinissa, et le Medracen est antérieur. Symétriquement, il faut vieillir le Tombeau de la Chrétienne : les chapiteaux y sont trop archaïques pour que Juba les ait commandés. C'est peut-être (je dirais, pour ma part : probablement) le tombeau de Bocchus (ou plutôt des Bocchus, car il y en a eu trois qui se sont succédé de 100 à 33, et il faut bien justifier les termes dont se sert Méla, *monumentum commune regiae gentis*).

Il est superflu d'insister sur les mérites de ce livre. Le nom de M. Gsell est une garantie qui se suffit. Tous les archéologues et tous les promeneurs lui sauront gré de mettre à leur disposition, avec une sûreté et une clarté parfaites, sa science magistrale des antiquités africaines.

Outre des gravures au trait (plans divers, et restaurations de la

basilique de sainte Salsa), il y a seize très bonnes similigravures, reproduisant des œuvres du musée de Cherchel, des monuments de Tipasa, et le Tombeau.

Eug. ALBERTINI.

Catalogue des Musées et Collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie. — Musée Alaoui (2e supplément). — 3e fascicule, Paris, Leroux, 1922, p. 327-388.

La *Revue Africaine* a signalé en 1922 (p. 349) les deux premiers fascicules de ce 2e supplément au Catalogue du musée de Tunis. Le troisième et dernier fascicule contient la fin de la céramique (entre autres, deux moules reproduits dans la planche XX qui était jointe au fascicule 2), les objets en matières diverses (pierres fines et imitations, ivoire, os, verre, bois, œufs d'autruche), et l'index, dressé par M. Lantier.

Les trois volumes (1897, 1910 et 1922) dont se compose aujourd'hui le Catalogue du musée de Tunis comprennent en tout 1078 pages et 169 planches. Comme les découvertes sont fréquentes en Tunisie, et comme, par une heureuse centralisation, elles aboutissent presque toutes au Musée Alaoui, un supplément nouveau ne tardera pas sans doute à être nécessaire. Le héros mythologique auquel ressemblent les travailleurs qui publient les catalogues de musée riches, c'est Sisyphe.

Eug. ALBERTINI.

WILLIAM MARÇAIS et ABDERRAHMAN GUÎGA. — ***Textes arabes de Takrouna, transcription, traduction annotée, glossaire***, dans la collection de la *Bibliothèque de l'Ecole des Langues orientales vivantes*. — Paris, Imp. Nation., 1925, tome I, in-8° de XLVIII, 426 pages.

L'un des auteurs de ce livre M. W. Marçais a ouvert la voie de l'étude des parlers arabes algériens, selon les exigences de la linguistique moderne, en publiant d'abord il y a près de vingt ans le *Dialecte arabe parlé à Tlemcen* (1 vol. in-8°, Paris, Leroux, 1902) qu'il a fait suivre six ans plus tard de l'étude d'un parler rural, le Dialecte des *Ulâd Brâhim* de Saïda (1908). Depuis lors il n'a cessé d'étudier les parlers de l'Afrique du Nord, et de marquer leur place dans les groupes linguistiques arabes de l'Orient musulman qu'il connaît parfaitement. Soit dans des recueils des Mémoires et de Textes, soit dans les Revues spéciales, il a donné sur les parlers arabes de la Berbérie divers articles sur des faits linguistiques (syntaxe, morphologie, phonétique et vocabulaire). Après avoir synthétisé le résultat de ses études sur les parlers marocains dans ses ***Textes de Tanger***, voici qu'il apporte, avec le livre que nous annonçons ici, une contribution de premier ordre à la connaissance des dialectes tunisiens.

M. W. Marçais a utilisé son séjour à Tunis, où il dirigeait l'Ecole supérieure de langue et de littérature arabes, à étudier sur place les parlers de la Régence. Pour ce volume de *Textes arabes de Takroûna* il s'est assuré la collaboration d'un musulman né et élevé à Takrouna, M. Abderrahmân Guîga ; celui-ci a composé les douze textes que M. W. Marçais a publiés en texte arabe et en transcription phonétique et qu'il a traduits et annotés. Un second volume suivra celui-ci et comprendra un glossaire et les Index, ce premier volume ne donnant qu'un index relatif à la traduction française et aux annotations.

Disons tout de suite que M. Abderrahman Guîga a très habilement choisi ses textes dans les domaines les plus variés de la vie des villageois de Takroûna, nous apportant ainsi des aperçus remarquablement vivants et pittoresques de cette société — hommes, femmes et enfants — dans ses habitudes, ses usages, ses sentiments mêmes, dans l'existence individuelle, familiale ou collective des uns et des autres. Cette variété des aspects envisagés n'est pas seulement intéressante pour le sociologue, comme nous le verrons, mais pour le linguiste, car elle correspond à une variété dans la forme du langage, dans la tournure de la phrase et dans la nature de l'expression.

Takroûna est un village de sédentaires, perché sur le sommet et les hautes pentes d'un piton rocheux qui attire le regard du voyageur se rendant en chemin de fer à Sousse, aussitôt après le passage de la gare d'Enfidaville. Les auteurs résument le peu que l'on sait de l'histoire de Takroûna dans l'« Avant-propos » ; ils se gardent bien, contrairement à ce qu'ont fait avant eux d'autres auteurs ayant parlé de ce village, de se prononcer nettement pour l'origine berbère ou arabe des habitants du village. A défaut de renseignements sérieux, ils jugent qu'en cette Berbérie il faut surtout distinguer entre arabophones et berbérophones, et les gens de Takroûna sont des arabophones ; ils parlent un dialecte *sâheli*, comme les Indigènes des villages du Sahel tunisien, populations dont les Takroûnis se rapprochent, et auxquelles ils s'apparentent par « le costume et les bijoux des femmes, le cérémonial des fêtes de famille, les jeux, les chants et les danses, par le choix des Saints... » (p. XIX).

Cherchant à situer le dialecte de Takroûna parmi les autres parlers arabes nord-africains, (p. XX et suiv.). M. W. Marçais est amené à l'intégrer dans un nouveau groupe dialectal, celui des « dialectes villageois » qu'il juge nécessaire de placer à côté des deux groupes dialectaux, le « citadin » et le « rural », dans lesquels on répartissait jusqu'ici les parlers arabes de la Berbérie.

Il réunit sous le nom de dialectes villageois, ceux de populations « habitant des villages, des maisons ou des huttes », dont le langage s'apparente à celui de vieux centres urbains, par « la grammaire, le consonantisme et le fond du lexique » sans d'ailleurs être absolument distincts du parler des Bédouins qui les entourent, avec lesquels il ont des rapports constants et auxquels ils ont emprunté beaucoup. Mais, dit M. W. Marçais, « si étendue et si profonde que puisse être

ici la compénétration des deux types, elle n'abolit pas leur disparité fondamentale. Visiblement, ils demeurent autonomes et ne procèdent, ni l'un de l'autre, ni d'un prototype « maghribin commun »... » Et, M. W. Marçais cherche à expliquer la raison de ces différences dialectales, la genèse de ces « parlers villageois » dont il note — en l'état actuel de nos connaissances — quatre spécimens pour l'Afrique du Nord : un tunisien, celui des villages du Sâhel — un constantinois, partie de la Petite Kabylie — un oranien, villages des Trâra — un marocain, Djebâla. Malgré leurs analogies, tous ces parlers villageois ont pourtant subi, au cours de leur formation et de leur évolution, l'influence du milieu, les trois derniers, algéro-marocains, plus sensiblement touchés par l'ambiance berbère que le groupe tunisien du Sâhel qui l'emporte de beaucoup « pour la profondeur et l'intensité de l'arabisation. »

Il faut donc voir dans ces dialectes les descendants de parlers arabes citadins plus ou moins déformés à la longue, mais sans que disparaissent cependant leurs traits originels, leur caractère fondamental ; ils « tireraient leur origine du langage des vieux centres urbains, ces foyers permanents d'arabisation et seraient proprement des parlers arabes citadins acquis et transformés par des paysans berbères » ; ils dateraient donc des tout premiers siècles de l'islamisation nord-africaine, d'avant l'invasion des hordes nomades hilaliennes du XI[e] siècle de notre ère, les parlers arabes ruraux de ce pays étant au contraire des descendants de la langue de ces derniers envahisseurs arabes.

Les causes historiques envisagées par M. W. Marçais pour expliquer la raison de ces groupes de vieux parlers arabes dans les zones villageoises indiquées sont particulièrement suggestives. Il s'agit là de l'influence ancienne, et si bien marquée par l'histoire, des grandes métropoles de l'Islam magribin qui se nomment Cairouan, Constantine, Tlemcen et Fès, dont les quatre zones dialectales en question constituent comme la grande banlieue, mais dont elles ont été plus ou moins séparées par l'apport, ou l'infiltration, à diverses époques, de groupements bédouins dont le parler a influencé à son tour les parlers villageois et citadins, qui ont suivi dès lors des voies distinctes. Aussi bien le rameau peut paraître différent de la souche, mais ces différences superficielles ne résistent pas à un examen approfondi, comme le démontre M. W. Marçais.

Ainsi donc pour certains îlots de sédentaires, voisins des anciennes capitales d'Islâm, l'influence civilisatrice de celles-ci, que l'on constate dans d'autres domaines (religion, législation, habitat, mœurs) dès les premiers siècles de l'islamisation de la Berbérie, s'est également fait sentir dans le domaine linguistique, ce qui est bien naturel, mais qui jusqu'ici n'avait pas été démontré.

Les douze textes contenus dans le volume présenté ici ont pour titres : I. La corvée de labour ; II. Mère Bangou (la demande de pluie) ; III. Une partie de balle ; IV. La moisson ; V. Une journée de dépiquage ; VI. La visite pieuse ; VII. Mouture en commun ; VIII. L'osselet en voyage nocturne ; IX. Perte accidentelle d'une bête ; X. L'oncle 'Ôf (le feu de joie) ; XI. La natte de mariage ; XII. La nuit de l'entrée au domicile conjugal.

Pour chacun des textes le dispositif adopté consiste à mettre le texte en arabe avec la transcription phonétique à la page d'en face. L'ensemble occupe les pages 2 à 179 et constitue la partie proprement linguistique de ce tome 1[er]. Ensuite vient la traduction française de chaque texte, suivie des notes correspondantes qui, en raison de leur développement, ont été rejetées à la fin du récit (p. 181 à 408).

Nous avons dit que les textes étaient donnés dans un langage alerte, vivant et pittoresque. On doit en dire autant de la traduction qui n'est pas une traduction littérale certes, et qui s'écarte même bien souvent de la phrase arabe, de l'expression arabe tant de fois intraduisible en français. M. W. Marçais a le talent de rendre avec précision non seulement le sens, mais l'allure, la physionomie vraie du langage arabe. Les vers et les phrases rimés de l'arabe ont été traduits en un français rimé qui donne plus aisément encore au lecteur l'image du texte arabe.

Si les Textes de Takroûna, leur transcription phonétique et leur traduction constituent une riche documentation pour l'étude des dialectes arabes de l'Afrique du Nord, que dire de l'intérêt que trouvera le sociologue et l'ethnographe à la lecture de ces traductions et des notes érudites qui les suivent, les éclairent et les complètent si heureusement ?

M. W. Marçais a poussé à fond l'étude de la langue arabe savante, considérant à juste titre qu'il était impossible de faire sans elle une étude sérieuse des dialectes et de la langue vivante. Ses abondantes lectures dans tous les domaines de la littérature arabe, aussi bien de la poésie antéislamique, que des textes canoniques de l'Islam et des écrits des historiens, des polygraphes et des géographes, des livres d'éthique et de religion, lui ont permis de multiplier sa documentation sur les faits sociologiques et religieux recueillis aux meilleures sources. Il en a enrichi les notes des textes de Takroûna. Il a complété encore cette culture arabe et islamique acquise chez les auteurs musulmans, par le dépouillement des ouvrages des meilleurs auteurs européens sur la linguistique arabe et les sociétés islamiques et sémitiques tant de l'Afrique du Nord que de l'Orient musulman.

On ne saurait en effet comprendre vraiment l'arabe quel qu'il soit, ni les Musulmans, arriver à saisir le sens exact de tel mot ou de telle locution, la signification de telle imprécation, de telle formule pieuse, de tel vœu, de telle eulogie, de telle antiphrase, de tel dicton, bien souvent, si l'on ignore des habitudes de pensée et de vie, de croyances et de sentiments de ceux qui les emploient. N'a-t-on pas vu tel arabisant, et non des moindres, prendre pour un crime de lèse-Islâm le fait que des Indigènes — qu'il considérait

comme de mauvais musulmans — appelaient les djims, « croyants » ou « musulmans », alors que ce sont là expressions courantes pour éviter d'éveiller contre soi la colère de ces démons de l'Islam qui tiennent une si grande place dans la croyance populaire en Afrique du Nord ?

Aussi bien, le mérite des notes de M. W. Marçais mises à la suite de la traduction des Textes est-il non seulement d'éclairer ces textes en apportant des développements sur des points de détail, sur des faits d'ordre religieux, sociologiques et folk-loriques, mais de donner pour chacun d'eux des comparaisons avec ce qui se passe ailleurs, en pays d'Islâm, dans des cas analogues.

Ainsi par exemple, le titre de la traduction de chacun des textes est accompagné d'un renvoi à une note dans laquelle M. W. Marçais résume ce que l'on sait de la question traitée dans ce texte, ailleurs qu'à Takroûna, tant en Tunisie qu'en Afrique du Nord et dans l'Orient muuslman, le tout accompagné de références aux auteurs les plus sérieux. S'agit-il d'un usage familial, individuel, collectif, est-il admis par l'Islam ? qu'en pense l'orthodoxie ? a-t-il ses racines dans l'Arabie antiislamique ? est-il nord-africain, berbère ? comment se présente-t-il au regard de l'ethnographie générale ou de la sociologie ? Il rapproche à l'occasion les dires et les opinions des auteurs à ce sujet, les confronte et les discute, indique les points restés obscurs, insuffisamment étudiés ou établis. C'est en somme comme l'esquisse d'une petite monographie de la question, trait de mœurs, croyance ou coutume, qui se trouve réalisée dans une telle note. Les travailleurs y trouveront une documentation et une direction précieuses pour des enquêtes locales sur les populations de la Berbérie.

La plupart des autres notes des Textes de Takroûna sont conçues dans le même esprit, avec la même méthode et la même richesse de références aux sources de l'arabe — classique et vulgaire — et aux travaux des arabisants, islamisants et sémitisants, allemands, anglais, italiens et espagnols, aussi bien que français.

Un tel livre qui se place au premier plan des travaux de ce genre, constitue un instrument de travail indispensable à quiconque veut se livrer à une étude sérieuse des parlers arabes nord-africains, aussi bien qu'à tous ceux qui étudient l'Islâm populaire des Musulmans de la Berbérie. L'Index qui le termine (pages 409 à 423) facilitera d'ailleurs grandement les recherches.

Une fois de plus, M. W. Marçais affirme son indiscutable maîtrise dans le domaine des études arabes.

Alfred Bel.

E. Lévi-Provençal — *Un nouveau texte d'histoire merinide : Le Musnad d'Ibn Marzūk* (paru dans *Hesperis*, v. 1925, et en tir. à p. 1 vol. in-8° de 82 p., Paris, Larose, 1925).

L'Histoire des Mérinides, qui régnèrent à Fès et sur le Maghrib

occidental du XIII° au XVI° s. de J. C., est décidément favorisée. Elle a donné lieu à une série de savantes publications durant ces dernières années : en 1917 paraissait la *Rawḍat en-Nisrin* (1), en 1919 je donnais une étude épigraphique des Médersas mérinides de Fès (2), en 1921 M. Ben Cheneb publiait le texte arabe de la *Aḏ-Ḏaḫirat as-saniyya* (3), en 1922, la Revue *Hespéris* nous apportait l'excellente et définitive étude de la Chella mérinide, par Henri Basset et E. Lévi-Provençal (4). Voici que l'actif arabisant qu'est M. E. Lévi-Provençal, aujourd'hui Directeur de l'Institut arabo-berbère de Rabat, a découvert à la Bibliothèque de l'Escurial, en 1924, un manuscrit — peut-être le seul qui existe — du *Musnad* d'Ibn Marzūk. Ce sont des extraits de ce manuscrit dont il publie le texte arabe et la traduction française. Ces extraits ont pour titres : I. Chronique résumée des premiers sultans mérinides ; II. Les Vizirs d'Abū-l-Ḥasan ; III. Les secrétaires d'Abū-l-Ḥasan ; IV. Fondation par Abū-l-Ḥasan d'enceintes et de vigies dans tout le pays maritime pour servir de lieu de *ribāt*. — Construction par Abū-l-Ḥasan de Mosquées-cathédrales, de Mosquées, de Minarets. — Construction de Médersas par Abū-l-Ḥasan. — Construction de Zāwiya par Abū-l-Ḥasan. — Construction d'hôpitaux par Abū-l-Ḥasan. — Construction de ponts pour traverser les rivières et de fontaines par Abū-l-Ḥasan. — V. Sur la magnificence de son règne et l'élévation de ses desseins.

Ces titres à eux seuls donnent une idée de l'intérêt des renseignements contenus dans l'ouvrage, renseignements que passent sous silence ou que donnent à peine les habituels chroniqueurs musulmans. Mais ce qui fait la valeur de ce livre, c'est surtout la personnalité de son auteur. Ibn Marzūq al-Ḫaṭīb, le tlemcénien, fut un des hommes les plus instruits de son temps ; comme l'observe M. Lévi-Provençal, sa notoriété n'était pas moindre que celle de ses contemporains du XIV° siècle, Ibn Ḫaldūn ou Ibn al-Ḫaṭīb ; comme eux il avait aussi fréquenté les souverains musulmans de son époque et avait beaucoup appris. Ce fut à Tlemcen même, où Abū-l-Ḥasan s'était installé en vainqueur à la fin de la première moitié du XIV° siècle, et où il faisait

(1) Ibn el-Ahmar, *Histoire des Beni Merin, rois de Fās*, intitulée *Rawḍat en-Nisrin*, édition et traduction annotée avec appendices par Gh. Bouali et G. Marçais, 1 vol. in-8°, 1917, Paris, Leroux. M. Lévi-Provençal a publié dans le *Journal asiatique* (fasc. 4, 1923) une note sur deux nouveaux manuscrits de ce texte arabe.

(2) Dans mes *Inscriptions arabes de Fès*, 1 vol. in-8° Paris, Nationale, 1919.

(3) *Chronique anonyme des Mérinides*, 1 vol. in-8°, Alger, Jourdan-Carbonel, 1921.

(4) *Chella : une nécropole mérinide.*

construire la belle Mosquée et la Médersa d'El-Eubbād, qu'Ibn Marzūk conquit l'amitié de ce souverain auquel il s'attacha désormais jusqu'à la mort d'Abū-l-Ḥasan. Promené par les vicissitudes de la fortune entre les cours de Tlemcen, de Fès, de Tunis, de Grenade, il mourut au Caire, après avoir goûté tour à tour la gloire et la prison. Il fut particulièrement bien placé pour juger l'histoire des royaumes de son temps et c'est en reconnaissance de l'amitié que lui témoigna le plus considérable des souverains mérinides, Abū-l-Ḥasan, qu'il écrivit sur cette dynastie et plus spécialement sur le Sulṭan qui le premier se l'était attaché, son *Al-musnad aṣ-ṣaḥiḥ al-ḥasan fi ma'āṯir maūlānā Abi-l-Ḥasan.*

Le peu que vient de publier du *Musnad* M. Lévi-Provençal nous fait désirer d'avoir une édition complète de ce livre. Nul n'est plus qualifié pour l'entreprendre. Chacun sait avec quelle compétence et avec quel savoir il a étudié l'histoire de ce pays, à laquelle il a consacré déjà des travaux remarqués, comme *les Historiens des Chorfa* (Paris, Larose, 1922) et *Six fragments inédits d'une chronique anonyme du debut des Almohades* (dans *Melanges René Basset*, Paris 1925), ainsi que l'étude archéologique et épigraphique sur *Chella, nécropole mérinide*, mentionnée ci-devant, sans compter divers articles de revues. C'est aussi de lui que nous attendons prochainement une bonne édition critique avec traduction annotée du *Raūḍ al-Girṭās*, travail utile qu'avait entrepris René Basset et que la mort ne lui a pas permis d'achever.

Alfred BEL.

Le Koran, traduction littéraire et complète des sourates essentielles, par le Dr Mardrus. (Paris, Fasquelle, 1926).

Il y a deux manières de traduire les livres prophétiques : ou bien se contenter d'en traduire le texte le plus littéralement, le plus honnêtement qu'il est possible, en un mot s'attacher à la lettre ; ou bien s'attacher avant tout à l'esprit, et nourrir l'ambition de faire passer dans une autre langue l'élan d'inspiration qui souleva le prophète lui-même : M. Mardrus a donné la préférence à cette seconde manière ; c'est dire que sa tentative était condamnée à un échec. D'une part, en effet, le rythme qu'il imprime au style de sa traduction est purement arbitraire — par exemple, le mouvement heurté et saccadé qu'il prête aux *souras médinoises* ne correspond nullement à leur vrai style, reconnu comme beaucoup plus calme et plus ample que celui des *souras mecquoises* — ; d'autre part, sa traduction qu'il déclare audacieusement « littérale » (comme si une traduction pouvait se flatter de l'être jamais !) ne répond que trop imparfaitement à cette épithète. Il suffit de recourir au texte arabe en s'aidant du premier commentaire venu (Zamakhchari, Baydhawi ou simplement les Djalalaïn) pour constater les inexactitudes et les à peu près. Cela commence au titre même : je ne sais à quelle traduction anglaise M. Mardrus a emprunté le mot « guidance » par lequel il entend traduire « hoda » (« la voie droite ») ; quant au mot suivant (« forqân »), le pesant « différenciateur » choisi par M. Mardrus devrait être, dans une traduction « littérale », remplacé par « différenciation » (ou quelque synonyme plus élégant et plus expressif). Ailleurs, pourquoi remplacer la traduction généralement adoptée « clément et miséricordieux » (« rahmân rahîm ») par « clément-sans-bornes, clément » qui est loin de la valoir ? Prenons la première soura : « al-'âlamîn » (« les mondes ») se trouve réduit à « l'ensemble des êtres » ; « mâliki yawmi-d-dîn » (« maître du Jugement dernier ») devient « monarque du Jour de la Sentence » ; « iyâka na'budu » (« c'est toi que nous adorons »), « Toi-même nous servons féalement » ; « ihdi-nâ'ç-çi-çiratha'l-mustaqîm » (« dirige-nous dans la voie droite »), « donne-nous la guidance du sentier de rectitude ». Il ne serait que trop facile de multiplier ces exemples d'inexactitude et de délayage, où la langue française se trouve parfois mise à rude épreuve (pour ne signaler que l'« absolvâmes » de la page 232) ; mais ce serait vraiment perdre son temps. Des inexactitudes aussi, pour ne pas dire davantage, dans les « Quelques indications » préliminaires. Qu'est-ce donc que « le volumineux recueil nommé Hadiths » (p. 8) ? Un simple étudiant n'hésiterait pas à répondre que les recueils canoniques de *hadith* (traditions) sont au nombre de six (sans compter ceux qui ne sont pas reconnus officiellement). Un peu plus loin (p. 9), Allah nous est présenté comme un exalté (« Allah l'Exalté »- M. Mardrus veut dire probablement : « Qu'il soit exalté ! »). A la même page, une cocasserie philologique « ana oummi » traduit ainsi : « Je suis tel que ma mère ». (« oummi », « ma mère » ou « maternel », confondu, volontairement ou non, avec « oummiyoun », « illettrée »). Plus loin (p. 24), M. Mardrus écrit : « l'Arabie immémorialement anarchiste » : que fait-il donc, non seulement des dynasties antiques de l'Arabie du Sud — et il a écrit un livre sur la reine de Saba ! —, mais encore des royaumes qui, bien avant l'Hégire, s'organisèrent au centre et au nord du pays ? le royaume Kindite ne fut-il donc pas une remarquable tentative de centralisation politique ? M. Mardrus, si dédaigneux des arabisants à l'érudition « aussi encombrante que rébarbative » (p. 22) dédaigne vraiment par trop les enseignements les plus élémentaires de l'histoire ancienne des Arabes.

Quelle est enfin la caractéristique des « sourates essentielles » aux yeux de M. Mardrus ? De quel droit supprime-t-il cinquante-deux souras d'un livre qu'il reconnaît sacré ? De quel droit bouleverse-t-il, sans raisons valables, l'ordre des souras qu'il veut bien admettre ? La même critique — traduction partielle d'un livre révélé qui forme un tout, s'adresse à celle que publiait naguère M. Edouard Montet (Paris, Payot) à la compétence et à la probité de

qui je m'empresse au demeurant de rendre hommage : il est regrettable que cet orientaliste distingué n'ait pas cru devoir donner une traduction complète du Coran, traduction rectifiant et complétant celle du savant et honnête Kazimirski. Car celle de M. Mardrus est trop imparfaite pour prétendre à ce rôle : M. Mardrus, après s'être appliqué à travestir les *Mille et une nuits* dans un style laborieusement précieux qui ne rappelle guère le style souple et clair de l'original, vient de tenter un « arrangement » d'un texte que des millions d'hommes psalmodient chaque jour ; il est possible que le grand public accorde ses suffrages à cet « arrangement » ; mais il est au moins permis de se demander ce que penseront les musulmans, même les plus libéraux, qui céderont à la curiosité de feuilleter les pages de ce volume.

Henri MASSÉ.

A. FONAHN. — Arabic and Latin anatomical Terminology (Christiania, 1922, in-8°, 174 pages).

Quiconque a dû mettre à contribution l'un des textes médicaux arabes ou latins du moyen âge n'ignore pas l'obscurité des termes techniques qui y abondent. Le regretté E. G. Browne, dans son *Arabian Medicine*, explique, avec son habituelle clarté, pourquoi ces termes nous paraissent difficiles. Les Syriens, traduisant les œuvres des médecins grecs, se bornèrent trop souvent à transcrire les termes techniques sans prendre la peine de les expliquer ; après les traducteurs arabes, les auteurs des traductions latines agirent de même ; il s'ensuit que nombre de mots furent complétement déformés ; par exemple le mot arabe désignant le coccyx : *al-'us'us* devient *alhsoos* (coccyx se dit d'autre part : *abhans, abhaum, abhaus*); *al-'ajuz* ou *al-'ajiz* (sacrum) devient *alhaouis* et *alhagiazi ; an-nawâjidh* (dents de sagesse) devient *nuaged* ou *neguegidi*.

C'est dire le service que M. Fonahn rend à la fois aux linguistes, aux philologues et aux historiens de la médecine en mettant à leur disposition ce répertoire : on y trouve plus de 3.700 termes techniques expliqués en anglais ou en latin, et joints à leurs équivalents grecs lorsqu'il y a lieu ; les mots arabes, donnés suivant leur ordre alphabétique, en transcription et en lettres arabes, ont été recueillis principalement dans les traductions de Galien, dans les œuvres anatomiques de Razi, al-Abbas et Aboul-Qâsim, et surtout dans le *Canon Médical* d'Avicenne.

Henri MASSÉ.

Mélanges René Basset (Paris, Leroux, 2 vol. in-8°).

En 1921, les amis et les anciens élèves de René Basset décidèrent de lui offrir, à l'occasion de son enseignement, un recueil de mémoires traitant d'orientalisme. Diverses contingences retardèrent l'apparition de ce recueil qui fut livré au public après la mort de René

Basset. Le premier volume s'ouvre sur un poème arabe de M. Ben Cheneb ; le second se termine (p. 463-503 par la bibliographie des travaux de René Basset (plus de 600 numéros) pue j'ai dressée moi-même. Les 21 mémoires se rapportent à l'ethnographie (Henri Basset, Faghali), à la linguistique nord-africaine (André Basset, L. Brunot, Destaing, Laoust), à la philosophie arabe (Léon Gauthier), à l'histoire des religions (Bel, M. Cohen, Massignon), à l'histoire des confréfies (Boulifa), à la littérature arabe (William Marçais, Massé), à l'histoire (Ben Cheneb, Cour, Ferrand, Gaudefroy-Demombynes, Lévy-Provençal, Georges Marçais, Wiet). Un de ces mémoires doit être particulièrement signalé ici : *Chansons des janissaires turcs*, par Jean Deny ; chansons extraites d'un recueil de la fin du XVIIIe siècle, conservé à la Bibliothèque nationale d'Alger ; le même manuscrit renferme une série de formules et de procédés magiques dont M. Deny donne l'analyse sommaire. Quant aux chansons, leur inspiration est semi-populaire, lyrique et épique ; leur métrique est simplement syllabique ; leur langue, assez souvent vulgaire : genre de poésie qui exista de tout temps en Turquie, mais qui ne fut vraiment [illegible] qu'au XVIIe siècle. Entre autres mérites, ces chansons possèdent celui de montrer comment les janissaires d'Alger conservaient les habitudes de leur pays d'origine. Une introduction copieuse renfermé, outre une description du manuscrit, deux études : l'une sur la défense d'Alger contre les infidèles — sujet de plusieurs des pièces (nos 15-26) —, l'autre sur la titulature des Deys. Il faut signaler le réalisme et la truculence de quelques-unes de ces chansons, surtout celles qui touchent à la vie conjugale (nos 1, 4-7), aux scènes de la rue (nos 10-12), à la vie miltaire (nos 8 et 9) et à la vermine (no 13). La pièce no 1 semble particulièrement un chef-d'œuvre en son genre. Quant à la traduction et aux notes qui accompagnent les textes, elles sont telles qu'on les attendait du linguiste dont la grammaire turque (Cf. *Revue Africaine*, 1922, p. 351) a marqué une date dans l'étude de cette langue.

Henri MASSÉ.

P. RICARD. — *Pour comprendre l'Art Musulman dans l'Afrique du Nord et en Espagne.* — (1 vol. de 352 pages, 554 figures et 13 planches. Hachette, Paris, 1924).

Ce livre est la première étude d'ensemble parue jusqu'ici sur l'art musulman d'Occident. Il fait partie de la Bibliothèque du Tourisme éditée par la maison Hachette. Il s'adresse donc à un public instruit et curieux qui cherche à comprendre ce qu'il voit. Le titre en commande l'ordonnance.

Considérant que l'art musulman, apporté d'Orient par les envahisseurs qui, du VIIe au XIIIe siècle, ont afflué en Berbérie et en Espagne, a été, tout comme l'Islam, modifié par le milieu, par les races qui l'ont adopté jusqu'à devenir l'expression des tendances

et des aspirations de ces races et à se différencier profondément de l'art oriental, M. Ricard a consacré la première partie de son livre à l'étude de la Berbérie préhistorique, des arts pendant les périodes punique, romaine, byzantine, et à celle de l'art berbère proprement dit. Peut-être aurait-il dû donner un aperçu de l'art espagnol aux mêmes époques, et plus particulièrement pendant la période wisigothique.

Dans un court, mais substantiel résumé historique l'auteur montre l'extension de l'Empire musulman, l'évolution de cet empire dans sa partie occidentale, son émiettement et sa décadence sous les coups des chrétiens d'Espagne à l'Ouest, des Turcs au Nord et à l'Est.

Cette histoire explique l'évolution de l'Art hispano-berbère : les califes, les roitelets des royaumes musulmans d'occident désirent faire construire des palais, des temples, à l'imitation des monuments de leur pays ou du pays de leur Suzerain ; comme en Orient ils trouvent dans les ruines antiques, colonnes et chapiteaux. Mais à l'établissement des grandes dynasties berbères, almoravide et almohade, l'unique source à laquelle puisent les artistes est l'Espagne. Alors se crée l'Art hispano-moresque, bien différent de l'art du califat. Lorsque la « reconquista » espagnole a rejeté, à la fin du XV[e] siècle, les musulmans en Afrique, la Berbérie est séparée des deux grandes sources d'art où elle s'alimentait : l'Orient musulman et l'Espagne. Tout le centre sombre dans la barbarie. A l'Ouest, le Maroc garde jalousement ses traditions hispano-moresques. La Tunisie est le point de rencontre des deux civilisations occidentale et orientale : des artisans andalous s'y sont réfugiés et lui ont apporté leurs techniques et leurs arts ; elle s'ouvre encore aux influences de l'Orient vers lequel sont tournés tous ses ports, et à laquelle elle est reliée par le Sud et par Kairouan.

A partir du XVI[e] siècle, les influences turques et italiennes sont prépondérantes dans tout l'Est de la Berbérie. Elles s'exercent quelquefois d'une façon heureuse, trop souvent de manière regrettable.

Telle est la situation de la Berbérie lorsque commence la conquête française au XIX[e] siècle.

Ce résumé, dont nous avons essayé de dégager les idées maîtresses, est suivi de l'étude approfondie de l'art musulman par excellence, l'architecture, tel qu'il s'est manifesté en Occident. Avec une conscience et une science qu'on ne saurait trop louer, M. Ricard étudie l'un après l'autre les éléments architecturaux et décoratifs ; il en donne les détails de construction, en indique l'évolution. De très jolies illustrations viennent à l'appui de ces études, parfois un peu techniques, et les éclairent.

Cette analyse de l'art architectural est suivi d'une étude des édifices religieux (mosquées, médersas, zaouiyas), des bâtiments militaires (enceintes, forteresses, etc.), des palais et des maisons. Des planches remarquablement établies permettent de suivre l'évolution

de l'architecture musulmane d'Occident aux diverses époques et dispensent l'auteur de faire de longs développements sur ce sujet.

Puis M. Ricard aborde, et avec quelle compétence, les arts industriels de l'Occident musulman, c'est-à-dire les arts citadins de l'Espagne et de l'Afrique du Nord. C'est sans doute sciemment qu'il a dans ce chapitre passé sous silence les admirables pierres tombales des premiers siècles de l'Islam qui jonchent encore les cimetières de Kairouan et la jolie broderie Bônoise sœur des broderies de Salé.

Enfin, dans une dernière partie, sorte de conclusion, l'auteur étudie l'art musulman dans l'Afrique du Nord pendant la période française. La conquête commence heureusement par le milieu de la Berbérie ; c'est-à-dire par celle qui avait le moins à perdre d'un premier contact, inévitablement brutal, avec le vainqueur. Peu à peu, les Français ont appris à connaître, et à apprécier l'art musulman. Ils en sont venus à le défendre du vandalisme des musulmans eux-mêmes. Lorsqu'ils firent la conquête de la Tunisie, puis du Maroc, leur éducation était faite: pleins d'admiration et de sollicitude pour ces arts du passé, ils voulurent en sauver les restes, et même les faire revivre, en les adaptant aux besoins de la vie moderne. Les noms du Gouverneur Général Jonnart, du Maréchal Lyautey, du Recteur de l'Académie d'Alger Ardaillon, resteront attachés à cette œuvre de résurrection entreprise par la France. Toute une architecture néo-musulmane a fleuri sur le Nord de l'Afrique, de Tunis à Rabat. Des organismes administratifs furent créés pour conserver, vivifier, faire évoluer ce qui restait des arts industriels en Berbérie.

M. Ricard, à qui est confié au Maroc le service des Arts indigènes, et qui, pendant de longues années a été chargé en Algérie dans les Ecoles du Rectorat des cours professionnels d'Arts indigènes ferme son livre sur une parole d'espoir.

Nous ajouterons que, pour que l'art musulman de l'Afrique du Nord revive, il faut que les musulmans eux-mêmes le goûtent et s'y intéressent. Jusqu'à présent, en Algérie surtout, ils ne voient en général dans les arts mineurs, qu'une branche commerciale à exploiter. Ils font des tapis, des cuirs brodés ou découpés, des broderies d'or, des tissus qui sont destinés à être vendus à des Européens et qui rivalisent de laideur. Ils ne respectent plus les traditions d'art locales, empruntent leurs modèles à des journaux de modes français. Ils écoulent facilement ces produits aux touristes ignorants, en quête de souvenirs à rapporter chez eux. Ainsi l'Art se perd... M. Ricard lui aura rendu un bien grand service s'il est parvenu à faire l'éducation de la clientèle touristique, ou tout au moins à l'éclairer. Par là encore il aura contribué au relèvement des Arts et des Industries indigènes du Nord de l'Afrique, auquel il a consacré sa vie.

Enfin, songeant au public pour lequel il a écrit ce livre, M. Ricard a terminé son étude par un lexique des principaux termes techniques et des noms propres de dynasties, suivi d'indications biographiques et d'un indexe des noms de lieu

Alfred Bel.

Gaston MIGEON. — *Les Arts musulmans* (*Bibliothèque d'histoire de l'Art*), in-8°, 48 p., 64 pl., Paris, Van Oest, 1926.

On publie depuis quelques années, beaucoup de livres, et fort luxueux, sur l'histoire de l'Art. Dans cette activité de librairie, les pays de l'Islâm tiennent une large place. Il y a lieu de s'en réjouir, surtout lorsque les nouveaux venus nous apportent, comme celui-ci, une ample collection de belles planches, près de quatre-vingts clichés d'une netteté parfaite, qui ont à la fois l'agrément d'œuvres d'art et la valeur de documents archéologiques.

Toute l'architecture musulmane, depuis la Qoubbat es-Sakhra jusqu'à la Mosquée de Sélim Ier à Andrinople et depuis la Grande Mosquée de Kairouan jusqu'à l'Alhambra, tous les arts mineurs : miniature, bois, métal, verre, céramique et tissu, sont ici représentés par des œuvres caractéristiques les plus judicieusement choisies. Il va sans dire que l'Occident, que notre Maghreb en particulier, est un peu réduit à la portion congrue. Un temps viendra sans doute où les madrassas de Konieh apparaîtront négligeables à côté des médersas de Fès, et où les minbars de Merrâkech soutiendront allégrement le voisinage des plus beaux bois sculptés égyptiens. Mais ce sont encore là trésors cachés ou connus d'hier à peine. En attendant que M. Migeon leur fasse, dans son *Manuel*, l'accueil qui les consacrera, le livre qu'il nous donne rendra de réels services. Les fidèles de l'art oriental auront plaisir à posséder les images d'œuvres justement glorieuses et les amoureux de l'art maghrebin auront profit à étendre et à fortifier leur connaissance des pays où est née la pensée musulmane. Tous trouveront intérêt à lire les 42 pages de texte, où l'auteur a parcouru son vaste sujet. Celles qu'il consacre aux arts industriels sont en particulier, et comme on pouvait s'y attendre, esquissées de main de maître.

Georges MARÇAIS.

Ernst KÜHNEL. — *Maurische Kunst*, 75 pages, 155 planches et 24 figures dans le texte. — De la collection « *die Kunst des Ostens* », publiée par W. Cohn. Berlin, Bruno Cassirer, 1924.

Comme le remarque assez justement l'auteur dans sa préface, on ne s'attendait guère à voir, dans une série de publications consacrées à l'Orient, un ouvrage traitant de l'art musulman occidental. Pour justifier cette contradiction, il nous dit que le domaine qu'embrasse son étude a rompu tout lien avec l'Occident chrétien en adoptant la foi musulmane. Cela est généralement vrai, mais pas d'une manière absolue, en ce qui concerne l'architecture. L'utilisation de la main-d'œuvre chrétienne locale, avouée par des auteurs arabes, tels que Edrîsi et Maqqari, laisse supposer l'adoption de procédés étrangers aux architectes orientaux. Pour ne citer que l'époque aghlabite, qui devait peser d'un tel poids sur la croissance de la civilisation musulmane d'Occident, nous savons par des textes

historiques et épigraphiques que des charges importantes, telles que l'administration fiscale et la surveillance des fondations princières, furent souvent confiées aux Chrétiens, convertis ou non convertis.

Cet art à la fois oriental et occidental par les influences qui ont présidé à sa naissance et à son développement, est-il légitime de lui donner le nom d'art mauresque ? Cette appellation vulgaire paraît bien vague ou bien étroite et l'on a quelque peine à y faire rentrer des œuvres comme les grandes mosquées de Kairouan et de Cordoue, Au reste dans le cours de son ouvrage, E. Kühnel semble lui-même gêné par ce terme malheureux ; il y substituerait volontiers celui de maghrebin, qui n'est pas beaucoup plus satisfaisant.

Le texte nous donne un exposé naturellement sommaire mais largement conçu de l'histoire des Musulmans occidentaux et de leur art. Un premier chapitre nous parle du Khalifat de Cordoue, des royaumes d'Espagne et du Maghreb, des rapports entre chrétiens et musulmans. Dans le deuxième chapitre l'auteur s'occupe spécialement des monuments, en particulier de la mosquée occidentale, à laquelle la mosquée de Kairouan sert de prototype, de divers genres de monuments : Médersas, tombeaux, châteaux-forts, maisons privées, hôpitaux et bazars, enfin des techniques du décor architectural et des objets mobiliers. Le troisième chapitre traite de l'évolution du décor. Le dernier est consacré à l'art Mudejar et barbaresque : Tolède avec ses jolis clochers si voisins encore des minarets, Cordoue et Séville au XIVe siècle et la céramique de Valence, l'art des villes de pirates et l'introduction des éléments turcs et chrétiens au XVIIIe siècle : tout cela est rapidement passé en revue, et rien d'essentiel n'est omis dans cet ouvrage de vulgarisation.

Ce qui ajoute grandement aux services qu'on en peut attendre, ce sont les excellentes planches, qui forment la plus grosse partie du volume et les commentaires historiques et archéologiques, qui les précèdent. Ces commentaires seraient plus utilisables encore s'il ne s'y était glissé un certain nombre d'inexactitudes, assez surprenantes de la part d'un auteur fort averti des choses du Maghreb, où il a eu l'occasion de faire un séjour prolongé. Je crois bon de les signaler.

Planche 1, 5, 8 et 99 : La mosquée actuelle de Kairouan ne peut, à aucun titre, être considérée comme se rattachant au style Omeiyade. Construite par Ziyâdet Allah, émir Aghlabide, en 221/836 — et non 821 —, elle fut agrandie par Aboû Ibrâhîm Ahmed en 248/862 et par Ibrâhîm II vers 261/875, non par Ibrâhîm ben el Aghlab, premier prince de la dynastie, qui était mort depuis 25 ans, quand on fit les premiers travaux du monument encore existant.

Planche 7 : La mosquée des Trois portes est datée de 252/866 par l'inscription de la façade et le texte du *Bayân* I, 108, trad. I, 148. On ne voit pas où l'auteur a pris la date de 914.

Planches 9-15 : Mosquée de Cordoue. 'Abd er-Rahmân III fit reconstruire le minaret en 340. Maqqari, p. 369, l. 21. Le *Bayân*, texte II,

244 l. 9, trad. II, 377, lui attribue la grande coupole (chapelle Villaviciosa ?) ; mais aucun des auteurs arabes, qui, à notre connaissance, parlent de cette mosquée, n'attribue à ce prince la reconstruction de la salle de prières. C'est exactement le 4 de Ramadan 350, 16 octobre 961 — non en 970 — qu'el-Hakam II s'occupa d'agrandir la salle de prières. Bayân, texte II, 249, traduct. II, 385-386.

Planche 25 : La construction de la Koutoubîya ne date pas de 1067 ; c'est un édifice almohade, qui n'est pas antérieur à 1146. H. Basset et Terrasse, *Sanctuaires et forteresses almohades*, apud *Hespéris*, 1924, p. 199-200.

Planche 28 : D'après le *Qirtas*, édit. Tornberg, texte p. 126, trad. p. 170, 'Abd el-Moûmm ordonna de construire la mosquée de Tin Mâl en 1153, donc au milieu et non à la fin du XII[e] siècle.

Planche 32 : E. Kühnel rattache à tort la porte de Chella à la série des portes almohades. Elle est très différente, comme construction, tracé et décor, de Bâb Aguenaou, à laquelle il la compare. La porte de Chella fut en effet achevée en 739/1139, mais construite par ordre du Merinide Abou'l-Hasan.

Planche 53 : Le Généralife de Grenade. Etymologiquement l'auteur semble rattacher généralife, anciennement ginalarife, au diminutif vulgaire djnîn al-'arîf, qu'il aurait dû alors traduire par « le jardinet de l'architecte ». Je suppose que ce mot est plutôt une altération de djinân al-'arîf « les jardins de l'architecte ». Je traduis 'arîf par « architecte » en attendant une documentation plus sûre V. Dozy, *Supplément*, II, 117.

Planche 57 : Le nom de la fontaine célèbre de Marrâkech n'est pas *qrub u chuf*, « approche-toi et regarde », mais *chrob u chuf*, « bois et regarde ». On ne peut la placer au XIII[e]-XIV[e] siècles. Elle n'est pas antérieure au XVI[e].

Planche 62 : La Méderса el-'Attarîn, commencée en 723/1323 et terminée en 725/1325, est l'œuvre d'Aboû Sa'îd et non d'Abou'l-Hasan.

Planche 68 : Il semble que la Puerta del sol ne doive pas être reculée au XII[e] siècle et qu'elle date plutôt du XIV[e] siècle.

Planches 71-73 : La synagogue del Transito de Tolède a été construite en 1357 et non entre 1360 et 1366, par Meir 'Abdeh, pour le trésorier du roi de Castille, Samuel Ha-Lévy Aboubafia.

DESSUS-LAMARE.

Revue des Périodiques

Africa Italiana (L'). — *Luglio-agosto* 1925. XXX Rivista coloniale. — Prof. I. Tambaro : L'ordinamento dell' Oltregluba. — P. Roberto Da Nove : L'opera e la fede di Mons. Carrara. — Economia e finanza. — Notizie ed appunti. — Necrologia : Luigi Pintov. — *Sep.-oct.* Dott. T. Sarnelli : Il « Beri » dei Negri tripolini. — Prof. I. Tambaro : Colonizzazione ed emigrazione in Inghilterra ed in Italia. — Dott. A. Allegrini : Credito e banche coloniali. — Economia e finanza. — Législazione (I. Tambaro). — Notizie ed appunti. — *nov.-décembre* 1925. XXX. Anno di liquidazione. — Dott T. Sarnelli : Il « buri » del Negri tripolini. — Prof. A. Bruno : Il problema dell' émigrazione e la enola. — Fonti, documenti e criticha : *Ieri edoggi par gl' Italiani di Tunisi.* — Notizie ed appunti. — Appendice : Dolk. T. Sarnelli : Il dialetto berbero di Sokna. — Indice par l'annata 1925. — *Nennaro-Febbra* 1926. — Enrico Cerulli. — Ancora dell' ordinamento delle tribù galla. — Alberto Allegrini. — Credito e banche coloniali. — Tra libri e rivista. — Notizie ed appunti. — *Mazo-aprile* 1926. — G. del Matto : Il khalifa nel moderno pensieri indiano. — Alberto Allegrini : Credito e banche coloniali. — Prof. A. Mastrolilli de Angelis : Novissime observazioni sui leoni. — Notizie ed appunti.

Afrique française (L'). — *Juin* 1925. — Comité de l'Afrique française : Les Rifains de l'Intérieur. — M. Louis Gentil. — Ladreit de Lacharrière : L'importance mondiale et française de Djarboub. — La situation de la Tunisie. — F. Charles-Roux : La Tripolitaine. — Chronique de l'air. — Echos : Une conférence du docteur Voronoff. — Algérie : Interdiction de la Nahdha. — Tunisie : La fixation des indigènes au sol. — Egypte : La démission de Lord Allenby et la nomination de Sir Georges Lloyd. — Possessions italiennes : Libye. — L'agression des Rifains contre le Maroc français. — Le monument de la division marocaine. — *Renseignement coloniaux.* — J. Weyland : Le cap Bon aux temps anciens. — Les débats parlementaires sur le Maroc. — E. Pobeguin : Le Rif et l'Europe dans l'histoire. — *Juillet.* — C. Guy : les Colonies africaines au congrès colonial de Marseille. — Léon Baréty : Où va notre Afrique du Nord. — La situation de la Tunisie. — Les liaisons transafricaines. — Chronique de l'air. — Echos : Les travaux scientifiques en Algérie. — Algérie : L'attitude des Kabyles. — Les variations de l'émir Khaled. — Tunisie : Un avion italien à Tunis. — Une interview du comte Volpi. — A. O. F. : la question forestière. — Togo et Cameroun : L'organisation des forces de police. — Possessions italiennes : Tripolitaine. Cyrénaïque. — Le statut de Tanger. — L. Rollin : L'Espagne au Maroc. — L'agression des Rifains contre le Maroc français. Les mandats coloniaux devant la Société des Nations. — *Renseignements coloniaux.* — E. de Martonne : Les missions de réabornement en Afrique Occidentale. — Les débats parlementaires sur le Maroc (juin-juillet). — R. Mes-

sal : La guerre hispano-marocaine ; un épisode des temps passés. — La situation de l'Armée d'Afrique. — La convention égypto-allemande du 16 juin 1925. — Altuma : Pour les femmes musulmanes en Tunisie. — P. Gehrardi : la reconquête de la Tripolitaine vue du camp des rebelles. — P.Marty : La politique berbère du Protectorat .— La situation de l'Algérie, discours du Gouverneur au Délégations financières. — L'exploitation des phosphates au Maroc. — *Août.* — Comité de l'Afrique française au Moyen Age. — J. Célerier et A. Charton : Une ascension du Djebel Ayachi. — Les liaisons transafricaines : Le Cap au Caire. — Echos : La campagne contre la Légion Etrangère. — Le statut de Tanger. — L. Rollin : L'Espagne au Maroc. — R. Thierry : L'agression des Rifains con tre le Maroc français. — En marge de l'épopée africaine. — Bibliographie. — *Renseignements coloniaux.* — H. Labouret : Les bandes de Samori dans la Haute Côte d'Ivoire, la Côte de l'Or et le Lobi. — La question du Califat ; le Hedjaz et le Comité hindou. — P. Marty : la Société de Fez. — Le Maroc français en 1925, d'après le rapport de M. Bonilloux-Lafont. — Altuma : Le coton en Algérie. — Les municipalités marocaines, — Les travailleurs yougo-slaves en Tunisie. — Les chemins de fer à voie normale au Maroc. — *Septembre.* — Cavé : Sur les traces de Rodd Balek : les problèmes tunisiens après 1921 (*suite*). — R. Thierry : Les difficultés de l'Egypte nouvelle. — La situation de la Tunisie. — Chronique de l'air. — Echos. — J. L. L. : Le grand-père des Chleuhs et les deux écrivains. — Algérie : Les exportations en Belgique et au Luxembourg. — Tunisie : Croisière d'italianité. Destouriens ou fascistes. — Les chemins de fer. — La production minière. — Maroc : Les associations autorisées. A. O. F. : Le régime des armes et munitions. — La réglementation de la chasse. — Togo et Cameroun : Les indemnités de guerre. — Possessions italiennes : Tripolitaine. Cyrénaïque. — L. Rollin : L'Espagne au Maroc. — R. Thierry : L'agression des Rifains contre le Maroc français. — M. Besson : La préhistoire coloniale. — *Renseignements coloniaux.* — F. Ch. Roux : Bonaparte et la Tripolitaine. — G. Blanchard : Le mouvement de la population en Egypte. — P. Martin : Le Togo sous mandat britannique. — P. Azan : La géographie humaine. — A. Deroux : L'Ottreginba. — Le Général Mangin, d'après Hanotaux. — Pour l'indigène tunisien : Les œuvres françaises. — O. Depont : Les Berbères en France. — La question du Djebel Onk. — Le Khmès. — Le Rif et le Makhzen.

American Journal of Archaeology. — 1924. — B. K. de Prorok : Carthage punique et les fouilles à l'Ouest de la presqu'île. — Whicher : Chemtou ; l'origine du marbre « giallo antico ».

American Journal of Philology. — XLVII (1926). — Tenney Frank : Les inscriptions des domaines impériaux en Afrique. — Le même : Commentaire sur l'inscription d'Henchir Mettich.

Analecta Bollandiana. — XLIII. — (1925). — Delehaye : Les recueils antiques de Miracles des Saints (entre autres, un chapitre de saint Augustin).

Annales de Géographie. — *Janvier* 1925. — R. Capot-Rey : L'Oued R'ir. — *Mars.* — A. Bonniard : Bizerte et sa région. — E. F Gautier : Désert comparés, Amérique et Afrique. — Chronique : Les Sénoussia et la double traversée du désert de Libye. — *Juillet.* — Emm. de Martonne : Le Congrès du Caire et l'avenir des Congrès géographiques internationaux. — Levainville : Phosphates algériens.

Anthropologie (L'). — XXXVI (1926). — Breuil : Gravures rupestres du désert libyque. — Boule : Curieuses nouvelles d'une mission archéologique (Prorok). — Boule (d'après Evans) : Les relations de la crète minoenne avec l'Egypte et la Libye. — Verneau : Une nouvelle société : La Société d'études atlantéennes.

Art and Archaeology. — XVII. — B. K. de Prorok : Le trésor englouti de la galère de Mahdia. — XVIII. — Le même : Une expédition archéologique aux ruines de la Tunisie méridionale et au Sahara.

Atti della pontificia Accademia Romana di archeologia. Rendiconti. — II (1924). — Romanelli : Le port de Leptis Magna. — III (1925). — Colin : Etude sur une inscription triple de Lambiridi.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques. — *Rapports et communications*, 1924. — Saumagne : *Colonia Iulia Karthago.* — Moulard : Fouilles et découvertes à Utique. — Poinssot et Lantier : Note complémentaire (sur une bague et deux vases d'Utique). — Collet : Quelques pierres gravées de l'Afrique du Nord. — Poinssot et Lantier : L'église d'El-Mouassat. — Saumagne : Notes de topographie carthaginoise : La colline de Saint Louis. — *Procès-verbaux, novembre-décembre* 1925. — Poinssot et Lantier : Inscriptions de Grombalia, Kairouan, Henchir-Gmata, Le Kef, Zahua. — Albertini : Inscription libyco-latine de Duperré. — Le même : Nouvelle lecture d'une marque de brique. — Cagnat : Travaux des brigades topographiques de Tunisie. — Chatelain : Inscription du Capitole de Volubilis. — Belouin : Grotte de Tazzouguert (Maroc). — Poinssot et Lantier : Fouilles de Dougga et d'Aïn-Tebornok. — Dussaud : Inscription néopunique et inscriptions libyques de Tunisie. — Merlin : Bulle byzantine de Carthage. — *Procès-verbaux, janvier-mai* 1926. — Poinssot et Lantier : Fouilles à Carthage. — Merlin : Fouilles de l'abbé Moulard à Utique. — Albertini : Inscription byzantine de Sfax. — Abdul-Ouahad : Déneral fatimite. — Cagnat : Mosaïque de Cherchel ; inscriptions de Syrie et d'Espagne, intéressant l'Afrique. — Dussaud : Stèle punique de Carthage. — Merlin : Marque d'amphore de Carthage. — Poinssot : Inscriptions du Kef. — Albertini : Epitaphes d'Algérie. — Carcopino : Inscription d'Henchir. — Souaïra (Tunisie). — Delattre : Inscriptions de Carthage et de Lemta. — Poinssot et Lantier : Intailles de Tunisie. — Chatelain : Antiquités du Maroc (Arbaoua, Rif).

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, classe des Beaux-Arts. — 1924. — Brunfaut : Les fouilles de Volubilis.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, classe des Lettres. — 1925. — Cumont : Les fouilles de Tripolitaine. — Leclercq : Où Hannibal a-t-il passé les Alpes ?

Bulletin de l'Académie royale de Danemark. — 1924. — Poulsen : Sur les portraits des rois Juba II et Ptolémée.

Bulletin de l'enseignement public du Maroc. — *Janvier* 1926, n° 71, numéro spécial. — Rif et Jbala (préface ; introduction ; le milieu physique ; l'histoire ; la vie économique et sociale ; la vie religieuse ; la langue ; bibliographie). — *Loghat al-arab* (Bagdad, 1er juillet 1926). — Jacre Dhomatt, Le nom de Carthage dans l'histoire.

Bulletin de la Réunion d'Etudes algériennes. — Nos 1 et 2. — Général Aubier : Le colon en Algérie. — Général Levé : La politique marocaine.

Bulletin de la Société archéologique de Sens. — XXXIII (1925). — Cagnat : Les tables de patronat (entre autres, celle de Timgad)

Bulletin de la Société archéologique de Sousse. — 1925-26. — Contenein : Note sur Aphrodisium. — Le même : Note sur les fouilles de fondations du collège de Sousse. — Beauchamp : Un musée de Sousse : La salle d'honneur du 4e Régiment de Tirailleurs. — Général Antoine : Trouvaille de monnaies romaines à Tabarka. — Gridel : Notes sur un temple à Sidi El Hani. — Beauchamp : L'hypogée de Bou-Hassina.

Bulletin de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord. — 3e *trimestre* 1925. — Fernand Duchène : France-Algérie : la petite Patrie et la grande. — Desparmet : Ethnographie traditionnelle de la Mettidja. — M. Olivaint : L'Emir Abd-el-Kader. — Général Broussaud : Aux oasis sahariennes. — Laurent d'Arcé : L'Abyssinie. — Levaré : La Guinée pittoresque. — Général Francez : Au Darfour par Koufra. — Guerlet : Les Etats-Unis d'Europe. — Chanoine Fiel : La Lorraine dévastée. — Bibliographie. — 3e *trimestre* 1926. — Capitaine Peyronnet : Les foyers d'Islam. — M. Barbet : Le Colonel Boutin. — J. Desparmet : Ethnographie traditionnelle de la Mettidja. — Général Broussaud : La bataille de la Marne. — Mme G. Vicrey : De l'empire des Toltèques à la vallée du Nil. — Bibliographie.

Bulletin de la Société de Géographie du Maroc. — 2e *trimestre* 1925. — Commandant Martin : D'Azilal au Dadès. — Notes et documents : P. Ricard : En Tripolitaine. — J. Célérier : Le Maroc et le Congrès international de Géographie du Caire. — Questionnaire sur la transhumance. — Une enquête internationale sur l'habitat rural. — Actualités. — Vincent Berger : Les carrières de pavés au Maroc. — Marc de Mazières : La frontière algéro-marocaine. — A. Charton : Bibliographie marocaine. — 3e et 4e *trimestre* 1925. — G. Hardy : Les peintres et la géographie. — G. Louis : Une étude sur

la guerre du Rif. — J. Célérier : La grotte de Tidmoulit. — H. Catherine : La liaison Tadla-Khenifra par la rive gauche de l'Oum er-Rebia au point de vue économique et touristique. — Chronique marocaine : La mise en valeur des forêts marocaines. — La route Marrakech-Telouc. — Les associations syndicales pour l'utilisation des eaux. — Le coton et les terres salées. — L'année phosphatière au Maroc. — Le commerce extérieur du Maroc en 1924. Le mouvement commercial en zone espagnole. — Le vignoble européen au Maroc. — J. Célérier et A. Charton : Bibliographie marocaine.

Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran. — *Mars* 1925. — Commandant Gallet : Liaison aérienne Oran-Afrique occidentale française. — Colonel Paul Azan : Le commandant de Lamoricière, lors du désastre de la Macta. — F. Doumergue : Historique du Musée d'Oran (1882-1898). — Bibliographie. — *Juin* 1925. — P. Laforgue : Considérations sur la fin du néolithique au Sahara. — Chanoine Fabre : Note complémentaire au sujet de l'un des miliaires d'Azoulel (Cacherou mixte). — Le même : Inscription de Lalla Maghnia. — J. Cazenave : Pierre Navarro, conquérant de Vélez, Oran, Bougie, Tripoli. — Colonel Paul Azan et Abou Bekr Abdesselam Ben Choaïb : Une consultation juridique d'Abd el Xader. — Notes zoologiques. — Arambourg : Capture d'un squale pèlerin dans les parages d'Oran. — F. Doumergue : Capture d'un lamie long nez dans le golfe d'Oran. — Le même : Sur l'existence du *Zeurig* près de Nemours. — J. Poinssot et L. Demaeght : Instructions pour la recherche des antiquités. — Bibliographie. — 3e et 4e *trimestres*. — Laforgue : Quelques engins de pêche du néolithique inférieur du Sahara. — Le même : Utilisation d'anciennes lames néolithiques en silex par les indigènes actuels de l'Afrique occidentale française. — Doumergue : Contributions au préhistorique de la province d'Oran. — Cazenave : Deux razzias mouvementées des Espagnols d'Oran au XVIe siècle. — Sans : Légende marocaine au sujet de Dar Elbeida, nom arabe de Casablanca. — XLVI (1926), 1er et 2e *trimestres*. — Doumergue : La grotte éboulée du camp d'Abd el Kader (Saïda). — Laforgue : Quelques pièces préhistoriques des gisements de Saré (Sénégal). — Cazenave : Oran cité berbère. — Bibliographie.

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France. — 1925. — Zeiller : Inscriptions de Djemila. — Poinssot et Lantier : Brûle-parfums du musée du Bardo. — Zeiller : Inscriptions fausses de Tripolitaine. — De Mély : Les influences moghrabiennes au XIIe siècle en France. — Rostovtzeff : La « Terra Mater » (entre autres, bas-relief de Carthage). — Maunier : La fleur de lis dans l'art arabe. — Zeiller : Inscription chrétienne de Djemila. — Poinssot et Lantier : Antiquités d'Utique. — Formigé : Les *sparsiones* dans les théâtres romains (en Afrique et ailleurs). — Urseau : Bague avec inscription arabe. — Vassel : La capselle et l'œnochoé puniques.

Bulletin de la Société pour la conservation des monuments

historiques d'Alsace. — 1926. — Grenier : Masques antiques en terre cuite des pays rhénans et d'ailleurs (entre autres, de Carthage).

Bulletin de la Société préhistorique française. — XXI (1924). De Givenchy : La grande hache en forme de limande de Taoudéni (Sahara).

Classicual Weekly. — XVII (1924). — Goodwin : Trois autobiographies antiques (Josèphe, Libanius, saint Augustin).

Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — *Septembre-décembre* 1925. — Chabot : Inscriptions de Carthage et d'El Kantara. — Albertini : Inscription chrétienne des environs de Berrouaghia. — Gsell : Note sur une découverte de la mission franco-américaine au Hoggar. — *Janvier-mai* 1926. — Poinssot et Lantier : Un bandeau de front punique. — De Gironcourt : Stèles de la boucle du Niger. — Delattre : Epitaphe grecque de Carthage.

Didaskaleion. — 1923. — Gatti : *La Passio S.S. Perpetuae et Felicitatis.*

Géographie (La). — *Mars* 1925. — Dr Russo : Le problème de l'Atlas du Maroc. — *Avril-mai.* — Félix Martine : Essai sur l'histoire du pays Salamat et sur les mœurs et coutumes de ses habitants. — *Juin* 1925. — Le même : Essai sur l'histoire du pays Salamat (*suite*). — *Juillet-août* 1925. — R. Rousseau : Le site et les origines de Saint-Louis. — Félix Martine : Essai sur l'histoire du pays Salamat (*suite*). — *Septembre-octobre* 1925. — Le site et les origines de Saint-Louis. — *Novembre-décembre* 1925. — R. Rousseau : Le site et les origines de Saint-Louis (*suite et fin*). — Production du coton en Algérie.

Harvard Theological Review. — XVI (1923). — Knipfing : Les *libelli* de la persécution de Decius.

Hespéris. — 1925, 1er *trimestre.* — E. Lévi-Provençal :Un nouveau texte d'histoire mérinide : Le Musnad d'Ibn Marzûk. — Dr H. P. J. Renaud : Un nouveau document marocain sur la peste de 1799. — E. F. Gautier : La cuvette de Ouaouizert. — P. Ricard : Nattes berbères de l'Afrique du Nord. — Lieutenant-Colonel de Castries : Kabara et Karabara. — Georges S. Colin : Notes sur l'origine du nom de « Mahomet ». — Bibliographie. — 2e *trimestre.* — P. de Cenival : La légende du juif Ibn Mech'al et la fête du Sultan des Tolba à Fès. — P. Ricard : Tissage berbère des Aït Assi (Grande Kabylie). — L. Justinard : Notes d'histoire et de littérature berbères. — Bibliographie. — 3e *trimestre.* — E. F. Gautier : Le moyen Atlas. — L. Justinard : Notes sur l'histoire du Sous au XIXe siècle. — J. Herber : Tatouages des prisonniers marocains (arabes, arabisés et berbères). — H. Basset et H. Terrasse : Sanctuaires et forteresses almohades : III. Le minaret de la Kotobiya. — Bibliographie. — 4e *trimestre.* — E. F. Gautier : Les cavernes du Dir. — P. Ricard : Le

batik berbère. — H. Basset : Les troglodytes de Taza. — G. Wiet : La bibliothèque de Max van Berchem. — Actes du Ve Congrès de l'Institut des Hautes Etudes marocaines 1925. — Bibliographie marocaine (1924-1925). — Bibliographie.

Journal Asiatique. — *Octobre-décembre* 1925. — Le tuhfat al-albâb de Abû Hamid al Andalûsi al Garnâti (édité par Gabriel Ferrand). — *Janvier-mars* 1926. — M. Carnard : Les expéditions des Arabes contre Constantinople dans l'histoire et dans la légende.

Journal des Savants. — *Janvier-octobre* 1926. — Gsell : La découverte de l'Afrique au moyen âge. — De La Roncière : La France en Tunisie au temps de Henri IV et de Louis XIII. — Cagnat : Les fouilles italiennes en Tripolitaine.

Journal des Voyages. — *Août* 1926. — Weiss : La fabrication des tapis d'Orient en Algérie.

Journal of Roman Studies. — XV (1925). — Dennis : Nouvelle note sur l'occupation d'Hippo Regius par les Vandales

Mémoires de l'Académie des Inscriptions. — XLIII (1926). — Gsell : La Tripolitaine et le Sahara au IIIe siècle de notre ère.

Mnemosyne. — LI (1923). — Van Wageningen : Minucius Felix et Tertullien.

Musée Belge. — 1924. — Hinnisdaels : Minucius Félix est-il antérieur à Tertullien ? — Vitale : Tertullien et Justin. — 1925. — Waltzing : Le crime rituel reproché aux chrétiens du IIe siècle (antériorité de Minucius Felix sur Tertullien).

Oriente moderno. — 15 *mars* 1925. — Sezione politico storica, Cronaca e documenti : Riassunto della situazione (A. G.). Il trattato 26 décembre 1915 fra l'Inghilterra ed il Nedj. — Notizie varie : I. Oriente in generale. — II. Turchia. — III. Palestina. — IV. Mesopotamia. — V. Persia. — VI. Afganistan ed India. — VII. Arabia. — VIII. Tunisia. — Sezione culturale : Rassegna dei periodici scientitci : *Al. Machrig*, vol. XXI, 1923. — Recensioni — 15 *april.* — Sezione politico storica : Cronaca e documenti : Riassunto della situazione (A. G.). — Notizie varie. — I. Oriente in generale. — II. Turchia. — III. Grande Libano e Siria. — IV. Palestina. — V. Mesopotamia. — VI. India. — VII. Arabia. — VIII. Egitto. — Sezione culturale. — Rassegna di periodifici : *Al Machriq*, vol. XXII, 1924. — Recensioni. — Sezione économica : Notizie varie : Programma ferroviario turco. — Concessionne turca ad una ditta todesco. Esama complessivo dell economia indiana nell 1924. — 15 *maggio.* — Sezione politico storica. — M. M. Moreno. La situazione interna dell' Egitto dall' accisione del Sirdar adoggi. — Cronaca et documenti : A. G. Riassunto della situazione. — Notizie varie. — I. Oriente in generale. — II. Turchia. — III. Grande Libano e Siria. — IV. Palestina. — V. Mesopotamia. — VI. Persia. — VII. Afganistan e India. — VIII. Egitto. — Sezione economica : Notizie varie : Esame complessivo dell'

economia indiana nell 1924 (*continuazione e fine*). — Finanze indiane ed irrigazione esposte da un Indiana. — *Giugno* 1925. — Sezione politico-storica. Cronaca e documenti : Riassunto della situazione (A. G.). — Decreto 9 aprile 1925, nº 3066 sul nuovo ordinamento amministrativo del Grande Libano. — Notizie varie : I. Turchia. — II. Grande Libano e Siria. — III. Persia. — IV. Afganistan e India. — V. Arabia. — VI. Egitto. — Sezione culturale : Notizie varie : Il congresso internazionale di geografia al Cairo nell' aprile 1925. — Recensioni. — *Luglio* 1925 : Sezione politico-storica : V. Castellain : La riforma giurisdizionale a Tangero. — Cronaca e documenti : Riassunto della situazione (A. G.). — Notizie varie. — I. Turchia. — II. Grande Libano e Siria. — III. Palestina. — IV. Transgiordania. — V. Mesopotamia. — VI. Caucaso e Turkestan. — VII. Persia. — VIII. Afganistan e India. — IX. Marocco. — *Agosto* 1925 : Sezione politico-storica : V. Castellani : La réforma giurisdizionale a Tangero (*continuazione e fine*). — Cronaca e documenti : Riassunto della situazione : (A. G.). Sezione culturale. — Notizie varie. — Per l'organizzazione della nuova Universita egiziana. — L'ordinamento della Facoltà di Lettere della nuova Università egiziana. — Sulla questione dell' unità linguistica dei Turchi della Russia europea ed osiàtica. — Scuole turche ed estere di Costantinopoli. — *Settembre* 1925. — Sezione politico-storica. — Cronaca e documenti : Riassunto della situazione (A. G.). Notizie varie : I. Oriente in generale. — II. Turchia. — III. Grande Libano e Siria. — IV. Palestina. — V. Mesopotamia. — VI. Persia. — VII. Egitto. — VIII. Marocco. — *Ottobre* 1925. — Sezione politico-storica : Cronaca e documenti. — Riassunto della situazione (A. G.). — Decerto réale 24 luglio 1925. Scella citadinanza palestinesa. — Relazione presentata il 26 settembre 1925 sulla questione della schiavita alla Società delle Nazioni. — Notizie varie : I. Turchia. — II. Grande Libano e Siria. — III. Mesopotamia. — Sezione culturale : M. M. Moreno : E lecito ai Musulmani tradurra il Corano ? — Recensioni. — Sezione economica. — Notizie varie : L'economia turca sotto il nuovo regime. — *Novembre* 1925. — Sezione politico-storica. Cronaca e documenti : Riassunto della situazione (A. G.). — Decreto legge 20 ottobre 1925 sulla carriera diplomatica giziàna. — Decreto legge 20 ottobre 1925 scelle associazioni politiche in Egitto — Notizie varie. I. Oriente in generale. — II. Turchia. — III. Grande Bibano e Siria. — IV. Mesopotamia. — V. Persia. — Sezione culturale : E. Rossi : Una Scrittice araba catholica Mayy (Marie Ziyàdah). — Recensioni. — *Décembre* 1925. — Sezione politico-storica (A. G.). — Riassunto della situazione. — Notizie varie : I. Oriente in generale. — II. Turchia. — III. Grande Libano e Siria. — IV. Palestina. — V. Mosopotamia. — VI. Persia. — VII. Arabia. — VIII. Egitto.

Philologische Wochenschrift. — 1924. — Gudeman : Minucius Felix et Tertullien.

Recherches de Science religieuse. — XIII (1923). — Schepens : Les œuvres de saint Quodvultdeus (évêque de Carthage).

Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de Constantine. — LVI (1925). — Albertini : Le Hammam des Beni Guecha. — Robert : Fêtes religieuses et pratiques musulmanes. — Bosco : Inscriptions hébraïques inédites de l'ancien cimetière israélite du M'sid (Constantine). — Maitrot de la Motte-Capron : Les armes du bachaga Mohamed ben el Hadj Ahmed el Mokrani. — Le même : Quelques curiosités graphiques arabes. — Arripe : Dans l'Aurès : les Chaouïa tels qu'ils sont (mœurs et folklore). — Debruge : La grotte des hyènes du Djebel-Roknia. — Bosco : Toponymie phénicienne (*suite*). — Le même : La Zotheca et le péribole des colonies cirtéennes à Cirta. — Le même : Note sur quatre nouvelles inscriptions libyques de Guelma.

Rendiconti della Reale Accademia dei Lincei. — 1924. — Pinza : Recherches sur la topographie de Carthage punique. — 1925. — Saumagne : « Vers les Grandes Plaines ». — Le même : Sur la bataille de Zama.

Revue anthropologique. — 1926. — Ruzzo : Les pierres écrites du col de Zenaga. — Dalloni : Office National de l'Afrique du Nord.

Revue Archéologique. — 1924, 2. — Piroutet : Objets d'aspect gaulois et gallo-romain provenant d'Algérie (article omis dans le dépouillement précédent). — 1925, 2. — Poinssot et Lantier : L'église de Thugga. — Alazard : Leptis Magna (d'après Paribeni, *Dedalo* ; reproduit du *Journal des Débats*). — 1926, 1. — Gastinel : Carthage et l'Enéide. — X. : La tombe du Sahara ; Djemila. — M. : Chez Antinéa (reproduit du *Journal des Débats*). — Wiet : La bibliothèque de Max Van Berchem.

Revue de l'Histoire des Religions. — XCII (1925). — Maunier: Les rites de construction en Kabylie. — Vassel : Sur le dieu cavalier des Carthaginois.

Revue des Deux-Mondes. — 15 *août* 1926. — Cagnat : Les fouilles en Tripolitaine.

Revue des Sciences religieuses. — IV (1924). — Bardy : L'édit d'Agrippinus.

Revue Tunisienne. — Nº 165 (*Mai* 1926). — Courtot : Du golfe des Syrtes au golfe du Benin par le lac Tchad. — Gandolphe : Lettres sur l'histoire politique de la Tunisie de 1728 à 1740 (*suite*) — O. : La Tunisie à l'Exposition internationale des Arts Décoratifs. — La Treiche : La Divine Comédie.

Rivista della Tripolitania. — II (1925-26), nºs 3-6. Aurigemma : Pierres milliaires tripolitaines (*suite*). — Cumont : Les antiquités de la Tripolitaine au XVIIᵉ siècle. — Rossi : Poésie populaire de la Tripolitaine (*suite*). — Trotter : Mesures phytopathologiques pour la Libye. — Bonacelli : Le silphium de Cyrénaïque et celui d'Asie, nouvelle interprétation de Théophraste. — Ricard : Les arts tripo-

litains. — Cortesi : Plantes médicinales, aromatiques, à essences et à parfums, de la Tripolitaine (*suite*). — Leone : Pour la culture du ricin en Tripolitaine. — Gabelli : Coutumes nuptiales en Tripolitaine. — Parona : Le Djebel tripolitain et sa façade sur la Djeffara. — Cuscianna : La *ceratitis capitata* Wiedm. (mouche des fruits). — Ferri : Signatures de légionnaires syriens dans la Grande Syrte. — Nicolli : Une grande richesse naturelle négligée en Tripolitaine (nouvelles possibilités d'utilisation du dattier).

Rivista di Filologia. — 1924. — De Sanctis : Contribution à l'histoire des martyrs militaires (Marcellus en Tingitane).

Scuola cattolica. — LII (1924). — Figini : Agrippinus ou Calixte ?

Zeitschrift für die Neu-Testamentliche Wissenschaft. — XXIII. — Baehrens : Minucius Felix et l'*Apologétique* de Tertullien. — Goetz : La place de l'*Octavius* de Minucius Felix dans l'histoire littéraire.

CHRONIQUE

NÉCROLOGIE. — M. EDMOND DOUTTÉ est mort au mois d'août 1926, à l'âge de 59 ans. Il s'était d'abord tourné vers les études d'histoire naturelle, mais un séjour en Algérie l'orienta vers d'autres disciplines. Entré dans l'Administration des communes mixtes, il apprit l'arabe, puis, après avoir été professeur à la médersa de Tlemcen, il occupa la chaire de sociologie musulmane à l'Ecole supérieure qui devint Faculté des lettres d'Alger. Secrétaire général de la Société historique algérienne, de 1904 à 1908, il contribua, avec beaucoup d'activité au développement de la *Revue Africaine*. Il fut ensuite vice-président, de 1908 à 1925. C'était un esprit très fin; il possédait, avec une culture très étendue, une activité intellectuelle qui, depuis la guerre, avait tendance à se disperser dans les domaines les plus divers. Ses travaux témoignent d'une connaissance approfondie du sujet traité et d'un réel talent d'exposition. En même temps que de nombreux articles de revue, il a publié les volumes suivants : *L'Islam algérien en 1900;* le résultat de ses missions au Maroc : *Marrakech* (1909) et *En tribu* (1916), enfin, un ouvrage capital : *Magie et religion dans l'Afrique du Nord* (1906), plus, en collaboration avec M. E.-F. Gautier, *Enquête sur la dispersion de la langue berbère en Algérie* (1913).

⁂

Un décret du 14 septembre 1925, publié au *Journal Officiel* du 15 octobre suivant, applique à l'Algérie la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques. Il était temps que se terminât une période d'incertitude pendant laquelle les monuments et les ruines d'Algérie n'avaient aucun régime défini.

⁂

La *Revue Anthropologique* d'avril-juin 1926 résume (p. 296) l'activité de l'Office National d'Anthropologie de l'Afrique du Nord, créé en 1925 : conférence de M. Reygasse, séances mensuelles de travail, avec communications du Dr Leblanc sur un crâne de Rio-Salado, de M. Dalloni sur la grotte moustérienne de Retaïma, de M. Boulifa sur les pratiques magiques des Kabyles, de M. Piroutet sur l'origine de la civilisation néolithique. Ces études vont être puissamment encouragées par la création, à Alger, d'un Musée de préhistoire et d'ethnographie. C'est en vue de l'installation de ce musée que la Colonie a acheté la belle villa du Bardo, à Mustapha-Supérieur. Le nou-

vel établissement sera, dès l'ouverture, un très riche musée de préhistoire, grâce au fonds existant actuellement au Musée des Antiquités et à l'acquisition de la collection Reygasse; les collections ethnographiques seront développées aussi rapidement que possible, car beaucoup d'objets indigènes sont en voie de disparition, et il était grand temps que le Musée fût créé. Le Gouvernement Général et les Assemblées Algériennes ont bien servi la science en accordant les crédits nécessaires.

Notons encore qu'un enseignement de la préhistoire et de l'ethnographie nord-africaines est créé à la Faculté des Lettres; il est confié à M. Reygasse.

***

L'Archéologie algérienne en 1925 (extraits du rapport adressé à M. le Gouverneur Général par la Direction des Antiquités).

« Comme dans les années précédentes, et comme il arrivera pendant plusieurs années encore, Djemila a été, en 1925, le chantier principal. Les fouilles ont porté sur le quartier situé à l'est du Capitole et du vieux Forum. Elles ont dégagé, dans les thermes dits « du Capitole », de belles salles, et, à l'est du vieux Forum, des maisons particulières, comprenant notamment un magasin avec auges de pierre. Ces auges, fréquentes dans les ruines africaines, ont été souvent interprétées comme des mangeoires, indiquant que les bâtiments où elles se rencontrent ont servi — normalement ou accidentellement — d'écuries. Il apparaît de plus en plus qu'il faut renoncer à cette explication, ou du moins ne la conserver que dans un petit nombre de cas; les locaux où se voient ces récipients ont pu être des boutiques, des resserres, des greniers, autre chose encore, puisqu'on a trouvé de ces auges dans les églises chrétiennes.

« A Timgad, le programme consiste maintenant à achever le dégagement de la ville primitive, fondée par Trajan, et des faubourgs immédiatement contigus à l'enceinte; on ne peut, dans ces conditions, compter sur des découvertes importantes; mais on déblaie des magasins et des portiques qui complètent la physionomie de la ville.

« A Madaure aussi, les travaux ont eu surtout pour but de parfaire des fouilles que les campagnes antérieures n'avaient pas poussées à fond; des inscriptions funéraires ont été recueillies.

« Les résultats des fouilles exécutées à Tébessa, dans un quartier de villas aisées, ont été présentés par M. Leschi dans le *Recueil de la Société archéologique de Constantine*, t. 55.

« Un riche établissement de bains publics, datant du début

du IIIe siècle, a été déblayé à Hippone. On y a trouvé des statues : un Esculape, une Minerve, un Hercule. En d'autres points de l'emplacement d'Hippone, on a recueilli des vestiges archéologiques ou épigraphiques qui confirment ce que l'on savait déjà de l'intérêt de ces terrains, tout voisins de Bône; ils recouvrent les restes de la ville qui fut peut-être la plus prospère de l'Algérie antique. Le tome 35 du *Bulletin de l'Académie d'Hippone* met en œuvre quelques-unes des trouvailles déjà faites.

« A Tipasa, le dégagement progressif des Grands Thermes ajoutera un bel exemplaire à la série de monuments de ce genre que possède l'Algérie.

« A Cherchell, outre la récolte habituelle de sculptures (parmi lesquelles un Apollon armé d'un arc) et d'inscriptions, les fouilles de 1925 ont amené une découverte mémorable, celle d'une des plus belles mosaïques qu'ait données l'Afrique du Nord. Des scènes agricoles (labourage, culture de la vigne) y sont représentées. C'est un monument exceptionnel par l'intérêt des sujets et l'art de l'exécution.

« Une série de mosaïques d'un ordre analogue, représentant les différentes parties d'une luxueuse villa romaine et les scènes de la vie qu'on y menait, avait été découverte en 1876-1878 à Oued-Athménia, entre Constantine et Sétif. Bien que tous les historiens eussent reconnu la valeur capitale de ces documents, rien ne fut fait alors pour les conserver en bon état; et l'opinion, depuis, s'était accréditée que toutes les mosaïques avaient été détruites. M. Alquier, archiviste départemental, et secrétaire général de la Société archéologique de Constantine, s'est proposé pour faire sur place une enquête de vérification. Ses premiers sondages lui permettent d'affirmer que les mosaïques existent encore, qu'elles peuvent être dégagées, et que les fouilles méritent d'être reprises et étendues. C'est une tâche qui va être abordée.

« Des recherches ont été commencées et seront poursuivies à Mila, où des constructions romaines ont été déblayées, et des constructions recueillies; au douar M'Cil (commune mixte du Belezma), où des tombes chrétiennes ont été explorées. Un poste militaire de la frontière romaine a été reconnu à quelque distance au nord de Bou-Saâda, sur le sommet dit « Billard du Colonel Pein ». Des découvertes ont été signalées et étudiées aux environs d'Alger (poterie chrétienne avec inscription, du Cap-Matifou; stèles funéraires, du Fondouck), dans la région de Berrouaghia (établissement agricole, borne militaire), à Ténès (tombeaux), à Oued-Zenati (monnaies byzantines), à Messad (inscriptions). A plusieurs reprises des niscriptions d'Algérie ont été communiquées soit à l'Académie des Inscriptions (octobre 1925), soit à la Commission de l'Afri-

que du Nord (mai, juin, novembre 1925; notamment, une épitaphe versifiée, et acrostiche, de Sétif). »

Il faut compléter ce rapport en indiquant que la Colonie est en train d'acquérir une partie des terrains qui renferment les ruines d'Hippone : les propriétés Chevillot et Dufour appartiendront bientôt, tout permet de l'espérer, à l'Algérie. C'est un grand service que le Gouverneur Général et les Assemblées Algériennes rendent aux études historiques et archéologiques. Cette mesure vient à point, au moment où l'Académie d'Hippone a, dans la personne de son secrétaire général, M. Marec, un animateur dont les efforts donnent les meilleurs résultats.

*
* *

Il existe à Sidi-Ferruch des ruines romaines : murs de maisons, bassins, citernes, chapelle chrétienne avec baptistère. Elles sont anonymes, et peu imposantes; elles méritent cependant d'être conservées, non seulement pour elles-mêmes, mais encore et surtout parce qu'elles se trouvent exactement a l'endroit où débarquèrent les troupes françaises en 1830. Il y a là un paysage historique à ne pas modifier.

Or les terrains militaires de Sidi-Ferruch ont été déclassés et vont être lotis. Les ruines étaient menacées de destruction; quelque villa les aurait remplacées. Heureusement, on a pu obtenir du Ministre de la Guerre qu'il maintînt définitivement dans le domaine militaire « l'extrémité nord-ouest de la « presqu'île de Sidi-Ferruch où ont débarqué, en 1830, les « premières troupes françaises » (décision communiquée le 19 mai 1926 au Gouvernement Général). La parcelle qui comprend les ruines se trouve ainsi soustraite au lotissement.

Par surcroît de précaution, les ruines vont être classées comme monument historique, ce qui protègera le site contre un autre danger grave : celui du monument commémoratif.

La mosaïque des Néréides de Philippeville (n° 275 de l'*Inventaire des mosaïques d'Algérie*, de De Pachtere) vient d'entrer au Musée de cette ville, grâce à la libéralité de M. Cordina, propriétaire de l'immeuble où elle se trouvait, et où l'on ne pouvait la voir que difficilement.

*
* *

Il n'y avait, jusqu'à ces derniers temps, que deux chaires d'enseignement supérieur qui fussent spécialement consacrées aux antiquités de l'Afrique du Nord : l'une au Collège de France, l'autre à la Faculté des Lettres d'Alger. Le même

enseignement est représenté aujourd'hui à l'Université de Rome. Il est confié à M. P. Romanelli, qui fut, de 1919 à 1923, chef du service des antiquités de Tripolitaine, et qui a publié en 1925 un très beau volume sur *Leptis Magna*.

Voici, d'après l'*Idea Coloniale* du 6 février 1926, le sommaire de la leçon d'ouverture, faite le 27 janvier par M. Romanelli sur ce sujet : « Guerre et Politique des Romains en Afrique » :

« Après avoir brièvement résumé les origines et les motifs des premières conquêtes de Rome en Afrique, le conférencier a exposé les méthodes particulières de lutte que la nature du pays, et le caractère sauvage et nomade des populations, imposèrent au Romains, ainsi que les quantités qui leur furent nécessaires pour mener à bien leur dure entreprise. Puis il a décrit le système de défense conçu et mis en œuvre par Rome pour assurer la tranquillité dans la région colonisée, la formation de l'armée d'occupation, le recrutement des milices (avec emploi de soldats syriens et de troupes indigènes), l'organisation du *limes*, ligne de démarcation entre la zone effectivement occupée et la zone de simple influence.

« Il a examiné en particulier le tracé du *limes* tripolitain, passant par le Djebel et couvert par les postes avancés de Ghadamès et de Bondjem; il a rappelé les audacieux exploits des colonnes mobiles poussées jusqu'à Garama, capitale des Garamantes, dans le Fezzan, jusqu'aux régions soudanaises et nubiennes : elles ont porté jusqu'en Ethiopie la marque de la civilisation romaine.

« Etudiant ensuite la politique des Romains à l'égard des indigènes, M. Romanelli a montré comment elle s'inspira toujours de l'idée de force, d'énergie, de résistance armée, sans en venir jamais aux transactions pacifiques ou aux accords amicaux qui auraient été vains et dangereux. A l'histoire de Rome, dans cette leçon d'ouverture, se mêlaient les souvenirs et les allusions, pris à la plus récente histoire coloniale de l'Italie, histoire spécialement intéressée par le nouvel enseignement.

« Dans sa conclusion, M. Romanelli, très applaudi, a exprimé le vœu que l'exemple des qualités qui ont animé l'œuvre de Rome en Afrique inspirât et guidât encore la nouvelle œuvre africaine de l'Italie. »



Au Congrès archéologique Syrie-Palestine, dont les séances se sont tenues en avril 1926 d'abord à Beyrouth, puis à Jérusalem, M. Albertini a fait connaître qu'un Congrès archéologique international était projeté pour 1830, à Alger. L'ar-

chéologie aura ainsi, dans les fêtes du Centenaire, la place à laquelle elle a droit. L'idée de ce Congrès a été accueillie avec faveur par tous les membres du Congrès de Syrie-Palestine.

***

UNE COLLECTION DE TEXTES ABADITES. — Le 3 février 1926, M. Zygmunt Smogorzewski, professeur à l'Université de Léopold (Pologne) a fait dans la grande salle de la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger une importante conférence sur la littérature abadite. Au cours d'un deuxième séjour au Mzab, M. Smogorzewski, bénéficiant des relations qu'il entretient depuis plusieurs années avec les Abadites d'Egypte et d'Oman, recueillit nombre de documents et d'informations orales. Il en a donné la primeur dans cette conférence (publiée depuis à Léopol).

On ne saurait exagérer l'importance du rôle joué par les puritains Kharedjites aux premiers siècles de l'Islam ; en Afrique du Nord, ce mouvement aboutit, à l'époque des Rostémides et des Midrarides, à la création d'une sorte d'empire. Or, pour cette période, les renseignements historiques ne sont guère abondants. La littérature arabe orthodoxe laisse dans la pénombre ces dynasties et ces événements ; ou bien il s'agit d'ouvrages par trop postérieurs pour fournir des informations sûres et coordonnées. Les œuvres composées par les Abadites eux-mêmes — œuvres inédites dont M. Smorgorzewski prépare la publication — semblent propres à combler cette lacune. En outre, ces mêmes ouvrages sont notre seule source pour l'histoire de la secte abadite, à partir de la chute des Rostémides. Masqueray et Motylinski eurent le mérite d'en reconnaître la valeur et d'en tirer parti. Mais ils sont loin d'avoir connu toute cette histoire dont il faudrait recueillir les éléments partout où vivent des Abadites : Oman, Zanzibar, Djebel-Néfousa, Djerba, Mzab. On voit ainsi que Masqueray, proposant l'appellation générale : littérature mozabite. négligeait plusieurs parties du problème.

Les plus anciennes chroniques furent en effet rédigées probablement dans l'Oman et le Djebel Néfousa ; et il n'est peut-être pas impossible de les y retrouver, si les Abadites de ces pays mettent à conserver leurs documents le même soin pieux que les Mozabites. On sait déjà que deux chroniques recueillies dans l'Oman renferment des renseignements historiques et des traditions sur l'Afrique du Nord. Il faut donc s'attendre à trouver dans ces textes (qui prendront place dans les Publications de la Faculté des Lettres d'Alger, sous le titre de Bibliothèca Abadita) des informations historiques parfois nouvelles,

en tout cas présentées d'une manière qui permettra de rectifier à l'occasion les récits des historiens sunnites.

***

M. Ch. Barbet a publié sur « le colonel Boutin » (Bulletin de la Société de Géographie d'Alger, 3ᵉ trimestre 1926) un article qu'il serait inutile de signaler — l'auteur en est encore à invoquer l'autorité de Camille Rousset ! — s'il ne renfermait une inexactitude de nature à induire en erreur les lecteurs peu informés. M. B. écrit que « la mission de Boutin est relatée dans un opuscule de 37 pages. » Ce prétendu « opuscule » que l'on chercherait en vain dans une bibliographie ou un catalogue de bibliothèque n'est autre vraisemblablement que le rapport manuscrit adressé au ministre de la marine par Boutin à son retour d'Alger. On se demande d'autre part où M. Barbet a pris ce chiffre de 37 pages. Le manuscrit original qui se trouve aux archives historiques du Ministère de la guerre (mss 1314) en compte 39; une copie de ce document dans le même dépôt (mss 932) en a 38. M. Barbet nous dit que son article a été écrit d'après les renseignements fournis par un tiers ; il peut être commode mais imprudent de s'en rapporter, sans vérifier, à un travail tout fait.

La « Reconnaissance de la ville et des forts d'Alger » par le chef de bataillon du Génie Boutin paraîtra prochainement avec d'autres textes, dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de l'Algérie.*

M. Barbet émet le vœu qu'on élève un monument à la mémoire de Boutin. Nous avons de la méfiance pour les monuments de ce genre, dont un spécimen particulièrement fâcheux est l'obélisque érigé aux portes mêmes d'Alger à la gloire, paraît-il, de l'armée d'Afrique, mais qui semble avoir été surtout prétexte à transmettre à la postérité reconnaissante, gravés sur le ciment armé, les seuls noms des membres du comité d'organisation.

***

Le *Comité central des Sciences historiques* organise à Paris, au mois d'avril 1927, un Congrès national destiné en partie à préparer le Congrès international historique de 1928, lequel aura lieu à Oslo. Pour tous renseignements sur les communications à faire à ce Congrès, s'adresser à M. Michel Lhéritier, secrétaire général du Comité français des Sciences historiques, 5, rue du Printemps, Paris (17ᵉ).

Le Congrès annuel de l'Association bourguignonne des Sociétés Savantes s'ouvrira le 19 juin à Dijon. Les travaux seront

répartis en quatre sections (*Préhistoire et archéologie, Histoire, Economie et sociologie, Sciences*). M. G. Hanotaux est le président général du Congrès ; les sections seront présidées par MM. J. Bédier, C. Enlart et C. Jullian. Pour renseignements, s'adresser à M. le Général Duplessis, secrétaire général de l'Association, 2, boulevard Sévigné, Dijon.

TABLE DES MATIÈRES

BATIFFOL (H.), et ISAAC (M.). — Les règlements des collèges de musiciens de la Légion IIIᵉ Auguste.............. 178

BEN CHENEB (M.). — Du nombre Trois chez les Arabes...... 105

DOUEL (M.). — Les fouilles en Tripolitaine................ 199

LESPÈS (R.). — L'origine du nom français d'Alger traduisant « El Djezaïr ».. 80

VANNIER (O.). — Les circoncellions et leurs rapports avec l'Eglise donatiste d'après le texte d'Optal............. 13

VOINOT (Lieutenant-Colonel). — Une époque d'entente cordiale avec l'Amel d'Oudjda (1881-1885)... 29

BIBLIOGRAPHIE. — M. Bereketullah : *Le Khalifat* (H. Massé), p. 87. — S. Biarnay : Notes d'ethnographie et de linguistique Nord-Africaines (H. Massé), p. 89. — *Catalogue du Musée Alaoui*, 2ᵉ suppl. 3ᵉ fasc. (E. Albertini), p. 211. — A. Fonahn : *Arabic and latin Anatomicale Terminology* (H. Massé), p. 219. — St Gsell : *Promenades archéologiques aux environs d'Alger* (E. Albertini), p. 210. — G. Hardy et L. Brunot : *L'enfant marocain* (H. Massé), p. 89. — *Le Koran*, traduction littéraire et complète des sourates essentielles par le Dr Mardrus (H. Massé), p. 217. — E. Kühnel : *Maurische Kunst* (Dessus Lamare), p. 223. — Ladreit de Lacharrière : *Le rêve d'Abd-el-Krim* (G. Esquer), p. 91. — R. Lespès : *Alger, étude de géographie urbaine* (G. Yver), p. 93. — E. Lévi-Provençal : *Un nouveau texte d'histoire mérinide : Le Musnad d'Ibn Marsuk* (A. Bel), p. 215. — W. Marçais et Abderrahman Guigâ : *Textes arabes de Takrouna* (A Bel), p. 211. — *Mélanges René Basset* (H. Massé), p. 219. — G. Migeon : *Les arts musulmans* (G. Marçais), p. 223. — P. Monceaux : *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne T. VI et VII* (E. Albertini), p. 207. — P. Monceaux :

Histoire de la Littérature latine chrétienne (E. Albertini), p. 208. — P. Monceaux : *Saint Martin, récits de Sulpice Sévère mis en français avec une introduction* (E. Albertini), p. 209. — P. Ricard : *Pour comprendre l'art musulman dans l'Afrique du Nord et en Espagne* (A. Bel), p. 220.

CHRONIQUE. — L'Archéologie algérienne en 1925, p. 237. — Centenaire de la prise d'Alger, p. 85. — La chaire des antiquités de l'Afrique du Nord à l'Université de Rome, p. 239. — Collection de textes abadites, p. 241. — Le Colonel Boutin, p. 242. — Congrès archéologique international de 1930, p. 240. — Congrès de l'association bourguignonne des Sociétés savantes de 1927, p. 242. — Congrès historique de 1927 et Congrès international historique de 1928, p. 242. — Monuments historiques de l'Algérie. p. 230. — Office national d'anthropologie de l'Afrique du Nord, p. 236. — « Revue de l'Académie arabe », p. 86. — *Nécrologie* E. DOUTTÉ, p. 236.

REVUE DES PÉRIODIQUES.............................. 100, 226

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 DÉCEMBRE 1925................ 10

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE.. 5

Achevé d'imprimer sur les presses
de l'OFFICE DES PUBLICATIONS
UNIVERSITAIRES

1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)